
3 1761 04132 4856

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE

1870-71

F. AUREAU. — IMPRIMERIE DE LAGNY.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
DE
1870-71

PAR JULES CLARETIE

LA CHUTE DE L'EMPIRE. — LA GUERRE.
LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE. — LA PAIX.
LA COMMUNE DE PARIS. — LA PRÉSIDENCE DE M. THIERS.
LA PRÉSIDENCE DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

ÉDITION ILLUSTRÉE PAR LES PLUS CÉLÈBRES ARTISTES

TOME CINQUIÈME



PARIS
LIBRAIRIE ILLUSTRÉE
7, RUE DU CROISSANT, 7
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

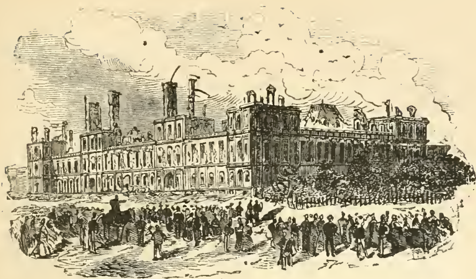


TROISIÈME PARTIE

LA PRÉSIDENCE DE M. THIERS

LIBÉRATION DU TERRITOIRE

(SUITE)



CHAPITRE VII

Entrée de l'armée de Versailles. — Ducatel. — Proclamations du Comité de salut public. — Les barricades. — Mort de Dombrowski. — Vermorel. — Les incendies. — Les Tuileries. — L'Hôtel de Ville. — Dernières proclamations des chefs de l'insurrection. — La lutte dans Paris. — Les fusillades. — Mort de Millière. — Mort de Tony-Moilin. — L'exécution des otages est décrétée. — Sainte-Pélagie. — Raoul Rigault. — Préau de Wedel. — Assassinat de Gustave Chaudey et de trois gardes républicains — Mort de Raoul Rigault. — La Roquette. — Assassinat du president Bonjean, de l'archevêque de Paris, de l'abbé Deguerry, de l'abbé Allard, du P. Ducoudray et du P. Clerc. — La mairie du onzième arrondissement. — Mort de Delescluze. — Massacre des Dominicains d'Arcueil. — Derniers efforts de l'insurrection. — La mairie du vingtième arrondissement. — Massacre de la rue Haxo. — L'agonie de la Commune. — Les troupes s'emparent des buttes Chaumont et du Père-Lachaise. — Proclamation du maréchal de Mac-Mahon.

Le dimanche 21 mai, il y avait, au bénéfice des veuves et des orphelins de la Commune, concert, à deux heures de l'après-midi, dans le jardin des Tuileries. « Les femmes en grande toilette remplissaient les allées, raconte M. Lissagaray, le ciel était radieux. Au-dessus de l'Arc-de-Triomphe, voltigeaient les panaches de fumée des boîtes à mitraille. » A quatre heures et demie, un

ieutenant-colonel d'état-major de la Commune monta sur l'estrade de l'orchestre et s'écria aussitôt : « Citoyens, M. Thiers avait promis d'entrer hier à Paris, M. Thiers n'est pas entré ; il n'entrera pas. Je vous convie, pour dimanche prochain, ici même, à notre second concert. » La foule applaudit. A cette heure pourtant, l'avant-garde de l'armée de Versailles était déjà dans Paris.

Depuis plusieurs jours, les soldats étaient parvenus jusqu'au pied des remparts. Issy, Clamart, Vanves étaient occupés par eux. Les portes d'Auteuil, de Passy, du Point-du-Jour, violemment bombardées, avaient de larges brèches. Une attaque de vive force était imminente, lorsque, ce jour du dimanche 21 mai, qui devait être le premier d'une semaine d'épouvante et d'horreur, à trois heures de l'après-midi, au moment où le feu des batteries versaillaises était dirigé avec la plus grande énergie sur la partie de l'enceinte de Paris, voisine de la porte de Saint-Cloud, tout à coup un homme apparut près de cette porte, au bastion 64, agitant un mouchoir blanc en guise de drapeau parlementaire.

Ce signal fut aperçu des avant-postes, très-rapprochés, et bientôt un officier, le capitaine du génie Garnier, de service à la tranchée, ou plutôt le capitaine de frégate Trève, commandant des troupes établies sur ce point, après avoir défendu à ses soldats de le suivre, se précipite seul en avant, et se trouve en présence d'un piqueur au service municipal de la ville de Paris, M. Jules Ducatel, demeurant près du Point-du-Jour, et qui, après avoir constaté que cette partie du rempart n'était plus gardée, venait, sous le feu des obus de Versailles, en avertir les troupes et les mettre à même de pénétrer dans la ville, sans avoir à faire brèche et à donner l'assaut.

A l'aide de ces indications, l'armée entrait aussitôt dans Paris et prenait possession, sans résistance, de la porte de Saint-Cloud et des deux bastions voisins. Averti par le télégraphe, le général Douay put accourir, s'em-

parer de l'espace compris entre les fortifications et le viaduc, et faire ouvrir la porte d'Auteuil après un combat assez vif.

Ducatel fit ensuite part au général Douay de la possibilité qu'il y aurait d'aller jusqu'au Trocadéro ; il servit de guide au colonel Piquemal, chef d'état-major de la division Vergé. On arriva ainsi devant la barricade qui barrait le quai de Grenelle. Ducatel marchait en avant, et donna à la colonne le moyen de franchir la barricade et d'enlever le Trocadéro.

Il faillit là être victime de sa hardiesse. Saisi par les insurgés, il fut amené à l'École militaire, et allait être fusillé, lorsque l'apparition de nos troupes dissipa les membres du conseil de guerre qui s'apprêtait à le juger.

Ce fut alors que M. Thiers télégraphia, presque coup sur coup, les dépêches suivantes :

« Versailles, 21 mai 1871, 7 h. 30 soir.

« *Le chef du pouvoir exécutif aux préfets.*

« La porte de Saint-Cloud *vient de s'abattre sous le feu de nos canons.* Le général Douay s'y est précipité, et il entre en ce moment dans Paris avec ses troupes. Les corps des généraux Ladmirault et Clinchant s'ébranlent pour le suivre.

« A. THIERS. »

« Versailles, 21 mai, 1 h. 45 matin.

« *Le chef du pouvoir exécutif aux préfets.*

« Une moitié de l'armée est déjà dans Paris. Les portes de Saint-Cloud, d'Auteuil, de Passy et le Trocadéro sont au pouvoir des troupes.

« A. THIERS. »

Il n'y avait pas eu un combat sérieux à l'École militaire, et Rossel a accusé le commandant, M. Razoua

ancien spahi, d'avoir fui sans essayer de défendre ce point, ce qui n'est point prouvé. Le bruit de l'entrée des troupes de Versailles dans Paris ne se répandit qu'assez tard. A dix heures, vingt mille hommes étaient dans la ville, et la ville l'ignorait encore. A onze heures, le ministère de la guerre en fut instruit, mais le délégué à la guerre répondit par l'affiche suivante :

« L'observatoire de l'Arc-de-Triomphe nie l'entrée des Versaillais; du moins, il n'y voit rien qui y ressemble. Le commandant Renard, de la section, vient de quitter mon cabinet, et affirme qu'il n'y a eu qu'une panique, et que la porte d'Auteuil n'a pas été forcée; que si quelques Versaillais se sont présentés, ils ont été repoussés. J'ai envoyé chercher onze bataillons de renfort, par autant d'officiers d'état-major, qui ne doivent les quitter qu'après les avoir conduits au poste qu'ils doivent occuper.

« DELESCLUZE. »

Il fallut cependant se rendre à l'évidence. On entendait déjà la fusillade du côté du Trocadéro. Les tirailleurs se repliaient, débandés, par les rues. Alors le tocsin fut sonné, la défense improvisée. Paris n'avait guère de barricades à cette heure, et l'armée eût pu s'emparer, cette nuit-là, de la ville tout entière peut-être. La panique se fût répandue partout. L'armée du général Vinoy se contenta d'enlever la Muette, tandis que le corps de Cissey s'avançait par Vaugirard et Montrouge jusqu'au Champ-de-Mars et jusqu'à la gare Montparnasse.

Le plan de l'armée de Versailles était déjà d'enfermer dans des cercles successifs, en avançant toujours, l'insurrection enveloppée de tous côtés, et de la pousser jusque vers son dernier refuge, du côté de Belleville et du Père-Lachaise. Ce plan allait être d'ailleurs ponctuellement exécuté. Les barricades furent tournées ou emportées une à une.

Cependant, le lundi matin, par une chaude journée, étincelante de soleil, Paris s'éveille au bruit de la générale. On bat le rappel partout, et sur tous les murs s'étale la proclamation que voici :

« Au peuple de Paris,

« A la garde nationale,

« Citoyens,

« Assez de militarisme, plus d'états-majors galonnés et dorés sur toutes les coutures !

« Place au peuple, aux combattants aux bras nus! L'heure de la guerre révolutionnaire a sonné.

« Le peuple ne connaît rien aux manœuvres savantes, mais quand il a un fusil à la main, du pavé sous les pieds, il ne craint pas tous les stratégistes de l'école monarchiste.

« Aux armes! citoyens, aux armes ! Il s'agit, vous le savez, de vaincre ou de tomber dans les mains impitoyables des réactionnaires et des cléricaux de Versailles, de ces misérables qui ont, de parti pris, livré la France aux Prussiens et qui nous font payer la rançon de leurs trahisons.

« Si vous voulez que le sang généreux qui a coulé comme de l'eau depuis six semaines ne soit pas infécond, si vous voulez vivre librement dans la France libre et égalitaire, si vous voulez épargner à vos enfants et vos douleurs et vos misères, vous vous lèverez comme un seul homme, et, devant votre formidable résistance, l'ennemi, qui se flatte de vous mettre au joug, en sera pour la honte des crimes inutiles dont il s'est souillé depuis deux mois.

« Citoyens, vos mandataires combattront et mourront avec vous, s'il le faut. Mais au nom de cette glorieuse France, mère de toutes les révolutions populaires,

foyer permanent des idées de justice et de solidarité qui doivent être et seront les lois du monde, marchez à l'ennemi, et que votre énergie révolutionnaire lui montre qu'on peut vendre Paris, mais qu'on ne peut ni le livrer ni le vaincre !

« La Commune compte sur vous, comptez sur la Commune ! »

C'en est fait. Il s'agit de combattre, de combattre d'une façon suprême. Dès maintenant, les appels aux armes, les exhortations à la lutte, les proclamations furieuses, vont se succéder jetant toutes le même cri : *Aux armes!* C'est à la trahison, comme de coutume, qu'on attribue l'entrée des soldats dans Paris.

« Citoyens,

« La porte de Saint-Cloud, assiégée de quatre côtés à la fois, par les feux du Mont-Valérien, de la butte Mortemart, des Moulineaux et du fort d'Issy, que la trahison a livré, la porte de Saint-Cloud a été forcée par les Versaillais, qui se sont répandus sur une partie du territoire parisien.

« Ce revers, loin de nous abattre, doit être un stimulant énergique. Le peuple qui détrône les rois, qui détruit les bastilles ; le peuple de 89 et de 93, le peuple de la Révolution ne peut perdre en un jour le fruit de l'émancipation du 18 mars.

« Parisiens, la lutte engagée ne saurait être désertée par personne, car c'est la lutte de l'avenir contre le passé, de la liberté contre le despotisme, de l'égalité contre le monopole, de la fraternité contre la servitude, de la solidarité des peuples contre l'égoïsme des oppresseurs.

« AUX ARMES !

« Donc, AUX ARMES ! Que Paris se hérisse de barricades, et que, derrière ces remparts improvisés, il jette encore à ses ennemis son cri de guerre, cri d'orgueil,



M. BUFFET.

cri de défi, mais aussi cri de victoire ; car Paris, avec ses barricades, est inexpugnable.

« Que les rues soient toutes dépavées : d'abord, parce que les projectiles ennemis, tombant sur la terre, sont moins dangereux ; ensuite, parce que ces pavés, nouveaux moyens de défense, devront être accumulés, de distance en distance, sur les balcons des étages supérieurs des maisons.

« Que le Paris révolutionnaire, le Paris des grands jours, fasse son devoir : la Commune et le Comité de salut public feront le leur.

« *Le Comité de salut public :*

« ANT. ARNAUD, E. EUDES, F. GAMBON, G. RANVIER[1]. »

1. Le dernier numéro du *Salut public*, imprimé le jour même où la lutte était engagée dans les rues de Paris, contenait aussi son appel au peuple :

« Citoyens,

« La trahison a ouvert les portes à l'ennemi ; il est dans Paris ; il nous bombarde ; il tue nos femmes et nos enfants.

« Citoyens, l'heure suprême de la grande lutte a sonné. Demain, ce soir, le prolétariat sera retombé sous le joug ou affranchi pour l'éternité. Si Thiers est vainqueur, si l'Assemblée triomphe, vous savez la vie qui vous attend : le travail sans résultat, la misère sans trêve. Plus d'avenir ! plus d'espoir ! Vos enfants, que vous avez rêvés libres, resteront esclaves ; les prêtres vont reprendre leur jeunesse : vos filles, que vous aviez vues belles et chastes, vont rouler flétries dans les bras de ces bandits.

« *Aux armes ! aux armes !*

« Pas de pitié. — FUSILLEZ CEUX QUI POURRAIENT LEUR TENDRE LA MAIN ! Si vous étiez défaits, ils ne vous épargneraient point. Malheur à ceux qu'on dénoncera comme les soldats du droit ; malheur à ceux qui auront de la poudre aux doigts ou de la fumée sur le visage.

« Feu ! feu !

« Pressez-vous autour du drapeau rouge sur les barricades, autour du Comité de salut public. — Il ne vous abandonnera pas.

« Nous ne vous abandonnerons pas non plus. Nous nous battrons avec vous jusqu'à la dernière cartouche, derrière le dernier pavé.

« *Vive la République ! Vive la Commune ! Vive le Comité de salut public !*

« *Le Directeur politique*, GUSTAVE MAROTEAU. »

Bientôt, à mesure que l'armée va avancer, les proclamations seront plus courtes et comme plus haletantes :

« Paris, le 23 mai 1871.

« Que tous les bons citoyens se lèvent !

« Aux barricades ! l'ennemi est dans nos murs !

« Pas d'hésitation !

« En avant pour la République, pour la Commune et pour la Liberté !

« Aux armes !

« Paris, le 3 prairial an 79.

« *Le Comité de salut public :*

« ANT. ARNAUD, BILLIORAY, E. EUDES, F. GAMBON, RANVIER. »

Les membres de la Commune feront appel, en mai 1871, comme le Comité central l'avait fait en mars, aux sentiments du soldat, à ses passions d'enfant du peuple, à ses devoirs et à ses colères : « Quand la consigne est infâme, diront-ils, la désobéissance est un devoir. » Mais les soldats obéiront, défendant, cette fois, la République qu'ils avaient attaquée en décembre.

« Soldats de l'armée de Versailles,

« Le peuple de Paris ne croira jamais que vous puissiez diriger contre lui vos armes quand sa poitrine touchera les vôtres ; vos mains reculeront devant un acte qui serait un véritable fratricide.

« Comme nous, vous êtes prolétaires ; comme nous, vous avez intérêt à ne plus laisser aux monarchistes conjurés le droit de boire votre sang, comme ils boivent vos sueurs.

« Ce que vous avez fait au 18 mars, vous le ferez encore, et le peuple n'aura pas la douleur de combattre des hommes qu'il regarde comme des frères et qu'il

voudrait voir s'asseoir avec lui au banquet civique de la Liberté et de l'Égalité.

« Venez à nous, frères, venez à nous ; nos bras vous sont ouverts !

« 3 prairial an 79.

« *Le Comité de salut public,*

« ANT. ARNAUD, BILLIORAY, E. EUDES,
F. GAMBON, G. RANVIER. »

Les manifestes se suivent, tous enfiévrés, ardents, pleins d'illusions d'ailleurs et de mensonges, de ces mirages si séduisants qui font armer les bras et poussent, en les égarant, les plus généreux, mais les plus aveugles à la lutte. Tous ces documents fiévreux appartiennent à l'histoire :

« Paris, 3 prairial, an 79.

« L'ennemi s'est introduit dans nos murs plutôt par la trahison que par la force ; le courage et l'énergie des Parisiens le repousseront.

« A l'heure où toutes les grandes communes de la France entière se réveillent pour la revendication de leurs libertés, pour se fédérer entre elles et avec Paris ; Paris, la ville sainte, le foyer de la révolution et de la civilisation, n'a rien à redouter.

« La lutte est rude, soit : mais n'oublions pas que c'est la dernière, que c'est le suprême effort de nos ennemis.

« A ces hommes que rien n'a pu instruire, à ces hommes qui ne tiennent compte ni de la grande Révolution ni de 1830 ; — à ces hommes qui ont oublié les luttes de 1848, les hontes de décembre 1851 et de Sedan ; — qui ne savent pas même se souvenir du 4 septembre, des journées du siége et du 18 mars, nous allons donner la grande leçon de prairial de l'an 79 !

« Ouvrons nos rangs à ceux que les Versaillais ont

enrôlés de force et qui veulent s'unir à nous pour défendre la Commune, la République, la France.

« Mais pas de pitié pour les traîtres, pour les complices de Bonaparte, de Favre et de Thiers.

« Tout le monde aux barricades. Tous doivent travailler, de gré ou de force même, à les construire ; tous ceux qui peuvent manier un fusil, pointer un canon ou une mitrailleuse, doivent les défendre.

« Que les femmes elles-mêmes s'unissent à leurs frères, à leurs pères et à leurs époux.

« Celles qui n'auront pas d'armes soigneront les blessés et monteront des pavés dans leurs chambres pour écraser l'envahisseur.

« Que le tocsin sonne ; mettez en branle toutes les cloches et faites tonner tous les canons, tant qu'il restera un seul ennemi dans nos murs.

« C'est la guerre terrible, car l'ennemi est sans pitié : Thiers veut écraser Paris, fusiller ou transporter tous nos gardes nationaux ; aucun d'eux ne trouvera grâce devant ce proscripteur souillé par toute une vie de crimes et d'attentats à la souveraineté du peuple. Tous les moyens sont bons pour lui et ses complices.

« La victoire complète est la seule chance de salut que nous laisse cet ennemi implacable. Par notre accord et notre dévouement assurons la victoire.

« Aujourd'hui, que Paris fasse son devoir, demain la France entière l'imitera. »

Mais, en dépit de ces proclamations, l'armée avançait sûrement dans Paris. La défense de la ville n'avait déjà plus d'ailleurs aucune direction. « Les fédérés étaient abandonnés à eux-mêmes [1]. » A une heure de l'après-midi, le lundi 22, le quart de Paris était au pouvoir de l'armée. Les soldats couronnaient le Trocadéro, s'avançaient jusqu'aux Batignolles et au nouvel Opéra, sur la

1. Lissagaray, *Les Huit journées de mai derrière les barricades* (Bruxelles).

rive droite, et jusqu'aux Invalides, sur la rive gauche. Le soir, sur la proposition de Félix Pyat, la Commune décida que chacun de ses membres se rendrait dans son arrondissement respectif, et là dirigerait les barricades. « Notre cause est perdue, dit fièrement Delescluze, fécondons-la avec notre sang. »

Tandis qu'au dehors de l'enceinte, le général de cavalerie du Barrail prenait, avec des troupes à cheval, les forts de Montrouge, de Bicêtre et d'Ivry, et qu'au dedans le corps de Cissey exécutait les opérations qui allaient lui livrer toute la rive gauche, le général Vinoy, suivant le cours de la Seine, manœuvrait pour se porter vers la place de la Bastille, hérissée de retranchements formidables. Le soir du 22 mai, le général Clinchant arrivait jusqu'aux boulevards, et bientôt le général de Ladmirault, tournant la butte Montmartre avec deux divisions, allait enlever le parc d'artillerie qui eût été si fatal à Paris entre les mains des fédérés. A trois heures et demie, le 23, cette opération était terminée, et le général Montaudon avait emporté Neuilly, Levallois-Perret, Clichy et attaqué Saint-Ouen. Plus de six mille prisonniers étaient aux mains des soldats de Versailles.

Au centre, le corps du général Douay s'emparait de l'église de la Trinité et de la mairie de la rue Drouot, tandis que les généraux de Cissey et Vinoy se portaient sur l'Hôtel de Ville et les Tuileries. Les jours suivants, Douay longeait la ligne des boulevards, appuyant sa droite à la place de la Bastille et sa gauche au Cirque Napoléon. Le corps de Clinchant, venant se rallier, à l'ouest, au corps de Ladmirault, avait à vaincre, aux Magasins-Réunis, une violente résistance. Enfin, le corps du général Ladmirault, après avoir enlevé les gares du Nord et de l'Est, s'était porté à la Villette, et prenait position au pied des buttes Chaumont.

Ainsi, les deux tiers de l'armée, après avoir conquis successivement toute la rive droite, étaient venus se

ranger au pied des hauteurs de Belleville, qu'ils devaient attaquer le lendemain 26.

Nous avons indiqué rapidement la façon dont l'armée opéra et enferma, comme on l'a dit, les soldats de la Commune dans une série de cercles concentriques. Ce que nous n'avons pas dit, c'est la façon dont Paris accueillit ceux qu'il nommait hier ses ennemis et ceux qu'il appelait maintenant ses libérateurs. Il y eut (spectacle attristant pour toute âme haute) un déchaînement de fureur contre les vaincus, et ceux-là mêmes qui, la veille, rampaient devant ces tyrans de hasard, les écrasaient maintenant de leurs dénonciations et de leurs injures. On vit apparaître partout, et même aux képis et aux manches fédérées, le turban tricolore ou le brassard de l'*ordre*. Les drapeaux tricolores se balancèrent subitement aux fenêtres. Il y eut d'ailleurs comme un sentiment bien incompréhensible de délivrance. On respira, on put revivre. Rossel lui-même décrit ce sentiment très-vif et très-profond, à la page 185 de ses *Papiers posthumes :* « Les trois couleurs, dit-il, sont joyeuses à voir après le triste drapeau rouge... Un régiment passe ; voici des officiers français, leurs guêtres sont couvertes de poussière ou de boue, mais, malgré la fatigue, ils portent l'uniforme avec une aisance coquette. Cela fait plaisir après ces gueux d'officiers de la Commune trinquant sur le comptoir avec quelque sergent, gueux déguisés en soldats, et qui transforment en guenille l'uniforme dont on les a affublés ; le pantalon en vrille, le sabre dans les jambes, le ceinturon pendant sur une capote trop large, le képi crasseux couronnant une personne crasseuse, l'œil et la parole avinés [1]. » Rossel est assez sévère pour ses soldats, et voilà un témoin qu'on ne peut récuser lorsqu'il s'agit de

1. Rossel, *Papiers posthumes.* — Le commandant Henri Verlet, dans une lettre rendue publique, déclarait que son bataillon marchait au feu *sans souliers* et il ajoutait : « Je suis fier de ce bataillon. »



M. WALLON

savoir la vérité. Il a payé de sa vie le droit de tout dire.

Cependant, au milieu de la lutte et tandis que le Comité de salut public organisait la résistance, le Comité central avait fait, une fois encore, acte de vie : il avait proposé une trêve et un moyen terme, la double dissolution de l'Assemblée nationale et de la Commune, l'éloignement de l'armée *dite régulière*, et la nomination d'un pouvoir intérimaire composé des délégués des villes de 50.000 habitants. C'était, à peu de chose près, les articles projetés par les diverses ligues de conciliation ; mais, à vrai dire, et quel que soit notre amour pour la paix, c'était l'anarchie.

D'ailleurs la lutte continuait. Elle était ardente. Des femmes, des enfants combattaient avec une fureur singulière, à la fois effrayante et admirable. Que si tant de colère eût éclaté contre les Prussiens, Paris eût été Saragosse. Mais c'était contre des Français que rugissait cette rage. Place Blanche, cent vingt femmes défendirent une barricade pendant plusieurs heures. Quelle frénésie s'était emparée de la population ! Le soleil de mai finissait de griser les cerveaux brûlés par l'alcoolisme. Tout ce que la fureur humaine a de plus terrible et parfois de plus sublime et de plus sauvage éclata. L'humanité devint un mot creux. Paris fut en proie aux obus, aux balles, au sifflement du fer, aux cris d'agonie, à la mort. Cette rouge semaine sera, dans son histoire, la semaine inexpiable. On tuait partout. Déjà les morts se comptaient par milliers.

A six heures du soir, le mardi 23, rue Myrrha, au moment où il s'efforçait de rallier les fédérés, Dombrowski, demeuré presque seul, tomba frappé à mort. On emporta, sur une civière, son cadavre à l'Hôtel de Ville. Un officier précédait le cortége, tenant à la main un drapeau rouge. Le général se tordait sur la civière dans des convulsions terribles causées par la douleur. Il succomba après une agonie de deux heures. En rendant le dernier

soupir, il dit seulement : « Voilà comment on meurt, et on dira que j'ai trahi ! »

Les funérailles eurent lieu le lendemain. On le porta à bras jusqu'à un caveau vide, au Père-Lachaise, où on le déposa, après que le frère de Dombrowski eut écrit quelques mots au crayon sur le couvercle. Vermorel, membre de la Commune, prit la parole et s'exprima avec une rage concentrée, non pas contre l'armée régulière, mais contre cette horde d'ivrognes et de lâches qui, la veille encore, accusaient leur chef de trahison, et qui le laissèrent seul sur la barricade où il trouva la mort. Il rappela quelques détails biographiques sur la vie de celui qui, quoique étranger, embrassait chaleureusement la cause de la Commune. Ce discours était comme une confession mortuaire, un examen de conscience de Vermorel ; il accusait la Commune, ses défenseurs et lui-même. « La scène était grandiose, écrit un témoin, le canon grondait, le pétillement de la fusillade éclatait aux environs ; tous les assistants demeuraient sous une impression indescriptible, le découragement était sur tous les visages ; aucun ne se faisait plus illusion sur l'issue de la lutte, et l'on pourrait appeler cette cérémonie les funérailles de la Commune. »

Quant à Vermorel, il devait, lui aussi, mourir bientôt. Singulière destinée que celle de ce Vermorel, âme troublée, inquiète, préoccupée des problèmes religieux et sociaux, esprit laborieux et chercheur, sans besoins, sans révolte apparente contre la pauvreté, sollicité pourtant par le plaisir et étouffant sans pitié la tentation sous un travail incessant et acharné. Tout ce que cet homme a entassé de travaux, écrit d'un style sans relief, mais coulant comme un ruisseau, d'articles, de préfaces, de pamphlets, de notices biographiques, est incalculable. Il écrivait toujours, sans fatigue, sans fièvre, sans émotion, sans passion. Ses attaques les plus furieuses contre la gauche, du temps de l'empire, étaient tracées comme en se jouant et en souriant. On l'a tou-

jours vu sourire. Ce sang-froid, ce calme lymphatique qui ne l'avaient point quitté devant la plus sanglante injure, un crachat sur sa joue, ne l'ont point quitté devant la mort. Blessé mortellement, il a supporté les opérations les plus cruelles avec cette énigmatique expression qui rendait véritablement inquiétant son visage de sacristain gras [1].

Il avait, six ans auparavant, déjà vu la mort de près. Une nuit, dégoûté de lui-même et des autres, il s'était, sous un pont de Paris, jeté à la Seine. On le sauva. Lorsqu'il avait tenté ce suicide, il traînait, comme un boulet, dans le monde politique où il voulait entrer, le poids de ce petit livre de début qu'il avait écrit pour un morceau de pain, *Ces Dames*, un écho du bal Bullier et des cabarets du quartier Latin. Il est douloureux pour un réformateur d'avoir commencé comme un pornographe. Lorsque, plus tard, il écrivit pour la *Bibliothèque nationale* un essai sur la vie et les œuvres de Mirabeau, peut-être était-ce en mémoire de l'*Erotikon Biblion* qu'il prit si vaillamment la défense du grand orateur. Vermorel fut assez long, au surplus, à trouver sa voie, à se jeter dans ce mouvement socialiste dont le but, pour lui, était d'arriver par l'*intégralité de l'instruction à l'équivalence des fonctions*. Il hésita, chercha, demanda ses aspirations à Lamennais avant de s'inspirer de

1. Vermorel n'est pas mort, disait le *Salut public*, mais, — chose surprenante pour tous, — *il voudrait mourir*. Il demande tous les jours, à chaque instant, *qu'on le laisse s'en aller en paix*.

Hier encore, à l'ambulance de Versailles, quand son médecin est venu (car tous les soins lui sont donnés), il lui a dit :

— Docteur, il y a une sorte de cruauté qui, sous le prétexte de charité humaine, vous force à chercher à me sauver... Vous ne faites que prolonger mon martyre...

Une autre fois, il demanda les noms des membres de la Commune arrêtés.

— Et Pyat ? fit-il en souriant ; il n'est pas pris ?

— Non.

— *L'homme qui pousse et l'homme qui fuit... lâche et sinistre personnage.*

Ce fut tout.

Marat, et s'arrêta devant l'*Imitation* avant d'aboutir à l'*Ami du Peuple*. Dans la préface d'un roman singulier, *Desperanza*, qui n'est point sans rapport, j'entends quant au sentiment maladif, avec *Volupté* de Sainte-Beuve, Vermorel, s'attachant à peindre, après tant d'autres, la courtisane, s'appuie, pour étudier la pécheresse, sur l'autorité de Lacordaire « ce saint religieux. » Il nous apparaît alors comme une sorte d'ascète étudiant, ne connaissant de la vie que les livres, enfermant l'humanité dans un cercle en quelque sorte monastique, lui montrant, par exemple, le salut « dans la virginité du corps et de l'âme, » et poussant ses aspirations vers un idéal confus, mêlé de christianisme et de libéralisme, de protestations contre le mouvement qui entraîne le monde, et d'aspiration vers une société nouvelle : « Dieu que l'on oublie, l'âme humaine que l'on matérialise, la liberté qui se meurt, ne sont-ce pas là des muses toujours belles et dignes de nous ? »

Vermorel était peut-être celui des jeunes gens qui, la plume à la main, avait le premier, sous l'empire, commencé la lutte pour la liberté. On se rappelle ces journaux militants du quartier Latin, *la Jeune France, la Rive gauche*, dont l'existence éphémère n'est pourtant pas oubliée, et qui marquèrent par une note nouvelle dans le concert quotidien ; là se faisaient jour des idées généreuses et hardies ; là débutaient, essayaient leurs premiers pas dans le journalisme des échappés de collége, que la vie a condamnés depuis, pour la plupart, à une existence moins bruyante. Là se formaient aussi des talents appréciés plus tard. Vermorel était, me dit-on, comme le chef de ce bataillon de recrues ; tous faisaient bravement la petite guerre, cette guerre pleine d'espoirs, d'entrain, d'illusions, de griserie juvénile et d'ardeur printanière, guerre des volontaires de Valmy qui ne prévoient pas leur Waterloo. Ils n'en étaient pas encore d'ailleurs, en ces heures de début, à Babœuf et à Blanqui ; ils s'en tenaient à La Béotie et à Ca-

mille, réclamant, demandant, célébrant sur tous les tons, en vers et en prose, la séduisante Liberté, femme et déesse à la fois, adorée par ces cerveaux de vingt ans.

Les lilas depuis ont passé fleur. Les rêves du quartier Latin étaient devenus les réalités dures, et la politique n'apparaissait plus à Vermorel comme un poëte charmeur, mais comme un redoutable problème, lent et lourd à résoudre. Il travailla ardemment à la solution, mais, aveuglé par l'éblouissement du but à atteindre, il perdit bientôt, il usa cette foi, que je retrouve malgré moi dans ses premiers ouvrages, ce doute sauveur qui lui prêtait la franchise et qui lui eût donné le talent ; il transigea par amour du socialisme, dégagé de toute forme politique, avec les ministres de l'empire, et M. Rouher, faisant croire à l'écrivain qu'ils poursuivaient ensemble le même but, on vit bientôt l'ancien rédacteur de la *Jeune France* devenu le rédacteur du *Courrier français*, brûler avec ardeur ce qu'il avait adoré jadis, outrager les personnalités de la gauche républicaine et diffamer les hommes de 1848 qui lui procuraient autrefois les fonds nécessaires à l'impression de ses journaux d'étudiants.

Il aura été donné à ce jeune homme, doué d'une verve et d'une dextérité de vrai journaliste, il lui aura été donné de coudoyer dans sa vie, si courte et si remplie, les hommes de tous les partis : depuis M. Jules Simon, qui le protégea au début, jusqu'à M. Clément Duvernois avec qui, d'un même entrain, il combattait l'empire. Tour à tour, accueilli et soupçonné par tous les partis, se servant des hommes en ayant l'air de les servir, énigmatique et secret, sympathique par l'austérité de sa vie, il est, — quel étonnement ! — mort avec courage après avoir passé pour lâche. De quelles antithèses était faite une telle nature ? « Il était entré, a dit de lui M. Laurent Pichat, dans la Commune avec la seule intention de faire un livre : il y a laissé sa vie. » Sa

mort l'absout d'ailleurs, et son nom n'a pas été mêlé aux crimes d'incendie qui ont fait de Paris, pendant un moment, comme un sépulcre.

« Plutôt Moscou que Sedan, » avait dit Delescluze. « Nous nous ensevelirons sous les ruines de Paris, » répétaient avec frénésie les orateurs de clubs depuis le premier siége. Eh bien ! l'heure vint où l'on fit des ruines, mais non devant l'étranger, non pas pour disputer une ville à l'ennemi, mais pour l'empêcher d'être occupée par des Français, mais inutilement, horriblement, pour le plaisir de détruire et de brûler. « Il est tel homme, disait Saint-Just, qui, comme Érostrate le fit à Delphes, brûlerait plutôt le temple de la Liberté que de ne point faire parler de lui. » Les héros des journées de mai ont fait ainsi.

« Une lueur se lève sur Paris, écrit M. Lissagaray, mais une lueur sanglante et rougeâtre. Les Tuileries brûlent ! puis le Palais-Royal, puis la Légion d'honneur, puis le Conseil d'Etat, puis la Cour des comptes, De formidables détonations partent du palais des rois. Ce sont les barils de poudre qui éclatent, les murs qui s'écroulent, les vastes coupoles qui s'effondrent. » La Seine semble rouler des flammes. Le ciel est saignant. L'épouvante étend partout son aile. Une vision infernale de Dante ne serait pas plus terrible. La France, le monde, en apprenant un tel crime furent frappés de stupeur.

On avait lu dans le *Cri du peuple*, quelques jours avant, ces mots :

« On nous avait donné, depuis quelques jours, des renseignements de la plus haute gravité dont nous sommes aujourd'hui parfaitement sûrs.

« On a pris toutes les mesures pour qu'il n'entre dans Paris aucun soldat ennemi.

« Les forts peuvent être pris l'un après l'autre. Les remparts peuvent tomber. Aucun soldat n'entrera dans Paris.

« *Si M. Thiers est chimiste, il nous comprendra.*

« Que l'armée de Versailles sache bien que Paris est décidé à tout plutôt que de se rendre. »

Paris ne se rendait point, Paris brûlait. Le pétrole allait seconder la poudre.

La science a sa bohème qui la déshonore. Ce n'est pas un savant, mais un ignorant effréné qui peut avoir demandé à la chimie de le défendre contre Versailles. Et que ces forcenés ne disent pas que ce sont là les usages de la guerre, et qu'on détruit pour se défendre. On peut leur répondre, comme répondait Daniel Manin à ceux qui répétaient dans l'exil que l'insuccès du mouvement italien de 1848 devait être attribué à trop de modération et de générosité de la part des chefs : « Quand même, ce que je ne crois pas, on eût pu vaincre par des moyens que le sens moral réprouve, *la victoire eût été achetée trop cher*. Elle n'eût été ni vraiment utile, ni d'un effet durable. *Des moyens que le sens moral réprouve, lors même que matériellement ils seraient utiles, tuent moralement. Aucune victoire ne mérite d'être mise en balance avec le mépris de soi-même.* »

Pindy, chez qui trois ou quatre ans auparavant on avait trouvé la formule de la nitro-glycérine, du picrate de potasse et la recette de certains bâtons puants pour empoisonner les égouts, Pindy devait, dit-on, — mais ici l'affirmation n'a point de preuves et nous ne la soutiendrons pas, — ordonner l'incendie de l'Hôtel de Ville dont il était le gouverneur. Quoi ! la Maison aux piliers, la maison du peuple, elle aussi ! M. Bonvalet, ancien maire du troisième arrondissement, qui a pénétré le dernier peut-être dans la maison commune, a vu ce lugubre spectacle : l'Hôtel de Ville abandonné, vide, les tentures arrachées, les longues salles désertes, les parquets jonchés de papiers et, là, dans cet immense monument inhabité depuis quelques heures et si bruyant depuis quelques mois, deux hommes, dont l'un portait un costume de zouave, et versant sur les paperasses du

pétrole qu'ils portaient dans un arrosoir. Quelle scène! M. Bonvalet s'enfuit, tout frissonnant.

Un quart d'heure après l'Hôtel de Ville sautait. Les Tuileries brûlaient toujours. Un neveu de Clément Thomas, M. V. Thomas, qui a assisté à ces scènes atroces, en a décrit les sombres souvenirs.

« Le 21 mai, dit-il, Bergeret et son état-major avaient passé du Corps législatif aux Tuileries. Un certain Benot se trouvait là, *alter ego* de Bergeret, qui le chargeait de la distribution de ses ordres.

« Le 23 mai, les obus commençaient à tomber sur les Tuileries. Le général Bergeret, vers cinq heures du soir, fit demander tout son personnel. Auprès de lui se trouvaient réunis Benoît, Dardennes, Serva. Les officiers de service aux Tuileries faisaient aussi partie de la réunion, Bergeret distribua les rôles. Dardenne fut chargé de faire évacuer le matériel; Benot de faire les préparatifs d'incendie et de mettre le feu au palais. Il n'était pas plutôt désigné qu'il s'écria : « Je m'en charge. » Aussitôt il se munit de bougies, de balais, de tous les ustensiles nécessaires pour répandre le pétrole contre les murailles et la poudre dans les escaliers et les appartements. Un baril de poudre fut placé au rez-de-chaussée du pavillon de l'Horloge et de grandes quantités de munitions dans la salle des maréchaux.

« Il fit saturer de pétrole les parquets et les murs de toutes les pièces. Il arrangea une traînée de poudre allant de la cour intérieure au rez-de-chaussée du pavillon. Il était décidé à allumer la poudre au commencement de la traînée lorsque tout le monde serait parti. Il voulait ensuite se replier sur le Louvre pour jouir de l'effet produit.

« J'ai vu de mes yeux tous ces préparatifs, ajoute M. Victor Thomas, et j'affirme le rôle accepté et joué par Benot.

« Bergeret et les autres se sont repliés sur le Louvre

vers neuf heures du soir. Benot resta seul avec quelques fédérés pour diriger les préparatifs d'incendie.

« De dix à onze heures, Benot revint au Louvre, où l'on se mit à souper. Après le café, vers minuit, Benot proposa d'aller jouir du coup d'œil sur la terrasse du Louvre. Vers deux heures du matin, une explosion formidable eut lieu. Tous les fédérés garnissant les postes furent mis immédiatement en émoi. Bergeret les rassura en leur disant : « Ce n'est rien, ce sont les Tuileries qui « sautent ! »

« Après l'explosion des Tuileries, Bergeret écrivit ces mots au crayon :

« Les derniers vestiges de la royauté viennent de dis« paraître. Je désire qu'il en soit de même de tous les « monuments de Paris. »

M. Thomas, qui, par un hasard au moins étrange, servait dans les rangs de la Commune, porta immédiatement ce billet au Comité de salut public, à l'Hôtel de Ville. A son retour, Bergeret avait disparu[1].

Les historiens membres de la Commune, à la fois juges et parties, ont essayé de faire retomber sur Versailles la responsabilité des incendies horribles, inutiles, féroces, et, tandis que Lissagaray parle en souriant de la *légende des pétroleuses*, M. Vésinier adresse à l'*Emancipation*, de Toulouse, un fragment extrait sans doute du livre qu'il a publié en anglais, sur la Commune :

« L'incendie d'une partie de Paris, dit-il, n'a pas besoin, pour être expliqué, d'être attribué à des compagnies de *pétroleuses* qui n'ont jamais existé; tout le monde en convient maintenant. Les procès devant les conseils de guerre ont prouvé, jusqu'à l'évidence la plus absolue, qu'aucun ordre d'incendie n'a été donné ni par la Commune ni par aucun de ses membres.

« Ceux qui sont restés jusqu'au dernier jour du terri-

1. La déposition de M. V. Thomas est reproduite tout au lon dans un livre de M. Ed. Rodrigues, *le Carnaval rouge*.

ble bombardement qui a eu lieu dans tous les quartiers de Paris ; ceux qui ont vu la grêle d'obus, de bombes et de projectiles de toutes sortes qui est tombée jour et nuit dans cette malheureuse ville ; ceux qui ont contemplé le ciel de feu, l'atmosphère incandescente, le foyer fulgurant qui l'entouraient, comprennent parfaitement l'immense désastre qui a dû en résulter.

« Ils ne sont étonnés que d'une chose, c'est que la capitale tout entière n'ait pas été engloutie dans ce déluge de fer et de feu. »

Le rédacteur du *Père Duchêne*, dans une pièce de vers intitulée les *Incendiaires*, a du moins plus d'audace et de franchise lorsqu'il s'écrie, dans un accès de joie révoltante :

Paris est mort! et sa conscience abîmée
A tout jamais s'évanouit dans la fumée!...
Eh bien! quand l'incendie horrible triomphait,
Une voix dans mon cœur criait : *Ils ont bien fait!*

Quant à nier que des mains de fous et de criminels aient allumé des incendies dans Paris, quant à déclarer que le pétrole, dont on voyait les traces et dont on sentait l'odeur, n'a jamais fait son œuvre, il faut que les historiens impartiaux y renoncent. La vérité est la vérité. Rien ne nous forcerait à ne pas nous rendre à son évidence. Reste à savoir qui guidait ces mains et qui dictait ces forfaits. Rossel encore nous fournit, sur ce point, un important témoignage : « Le 24 mai, dit-il, l'incendie de l'Hôtel de Ville dénonça les intentions des révolutionnaires. Entre neuf et dix heures du matin, les flammes jaillirent de la tourelle, qui fut pendant plusieurs heures la cheminée d'appel de l'incendie; puis d'autres foyers éclatèrent à l'ouest du premier, et l'on sut que la préfecture de police et les Tuileries brûlaient sous la protection des fédérés.

« La majorité de la Commune peut être justement accusée de ces crimes. Félix Pyat et les Blanquistes en

sont les instigateurs. Le 23, Félix Pyat commençait son journal par un article dont le titre était : « Que ferons-nous des Tuileries? » Les vainqueurs étaient déjà dans Paris, et lui se préoccupait plus de se venger de la défaite que d'arracher le succès aux ennemis de la Révolution.

Et d'ailleurs, hélas! n'a-t-on pas rétrouvé les preuves mêmes, les preuves accusatrices?

Sur ce point, les preuves abondent, tragiques et irrécusables. N'est-il pas assez clair, ce document trouvé sur le cadavre d'un individu tué au ministère des finances :

MINISTÈRE
DE LA GUERRE
—
Cabinet
DU MINISTRE

Paris, le 18

CABINET DU MINISTRE
DE LA GUERRE

Au citoyen Lucas,

Faites de suite flamber Finances et venez nous retrouver.

Timbre :
Ministère
de la Guerre

4 prairial an 79.

TH. FERRÉ.

La fortune privée, les monuments publics, rien ne fut épargné[1]. Les réquisitions de matières inflammables étaient faites depuis longtemps. Parisel, délégué scientifique, et Brunel, l'incendiaire du *Tapis rouge* et de la Porte-Saint-Martin, n'avaient qu'à se servir des matières amoncelées.

1. Dans l'incendie des docks Trotot, à la Villette, il a été brûlé, affirme la *Liberté*, pour 20 millions de marchandises, tant suif, farine, viandes salées qu'autres denrées.

M. Louis Blanc eut toutes ses malles et le manuscrit d'un livre sur les *Salons du dix-huitième siècle* consumés.

Voici encore un document terrible dans sa concision :

VILLE DE PARIS — MAIRIE DU XI[e] ARRONDISSEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. —

Je fais mettre le feu au Grenier d'abondance.
Artillerie magnifique.
Bonne résistance.

25 mai 1871.

Le chef de la 13[e] *légion,*

C. ULRIC.

Et quel fut le dernier placard que la Commune eut le temps de livrer à la publicité? Celui-ci, que la commission de la guerre faisait tirer, le 24 mai, à neuf heures du soir, à l'Imprimerie nationale :

N° 398. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. N° 398.

Liberté, Egalité, Fraternité.

COMMUNE DE PARIS

Faire détruire immédiatement toute maison des fenêtres de laquelle on aura tiré sur la garde nationale, et passer par les armes tous ses habitants, s'ils ne livrent et exécutent eux-mêmes les auteurs de l'acte.

4 prairial an 79 (24 mai, 9 heures soir).

La Commission de la guerre.

Imprimerie nationale. Mai 1872[1].

1. Voici des pièces encore relatives à cette période exaspérée de la lutte :

N° 1.

« Le Comité de salut public autorise les chefs de barricades à requérir les ouvertures des maisons là où ils les jugeront nécessaires;

Le 24 mai, les fédérés n'avaient-ils pas conduit sous les voûtes du canal Saint-Martin, au milieu du boule-

« A réquisitionner pour leurs hommes tous les vivres et objets utiles à la défense, dont ils feront récépissé et dont la Commune fera état à qui de droit.

« Paris, le 3 prairial an 79.

Le membre du Comité de salut public,

« G. RANVIER. »

N° 2.

Copie d'un ordre trouvé sur le citoyen belge Van der Hooven, chef de barricade au faubourg du Temple.

« Le citoyen délégué commandant la caserne du Château-d'Eau est invité à remettre au porteur du présent les bonbonnes d'huile minérale nécessaires au citoyen chef général des barricades du faubourg du Temple.

« *Le chef de légion,*

« BRUNEL. »

N° 3.

« DIRECTION DE SURETÉ GÉNÉRALE.

« Les citoyens Dereure et Vermorel sont chargés de faire arrêter immédiatement les rédacteurs, employés et compositeurs des journaux la *Politique* et la *Constitution.*

« Paris, 3 prairial an 79.

« COURNET. »

M. Ernest Renan, l'auteur de la *Vie de Jésus*, qui avait été chargé par le ministre de l'instruction publique de visiter les divers monuments de Paris, donnait des détails qui pourront être un enseignement.

La Bibliothèque nationale, la bibliothèque Mazarine, le palais de l'Institut étaient sauvés, mais M. Renan avait trouvé dans ces bâtiments des cuves de pétrole et de matières incendiaires renfermées en général dans des tubes et tourteaux préparés de longue main, et qui prouvent que les crimes commis aujourd'hui étaient arrêtés depuis longtemps. Il rapporte que des femmes déguisées en marins et en mousses jetaient du pétrole dans les soupiraux des maisons privées et particulièrement des maisons bourgeoises. C'est ainsi que la rue Royale et une partie de la rue du Bac avaient été incendiées ; la police fit boucher les soupiraux.

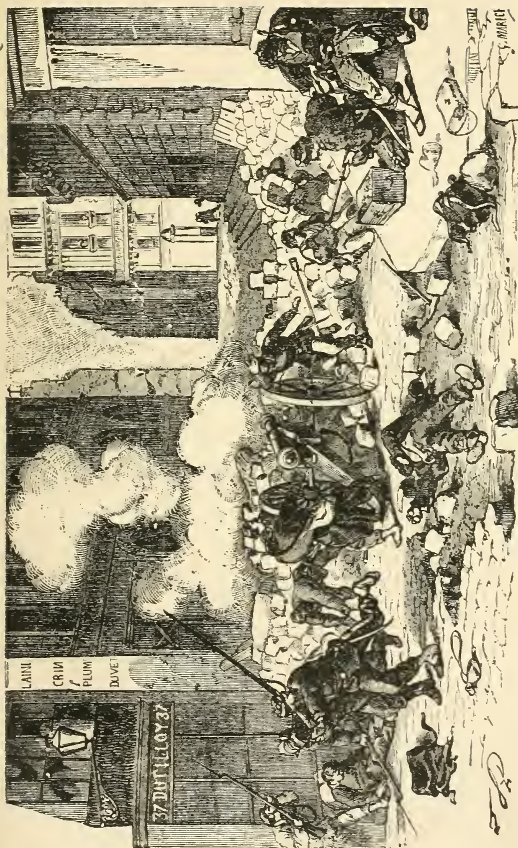
Le ministère de la marine, d'après le rapport d'un aide de camp de l'amiral Pothuau, contenait aussi des cuves de pétrole et cependant le ministère de la marine renfermait les blessés de la Commune.

vard Richard-Lenoir, presque en face des rues du Chemin-Vert et des Amandiers, plusieurs barques amarrées sur le quai du boulevard Bourdon? L'une de ces barques contenait quelques barils de poudre et des bonbonnes de pétrole, les autres étaient chargées de matières inflammables, planches et copeaux, et avaient été arrosées de pétrole. Tous les soupiraux et les bouches d'air communiquant avec le canal avaient été bouchés.

Les barques chargées de poudre et de pétrole avaient été conduites les premières à l'endroit où l'on avait projeté de commettre le crime. La barque qui devait communiquer le feu aux autres était la dernière. On y mit le feu sous la place de la Bastille. De là les incendiaires voulaient sans doute la traîner tout enflammée jusqu'aux autres; mais la fumée occasionnée par le commencement de l'incendie était si épaisse que, ne pouvant s'échapper par les bouches d'air, elle empêcha la flamme de se produire. Les matières brûlaient sans flamber, ce qui augmentait encore la fumée. Les incendiaires furent asphyxiés dans cette atmosphère. On ramassa dans le canal les corps de plusieurs d'entre eux. Ils furent transportés à la Morgue.

La Seine charriait depuis quelques jours des cadavres, et les rues de Paris n'étaient qu'un charnier.

Comment veut-on ne point maudire les chefs qui avaient poussé le peuple à ces massacres, à ces égorgements? Les incendies allumés partout, la surexcitation de la lutte, l'atmosphère chargée de salpêtre, de soufre, tout exaspérait les soldats, qui, dans leur colère, fusillaient les insurgés pris les armes à la main. Il y eut des erreurs effroyables. C'est ainsi qu'on arrêta, sur le territoire de Grenelle, un homme qu'on disait être Billioray, le *joueur de vielle* (Billioray était peintre, non joueur de vielle). Le malheureux se défendait, crispé, roulé à terre, demandant grâce. On le fusilla sur place. Ce n'était pas Billioray. Près de Saint-Germain-l'Auxerrois, un malheureux fut mis à mort qu'on disait être Jules



La fin de la Commune. — Prise d'une barricade.

Vallès. Ce n'était pas lui. D'ailleurs, cette fièvre de massacre, à laquelle applaudissait la foule, la grande criminelle anonyme, devait multiplier les exécutions[1].

Le maréchal Mac-Mahon a dit lui-même devant la *Commission d'enquête sur les événements du* 18 *mars :*

« *Quand les hommes rendent leurs armes, on ne doit pas les fusiller.* Cela était admis. Malheureusement, sur certains points on a oublié les instructions que j'avais données. Je dois dire toutefois qu'on a beaucoup exagéré le nombre des exécutions de ce genre, et sans pouvoir le préciser, je puis affirmer qu'il a été très-restreint. »

Les écrivains de la Commune ont, à l'étranger, publié, au contraire, des chiffres énormes. Bergeret, dans son journal, affirme *qu'on avait, rue de la Banque, du sang jusqu'à la cheville.* L'assertion (est-il besoin de le dire?) est fausse. Ces exécutions sont horribles, à coup sûr, mais la frénésie de la lutte explique ces déchaînements de la brute humaine. Les fédérés combattaient avec une rage qui excitait la fureur de l'adversaire. Ils pendirent, route d'Italie, des soldats du 113e. A la Butte aux-Caille, ils assassinèrent un pharmacien dont le ca-

1. Sur le bas port du quai Malaquais, on a dû procéder quelques jours plus tard à l'enlèvement de plusieurs cadavres que la chaleur décomposait. C'étaient les défenseurs de la barricade construite en face du palais des Beaux-Arts. Les soldats, justement irrités par la vue des incendies allumés derrière eux et par une résistance insensée, les avaient fusillés sur le bord du fleuve.

Trente-cinq cadavres ont été également enlevés du théâtre des Bouffes-Parisiens, où ils étaient restés depuis la prise du quartier. On s'était contenté provisoirement de les couvrir de chlore pour combattre les émanatious putrides.

Les morts de la rue du Bac, assez fortement défendue, ont été inhumés dans une profonde fosse creusée sur le bas port du quai d'Orsay.

Bon nombre de cadavres ont été enterrés dans le square de la tour Saint-Jacques.

Aux ambulances de la Presse, rue Oudinot, 27, il a été déposé cinquante-deux cadavres de fusillés. L'un d'eux, en costume de garde nationale, mais très-soigné de sa personne, avait sur lui 150.000 francs en billets de banque.

On n'a pas pu reconnaître sa personnalité.

davre demeura accroché aux barreaux de son balcon. Un autre pharmacien, M. Koch, fut égorgé, rue de Richelieu, devant sa femme, parce qu'il dit ces simples mots à un enfant qui construisait une barricade : « Au moins, toi, ne t'en mêle pas! » — La raison perd pied dans ces orgies de meurtre. A la caserne Dupleix, un vieillard disait aux soldats qui l'allaient fusiller : « Vous pouvez bien me tuer, j'ai tué mon fils qui était un Versaillais comme vous! » Rue de Lille, pendant que les maisons brûlaient, une femme demande à être exécutée avec son enfant : « Tuez tout cela, c'est la même chair! » Une autre s'écrie : « Vous me tuez, que m'importe, *Paris brûle!* » A côté de ces fureurs, des traits d'héroïsme : on recherche un insurgé, L***, un typographe. — Son beau-père répond aux soldats : « Vous demandez L***? C'est moi! » — Et il meurt.

La ruine de Paris, le meurtre de plusieurs officiers (le commandant Sigoyer, des chasseurs à pied, fut égorgé, place de la Bastille), la continuité de la bataille ne laissaient pas le sang-froid aux soldats. Ils sauvèrent ainsi, en emportant les positions avec une vivacité superbe, la plus grande partie de Paris. Le Panthéon fut arraché par eux au colonel Lisbonne, ancien acteur, et qui allait faire sauter le monument.

Dans la maison n° 18, rue Vavin, que Lisbonne avait fait sauter la veille, se trouvait une femme de quatre-vingts ans, la veuve Poëcin, qu'il empêcha de sortir, et qui mourut écrasée par les décombres. Quatre habitants qui cherchaient à s'enfuir, M. Joanin, paralytique, deux petites filles de sept ans et la charcutière du n° 20, furent poursuivis par les gardes de ce misérable et grièvement blessés.

Au Panthéon périt Millière, dont le fanatisme avait éclaté tout à fait lorsque, prenant parti pour la Commune, il avait, selon son expression, *secoué sur l'Assemblée de Versailles la poussière de ses souliers.*

Jean-Baptiste Millière était né à Lamarche (Côte-d'Or),

le 13 décembre 1817. A treize ans, il était apprenti dans l'atelier où travaillait son père, ouvrier tonnelier. Profondément affecté des iniquités sociales dont le prolétariat est victime, il avait pris, dit un de ses biographes, la résolution d'abord timide et vague, mais qui s'est affirmée de plus en plus, de se faire le champion de la classe à laquelle il n'a jamais voulu cesser d'appartenir. A vingt ans, Millière commença donc seul ses études classiques; avant la fin de la même année, après un travail qui mit sa vie en danger, il était reçu bachelier ès lettres, et quatre années plus tard il obtint le diplôme de docteur en droit, à la faculté de Dijon.

Son intelligence vive, son éloquence nette, cassante, sa voix claire, l'appelaient, ce semble, à une destinée élevée dans cette carrière. La politique l'entraîna. En 1848, il écrivait dans le *Courrier français*, et il fut le collaborateur de Lamennais au *Peuple constituant*. En 1849, il était appelé à Clermont-Ferrand, pour rédiger l'*Eclaireur républicain*, et plus tard, il y fonda le *Prolétaire*. Il faisait imprimer à Paris un volume d'*Etudes révolutionnaires*, lorsqu'éclata le coup d'Etat du Deux-Décembre. Condamné par la commission mixte du Puy-de-Dôme à la transportation en Algérie, il eût pu dire les tortures que le gouvernement impérial lui avait fait subir pendant sa captivité.

Après l'amnistie, tour à tour, chef du contentieux dans une compagnie d'assurance contre l'incendie, et, à l'occasion, magnétiseur, en province, par hasard, Millière avait marqué dans les réunions publiques. Il avait présidé, avec une sourde rancune, la fameuse séance du boulevard de Clichy où on avait invité *la gauche* à se justifier de ce qu'on appelait sa trahison. La fondation de la *Marseillaise*, le procès de Tours l'avaient mis en lumière. Envoyé à l'Assemblée de Bordeaux, il semblait destiné à y prendre une place éminente, à y élucider les questions économiques et sociales. On l'avait fort remarqué lorsque, plaidant pour les droits de Paris, il avait dit :

« Oui, nous voulons que la vie soit répandue dans toutes les parties du corps social; oui, nous voulons que chaque localité, petite ou grande, jouisse de tous les bienfaits de la civilisation et qu'ils ne se concentrent plus sur un point unique; mais nous voulons aussi que toutes les forces combinées de la France convergent sur un même point, combinées par les représentants du pays, pour y élaborer les lois et y prendre toutes les grandes mesures d'intérêt général; tandis qu'avec votre décentralisation, qui nous reporterait à une autre époque, nous arriverions au démembrement de la France, à un démembrement... (Non! non!) plus terrible que celui que nous venons de subir; car ce serait la mort morale après l'amputation physique. » (Murmures sur quelques bancs.)

Mais tout à coup, entraîné, emporté, perdu, il s'était jeté dans la mêlée où il devait laisser la vie. On le confondit, disons-le bien vite, on le confondit tragiquement avec un chef de légion portant le même nom que lui et qui fut un des plus farouches combattants des journées de Mai. La troupe, maîtresse du quartier du Panthéon, fouillait le logis où elle espérait trouver Millière.

Elle rencontra d'abord le beau-père de Millière, qui allait se dévouer, quant Millière, se penchant à la fenêtre, vit qu'on l'emmenait.

— Vous cherchez Millière! cria-t-il, me voilà!

On monta vers lui, raconte un écrivain de la *Gazette de Paris*, on le rencontra en chemin. Sa première parole fut celle-ci : « Je suis représentant du peuple! » Mais le peuple qui était là ne le défendit pas. Les soldats lui firent remarquer que, puisqu'il n'était pas à Versailles, avec l'Assemblée, c'est qu'il était avec les hommes de la Commune.

Il ne voulut pas dire un mot pour se défendre, hormis quand on lui parla de plus de trente réfractaires qu'on avait fusillés la veille par son ordre sur les marches du Panthéon.

— Ce n'est pas moi ! dit-il. Et il disait vrai.

La foule répondit : « C'est lui ! »

Il etait tête nue, pâle. Deux hommes le soutenaient par le bras ; on le conduisit chez le général de Cissey, où il répondit avec assez de fermeté aux questions qui lui furent posées. Il fut dirigé vers le Panthéon. Quand il arriva sur la place, il était soutenu par un capitaine revêtu d'un caban. Il gravit le reste des marches, et, arrivé sous le péristyle, comme il se tenait debout, faisant face aux soldats, un officier l'obligea à se retourner vers la porte de l'église, en tournant le dos à la troupe ; mais par ordre sans doute d'un officier supérieur, on lui fit reprendre sa position première, en le forçant à se mettre à genoux. Il causait sans amertume avec le commandant du peloton.

On entendit ces mots :

— *Malheur aux vaincus ! — Savoir mourir, c'est donner une leçon aux vivants. — Mourir, c'est revivre.*

Avant de monter sur les marches, il remit au chef de l'escorte ses lunettes, un peu d'argent, un petit peigne d'écaille qui était à sa femme, en disant :

— On rendra cela à madame Millière et on lui dira que je meurs avec son souvenir[1].

Millière découvrit sa poitrine, et levant en l'air le bras droit, cria à haute voix : « Vive la République !... Vive le peuple !... Vive l'humanité !... Vive... »

1. La belle-mère de Millière fut avertie qu'il était fusillé quand on lui remit l'argent, le peigne et les lunettes.

Tout affolée, ajoute l'écrivain auquel nous empruntons ces détails, elle courut au Panthéon pour qu'on lui remît le corps du fusillé.

Il était trop tard.

Un tombereau venait de l'emporter pour le cimetière Montparnasse.

Elle se hâta d'arriver plus tôt que le tombereau. Elle demanda le corps au gardien. On lui dit qu'il fallait un ordre du Luxembourg.

Elle alla au Luxembourg et revint une demi-heure après.

Mais déjà le corps était dans la fosse commune. Ainsi tombe la légende qui veut que Millière, frappé de dix balles, ait été sauvé et soi encore vivant à Londres.

Une décharge de chassepots lui coupa la parole ; il tomba inclinant sur le côté gauche.

Sa chemise était percée de balles à l'endroit du cœur, où apparaissait une large tache de sang. Une seule balle l'avait frappé à l'œil droit. Un officier s'approcha, se baissa sur le cadavre, et, lui appliquant son revolver dans l'oreille, fit feu. Un sergent franchit à son tour les degrés et lui tira le coup de grâce dans la tête.

D'autres encore devaient mourir, entre autres le relieur Varlin, membre de la Commune, et le docteur Tony-Moilin. Varlin fut exécuté à Montmartre, dans le jardin de la rue des Rosiers, à la place même où étaient tombés les généraux Lecomte et Clément Thomas. On ne trouva pas sur lui, comme on l'a dit, des sommes considérables, mais un portefeuille portant son nom, un porte-monnaie contenant 284 fr. 15 c., un canif, une montre en argent, et la carte de visite de Tridon.

Le docteur Tony-Moilin, qui n'était point du tout membre de la Commune, mais qu'on avait vu, un instant, inspecteur des hôpitaux militaires, puis délégué en sous-ordre à la mairie du sixième arrondissement, avait été évidemment, depuis le 18 mars, primé, sous la Commune, par des ambitions plus vivaces et des appétits plus robustes. Peut-être ne partageait-il pas la confiance de ses amis politiques. Dans les derniers jours, il s'exprimait sur la situation avec un certain découragement. « C'est une partie que nous jouons, » disait-il. Et il paraît avoir montré jusqu'à la fin ce stoïcisme du joueur.

En effet, réfugié d'abord chez un de ses parents, à Passy, puis chez un de ses amis, il apprit, le samedi 27 mai, qu'une affiche du général Douay venait d'être apposée, annonçant que des perquisitions allaient être faites dans toutes les maisons du deuxième arrondissement pour y rechercher les armes cachées. Il se décida alors à abandonner son dernier asile, et, par une inspiration malheureuse, ou dédaignant de disputer sa vie,

au lieu d'errer dans Paris, de se déguiser comme tant d'autres (un jour de plus l'eût sauvé, et, d'ailleurs, on ne comprend pas qu'il ait été fusillé sommairement un jour où déjà les exécutions de ce genre semblaient avoir cessé), il alla tout droit chez lui, rue de Seine, où il fut arrêté, conduit devant la prévôté militaire, au Luxembourg, et passé par les armes, après avoir obtenu, toutefois, le délai nécessaire pour donner son nom *in extremis* à une maîtresse avec laquelle il vivait depuis plusieurs années.

C'est en parlant de ces terribles drames que M. Razoua, réfugié en Suisse, s'écriait naguère dans l'*Émancipation*, de Toulouse :

« Je ne reviendrai pas sur la fin lamentable de la Commune ; je lis dans un journal que l'*Émancipation* est poursuivie pour avoir dit : « que l'armée de Versailles « avait assassiné à outrance dans les rues de Paris. » Il faut être impudent comme un procureur, et avoir affaire aux gredins échappés des commissions mixtes de l'empire, pour nier ce dont une population tout entière a été, pendant huit jours, le témoin, et que certes l'armée elle-même ne démentirait pas. La Saint-Barthélemy, Juin, Décembre, ne sont rien à côté de ces hideuses journées. De ce charnier humain se dégagera une telle nausée sanglante que les misérables qui y ont trempé seront cloués au pilori de l'histoire. Dites, dites bien haut qu'on a éventré, fusillé des enfants de huit ans, assommé à coups de crosse des vieillards infirmes, la France et Paris vous entendront. Des preuves ? toute la population de Paris en a les mains pleines. Je ne sais par quel miracle j'ai échappé à ces Peaux-Rouges [1]. »

« Toute la population de Paris a les mains pleines de preuves, » dit l'ancien commandant de l'Ecole militaire.

1. Razoua avait échappé en traversant Versailles déguisé en cocher et conduisant, sous la livrée, la voiture d'un ami.

Mais elle sait aussi que l'armée qui l'affranchit sauva la patrie en sauvant Paris. Il est trop facile aux réfugiés d'accuser le pouvoir de Versailles pour excuser les atrocités de la Commune. On parle de la légende des pétroleuses. Je vais peindre une légende bien autrement dangereuse, la légende des martyrs de Mai, et par ceux-là je n'entends pas les pauvres diables courageux, les malheureux et les égarés, qui ont cru naïvement combattre pour le droit, mais les forcenés et les habiles qui ont poussé la masse au combat et ont prudemment quitté la partie lorsqu'elle fut perdue, laissant au peuple le soin de payer et de payer cher, de son sang, de ses cadavres, les fureurs, les folies et les mépris des hommes de la Commune.

C'est la légende des Rigault et des Ferré qu'on essaie d'établir. Celle-là, je la combats avec colère. L'esprit de parti ne doit pas étouffer l'esprit de justice. Ces gens sinistres n'ont rien de commun avec la République et leurs premières victimes seraient encore des républicains. Je les hais parce que je hais la force, parce que j'aime le droit, la liberté de l'individu, tout ce qu'ils ont foulé aux pieds. Leur rage aurait souillé la République si la République n'était indépendante et pure de leurs crimes.

L'heure était venue pour eux où ils allaient mettre à exécution le décret hideux sur les otages. La Commune rendait l'arrêté suivant :

« COMMUNE DE PARIS

« *Direction de la sûreté générale.*

« Paris, 2 prairial an 79.

« Le citoyen Raoul Rigault est chargé, avec le citoyen Régère, de l'exécution du décret de la Commune de Paris relatif aux otages.

« DELESCLUZE, BILLIORAY. »

Raoul Rigault, policier dans l'âme, n'était pas homme à se faire prier. Ce farceur lugubre mit en pratique ses théories de café et ses souvenirs hébertistes. Ce n'était qu'un plaisant farouche ; il devint un meurtrier atroce. On se rappelle ce M. de Saint-Cyr, qui, les *de*, les *saint* et les *sire* étant abolis, ne pouvait, disait-il, signer qu'*anonyme*. Raoul Rigault retournait la plaisanterie, répondant qu'il demeurait : « Je demeure rue Hya (Sainte-Hyacinthe), et je m'y rends par le *Pont-des-Toujours* (des Saints-Pères). » *Toujours*, en latin *semper*. Voilà tout son esprit, toute sa science : ajoutez à cela un instinct étonnant d'agent secret, vous aurez l'homme [1]. Et, chose étrange, ce rieur funèbre était le fils d'un des hommes les plus honnêtes, les plus sympathiques et les plus aimés, homme d'honneur absolu, d'une conscience droite, d'un esprit sain et franc, dont il aura fait la ruine et la douleur.

Le nom de Raoul Rigault est éternellement lié à la mort de Gustave Chaudey. Le 13 avril, sur l'ordre du sieur Brideau, commissaire de police officiellement établi au cabinet de Raoul Rigault, procureur de la

1. Rigault n'a qu'une bonne action à son avoir, celle d'avoir fait mettre en liberté Schœlcher, arrêté dans un concert des Tuileries.

« COMMUNE DE PARIS

« *Cabinet du procureur de la Commune.*

« Paris, 13 mai 1871.

« Citoyen Schœlcher,

« J'apprends seulement hier votre arrestation. Ce fait, quelque étrange qu'il m'ait paru au premier abord, semblerait presque justifié par l'arrestation du citoyen Lockroy.

« Comme cependant nous ne sommes pas tenus de rendre l'absurde pour l'absurde, je m'empresse de donner l'ordre de vous mettre en liberté.

« RAOUL RIGAULT.

« *P.-S.* — Tachez donc d'obtenir l'élargissement du citoyen Lockroy. »

M. Ed. Lockroy avait été arrêté au moment où il se heurtait, en voiture, contre les avant-postes de Versailles.

Commune, M. Gustave Chaudey, rédacteur du *Siècle*, avait été arrêté dans les bureaux du journal par M Pilotell, commissaire de police de la Commune [1].

Le même jour, M. Chaudey était écroué à Mazas. Le 19 mai, on le transférait à Sainte-Pélagie, d'après un ordre de Gaston Dacosta, substitut de procureur de la Commune; à partir de ce moment, une surveillance très-sévère était exercée contre lui.

Chaudey, ancien adjoint au maire de Paris, esprit éclairé, disciple de Proudhon, était une nature heureuse, optimiste, prenant toutes choses par le bon côté. Son mot éternel était : TANT MIEUX, et *tout va bien*. Il se consolait ainsi des défaites, ne perdant jamais l'espoir, croyant au bien, au bon, à une République idéale, d'ailleurs combattant volontiers les théories communistes, fédéraliste par principe, mais ennemi de cette fédération tyrannique qui régnait depuis le 18 mars. Nous l'avions entendu dire, ce jour-là même, à la porte des bureaux du *Siècle*, rue Chauchat : « Tant mieux, cette révolution nous forcera à couper cette queue du parti qui a toujours entraîné la tête. »

Chaudey était surtout haï parce qu'on lui attribuait,

1. Pilotell, opérant d'abord chez M. Chaudey, envoya chercher un serrurier pour forcer le bureau de M. Chaudey. L'ouvrier ne put y parvenir et se retira. Pilotell alla alors aux bureaux du *Siècle*, s'assura de la personne de M. Chaudey, et le conduisit à la prison de Mazas, où il fut mis au secret.

Cinq jours après, Pilotell reparut à la maison.

Ce n'était pas assez d'avoir écroué le chef de famille, il fallait encore voler les ressources dont celle-ci pouvait disposer.

Le commissaire de la Commune, aidé d'un serrurier, put cette fois forcer le bureau de M. Chaudey; sur 915 francs, il en prit 815, en disant : « Il y a du sang dans cet or. »

Il emporta aussi un grand nombre de papiers et de lettres.

En se retirant, il laissa à madame Chaudey le billet suivant :

« Trouvé, chez le sieur Chaudey Gustave, la somme de 815 francs que nous avons emportée jusqu'à nouvel ordre à la préfecture de police. Plus des paquets de lettres.

« *Le commissaire spécial attaché au cabinet*

« *Signé:* G. PILOTELL. »

faussement, l'ordre d'avoir fait tirer sur la foule, au 22 janvier. Eugène Vermersch, qui était absent ce jour-là, et qui remplissait alors les fonctions d'aide-ambulancier à la suite de *Monseigneur Bauer*, Vermersch écrivait dans son journal

« Le *Père Duchêne* était là, le 22 janvier, quand les mauvais bougres ont canardé les sans-culottes.

« Il y a le misérable Chaudey qui a joué un sale rôle dans cette affaire-là ;

« Et qui se ballade encore à Paris, aussi tranquille qu'un Jean-Baptiste.

« Est-ce qu'on ne va pas bientôt décréter d'accusation ce jean-foutre-là, et lui faire connaître un peu le goût des *bons pruneaux de six livres dont il nous a régalés dans le temps ?*

« Le *Père Duchêne* attend cette satisfaction-là ! »

Le *Père Duchêne* n'attendit pas longtemps. Chaudey fut arrêté et écroué, comme nous l'avons vu, à Sainte-Pélagie. Là, il eut la mauvaise fortune de se faire un ennemi, qui devint un de ses meurtriers.

Un détenu, l'ingénieur marron Préau de Védel, inventeur bizarre, effronté, poëte manqué, littérateur de hasard, bibliothécaire de la prison, fait des vers et les montre à Gustave Chaudey. Celui-ci lui dit son avis franchement. Il les trouve *passables*. Ce mot frappe au cœur le rimeur sans talent. Ce drôle fait alors ce que Néron eût fait pour tout homme qui eût critiqué sa façon de chanter : sa rancune condamne à mort celui qui a osé lui dire la vérité [1].

1. Ce Préau de Védel, accusé devant le Conseil de guerre d'être un agent bonapartiste, s'en est défendu en ces termes :

« J'ai dit la vérité et je n'ai rien à ajouter. Je veux seulement protester contre l'accusation infâme que les journaux m'ont adressée. Ils ont dit que j'avais été un agent secret de l'empire ; c'est faux ! Deux fois seulement j'ai eu des relations avec des gens de l'empire ; la première fois lorsque je me suis présenté à un conseiller de préfecture pour lui proposer un nouveau système de balayage des égouts, et ce fonctionnaire, après m'avoir demandé beaucoup d'ex-

Le 23 mai, vers onze heures du soir, Raoul Rigault pénétrait brusquement dans la cellule occupée par Gustave Chaudey à Sainte-Pélagie.

— Eh bien ! lui dit-il, c'est pour aujourd'hui... maintenant... tout de suite !

Après le premier moment de surprise :

— Vous savez bien que je n'ai fait que mon devoir, dit Chaudey. Vous venez me tuer sans mandat, sans jugement. Ce n'est pas une exécution, c'est un assassinat.

Les injures de Raoul Rigault lui coupèrent la parole.

Chaudey fut entraîné au greffe.

Là, pendant que Rigault faisait requérir un peloton de fédérés, quelques paroles furent encore échangées entre la victime et le boureau. Chaudey se souvint qu'il était mari et père.

— Rigault, dit-il, j'ai une femme et un enfant ; vous le savez !

Rigault ne répondit pas.

Chaudey n'avait plus qu'à se résigner en homme ; il se laissa conduire dans un chemin de ronde voisin de la Chapelle, raconte le *Siècle*.

Berthier et Gentil ouvraient la marche avec une lanterne.

plications, me vola mon invention et fut décoré. La seconde fois je suis allé trouver M. Rouher pour lui parler d'une autre découverte, et comme il me demandait, lui aussi, beaucoup de détails, au lieu de les lui donner je lui répondis : « J'ai déjà été volé par un con« seiller de préfecture, je ne veux pas l'être encore par un ministre. » Et je laissai là M. Rouher tout étonné. Je ne l'ai jamais revu.

« Voilà mes relations avec l'empire, je n'en ai jamais eu d'autres. »

Un détail curieux, en ce qui concerne cet accusé, c'est qu'il était le neveu du lieutenant Drouineau, qui fut tué non point par Barbès, mais devant Barbès, dans l'échauffouré émeutière du 12 mai 1839, alors que cet officier commandait le poste du palais de justice. Le père ou le grand-père de Védel était médecin de la duchesse de Berry.

En arrivant, le patient rappela qu'il avait femme et enfant.

— Qu'est-ce que cela me fait? répondit Rigault. Quand les Versaillais me tiendront, ils ne me feront pas grâce.

Là, dans un coin, à la lueur d'une lanterne accrochée au mur et d'une autre lanterne portée par le surveillant Berthier, le cortége s'arrêta.

Chaudey alla se placer auprès de la lanterne.

Rigault, après avoir placé le peloton, mit son épée à la main et commanda le feu. Le peloton déchargea les armes, mais les coups partirent trop haut; Chaudey ne fut atteint que très-légèrement au bras.

Deux coups de feu du greffier Clément le renversèrent.

Il tomba en criant : « Vive la République! »

Le brigadier Gentil, un lecteur de Vermesch, s'élança vers lui en vociférant : « Je vais t'en f..... de la République! »

Le détenu Préau de Védel vint le dernier et déchargea son pistolet dans la tête de cet honnête homme, qui mourait en affirmant cette République au nom de laquelle on l'assassinait.

Trois pauvres gendarmes succédèrent à Gustave Chaudey. Ils cherchèrent à s'échapper par les chemins de ronde; on les poursuivit, on les traqua, on les ramena à la mort.

Ce fut une vraie chasse à l'homme, selon le récit que le brigadier Gentil en fit le lendemain à ses camarades.

Deux d'entre eux tombèrent, le troisième se sauva.

Préau de Védel ainsi que Clément, armés d'un chassepot et d'un revolver, avaient tiré en même temps que le peloton d'exécution, puis s'approchant des deux gendarmes, ils tirèrent de nouveau.

Aussitôt après, accompagnés de Raoul Rigault, Gentil et de plusieurs autres gardes nationaux, ils s'élan-

cèrent à la poursuite du troisième gendarme. Ils le rejoignirent. Préau de Védel allait lui brûler la cervelle, quand Rigault l'en empêcha, et le fit fusiller par une troisième décharge du peloton d'exécution.

Le mari de la lingère, qui assistait de sa fenêtre à ce spectacle, offrit de descendre pour donner un coup de main.

Le vol suivit l'assassinat : le corps de Gustave Chaudey fut dépouillé des quelques objets qui pouvaient tenter la cupidité de ses meurtriers.

Quelques instants plus tard, le directeur de la Pitié recueillait pieusement les malheureuses victimes, et Raoul Rigault partait pour la prison de la Santé, afin, disait-il, d'y continuer sa besogne.

Les trois gardes républicains assassinés en même temps que Gustave Chaudey, le 23 mai, à Sainte-Pélagie, sont :

MM. Pacassé (Dominique), trente-cinq ans ; Capdevieille (Pierre), trente-cinq ans ; Bonzou (Auguste-Jean-François), trente et un ans.

Raoul Rigault ne devait pas longtemps survivre à son crime.

Le mercredi, à trois heures de l'après-midi, il était venu donner des ordres aux fédérés du cinquième arrondissement. Il se rendit ensuite rue Gay-Lussac, à l'hôtel du même nom, dans lequel il avait loué une chambre sous le nom de Varcla.

Cette chambre était occupée par une actrice de l'un de nos petits théâtres. Au moment où il mettait la main sur le bouton de la sonnette, des soldats de ligne débouchaient par la rue des Feuillantines. A la vue de Raoul Rigault, qui portait le costume de chef d'escadron d'état-major, ils firent feu sur lui sans l'atteindre. La porte s'ouvrit au même instant. Aussitôt les soldats arrivèrent au pas de course et se précipitèrent dans la maison.

Ils mirent d'abord la main sur le propriétaire, qui



Paris brulé. — La rue de Lille et la rue du Bac.

était en bras de chemise, le prenant pour l'homme qu'ils poursuivaient à cause de sa barbe noire, pareille à celle que portait Raoul Rigault.

Un chirurgien aide-major, M. Defosse-Durau, qui habite la maison, descendit précipitamment et leur assura qu'ils avaient affaire à un homme paisible et étranger à nos luttes politiques.

Les soldats se mirent à fouiller la maison, et ne tardèrent pas à trouver Raoul Rigault, qui, du reste, les suivit après s'être nommé.

On lui fit descendre la rue Gay-Lussac pour l'amener au Luxembourg.

A la hauteur de la rue Royer-Collard, à quelques pas du boulevard Saint-Michel, l'escorte rencontre un colonel d'état-major, qui s'informe du nom du prisonnier.

Celui-ci répondit par ce cri : « Vive la Commune ! à bas les assassins ! »

Aussitôt il est acculé contre un mur et passé par les armes[1].

Son cadavre resta à la même place pendant près d'une journée. Une main charitable le recouvrit de paille et plaça là un écriteau sur lequel on lisait :

Respect aux morts.

Pitié pour son malheureux père.

Les exécutions allaient se succéder et les victimes ne manquaient pas à la Commune. Il y avait, à la Roquette comme à Sainte-Pélagie, des otages. C'était là qu'on détenait le président Bonjean et l'archevêque de Paris. M. Bonjean, un des rares serviteurs du régime déchu qui eût de la dignité, était demeuré à son poste, à Paris, après le 18 mars. Premier dignitaire par intérim de la magistrature française, il estime que sa place était là. Arrêté presque aussitôt, il est retenu comme otage; malade, on demande qu'il soit transféré à la maison

1. Récit du *Siècle*.

municipale de santé. L'ordre du transfert est signé par *le délégué militaire à l'ex-Préfecture*, le *général* Duval, le *délégué civil* Raoul Rigault s'y oppose : « Bonjean ne sortira, s'écrie-t-il, que lorsque Blanqui nous aura été rendu, et il viendra ici même, à mon bureau, me demander sa grâce! » M. Bonjean ne fit pas entendre une plainte [1].

M. Charles Guasco a publié une biographie du président Bonjean. C'est le récit simple et sans prétention des démarches tentées par l'auteur pour obtenir la mise en liberté du président, et des entretiens qu'il a eus avec le prisonnier dans les visites qu'il lui a faites pour lui apporter des nouvelles de sa famille et les consolations de l'amitié. Le volume contient, en outre, des extraits de lettres intimes de M. Bonjean, qui sont tout à l'honneur de cet infortuné magistrat. Nous y lisons, entre autres, une lettre datée de Paris, 15 septembre, et dans laquelle M. Bonjean disait ceci : « Il faut qu'une résistance héroïque lave les hontes de la capitulation de Sedan. » Dans une autre lettre, datée de Paris, 20 octobre, il s'exprimait ainsi : « Sans doute, en se prolongeant, notre séparation devient bien douloureuse : nul ne le sent plus que moi ; mais je me résigne en songeant à l'immensité des résultats : les mœurs réformées, la race impure des petits crevés et des cocottes disparue, une multitude d'abus supprimés, avec la monarchie dont ils sont l'accompagnement ordinaire, etc. » J'y reconnais l'âme de l'orateur piquant, qui avait prononcé jadis un si joli discours, digne de Michelet, sur les oiseaux qu'il ne faut point détruire, et l'homme de bien qui écrivait, la veille de sa mort, cette lettre à ses enfants :

« Paris, nuit du 29 au 30 mars 1871.

« Ma chère Adèle bien-aimée, et mon cher Georges, je ne sais quel pressentiment m'empêche de dormir et

1. E. Beausire.

me porte invinciblement à vous adresser quelques paroles dans le silence de la nuit.

« Je vous déclare, dans toute la sincérité de mon cœur, que je pardonne à ceux qui me font subir cette injuste captivité, comme je désire que Dieu me pardonne à moi-même les fautes que j'ai pu commettre.

« Ne cherchez pas à connaître les noms de ceux qui me retiennent ici contre toute justice et toute raison, et surtout ne cherchez jamais à en tirer une vengeance directe ou indirecte.

« BONJEAN. »

L'archevêque de Paris et le curé de la Madeleine, M. Deguerry, partageaient la captivité du président Bonjean. L'archevêque avait adressé à M. Thiers une lettre où il lui demandait de se montrer clément pour Paris. La lettre fut écrite et portée à Versailles par M. l'abbé Lagarde, grand-vicaire de Paris, qui avait donné sa parole d'honneur de revenir se constituer prisonnier si la négociation échouait.

Moins héroïque que Régulus, M. Lagarde ne crut pas devoir tenir sa promesse. Bien des démarches furent faites pour obtenir la liberté de l'archevêque et du président[1]; mais en même temps les clubs, la presse enra-

1. L'abbé Féron, aumônier de Bicêtre, a raconté que Léo Meillet et lui ont eu plusieurs pourparlers au sujet des otages. Il a espéré quelque temps que l'on arriverait à une transaction. Meillet s'était presque engagé à faire mettre l'archevêque en liberté, si l'on voulait lui rendre le corps de son ami Duval; mais ce projet n'a pu être réalisé. L'abbé Féron, après l'arrestation des dominicains, tenta une nouvelle démarche en leur faveur, mais sans succès. Il essaya de nouveau au moment où déjà Paris brûlait. Il offrit à Léo Meillet de le sauver des troupes versaillaises s'il consentait à assurer le salut de l'archevêque et celui des dominicains. Léo Meillet répondit qu'il était trop tard, que l'archevêque avait été dirigé sur Vincennes, et que les dominicains n'étaient plus en son pouvoir.

M. Guasco rapporte, de son côté, une bien curieuse conversation qu'il eut avec Miot. On verra que, dans la pensée de M. Miot, le Comité de salut public devait être, chose étrange, un modérateur:

gée, réclamaient ou la liberté de Blanqui, — le *vieux*, comme on disait, — ou la mort de l'archevêque : « Les chiens ne vont plus se contenter de regarder les évêques, disait Maroteau, ils les mordront ; nos balles ne s'aplatiront pas sur les scapulaires ; pas une voix ne s'élèvera pour nous maudire, le jour où l'on fusillera l'archevêque Darboy. Il faut que M. Thiers le sache, il faut que M. Favre, le marguillier, ne l'ignore pas. Nous avons pris Darboy comme otage, et si l'on ne nous rend point Blanqui, il mourra. La Commune l'a promis ; si elle hésitait, le peuple tiendrait le serment pour elle... » (Gustave Maroteau, — *La Montagne* du 26 avril.)

L'assassinat de l'archevêque, de l'abbé Deguerry, de l'abbé Allard, aumônier des ambulances, du P. Ducoudray, jésuite, et supérieur de l'école Sainte-Geneviève, et du P. Clerc, jésuite professeur, eut lieu le 24 mai, après une courte délibération d'une cour martiale, présidée par un nommé Genton. On fit venir Pigerre, commandant du 25e bataillon, et on forma le peloton d'exécution. Le président Bonjean mourut en magistrat voltairien, presque ironique. Les religieux tombèrent en martyrs, l'abbé Allard en héros[1].

« Le délégué Protot s'est opposé à la mise en liberté sur parole. On a objecté l'exemple de Lagarde ; néanmoins j'espère encore.

« Sur ma proposition, on vient d'organiser un comité de salut public, et j'en obtiendrai plus que de tous ces avocats. Ils ne comprennent rien aux questions d'humanité et de politique... Il y a d'abord une question d'humanité pour M. Bonjean à lui laisser aller voir sa femme malade, et, pour moi, la question d'humanité prime toujours la question politique... Mais ces jeunes gens avec leurs textes, leur détention, leur secret, ne veulent pas entendre raison.

« Ils nous ont fait déjà bien du mal par toutes leurs mesures impolitiques...

« Plus Versailles est barbare et cruel, plus nous devrions être humains et généreux... »

1. Voici le rapport de M. le docteur Tardieu sur les corps de l'archevêque et de M. Bonjean, rapport tristement éloquent dans son scientifique langage :

« Le corps de Mgr Darboy a été embaumé le 28 mai par les soins de MM. Desormeau, chirurgien de l'hôpital Necker, et Durand. Ces

J'ai lu dans une des brochures publiées à l'étranger par d'illustres inconnus que ce fut le gouvernement de Versailles qui poussa à ces meurtres pour *redonner un peu de vie au catholicisme.* Accusation ridicule, mais qui montre l'inanité criminelle, la stupidité de ces assassinats, qui donnent à ceux qui succombent l'auréole indiscutable du martyre et rendent sacrés pour jamais ceux dont on ne partage cependant ni les idées ni les espoirs.

Lorsque les cadavres furent dépouillés, on rédigea le procès-verbal suivant :

« COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE

« Aujourd'hui, 24 mai 1871, à huit heures du soir, les nommés DARBOY (Georges), BONJEAN (Louis-Bernard), DUCOUDRAY (Léon), ALLARD (Michel), CLÈRE

deux honorables confrères nous ont transmis le procès-verbal relatant l'état du cadavre de Mgr Darboy ; nous joignons cette pièce au présent rapport.

« Il n'existait sur le cadavre aucune trace de mutilation.

« Le pouce et l'index de la main droite avaient été fracturés par une balle.

« Trois plaies existaient au côté droit, à la base de la poitrine, vers les fausses côtes. Ces trois plaies, distinctes l'une de l'autre d'environ cinq à six centimètres, formaient un triangle.

« Les trois projectiles ont traversé le corps et sont sortis dans la région lombaire gauche, après un trajet oblique en bas et en dedans.

« Il existait trois plaies à la base et sur le côté de la poitrine : une antérieure, large, paraissant produite par une balle de fusil à tabatière ; les deux autres, postérieures, plus petites, faites par des balles de chassepot.

« Les trois coups de feu qui ont atteint Monseigneur ont été tirés de côté et par des gens placés à sa droite.

« Les deux doigts de la main droite ont pu être brisés par l'une des balles qui ont atteint la poitrine. L'autopsie n'a pas été faite ; mais les médecins qui ont procédé à l'embaumement ont observé que le liquide conservateur injecté par les gros vaisseaux sortait par les plaies antérieures : ce qui les avait conduits à penser que le cœur ou de gros vaisseaux avaient été ouverts par les balles.

« Les notes relatives à l'examen du cadavre du président Bonjean nous ont été communiquées par notre ami, le docteur Ollivier, pro-

(Alexis) et DEGUERRY (Gaspard), ont été EXÉCUTÉS à la prison de la Grande-Roquette. »

Commune de Paris
CABINET
du
CHEF
Sûreté générale. — Police municipale

Ce cachet est à l'encre bleue, et il ne se trouve aucune signature au bas du procès-verbal. On porta ensuite ce papier à Delescluze.

Le délégué à la guerre était alors réfugié, avec les débris de la Commune, dans cette mairie du onzième arrondissement, où, pêle-mêle, hurlant, effarés, poudreux,

fesseur agrégé à la Faculté de médecine, qui a procédé à l'embaumement du cadavre.

« On a constaté sur le corps du président Bonjean la trace de *vingt coups de feu*, mais nulle part la trace de coups portés avec le talon du pied ou la crosse d'un fusil. Les blessures existaient : une à la joue gauche en avant de l'oreille; la balle a pénétré dans le crâne, ouvert largement.

« Une seconde blessure existait au-devant du cou; la gorge était ouverte et le larynx brisé. Un troisième coup de feu avait fracturé la clavicule droite. Un autre avait atteint le bras droit, vers son tiers supérieur; deux autres coups de feu avaient atteint et fracturé l'index et le doigt annulaire de la main droite.

« Le bras gauche avait, dans son tiers moyen, été atteint de deux coups de feu. L'os du bras, l'humérus, avait été fracturé en deux endroits. On a observé une plaie au bas ventre, deux dans l'aine droite.

« Neuf coups de feu avaient atteint les membres inférieurs : trois à la cuisse gauche, deux à la jambe, une au gros orteil du pied gauche.

« Enfin, deux balles avaient atteint et fracassé les deux os de la jambe droite, faisant une large et profonde plaie. Un dernier coup avait fracturé le talon du pied gauche.

« La blessure existant en avant de l'oreille gauche a été faite par un coup de feu tiré de côté, le corps étant tombé à terre. Ce coup a dû être le dernier, le coup de grâce.

« Les dix-neuf premiers coups de feu avaient atteint le ventre, les bras, les jambes; la gorge avait été ouverte, et cependant aucune de ces blessures n'était immédiatement mortelle.

« M. Bonjean, atteint de dix-neuf balles, est tombé vivant encore; le coup tiré à l'oreille a amené la mort. »

blessés, sanglants, les combattants s'entassaient, s'injuriaient, soupçonneux, furieux, résolus à mourir ou apeurés devant ce dénoûment tragique. Qu'on s'imagine cette scène de sabbat, les ordres se croisant, se contredisant, les barils de poudre roulés, les tonneaux de pétrole amenés là, la moindre étincelle pouvant tout faire sauter, et sur ce volcan, les échappés de la bataille, nerveux, exaltés, encombrant la salle de justice de paix où, pâle, froid, les traits horriblement creusés, Delescluze se tenait assis devant une table.

Il devint encore plus pâle, livide, lorsqu'on lui apprit la mort des otages ; un cri lui monta comme un sanglot : « Qui a ordonné cela?... Quelle guerre ! » Puis, brusquement : « Nous aussi nous saurons mourir ! »

Le jeudi, 25, après une nouvelle journée de luttes, Delescluze sortit de la mairie, vêtu de noir, l'écharpe rouge à la ceinture, suivi de Jourde, le délégué aux finances, et sans armes. Il descendait lentement vers le Château-d'Eau, où s'élevait une barricade, et il avait pu croiser en chemin la civière où était couché Vermorel blessé, et que portaient Avrial et Theisz. Peu avant il avait écrit deux lettres, l'une à un ami, où il n'attendait plus, disait-il, de jugement que *de la postérité et de l'histoire, cette prostituée*; l'autre à sa sœur, tracée d'une ferme écriture et où il disait :

« Ma bonne sœur,

« Je ne veux ni ne peux servir de jouet et de victime à la réaction victorieuse.

« Pardonne-moi de partir avant toi qui m'as sacrifié ta vie.

« Mais je ne me sens plus le courage de subir une nouvelle défaite après tant d'autres.

« Je t'embrasse mille fois comme je t'aime. Ton souvenir sera le dernier qui visitera ma pensée avant d'aller au repos.

« Je te bénis, ma bien-aimée sœur, toi qui as été ma seule famille depuis la mort de notre pauvre mère.

« Adieu, adieu, je t'embrasse encore.

« Ton frère qui t'aimera jusqu'au dernier moment.

« A. DELESCLUZE. »

Et, lentement, il s'acheminait vers la mort. Au coin du boulevard Voltaire et d'une des rues qui y aboutissent, il rencontra quelques officiers fédérés auxquels il serra la main et qui ne purent l'empêcher de continuer sa route, et d'aller ainsi chercher une fin certaine. Il monta sur la barricade, pâle et blanc dans le soleil couchant, et, tout à coup, foudroyé, il tomba de toute sa hauteur. On le retrouva sur un tas de pavés, le corps souillé de boue et noirci au cou par une affreuse brûlure, résultat du contact d'une poutre incandescente, tombée d'une maison contiguë à la barricade. Il avait sur lui sa nomination de délégué à la guerre, un laisser-passer de la Commune et une lettre lui réclamant 900 francs (affaire de journal).

Il avait, en outre, une montre en argent et une clef, un canif et quelque argent. A côté du corps se trouvait une canne plombée. Ces différents objets furent portés à la mairie du neuvième arrondissement, et de là envoyés au maréchal Mac-Mahon; le cadavre de Delescluze fut transporté à l'église Sainte-Elisabeth, rue du Temple.

Ce même jour, car il nous faut continuer encore de tourner des feuillets tachés de sang, d'autres victimes tombaient sous les coups de la Commune. Le vendredi 19 mai, un membre de la Commune, suivi du gouverneur de Bicêtre, de Serizier, commandant de ce 101e bataillon fédéré, qui avait assassiné le pharmacien de la Butte-aux-Cailles, se présentait à l'école Albert-le-Grand, vers quatre heures et demie du soir, et emmenait le personnel de la maison des dominicains, les religieuses à la préfecture de police, et plus tard à Saint-

Lazare; les dominicains, les professeurs et les domestiques du collége, au fort de Bicêtre où on les jetait dans une casemate. Le 25 mai, vers huit heures du matin, au moment où la garnison quittait le fort en toute hâte, un officier venait dire aux prisonniers : « Vous êtes libres! seulement nous ne pouvons vous laisser entre les mains des Versaillais ; il faut nous suivre aux Gobelins, ensuite, vous irez dans Paris, où bon vous semblera[1]. »

Le trajet fut long et pénible, des menaces de mort étaient à tout instant proférées. Arrivés à la mairie des Gobelins, on ne voulut pas laisser les prisonniers libres. « Les rues ne sont pas sûres, vous seriez massacrés par le peuple. » On les fit asseoir dans la cour intérieure de la mairie, où pleuvaient les obus; puis un nouvel officier arriva et les mena à la prison disciplinaire du secteur, avenue d'Italie, n° 38. Dans l'avenue se tenait le 101e avec son chef, Serizier.

Vers deux heures et demie, un homme en chemise rouge ouvrit la porte de la salle et dit : « Soutanes, levez-vous! on va vous conduire aux barricades. » A la barricade, les balles pleuvaient avec une telle intensité que les insurgés l'abandonnèrent. On ramena les détenus à la prison disciplinaire, sur l'ordre de Serizier. A quatre heures et demie environ, nouvel ordre de Serizier. Il faut partir, entourés par des gardes du 101e, qui chargent ostensiblement leurs armes. A la porte extérieure de la prison, le chef du détachenent crie : « Sortez un à un dans la rue! » Puis le massacre commence. Le père Cotherauld tombe le premier en s'écriant : « Est-ce possible! » Après lui le père Captier est atteint et s'écrie : « Mes enfants... pour le bon Dieu! » En un instant douze cadavres restent étendus sur la chaussée, exposés aux plus odieux outrages d'une populace accourue de toutes parts.

1. Récit de l'abbé Grand-Collas.

Un témoin raconte que, regardant dans la rue quelques instants après, il vit un dominicain dont la tête était légèrement soulevée et qui paraissait respirer encore. Un garde national s'était approché à quelques mètres et l'avait mis en joue. Un capitaine adjudant-major du 148e bataillon lui arrache le fusil des mains pour tirer lui-même sur le blessé. D'autres gardes vinrent à l'aide et une trentaine de coups de fusil furent tirés sur les cadavres[1].

L'homme qui avait commandé ce massacre, Serizier, était, le 22 janvier, capitaine de la 4e compagnie du 101e de marche, et il n'avait pas manqué d'accourir à la tête de ses hommes sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Tout laissait supposer que c'était lui qui avait donné ce jour-là l'ordre de tirer ; aussi fut-il arrêté et écroué à Sainte-Pélagie. Délivré par la foule, le 19 mars, Serizier signala sa sortie de prison par un acte qu'il faut signaler à sa décharge : il aida Léo Meillet et Combes à délivrer les généraux Chanzy et Langourian. Mais depuis, une sorte de rage s'était emparée de lui, et on le retrouve partout, avec son farouche 101e, furieux et menaçant. Sa physionomie bestiale devint plus tard livide devant ses juges. Cet homme venait de faire mettre à mort des gens d'étude et de savoir à qui M. Louis Veuillot justement reprochait leur *libéralisme*. A ce moment de la lutte, la frénésie était à son comble. L'épilepsie de la mort devenait démoniaque. Les cerveaux s'enfiévraient et, si le temps, clair et chaud jusqu'au jeudi, ne se fût point couvert peu à peu et tourné à l'humide, nul doute

1 .Les corps (douze en tout, plus celui du jeune Petit retrouvé bientôt) furent transportés, dans la soirée, à l'école Albert-le-Grand, par permission expresse du maréchal Mac-Mahon.

Voici les noms des treize victimes :

Le P. Captier, prieur dominicain; les PP. Cotherauld, Chateigneret, Bourard, Delorme, dominicains; M. Gauguelin, professeur; Aug. Gros, domestique; Volant, Catala, surveillants; Dintroz, infirmier; Joseph Cheminal, Marcel, domestiques; Germain Petit, commis à l'économat.

que la bataille n'eût été encore plus atroce et enragée. Mais le changement de température adoucit les nerfs excités par ce tableau sinistre de Paris embrasé sous un soleil de mai.

Les troupes de Versailles avançaient de plus en plus et repoussaient les soldats de la Commune vers le Père-Lachaise et les Buttes-Chaumont. Les débris de tous les bataillons fédérés étaient, dans la journée du vendredi, réfugiés dans le vingtième arrondissement. Après avoir été à l'Hôtel de Ville, puis à la mairie du onzième, le refuge de la Commune fut à la mairie de Ménilmontant. « Le quartier général fut transporté rue Haxo, n° 95, mais, dit M. Lissagaray, la mairie distribuait les logements, les uniformes, les bons de vivres, et ce fut, pendant deux jours, un va-et-vient perpétuel et confus. » Mais les troupes se rapprochaient, le faubourg Saint-Antoine était emporté, les soldats de Vinoy atteignaient la barrière du Trône. Alors, la foule exaspérée des fédérés vaincus voulut, exigea, égorgea de nouvelles victimes. Nous n'avons pas fini de marcher dans le sang.

Les gendarmes, arrêtés à la suite des événements du 18 mars, avaient été mis au secret à Mazas et on a conservé les lettres qu'ils écrivaient, du fond de leurs cellules, à leurs femmes. Ce sont bien là des lettres de soldats, habitués au devoir, et je dirai des lettres d'enfants du peuple, car l'éloquence populaire se retrouve là, brûlante et profonde, dans toute son énergie. Sous la tunique du soldat ou la blouse de l'ouvrier, le peuple est le même. L'un de ces hommes, Geanty, maréchal des logis, s'écrie dans ses lettres : « Moi qui suis arrivé à vingt-deux ans de bons services sans avoir couché à la salle de police, je débute par quarante-neuf jours de prison cellulaire! » Un autre, P. Bodin, donne dans quelques lignes déchirantes la moralité de cette guerre civile : « Quand je pense à notre position, dit-il, cela me fait maudire le genre humain, car en entendant ces

coups de canon, je me dis que *c'est le pain d'une semaine à une pauvre famille qu'on gaspille, pour quelquefois tuer le chef de cette dite famille, et tout cela pour l'ambition de gens qui se soucient fort peu des malheureux qu'ils font s'entretuer.* » Paroles d'homme du peuple, encore une fois, et qu'il faut méditer et retenir. Traduits devant le jury d'accusation (19 mai) et devant Raoul Rigault, procureur de la Commune, ces soldats s'étaient défendus de leur mieux : on les avait déclarés bons pour demeurer otages[1]. En parlant d'eux, Rigault avait déclaré que les accusés appartenaient à cette *garde de Paris que nos épaules connaissent encore mieux que nos intelligences.*

Ces 35 gendarmes, 10 gardes de Paris, 10 prêtres ou religieux et 2 laïques, devaient être égorgés ensemble. Ce fut vers trois heures de l'après-midi, le 26 mai, que 60 fédérés de différents bataillons, ayant à leur tête un officier que le directeur de la Roquette a refusé de faire connaître, arrivèrent à la prison avec un ordre signé

1. Citoyens, avait dit le brigadier Geanty, vous savez qu'un soldat n'a pas de volonté. Nous avons quitté notre caserne à deux heures du matin, le 18 mars, sans savoir où l'on nous menait. Nous n'avons pas tiré sur le peuple, *nos chefs nous l'avaient défendu;* nous avons fraternisé avec les gardes nationaux de Montmartre, auxquels nous nous sommes rendus. Nous avons bu avec eux, ils ont bu avec nous.

LE PROCUREUR DE LA COMMUNE. — Je ne comprends pas que des hommes appartenant à la garde de Paris, *puisqu'il* faut l'appeler par son nom, s'assimilent à des *soldats.* Les soldats, on sait comment nous les traitons quand ils viennent à nous. Mais vous, si vous vous êtes rendus, c'est que vous ne pouviez pas faire autrement; avez-vous tiré sur le peuple? Peu m'importe! votre position est celle-ci : Pouvez-vous être considérés ou non comme otages? toute la question est là. Du reste, un mot servira à vous faire condamner, vous avez dit être entrés dans la garde de Paris parce que c'était plus avantageux; or, vous saviez quels ordres vous recevriez, quelle besogne il vous faudrait accomplir dans ce corps où vous entriez pour quelques sous de plus.

Si vous étiez des soldats, le peuple de Montmartre ne s'y serait pas rompé, et de même que les hommes du 88e de ligne ne sont pas sur ces bancs, vous n'y seriez pas non plus, si vous n'étiez pas dans une autre situation. Je requiers que les débats soient déclarés clos.

LE PRÉSIDENT. — Les débats sont clos.

Th. Ferré, *enjoignant de remettre cinquante otages et autant d'autres que le peloton pourrait en conduire.*

Aussitôt que l'ordre de Ferré lui eut été donné, François, le directeur de la prison, remit au brigadier-chef une liste sur laquelle étaient inscrits 12 ou 15 noms d'otages de la 4e section. Un nommé Ramain [transmit cet ordre au sous-brigadier pour aller exécuter lui-même celui qui concernait les prêtres et les laïques. Ce fut alors qu'en entrant dans le corridor il cria : « Attention! il m'en faut quinze; qu'on se range et qu'on réponde! » Et il fit l'appel des noms inscrits sur la liste. A cette brusque interpellation, les angoisses redoublèrent parmi les otages. Cependant ils eurent la force de n'en rien laisser paraître. Ils s'étaient mutuellement préparés à mourir et se rangèrent docilement à la voix du gardien-chef. L'un d'eux, le père de Bengy, dont Ramain prononçait mal le nom, s'approcha pour lire sur la liste et dit simplement : « De Bengy, c'est moi. » Et il alla se placer à côté des autres victimes.

A deux pas de lui, le père Guérin, prêtre des missions étrangères, se tenait auprès de M. Chevriaux, proviseur du lycée de Vanves, et lui proposait de répondre pour lui et de mourir à sa place : « Vous avez une femme, vous avez un enfant, ce sont des liens par trop douloureux à briser, laissez-moi vous sauver; on ne vérifie pas notre identité. Je suis vêtu comme vous en laïque, ma vie est vouée au martyre, elle aura été utile si elle conserve la vôtre. Laissez-moi répondre pour vous. » Cette proposition était faite dans le silence de la nuit; un homme moins fortement trempé eût pu céder au désir de vivre pour sa famille et accepter. M. Chevriaux refusa. Ni l'un ni l'autre ne furent appelés. Ils ont été entendus comme témoins.

Les victimes, amenées au guichet du greffe, on les compta une à une en passant à la porte du guichet. On n'est cependant pas d'accord sur le nombre. François croit qu'ils étaient 50. Ces infortunés se placèrent d'eux-

mêmes au milieu de deux rangs formés par le peloton de fédérés[1].

On les mena rue Haxo.

Une cantinière à cheval ouvrait la marche. Ses cheveux étaient ramassés dans un filet blanc ; elle portait un képi. Un officier à cheval lui servait de cavalier. Venaient ensuite plusieurs clairons et tambours, qui jouaient une marche des chasseurs. Derrière eux, il y avait un peloton de gardes nationaux. Suivaient les victimes deux par deux, ayant de chaque côté deux gardes nationaux, la baïonnette au bout du fusil. Les gendarmes marchaient les premiers. Parmi les prêtres, on en remarquait un grand, à cheveux blancs, qui avait peine à se traîner : c'était, croyons-nous, le P. Tuffier, de Picpus. Il s'appuyait sur l'épaule de son confrère. Un second peloton de gardes nationaux fermait la marche. Une foule immense de femmes et d'enfants avait repris sa première place et demandait à grands cris la mort des condamnés.

Tout le parcours de la longue rue de Paris et de la rue Haxo se fit au milieu de scènes de fureur, de menaces et de coups. Les otages étaient exténués. Enfin, vers cinq heures et demie, le cortége arriva à la grille du 2e secteur, c'est-à-dire au siége de l'état-major général des légions de Belleville et de Ménilmontant. Jusqu'au 22 mai, commandait là le colonel fédéré Mathusewicz, ancien officier de l'armée française, candidat en pantalon rouge aux élections de février, et qui se sauva en apprenant que les troupes régulières étaient entrées dans Paris ; il a écrit lui-même que les Prussiens le laissèrent échapper. Le 23, il fut remplacé par un nommé Mahien qui disparut à son tour. Le 24, ce fut un autre colonel, nommé Demurat ; mais le 25 Demurat et tout son état-major furent mis en sous-ordre par l'arrivée de

1. Tous ces détails et les suivants sont textuellement empruntés à l'acte d'accusation.

Parent, accompagné de 70 ou 80 officiers de toute provenance. Ce Parent venait d'être nommé délégué à la guerre en remplacement de Delescluze. C'est lui qui fut confondu à tort avec M. Ulysse Parent, le dessinateur distingué. Au lieu de se tenir à la portée des combattants de la Commune, qui luttaient encore sur quelques points, le lieutenant-colonel Parent s'était établi au secteur de la rue Haxo, parce que c'est là, paraît-il, que les membres de la Commune devaient finalement se rendre *avec la caisse* avant de s'enfuir à travers les lignes allemandes. Indépendamment des officiers qui l'avaient suivi et dont le nombre augmentait sans cesse, Parent était encore environné d'une foule de membres ou de délégués du Comité central, dont l'influence occulte et chicanière a pesé pendant toute la durée de l'insurrection sur l'autorité militaire et même sur le gouvernement de l'Hôtel de Ville.

Au moment où les otages apparurent à la grille, Parent, se voyant débordé par la foule qui les amenait, s'adressa ironiquement à ces délégués du Comité central, notamment à un nommé Piat : « Citoyens, c'est le moment de montrer notre influence; voyons, empêchez ces gens de déshonorer la Commune, si vous le pouvez... » Mais la foule n'écoutait que sa fureur.

Un artilleur fédéré, d'une force herculéenne, était posté sur le seuil de la grille d'entrée. A chaque prêtre qui franchissait le seuil, ce misérable assénait un coup de poing qui renversait quelquefois la victime. Malgré cela, les otages pénétrèrent dans l'intérieur du secteur et se laissèrent conduire sans résistance à l'entrée du terrain choisi pour l'exécution. La dignité de leur attitude semble avoir fait hésiter un instant les assassins qui les approchaient, car on resta là plusieurs minutes sans oser les toucher, malgré les excitations et les cris de mort qui partaient des rangs les plus éloignés de la foule.

Enfin, un officier de fédérés monta sur une voiture et

fit un discours ; un autre grimpa sur un mur et lut un papier. Alors d'immenses clameurs se répandirent, en même temps qu'une poussée formidable agita les masses. Les premiers otages se trouvèrent acculés dans un terrain vague, dont le fond est fermé par une maison. Pourtant il se manifestait encore une certaine hésitation. Une discussion s'engage : un chef monte sur un petit mur d'appui élevé en cet endroit : il parle avec violence en brandissant son sabre. Alors la cantinière au filet blanc s'avance, dit-on, en criant : « Pas de pitié pour les Versaillais ! ce sont des assassins. Pas de calotins ! Pas de gendarmes ! » Et elle fait feu. Le signal était donné : il y eut un second coup de feu, puis un autre, puis un autre, puis un semblant de feu de peloton, mais mal nourri. Les femmes, montées en foule sur le mur d'enceinte, dont elles brisèrent une partie des tuiles, acclamaient les meurtriers et insultaient aux victimes. Il y eut cinq décharges successives, mais toutes mal nourries : les uns tiraient avec des revolvers, d'autres avec des fusils[1].

Les derniers eurent la douleur d'assister aux convulsions et à l'agonie de leurs devanciers dans la mort. Quelques-uns étaient couverts du sang de leurs compagnons avant d'entrer dans le terrain.

Cette hideuse tuerie dura plus d'un quart d'heure. Un seul fait de révolte, mais de révolte sublime, a été révélé par l'instruction. Des témoins ont rapporté qu'au moment où un jeune homme, dans toute la force de l'âge, le maréchal de logis Geanty, de la garde de Paris, présentait sa poitrine au fusil d'un marin fédéré qui le visait, un vieux prêtre ne put contenir son indignation ; il repoussa l'assassin et se plaça devant la victime. Cet admirable dévouement ne produisit qu'un redoublement de fureur, et la foule s'acharna sur le corps du pauvre et bon vieux prêtre. Quand le dernier otage fut tombé,

1. Déposition de M. Raymond.

la foule fit encore pleuvoir une grêle de balles sur les 47 cadavres. Ce ne fut pas tout : après les feux d'ensemble, on vit trois officiers et deux fédérés, plus une femme, marcher en trépignant sur ces corps palpitants, d'où le sang jaillissait encore. L'une de ces furies, la cantinière Marie, s'écriait : » Je lui ai f... ma main dans la gueule pour lui arracher la langue! » Quand ces misérables croyaient apercevoir une suprême convulsion, ils frappaient à coups de revolver ou à coups de sabre.

Le lendemain du massacre, des hommes, armés de couteaux de boucherie, ont ouvert, en les lacérant, les vêtements des victimes pour les dépouiller de ce qu'elles pouvaient avoir gardé sur elles, après quoi, ces hommes ont jeté tous les cadavres dans un souterrain se trouvant au-dessous du lieu même du massacre. C'est de là que ces cadavres ont été retirés le 29 et qu'on en a constaté 47. L'un d'eux portait les traces de 67 coups de feu à lui seul.

O sinistres horreurs de la nature humaine ! brutalités hideuses de cet être fait pour aimer, pourtant, et pour être aimé : l'homme. Il y a des appétits de tigre dans certaines créatures, et ces scènes sont faites pour navrer à jamais [1].

M. Lissagaray affirme que la Commune n'avait jamais ordonné une telle tuerie. Un membre de la Commune, qu'il ne nomme point, aurait même essayé d'arracher les otages à la mort. Un garde murmurant lui répondit :

1. Ont été condamnés pour ce massacre :

François, à la peine de mort; Ramain, quinze ans de travaux forcés; Bénot, mort; Demoulins, travaux forcés à perpétuité; Piat, déportation dans une enceinte fortifiée; Aubry, Trouvé, Racine, anciens soldats mort; Dalivous, mort; de Saint-Omer, mort; Amary, travaux forcés à perpétuité; Barthélemy, déportation enceinte fortifiée; Colnet, idem; Croizat, vingt ans de réclusion; Danvillé, Hémon, Montgars, déportation simple; Raymond, Rigaud, Hamon, Broussat, Gaude, travaux forcés à perpétuité; Bruchon, vingt ans de travaux forcés.

« Si tu n'es pas content, nous allons te régler ton affaire, à toi aussi ! — Les détonations retentirent, ajoute M. Lissagaray, témoin presque oculaire. Séparés à peine par une mince cloison, nous entendîmes, pendant *huit mortelles minutes*, les feux de peloton et les coups isolés ! Par intervalles, le feu cessait quelques secondes, puis reprenait ; on avait rechargé les armes. Pâles, accoudés autour d'une table, les mains aux oreilles, essayant d'étouffer le son, les yeux fermés, nous dûmes tout subir. A la fin, des applaudissements se firent entendre au dehors : ils nous brisèrent le cœur encore plus que la fusillade. Combien de nous, ajoute M. Lissagaray, auraient joyeusement donné leur vie pour épargner cette souillure à la défense ! »

Tout ce qu'il y a d'honnête dans l'être humain se révolte à ces meurtres, œuvres d'une foule en furie. Et comme on comprend le découragement, l'amertume, le désenchantement de Louvet, poursuivi par la réaction lâche après avoir failli mourir sous le couperet des terroristes ; comme on comprend ces paroles suprêmes de cet homme mourant, lui qui s'applaudissait de finir avant la *République* (5 août 1797) : « Puisque, même en un pays que je croyais prêt à se régénérer, les gens de bien sont si lâches et les méchants si furieux, il est clair que toute agrégation d'hommes improprement appelée *peuple* par des insensés tels que moi, n'est réellement qu'un imbécile troupeau, trop heureux de ramper sous un maître [1]. »

D'autres victimes étaient tombées, le 26 mai, à la Roquette : le P. Olivaint, le P. Caubert, le banquier marron Jecker ; le 27 mai : Monseigneur Surat, M. Bécourt, curé de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, tués sur les

1. Dans une lettre écrite au *Standard*, de Londres, M. Félix Pyat dit que la Commune ne doit pas être rendue complice de *l'assassinat* de Clément Thomas et de Lecomte, car au 18 mars elle n'existait pas, ni du massacre des otages, car au 26 mai elle n'existait plus. On a publié cette lettre.

barricades du faubourg Saint-Antoine. « *Grâce!* criait Monseigneur Surat. — En voilà une *grasse*, » répondit une grosse femme en lui brûlant la cervelle. Un missionnaire, le P. Perny, témoin de ces carnages, a écrit que jamais, chez les sauvages, il n'avait vu déchaînement pareil de furie. M. Clémenceau, parlant de la foule entourant Clément Thomas, avait dit déjà qu'on l'eût prise pour une meute de fous agités. Le témoignage du prêtre et celui de l'homme de science s'accordent pour peindre et pour flétrir ces criminels.

Les soldats étaient exaltés, secoués par la plus violente colère. Ils ne voulaient plus faire de quartier. Les marins, dit M. Lissagaray, furent particulièrement *féroces*. La vérité est qu'ils se dévouèrent avec une intrépidité superbe. L'incendie des monuments avait exaspéré l'armée. Les soldats croyaient qu'on avait préparé contre eux des boissons vénéneuses. Ils frappaient en aveugles. « Le fait saillant, a dit le capitaine Garcin [1], était que quand on enlevait en bloc une troupe, ce qu'il y avait de plus mauvais, c'étaient les enfants ; ils étaient impitoyables, ils tiraient au moment où on venait les prendre, ils avaient des armes cachées. Il y a de ces petits misérables qui ont tiré à bout portant sur les officiers... Ces enfants étaient de treize, quatorze, seize et dix-huit ans. » Les faibles, femmes, enfants, vieillards, sont toujours les plus redoutables. Boulevard Puebla, sur une barricade, des femmes battaient des mains, joyeuses, criant : « Bravo ! les palais brûlent ! »

Hélas ! tout cela fut durement puni. Le sang appelait du sang. La justice sommaire et les cours martiales frappèrent sans pitié. On vit alors où peut conduire la peur. Chacun dénonça ou livra. Ce fut terrible et horrible. On compta les délateurs par milliers.

« On éprouva, disait Plutarque, dans cette occasion, que la fidélité aux liens de l'hospitalité et de l'amitié ré-

1 *Enquête officielle sur le* 18 *Mars*.

siste rarement à la mauvaise fortune, car on vit peu de personnes ne pas dénoncer ceux qui étaient venus leur demander asile[1]. »

Tristes souvenirs et qui seraient ineffaçables, si l'eau du ciel, qui lave les pavés rougis, n'emportait point ces taches comme le vent emporte ces souvenirs !

Velléius Paterculus raconte que les proscrits d'Octave, Antoine et Lépide furent pleurés de leurs femmes, de leurs affranchis, de leurs esclaves même. « Mais, ajoute-t-il, leurs enfants les oublièrent, *tant les hommes souffrent avec peine le retardement de leurs espérances.* » Et c'est ainsi que le progrès marche, en dépit de ces haltes barbares, ne s'occupant que de l'avenir et rejetant, avec le temps, comme trop lourd, son bagage de haines. S'il n'en était pas ainsi, le monde durerait-il huit jours?

La lutte n'était point finie cependant. Les pièces de marine, installées à Montmartre, tiraient maintenant sur les Buttes-Chaumont et le Père-Lachaise qu'elles canonnaient furieusement. Les fédérés réfugiés sur ces deux points faisaient rage, ainsi que le prouve cet ordre du général Eudes :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« *Commune de Paris. — Comité de Salut public.*

« Paris, le... 1871.

« Tire sur la Bourse, la Banque, les Postes, la place des Victoires, la place Vendôme, le jardin des Tuileries, la caserne Babylone. Nous laissons l'Hôtel de Ville sous le commandement de Pindy, et la guerre et le Comité de salut public, ainsi que les membres de la Commune présents, se transportent à la mairie du onzième, où

1. Il devait y avoir, dans les quinze jours qui suivirent l'entrée des troupes, 175.000 dénonciations envoyées à la préfecture de police, — 175.000 !

nous nous établissons. C'est là désormais que nous allons organiser la défense des quartiers populaires.

« Nous t'enverrons de l'artillerie et des munitions du parc Basfroi.

« Nous tiendrons jusqu'au bout et quand même.

« EUDES. »

Après s'être emparé, pendant la journée du 27, avec la division Grenier, de l'abattoir, ainsi que du marché aux bestiaux de la Villette, et avec la division Montaudon, de la grosse barricade armée d'artillerie qui se trouvait au rond-point du boulevard de la Villette, le général Ladmirault allait faire enlever, le soir, par ses troupes, les Buttes-Chaumont et les hauteurs de Belleville, où se trouvaient des batteries qui, pendant trois heures, avaient bombardé Paris, tirant au hasard dans les rues, effondrant les toits de leurs obus.

De son côté, le général Vinoy, dont les troupes tenaient le matin la rue du Faubourg-Saint-Antoine et le cours de Vincennes, allait s'emparer du cimetière du Père-Lachaise et de la mairie du vingtième arrondissement, enlevés par des bataillons de fusiliers marins.

La mairie de Belleville était minée. Avant de partir, en voiture, attelée d'avance, Ranvier s'était écrié : « Mettez le feu à la mèche! » Une minute avant, il disait : « Tirez dans le tas ! » Le général Clinchant et le général Douay gardaient le cours du canal Saint-Martin et la ligne des boulevards depuis la caserne du Prince-Eugène jusqu'à la Bastille.

Ce qui restait de l'insurrection était enveloppé de toutes parts, et toute résistance devait cesser le lendemain.

Les stoïciens définissaient le courage : la vertu combattant pour l'équité. Il y eut pourtant, dans ce Père-Lachaise, une lutte héroïquement affreuse. Sous la pluie, on se battit à l'arme blanche, à travers les tombes. Les

fusiliers marins poursuivaient dans les caveaux les communalistes qui avaient encloué leurs canons. On voyait, deux jours après encore, sur les caveaux de pierre, des traces de mains noires de poudre essuyées là, et, parmi les fosses mortuaires, des tas d'armes brisées et de bouteilles vides. Ces combats corps à corps dans ce cimetière, ces égorgements auprès des morts, cette furie dans la ville morte sont un des épisodes les plus étranges de cette formidable semaine.

Le dernier soupir de la Commune allait être rendu dans les carrières d'Amérique où, chose terrible, on vit les vaincus s'égorger eux-mêmes, pris de colère et de folie. M. Lissagaray écrit qu'ils s'entretuèrent ainsi et se fusillèrent avec une telle rage *pour échapper aux prétoriens.*

Ce même jour, le maréchal de Mac-Mahon adressait cette courte proclamation aux Parisiens :

« Habitants de Paris,

« L'armée de la France est venue vous sauver. — Paris est délivré. — Nos soldats ont enlevé, à quatre heures, les dernières positions occupées par les insurgés.

« Aujourd'hui, la lutte est terminée ; l'ordre, le travail et la sécurité vont renaître.

« Au quartier général, le 28 mai 1871.

« *Le maréchal de France*, *commandant en chef*,

« DE MAC-MAHON, DUC DE MAGENTA. »

Quelques jours auparavant, l'Assemblée nationale avait adopté la résolution suivante :

« L'Assemblée nationale déclare que les armées de



M. CASIMIR PÉRIER.

terre et de mer, que le chef du pouvoir exécutif de la République française ont bien mérité de la patrie.

« Délibéré en séance publique à Versailles, le 22 mai 1871.

« *Le président*,

« *Signé* : JULES GRÉVY.

« *Les secrétaires*,

Signé : PAUL BETHMONT, PAUL DE RÉMUSAT, BARON DE BARANTE, MARQUIS DE CASTELLANE. »

Arrêtons-nous dans ce drame et cette épouvante. Aussi bien, on ressent profondément, après avoir raconté ces journées affreuses qui navrent et qui troublent, l'âpre besoin de revenir aux choses saines et sévères, et de se rafraîchir, après cette orgie, à la neige blanche de la raison et du droit. Et que prouvent toutes ces fureurs, toutes ces rages, tous ces massacres, sinon que la pitié, la liberté, le patriotisme, le bon sens, l'humble et solide vérité, sont immuables, profanés en vain, toujours retrouvés au lendemain des grandes crises, et toujours plus beaux et plus forts? Toutes ces vertus, qui furent et qui sont des vertus françaises, semblent d'autant plus belles, qu'elles ont un moment disparu, comme la maison natale et le coin de la table de famille paraissent plus chers et plus aimés, parce qu'on vient de les quitter. Oui, c'est maintenant aux banalités généreuses et fortifiantes, aux vérités de tous les jours, à l'honnêteté, au travail, à la dignité sévère dans la vie, à l'étude patiente, aux longs efforts, aux viriles pensées, qu'il nous faut revenir pour nous retremper, nous fortifier, oublier ces affreux souvenirs, et reprendre ou plutôt garder notre rang dans le monde. Ce ne sera pas un mince service que nous auront rendu ces épileptiques, ces possédés et ces fous, s'ils nous ont appris que le désordre dans la pensée, l'excès dans les idées, l'incessante recherche du bruit et du succès, cette fièvre d'Erostrate que flétris-

sait Saint-Just, amènent cet air malsain de l'esprit où, voilée par la passion et par l'orgueil, la conscience aveuglée descend d'échelon en échelon jusqu'à la dégradation et jusqu'au crime. De telles épreuves sont salubres si les nations en savent profiter, si elles savent demeurer fidèles à ce qui fut leur culte et à ce qui sera leur salut, si, résistant à toutes les terreurs, mères des réactions, elles s'appuient, comme sur un solide rempart, sur la liberté, qui fait les peuples grands au point de vue politique, et sur l'honneur, qui leur donne la force au point de vue moral. Que ces tempêtes, ces épouvantables bourrasques, n'emportent pas notre drapeau déchiré. Il apparaît, au premier soleil, plus rayonnant et plus fier, et après avoir assisté au déchaînement hideux des ambitions et des appétits, au choc révoltant des haines et des laideurs, on n'en aime que mieux la vérité, le beau, le bien, tout ce qui élève l'âme, fait passer en notre être le frisson d'enthousiasme pour les belles actions et les belles œuvres, comme, à la vue de ces brasiers qui dévoraient le cœur même de Paris, — l'Hôtel de Ville, où, vivantes, avaient passé l'histoire et l'âme de la patrie, — on sentait que, dans cet écroulement affreux, le souvenir des aïeux nous restait encore avec leurs pensées, avec leur image, avec leur exemple de dévouement et de sacrifice à la France et à la liberté !

Dans la séance du Sénat du 22 mai 1876, M. Victor Hugo terminait ainsi un véhément discours qui est maintenant un document historique :

« Je vais simplement mettre sous vos yeux une page d'histoire. Ensuite vous conclurez. (*Mouvement. — Profond silence.*)

« Il y a vingt-cinq ans, un homme s'insurgeait contre une nation. Un jour de décembre, ou, pour mieux dire, une nuit, cet homme, chargé de défendre et de garder la République, la prenait au collet, la terrassait et la tuait, attentat qui est le plus grand forfait de l'histoire. (*Très-*

bien! à l'extrême gauche.) Autour de cet attentat, car tout crime a pour point d'appui d'autres crimes, cet homme et ses complices commettaient d'innombrables délits de droit commun. Laissez passer l'histoire! Vol: vingt-cinq millions étaient empruntés de force à la Banque; subornation de fonctionnaires: les commissaires de police, devenus des malfaiteurs, arrêtaient des représentants inviolables; embauchage militaire, corruption de l'armée: les soldats gorgés d'or étaient poussés à la révolte contre le gouvernement régulier; offense à la magistrature: les juges étaient chassés de leurs siéges par des caporaux; destruction d'édifices: le palais de l'Assemblée était démoli, l'hôtel Sallandrouze était canonné et mitraillé; assassinat; Baudin était tué, Dussoubs était tué, un enfant de sept ans était tué rue Tiquetonne, le boulevard Montmartre était jonché de cadavres; plus tard, car cet immense crime couvrit la France, Martin Bidauré était fusillé, fusillé deux fois, Charlet, Cirasse et Cuisinier étaient assassinés par la guillotine en place publique. Du reste, l'auteur de ces attentats était un récidiviste; et, pour me borner aux délits de droit commun, il avait déjà tenté de commettre un meurtre; il avait, à Boulogne, tiré un coup de pistolet à un officier de l'armée, le capitaine Col-Puygellier. Messieurs, le fait que je rappelle, le monstrueux fait de Décembre, ne fut pas seulement un forfait politique, il fut un crime de droit commun; sous le regard do l'histoire, il se décompose ainsi: Vol à main armée, subornation, voies de fait aux magistrats, embauchages militaires, démolition d'édifices, assassinat. Et j'ajoute: contre qui fut commis ce crime? Contre un peuple. Et au profit de qui? Au profit d'un homme. (*Très-bien! très-bien! à l'extrême gauche.*)

« Vingt ans après, une autre commotion, l'événement dont les suites vous occupent aujourd'hui, a ébranlé Paris.

« Paris, après un sinistre assaut de cinq mois, avait

cette fièvre redoutable que les hommes de guerre appellent la *fièvre obsidionale*. Paris, cet admirable Paris, sortait d'un long siége, stoïquement soutenu : il avait souffert la faim, le froid, l'emprisonnement, car une ville assiégée est une ville en prison ; il avait subi la bataille de tous les jours, le bombardement, la mitraille, mais il avait sauvé, non la France, mais ce qui est plus encore peut-être, l'honneur de la France (*Mouvement*). Il était saignant et content. L'ennemi pouvait le faire saigner. Des Français seuls pouvaient le blesser : on le blessa. On lui retira le titre de capitale de la France ; Paris ne fut plus la capitale... que du monde. Alors la première des villes voulut être au moins l'égale du dernier des hameaux, Paris voulut être une Commune. (*Rumeurs à droite.*)

« De là une colère ; de là un conflt. Ne croyez pas que je cherche ici à rien atténuer. Oui, — et je n'ai pas attendu à aujourd'hui pour le dire, entendez-vous bien ? — oui, l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas est un crime comme l'assassinat de Baudin et de Dussoubs est un crime ; oui, l'incendie des Tuileries et de l'Hôtel de Ville est un crime comme la démolition de la salle de l'Assemblée nationale est un crime ; oui, le massacre des otages est un crime comme le massacre des passants sur le boulevard est un crime (*Applaudissements à l'extrême gauche*); oui, ce sont là des crimes ; et, s'il s'y joint cette circonstance qu'on est repris de justice et qu'on a derrière soi, par exemple, le coup de pistolet au capitaine Col-Puygellier, le cas est plus grave encore ; j'accorde tout ceci, et j'ajoute : ce qui est vrai d'un côté est vrai de l'autre. (*Très-bien à l'extrême gauche.*)

« Il y a deux groupes de faits séparés par un intervalle de vingt ans, le fait du 2 Décembre et le fait du 18 Mars. Ces deux faits s'éclairent l'un par l'autre ; ces deux faits politiques tous les deux, bien qu'avec des causes absolument différentes, contiennent l'un et l'autre ce que vous appelez des délits communs.

« Cela posé, j'examine. Je me mets en face de la justice.

« Evidemment pour les mêmes délits, la justice aura été la même ; ou, si elle a été inégale dans ses arrêts, elle aura considéré d'un côté, qu'une population qui vient d'être héroïque devant l'ennemi, devait s'attendre à quelque ménagement, qu'après tout les crimes à punir étaient le fait, non du peuple de Paris, mais de quelques hommes, et qu'enfin, si l'on examinait la cause même du conflit, Paris avait, certes, droit à l'autonomie, de même qu'Athènes qui s'est appelée l'Acropole, de même que Rome qui s'est appelée Urbs, de même que Londres qui s'appelle la Cité ; la justice aura considéré d'un autre côté à quel point est abominable le guet-apens d'un parvenu quasi princier qui assassine pour régner ; et pesant d'un côté le droit, de l'autre l'usurpation, la justice aura réservé toute son indulgence pour la population désespérée et fiévreuse, et toute sa sévérité pour le misérable prince d'aventure, repu et insatiable, qui après l'Elysée veut le Louvre, et qui, en poignardant la République, poignarde son propre serment. (*Très-bien ! à l'extrême gauche.*)

Messieurs, écoutez la réponse de l'histoire : le poteau de Satory, Nouméa, dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-quatre condamnés, la déportation simple et murée, les travaux forcés, le bagne à cinq mille lieues de la patrie, voilà de quelle façon la justice a châtié le 18 mars ; et quant au crime du 2 Décembre, qu'a fait la justice ? la justice lui a prêté serment. (*Mouvement prolongé.*)

« Je me borne aux faits judiciaires ; je pourrais en constater d'autres, plus lamentables encore, mais je m'arrête.

« Oui, cela est réel, des fosses, de larges fosses, ont été creusées ici et en Calédonie ; depuis la fatale année 1871 de longs cris d'agonie se mêlent à l'espèce de paix que fait l'état de siége ; un enfant de vingt ans, condamné à mort pour un article de journal, a eu sa grâce,

le bagne, et a été néanmoins exécuté par la nostalgie à cinq mille lieues de sa mère ; les pénalités ont été et sont encore absolues ; il y a des présidents de tribunaux militaires qui interdisent aux avocats de prononcer les mots d'indulgence et d'apaisement ; ces jours-ci, le 28 avril, une sentence atteignait, après cinq années, un ouvrier déclaré honnête et laborieux par tous les témoignages, et le condamnait à la déportation dans une enceinte fortifiée, arrachant ainsi ce travailleur à sa famille, ce mari à sa femme et ce père à ses enfants ; et il y a quelques semaines à peine, le 1er mars, un nouveau convoi de condamnés politiques, confondus avec des forçats, était, malgré nos réclamations, embarqué pour Nouméa. Le gros temps a empêché le départ, la tempête, clémente, a accordé un sursis ; mais, la tempête ayant cessé, le navire est parti. (*Sensation.*) La répression est inexorable. C'est ainsi que le 18 Mars a été frappé.

« Quant au 2 Décembre, j'y insiste, dire qu'il a été impuni serait dérisoire, il a été glorifié ; il a été, non subi, mais adoré ; il est passé à l'état de crime légal et de forfait inviolable. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Les prêtres ont prié pour lui ; les juges ont jugé sous lui ; des représentants du peuple, à qui ce crime avait donné des coups de crosse, non-seulement les ont reçus, mais les ont acceptés (*Rires à gauche*) et se sont faits ses serviteurs. L'auteur du crime est mort dans son lit, après avoir complété le Deux-Décembre par Sedan, la trahison par l'ineptie et le renversement de la République par la chute de la France ; et quant aux complices, Morny, Billault, Magnan, Saint-Arnaud, Abattucci, ils ont donné leurs noms à des rues de Paris. (*Sensation.*) Ainsi, à vingt ans d'intervalle, pour deux révoltes, pour le 18 Mars et pour le 2 Décembre, telles ont été les deux conduites tenues dans les régions du haut desquelles on gouverne : contre le peuple, toutes les rigueurs ; devant l'empereur, toutes les bassesses.

« Il est temps de faire cesser l'étonnement de la conscience humaine. Il est temps de renoncer à cette honte de deux poids et de deux mesures ; je demande, pour les faits du 18 Mars, l'amnistie pleine et entière. (*Applaudissements prolongés à l'extrême gauche. — La séance est suspendue. L'orateur regagne son banc, félicité par ses collègues.*) »





CHAPITRE VIII

Aspect de Paris. — Les morts. — Les prisonniers. — Paris est divisé en quatre grands commandements militaires. — Proclamation du maréchal Mac-Mahon à l'armée. — Après l'incendie. — Les ruines. — La place de la Concorde. — La rue Royale. — Le ministère des finances. — Le théâtre de la Porte-Saint-Martin, — Le Grenier d'abondance. — La place de la Bastille. — La rue de la Roquette. — Les docks de la Villette. — La colonne Vendôme. — Les Tuileries. — L'Hôtel de Ville. — Le gouvernement demande l'extradition des partisans de la Commune réfugiés en pays étrangers. — Diverses réponses des gouvernements. — Victor Hugo et le gouvernement belge. — Les arrestations et les perquisitions à Paris. — Jourde, Paschal Grousset, Ferré, Rossel. — Les prisonniers à Versailles. — L'action des bonapartistes dans la Commune. — Opinion de Martin Bernard, de Mazzini et de Rossel sur la Commune. — Les théories communistes : Félix Pyat, Tony-Moilin. — Les conseils de guerre. — Attitude des principaux accusés. — Les condamnations. — Exécution de Rossel, de Ferré et de Bourgeois. — Attitude des réfugiés de la Commune à l'étranger. — Leurs publications. — Congrès de Lausanne. — L'Internationale. — La République et la Commune

Après les épouvantables épreuves qu'il venait de subir, Paris garda, durant plusieurs mois, un aspect inoubliable pour ceux qui l'ont vu dans sa morne tristesse et dans sa ruine. Il fumait encore. Des flammes se dégageaient de partout. De sinistres colonnes de fumée

montaient, lugubres, dans le ciel de mai. Les traces de la lutte, les barricades, existaient encore à la fin de ce mois de meurtre. On apercevait, en tas, les armes brisées, les vêtements déchirés et sanglants, les tambours crevés, les képis souillés de boue et de sang. De place en place, les fosses nouvellement creusées répandaient une suffocante odeur de cadavres. Des membres à demi rongés passaient parfois et sortaient de terre. Les soldats campaient sur un charnier. L'armée avait perdu, dans la lutte, près de sept mille hommes, et on comptait que les fédérés avaient eu plus de quatorze mille morts. A toutes les fenêtres flottaient des drapeaux tricolores, toutes les ouvertures des caves étaient bouchées. Paris n'était point encore réveillé de sa terreur. Parfois des colonnes de prisonniers traversaient la ville entre deux rangées de soldats. Des tapissières emportaient les blessés. Le soir, des patrouilles parcouraient les rues presque aussi sombres et plus désertes qu'au temps du premier siége. La ville de Paris était divisée en quatre grands commandements militaires, savoir :

1° Celui de l'Est, comprenant les 11e, 19e, 12e et 20e arrondissements, sous les ordres du général Vinoy, commandant l'armée de réserve, quartier général au couvent de Picpus.

2° Celui du Nord-Ouest, comprenant les 8e, 9e, 10e, 16e, 17e et 18e arrondissements, sous les ordres du général Ladmirault, commandant le 1er corps d'armée, quartier général à l'Élysée;

3° Celui du Sud, comprenant toute la rive gauche, c'est-à-dire les 5e, 6e, 7e, 13e, 14e et 15e arrondissements, sous les ordres du général de Cissey, commandant le 2e corps d'armée, quartier général au Petit-Luxembourg;

4° Celui du Centre, comprenant les 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements, sous les ordres du général Douay, commandant le 4e corps, quartier général place Vendôme.

Conformément à l'article 7 de la loi de 1849 sur l'état de siége, tous les pouvoirs dont l'autorité civile était revêtue pour le maintien de l'ordre et la police, passaient tout entiers à l'autorité militaire.

La censure des représentations théâtrales appartenait même à l'état-major général.

Le commandant en chef de l'armée de Versailles, devenue l'armée de Paris, adressait alors à ses soldats la proclamation suivante :

« Soldats et marins !

« Votre courage et votre dévouement ont triomphé de tous les obstacles. Après un siége de deux mois, après une lutte de huit jours dans les rues, Paris est enfin délivré. En l'arrachant aux mains des misérables qui avaient projeté de le réduire en cendres, vous l'avez préservé d'une ruine complète, vous l'avez rendu à la France.

« Soldats et marins !

« Le pays tout entier applaudit au succès de vos patriotiques efforts, et l'Assemblée nationale, qui le représente, vous a accordé la récompense la plus digne de vous.

« Elle a déclaré par un vote unanime que les armées de terre et de mer ont bien mérité de la patrie.

« Au quartier général à Paris, 28 mai 1871.

« *Le maréchal de France, commandant en chef,*

« DE MAC-MAHON. »

On éprouvait, à suivre la trace de la guerre civile dans Paris, une impression navrante. La place de la

Concorde, aux fontaines à demi renversées, aux balustrades broyées par les obus, était pleine encore de débris de chiffons multicolores, détritus des barricades de la rue Royale. La statue de la ville de Lille avait été décapitée. Rue Royale, les maisons brûlaient encore. Le ministère des finances apparaissait, dans sa ruine, comme un antique monument, un Colisée aux proportions moindres. Le théâtre de la Porte-Saint-Martin, l'Arsenal, le Grenier d'abondance, les Docks de la Villette, n'étaient plus que des ruines fumantes d'où s'exhalaient des odeurs qui prenaient à la gorge. La colonne de Juillet, criblée de boulets, s'était vue menacée; des tonneaux de pétrole, poussés sur le pont du canal, bleuissaient l'eau et lui donnaient des reflets étranges. L'entrée de la rue de la Roquette offrait un spectacle effrayant; ces maisons ruinées, lézardées, effondrées, laissaient apercevoir des lambeaux de mobiliers, des ustensiles de ménage, accrochés aux murs à demi écroulés. La colonne Vendôme gisait, brisée, sur son lit de fumier.

La Commune n'avait laissé que le squelette des Tuileries. Immense, désolée, rougie ou noircie par la flamme, la carcasse superbe encore du monument apparaissait dans sa grandeur et dans sa ruine. Mais ne semblait-il pas que l'incendie eût donné à l'extérieur du palais un peu de cette majesté silencieuse que prennent les débris du passé? Nous écrivions alors ces lignes qui ne seront point déplacées — tableau pris sur la réalité même — dans ces pages d'histoire : « Lorsque, en entrant par la place du Carrousel, on s'arrête devant ces bâtiments rongés et déchiquetés par le feu, on ne peut se défendre d'une impression profonde de tristesse respectueuse, où se mêle la colère. Toute œuvre d'art est sacrée, elle devrait être hors d'atteinte lorsque se mêlent, à sa beauté, la puissance de l'histoire et la poésie du passé!

« Ceux qui ont vu les Tuileries par les nuits d'hiver,

à l'heure où s'allumaient, dans les salles emplies de musique et de danses, les lustres étincelants des bals ; ceux qui ont aperçu, en traversant la place du Carrousel, ces fenêtres rougies par le feu des bougies et où, sur les vitres, se détachaient les ombres des invités et les groupes des valseurs, hochent la tête devant ces murailles calcinées et ces ouvertures béantes où plus rien n'est resté de ce qui fut le luxe d'autrefois. Seule, l'horloge, muette, arrêtée à la minute exacte où l'incendie l'a touchée à son tour, marque l'heure à laquelle tout a été fini, et où s'est écroulé le palais des rois sous les coups de l'orgie des prolétaires. Neuf heures moins dix minutes, l'aiguille n'a pas été plus loin. Elle est demeurée là, comme le cœur du monument qui aurait cessé de battre.

« A l'extérieur, le spectacle est imposant. Le désastre semble avoir matériellement agrandi le palais. L'air se joue dans ses murs écroulés, le ciel apparaît à travers ses brèches sinistres. A l'intérieur, l'impression est toute contraire. On est étonné de trouver si petit ce qu'on avait cru si grand. Le pavillon central, dont la toiture a complétement disparu, ressemble à une ruine séculaire ; les colonnes rongées prennent des colorations roses ou grisâtres, comme si le soleil cru ou la vétusté les avaient caressées et estompées tour à tour. Rien ne reste que des écroulements lugubres. Les statues se tiennent dans leurs niches, les pieds ou les bras brisés, comme des soldats après la bataille ! Un demi-dieu manchot fait face à quelque muse décapitée. C'était là le vestibule du palais ; en haut, au premier étage, la salle des Maréchaux étalait ses pompes et ses dorures. On y arrivait par cet escalier de pierre, écroulé maintenant, et dont quelques marches se tiennent debout comme par un paradoxe d'équilibre instable. En levant les yeux vers cette salle, on aperçoit quelques pans de murailles à demi consumées, des lambeaux de décorations, des tronçons de cariatides dorées, copiées sur celles de Jean

Goujon qu'on voit au Louvre, la place où étaient encadrés les portraits des généraux de l'empire, les restes des trophées, d'armes de Hubert. Et, comme par une ironie suprême, on peut lire dans des cartouches d'or, entourées encore de casques, de carquois ou de glaives, des noms de victoires, qui produisent ici je ne sais quelle funèbre antithèse : en se tournant vers le Carrousel : *Austerlitz*, *Marengo;* en regardant du côté du pavillon de Flore, *la Moskowa*, puis ce nom vengeur que la flamme a laissé sur ces murailles comme une consolation rétrospective et comme un espoir : *Iéna*.

« La salle des Maréchaux, où l'on causait, passait, intriguait, souriait, où circulaient sur la balustrade, autour du lustre immense, les invités et les curieux ; la galerie des fêtes, longue et superbe, avec ses peintures, ses statues, ses candélabres et ses torchères ; la salle du trône tapissée de Gobelins, le salon de la Paix, la salle du Conseil, majestueuse et sévère comme un palais de Louis XIV, tout est détruit, effondré, méconnaissable. Cela est superbe, à coup sûr, dans sa dévastation. La flamme a donné aux dorures restées là je ne sais quel reflet bronzé qui s'harmonise avec la teinte rose ou sombre des murailles. On croirait, en traversant ces salles écroulées, en allant d'une aile à l'autre du palais, à travers ou sur les poutres qui chancellent, on croirait errer dans quelque ruine du temps passé, à travers Heidelberg incendié, ou plutôt, car cette dentelure en plein soleil pastiche noblement l'antiquité, on croirait visiter Pompéi, la désolée, blanche, droite et fière sous le ciel italien.

« Que de pertes à la fois ! Ces portraits de maréchaux, celui de Berthier, admirable comme le meilleur des portraits de David, les vases de Sèvres, les tentures, les quatre bustes d'empereurs de la décadence qui semblaient froncer le sourcil aux portes des salons du dernier empire, Othon, Néron, Tibère, Vespasien, debout sur leur socle de marbre rouge, rien n'existe plus. Les torchères

tordues pendent aux murailles. Les décorations, au moindre vent, tombent piteusement.

« La *chapelle* n'est plus qu'un tombeau vide, dont les colonnes seules sont restées debout. Le *théâtre* a disparu. La place seule de la scène se dessine encore contre la muraille mise à nu. Tout ce qui fut le luxe et la beauté de ce palais gît à terre, à l'état de fragments de verre, de porcelaine, de marbre ou de bronze que les photographes qui prennent les vues des ruines ou les curieux qui les visitent fouillent pour emporter *un souvenir*.

« Et, comme une ironie, comme un défi à l'incendie, au milieu du palais ruiné, le grand escalier qui mène à la salle des fêtes reste encore intact, tel qu'autrefois, avec ses deux statues de marbre représentant des femmes assises et qui, songeuses, semblent les maîtresses pétrifiées de ce lieu calciné. Puis, à travers les brèches faites par le feu, l'odeur des orangers et des fleurs du jardin arrive, mêlant son parfum à cette odeur sinistre des ruines, odeur de brûlé, de plâtre, de pétrole, odeur de cadavre des monuments.

« Ainsi devaient finir, dans un effondrement atroce, les Tuileries ! En quelques heures, cet amas de pierres devait être supprimé, effacé, défiguré tout au moins, par des criminels ! C'était le palais des rois, mais c'était aussi le palais du peuple. A l'endroit où est le théâtre, dans la galerie des machines, la Convention avait siégé. On y avait applaudi à Valmy, à Jemmapes, à Fleurus. On y délibérait sous les drapeaux déchirés, enlevés à l'Allemagne. Plus tard, durant le siége, les malades et les blessés avaient trouvé là un asile. Beaucoup y avaient rendu le dernier soupir, de ceux qui mouraient à Paris pour la France. Le palais était devenu une infirmerie. On ne devait s'en souvenir. Ils ont tout brûlé, tout ce qui avait vu la naissance d'un roi ou l'agonie des soldats et des braves.

« Un passant qui visitait ces ruines, en se penchant, aperçut un jour des caractères tracés sur un fragment

de marbre. C'était un débris de quelque frise ou de quelque médaillon tombé du palais. Quant à l'inscription, elle était facile à lire, et elle était terrible ainsi lue, en un tel lieu, et sur un tel débris : *Empire, c'est...*

Le reste était brisé. Mais la réalité achève la phrase. *L'Empire, c'est la paix*, dit le marbre. Et l'écho de ce lieu de mort semble répondre : *l'Empire, c'est la ruine.*»

S'il existait un monument que la rage des destructeurs dût épargner, c'était l'Hôtel de Ville, le cœur même de la cité parisienne, le monument en quelque sorte sacré où, glorieuse et tourmentée, avait défilé notre histoire.

L'Hôtel de Ville, en effet, n'était pas seulement une merveille artistique, une des élégances les plus pures de la Renaissance, c'était aussi une sorte de temple où revivaient, tout palpitants encore, des souvenirs, et où revenaient, en quelque sorte, des ombres. Tout le passé de la grande ville semblait être enfermé là. Toutes ses fièvres, toutes ses grandeurs, tous ses héroïsmes, toutes ses misères semblaient s'y entasser et s'y coudoyer. On eût dit que, dans ces longs couloirs, parfois l'ombre de quelque prévôt des marchands y saluait le fantôme d'un frondeur ou d'un membre de la première Commune. Chaque coin du monument avait sa légende, chaque pièce évoquait une tradition, une chronique, une date, et l'on ne sait ce qu'il faut regretter le plus, ou de ce grandiose nid à souvenirs, ou de ce chef-d'œuvre d'un art inimitable et charmant.

« Ruiné, incendié et dévasté, l'Hôtel de Ville reste du moins (écrit en juin 1871) la plus superbe des ruines parisiennes. Son harmonie primitive a fait place à un pittoresque et funèbre désordre qui serre le cœur, tout en offrant aux yeux un de ces spectacles horriblement beaux que gardent de tels écroulements. La masse de l'édifice est percée à jour, léchée et rongée par la flamme. Les pavillons de droite et de gauche laissent pénétrer par les plaies béantes des fenêtres le soleil, qui éclaire en pleine lumière les monceaux de détritus, la poussière

et les plâtras, et qui se joue dans les ouvertures, dans les brèches et les lézardes de l'incendie. Les lignes brisées de l'édifice semblent découpées et déchiquetées par un caprice bizarre et cruel. Les figures qui entourent le cadran d'horloge, que nous avons tant de fois vu allumé durant la nuit comme un œil de cyclope au fronton du monument, ont été décapitées et cassées à mi-corps. Le campanile, où, pendant les soirées de bombardement, lors du premier siége, on montait pour interroger les lueurs sinistres des batteries à l'horizon, ce campanile élégant s'est écroulé, s'est abîmé dans les flammes. Plus rien ne reste de lui ! Il faut tout un travail d'imagination pour le retrouver, tel qu'il était, droit et fier, s'élançant au-dessus de la ligne correcte des toits. Maintenant, seules, les hautes cheminées se dressent avec leurs lignes sévères et tristes au-dessus du squelette du monument et de l'amoncellement des ruines.

« La Commune avait fait enlever de la porte du milieu la statue de bronze d'Henri IV. Le profil déformé de la statue se dessine encore sur la muraille, découpé comme une ombre chinoise. Une plaque de marbre noir, où se déchiffrent des lettres étranges, gravées verticalement, était placée sous la statue du Béarnais. Les statues de grands hommes qui, debout dans leurs niches, formaient le long de l'Hôtel de Ville comme l'aréopage défunt et immortel de la cité, ont eu leur part dans la catastrophe. Déjà blessées par les balles au 22 janvier, elles sont ou tombées ou brisées à demi dans la terrible nuit de mai. Juvénal des Ursins a été coupé en deux comme par un boulet. D'autres montrent leurs bras devenus des moignons, leurs jambes broyées, leur torse criblé. Côte à côte, Pierre Lescot et Jean Goujon, ces deux ouvriers sublimes, semblent défier le sort et la barbarie, leur maillet, leurs outils d'artistique travail à la main.

« C'est cependant par cette porte du milieu que, tant de fois, poussé par des couroux divers, s'est précipité le

flot populaire! C'est du haut de ce perron qu'ont été tour à tour acclamés tous les gouvernements de France! Les frondeurs, aux jours des mazarinades, ont passé par cette porte, hurlant et chantant. Les vainqueurs de la Bastille y sont entrés apportant les trophées arrachés à la noire citadelle. Au 10 août, au 9 thermidor, la Révolution y a roulé ses vagues formidables, sa mer de vainqueurs et de vaincus. C'est là que Lamartine a parlé: « Prenez garde, disait-il le 17 mars 1848, les 18 brumaire du peuple pourraient amener les 18 brumaire du despotisme! » C'est là que Barbès, au 15 mai, est entré, croyant sauver la République. Tous les personnages qui ont contraint la renommée à garder leurs noms en ces dernières années, ont défilé sous cette voûte, et ouvert ou enfoncé cette porte pour entrer dans l'histoire.

« Quelle ruine! Et si ces pierres calcinées, rougies de tons de brique ou noircies par la flamme, pouvaient parler! Ils ne comprenaient donc pas, ceux qui vouaient un tel monument à la destruction, qu'ils anéantissaient la tradition même, la pétrification superbe des idées et des espérances parisiennes? Qu'était-ce que l'Hôtel de Ville, sinon la maison commune, le *parloir du peuple* succédant au vieux *parlouer aux bourgeois* du moyen âge?

« Jadis, au sixième siècle, le corps municipal de la cité parisienne était composé de ce qu'on nommait le « corps des négociants par eau, » les *nautes* défenseurs. Ville de matelots, créée au début, défendue au dénoûment par des marins, sous Clovis, ces conducteurs de barques régnaient et commandaient, représentant tout le commerce. Puis le titre s'éteignit. Les *mercatores aquæ*, les *marchands d'eau de Paris* devinrent les citoyens, les bourgeois de Paris, Et leur confédération, la *hanse* de ces bourgeois donna naissance à la « compagnie française » qui devait instituer l'Hôtel de Ville. Humble hôtel de ville, tout d'abord, sorte de baraquement, une grande pièce où l'on délibérait sur les affaires publiques; puis on se transporta sur la place de Grève, dans cette *Maison aux piliers*

qui resta debout même après que Domenico Boccaredo, *Domenico da Cortone*, eut en 1549, sous Henri II, commencé l'édification du monument que 1871 a détruit. Qui ne reconnaissait, dans ces humbles et laborieux bourgeois du moyen âge, les vrais frères de la commune libre, la commune qui fonde, non celle qui détruit, la pacifique commune s'occupant du travail des citoyens, du négoce des marchands, des droits de tous ; et non la commune qui combat, qui lève les armées, contraint tout homme à prendre un fusil pour la guerre civile et attente à la liberté de l'individu autant qu'au droit de l'État ?

« Dans ces ruines, tous les points de vue sont saisissants. La vue prise de l'escalier des fêtes sur la cour des bureaux est attristée comme Ninive. Puis, si l'on se détourne, on retrouve, au contraire, des ruines en quelque sorte attristantes. De ce côté, on aperçoit, se succédant l'une à l'autre, dans leur solitude, la *Salle des prévôts*, où l'on retrouve encore, à demi calcinées, rongées, pareilles à des têtes de mort décomposées, les faces graves de ces vieux et honnêtes prévôts des marchands qui tinrent les destinées de Paris.

« On erre à travers ces ruines, pris d'une mélancolie qui croît à chaque pas. Au bout des galeries, de grandes glaces au tain à demi fondu, reflètent vaguement les perspectives de ces ruines, et donnent aux rares visiteurs l'aspect indécis et livide de fantômes. Pâle, d'une blancheur de marbre, Napoléon Ier, intact dans son médaillon, fait face à Mérovée, d'une galerie à l'autre, et ayant à ses côtés Hugues Capet qui regarde Charlemagne, tous quatre, de leurs grands yeux blancs sans prunelles, semblent contempler cet amas de ruines, que n'ont faites ni les Northmans, ni les Goths, ni les Avares, mais cette masse formidable devenue affolée, les prolétaires.

« Ils regardent. Et l'on rêve. »

On trouvera, aux pièces justificatives, l'état officiel des pertes de l'art et de la science.

Une telle accumulation d'inutiles ruines devait amener fatalement une réprobation vigoureuse. En physique, l'action est égale à la réaction; en politique. la réaction est le triple et souvent le cube de l'action. C'est ce qui a toujours fait le malheur de notre pays. A chaque faux pas, loin de se remettre en marche sans terreur vers le but poursuivi, il s'effraie et cherche le salut, — qu'il ne trouve jamais, — dans un mouvement en arrière. Pendant la lutte même, le ministre des affaires étrangères expédiait par le télégraphe l'instruction suivante aux représentants de la France à l'étranger :

« Versailles, le 26 mai 1871.

« Monsieur, l'œuvre abominable des scélérats qui succombent sous l'héroïque effort de notre armée ne peut être confondue avec un acte politique. Elle constitue une série de forfaits prévus et punis par les lois de tous les peuples civilisés. L'assassinat, le vol, l'incendie systématiquement ordonnés, préparés avec une infernale habileté, ne doivent permettre à leurs auteurs ou à leurs complices d'autre refuge que celui de l'expiation légale. Aucune nation ne peut les couvrir d'immunité, et sur le sol de toutes leur présence serait une honte et un péril. Si donc vous apprenez qu'un individu compromis dans l'attentat de Paris a franchi la frontière de la nation près de laquelle vous êtes accrédité, je vous invite à solliciter des autorités locales son arrestation immédiate et à m'en donner de suite avis pour que je régularise cette situation par une demande d'extradition.

« Recevez, monsieur, les assurances de ma haute considération.

« *Signé :* JULES FAVRE. »

Les gouvernements étrangers, et aussi les groupes indépendants, devaient diversement répondre à cette note officielle. La Suisse, l'Espagne, l'Italie et l'Amérique devaient cependant, tour à tour, adhérer à ces conclusions.

L'Angleterre, fidèle à ses traditions, n'en tint pas compte. Elle recueillit les débris de la Commune comme elle avait accueilli l'homme de Chislehurst.

L'Assemblée fédérale républicaine de Madrid prenait en considération la motion suivante :

« En présence du manque de nouvelles de Paris, dont nous ne connaissons la situation que par l'intermédiaire du gouvernement de Versailles, et considérant que la « Commune de Paris mérite toute l'approbation du parti « républicain espagnol », on nommera un envoyé qui se rendra dans la capitale de la France et qui sera chargé de nous tenir au courant des événements et « d'exprimer « à la Commune les vives sympathies qu'elle inspire à « l'Assemblée fédérale espagnole. »

En revanche, la Belgique mieux informée que l'Assemblée fédérale espagnole, traitait, par la bouche de M. Dumortier, les destructeurs de l'Hôtel de Ville de vandales.

« Je me lève en proie à une émotion que vous partagez tous à la vue des désastres qui viennent de se produire à Paris, disait M. Dumortier.

« Je dois d'abord féliciter la presse belge d'avoir protesté avec la dernière énergie contre les abominations qui se commettent dans la capitale de la France.

« Ce n'est plus la guerre civile, c'est la dévastation de tous les monuments de Paris, de toutes les gloires des siècles, de l'histoire de l'humanité qui était réunie au Louvre.

« Jamais, depuis la destruction de Babylone, jamais, depuis l'invasion de Rome par les Visigoths, un pareil spectacle n'a épouvanté le monde, et on devait espérer que les progrès de la civilisation empêcheraient à jamais le retour d'un tel scandale. Mais, malheureusement il n'en est pas ainsi. Qu'a-t-on détruit à Paris ? C'est le Louvre, c'est, je le répète, l'histoire de l'humanité [1]. Le Lou-

1. Le bruit courait alors en province et à l'étranger que non-seulement les Tuileries, mais encore le Louvre, étaient en feu.

vre n'est pas un palais ; c'est un musée, c'est l'histoire de toutes les vieilles races humaines, de la race assyrienne, de la race ninivite, de la race égyptienne, de toutes ces anciennes dynasties dont l'histoire repose au Louvre, tous monuments qui nous éclairaient de leurs flambeaux, pour voir quelles ont été les premières destinées de l'humanité...

« La Belgique ne peut rester indifférente à de pareilles abominations. Je ne veux pas que le sol de la patrie soit foulé par ces hommes monstrueux qui ont commis de pareilles infamies. Nous sommes dans un pays de liberté. Mais ce pays ne doit pas être le refuge de tous les hommes de désordre, de tous les criminels, de tous les misérables qui se sont rendus coupables de pareilles atrocités. (Très-bien !)

« Je demande, dès lors, au gouvernement s'il est suffisamment armé pour empêcher que ces misérables ne viennent se fixer en Belgique, et s'il est armé d'une loi d'extradition qui permette que justice soit faite de leurs abominables iniquités, et s'il n'est pas armé des pouvoirs nécessaires, je l'invite à présenter d'urgence à la Chambre une loi qui lui fournisse les moyens de préserver l'honneur belge de ces misérables. (Marques d'approbation.) »

M. d'Anethan, ministre des affaires étrangères, répondit alors au député de Roulers :

« Messieurs, je m'associe pleinement aux sentiments d'indignation qu'inspirent à l'honorable M. Dumoutier les scènes d'horreur et de dévastation qui viennent de se passer et qui se passent malheureusement encore dans Paris.

« Je puis donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement saura remplir son devoir avec la plus grande fermeté et avec la plus grande vigilance ; il usera des pouvoirs dont il est armé pour empêcher l'invasion sur le sol de la Belgique de ces gens qui méritent à peine le nom d'hommes et qui devraient être mis au

ban de toutes les nations civilisées. (Vive approbation sur tous les bancs.)

« Ce ne sont pas des réfugiés politiques ; nous ne devons pas les considérer comme tels.

« DES VOIX. Non! Non!

« M. D'ANETHAN, ministre des affaires étrangères. Ce sont des hommes que le crime a souillés et que le châtiment doit atteindre. (Nouvelles marques d'approbation.)

« Des mesures sont prises. La législation nous paraît suffisante, et je prie la Chambre de s'en rapporter, dans ces circonstances, à la sollicitude et au zèle du gouvernement pour assurer le repos et la tranquillité du pays. (Très-bien! très-bien!) »

Nous n'avons rapporté cette discussion que parce qu'elle motiva, dès le lendemain, une lettre adressée par M. Victor Hugo, alors à Bruxelles, à l'*Indépendance belge*, et où le poëte protestait contre la déclaration du gouvernement belge. « Cet asile que le gouvernement belge refuse aux vaincus, je l'offre, disait Victor Hugo. Où? En Belgique. Je fais à la Belgique cet honneur. J'offre l'asile à Bruxelles. J'offre l'asile place des Barricades, 4. » La lettre de Victor Hugo causa dans Bruxelles une émotion qui donna lieu à une manifestation bruyante et scandaleuse devant la maison de la place des Barricades. Une lettre, de M. François-Victor Hugo, qualifiée plus tard de *pur roman* par le bourgmestre de Bruxelles, M. Anspach, affirme que des menaces de mort furent proférées par la foule. Le lendemain, le cabinet belge faisait signer par le roi une ordonnance décrétant l'expulsion de M. Victor Hugo du sol de la Belgique. Cinq députés seuls protestèrent contre cette mesure arbitraire. M. Victor Hugo partit pour le Luxembourg[1].

1. Voyez sur cet incident la brochure de M. G. d'Heylli, *Victor Hugo et la Commune*, et surtout le volume de Victor Hugo lui-même :

Cependant, à Paris, les perquisitions, les recherches, les arrestations continuaient. La presse réactionnaire, celle qui se tourne sans cesse, comme eût dit M. de Morny, *du côté du manche*, se souillait quotidiennement par des dénonciations qui soulevaient le cœur de ceux-là mêmes qui avaient gémi de voir la Commune gouvernée par les gens que nous avons vus à l'œuvre. Une fièvre de délation s'était emparée de certaines gazettes. Un journal osa annoncer, sans se troubler, froidement, et comme il eût donné toute autre nouvelle apportée par un *reporter* que « *dorénavant les exécutions auraient lieu au Bois de Boulogne et à l'aide de mitrailleuses.* » Ce mensonge était débité sur un ton quasi plaisant.

Ferré, caché rue Vivienne, et Rossel, quoique déguisé, allaient tomber entre les mains des vainqueurs.

Jourde, délégué de la Commune aux finances, fut arrêté au quai d'Orsay par deux agents de la police de sûreté. Il s'était réfugié dans une maison voisine des décombres encore fumants de la Caisse des dépôts et consignations.

Quand il se vit entre les deux agents qui lui disaient :

— Vous êtes le citoyen Jourde?

Jourde répondit :

— Non. Je m'appelle Roux. Je suis connu dans mon quartier. Tenez, menez-moi à la mairie du septième arrondissement voir l'adjoint, M. Hortus : il a été mon maître de pension et il me reconnaîtra bien.

Les agents conduisirent celui qui prétendait être Roux à l'ancien hôtel Forbin-Janson, rue de Grenelle où se trouve la mairie du septième arrondissement.

Jourde fut introduit dans le cabinet de M. Hortus.

— Bonjour, monsieur Hortus, me reconnaissez-vous Je suis Roux, votre ancien élève.

Après l'Exil (1 vol. in-8, 1876) qui forme le troisième volume du recueil des *Actes et Paroles.* (3 vol. in-8.)

M. Hortus se leva brusquement, pâlit, et comme faisant un effort sur lui-même :

— Non, vous êtes Jourde, et vous n'avez jamais été chez moi.

Jourde reprit tout bas :

— Vous me perdez ; j'ai ma pauvre mère, ma femme...

L'adjoint fut inflexible ; il fit enfermer le délégué aux finances dans le corps de garde de la mairie et prévint le maréchal Mac-Mahon, qui donna l'ordre que le prisonnier fût amené à son état-major.

Quant à M. Hortus, l'arrestation d'un homme qu'il croyait condamné à la mort lui fit une telle impression, qu'il mourut lui même, emporté par l'émotion.

Lorsque le moment critique arriva pour la Commune, le bruit avait couru que le délégué au ministère des affaires étrangères, Paschal Grousset, avait disparu. Grousset démentit le fait par cette lettre au journal *Paris libre* :

« Citoyen,

« Les journaux de Versailles prétendent que j'ai quitté Paris. Veuillez rassurer mes amis et leur dire que je suis incapable de quitter mon poste.

« Salut et égalité.

« PASCHAL GROUSSET. »

Mais depuis, Grousset qui s'écriait quelques jours auparavant, à la Commune : « Si les membres (les dissidents), au lieu de tenir loyalement leur promesse, essayaient des manœuvres de nature à compromettre le salut de cette Commune qu'ils désertent, nous saurions les atteindre et les frapper, » Grousset ne s'était point montré.

Il fut arrêté par M. Duret, commissaire de police, chez Mlle Accard, qui lui avait donné asile, au n° 39 de

la rue de Condorcet. Il était déguisé en femme, avec robe noire, corset et chignon. Ses papiers étaient cachés sur le baldaquin du lit ; les agents de la police en emportèrent une liasse.

M. Paschal Grousset fut conduit en voiture à la mairie de la rue Drouot pour être mis à la disposition de M. le général de Laveaucoupet. Là, il changea son déguisement contre des vêtements d'homme, puis il fut dirigé sur Versailles, dans une voiture fermée, accompagné par deux agents. Au moment où il passait devant le Grand-Hôtel, — il était environ cinq heures, — M. Paschal Grousset fut reconnu par la foule qui s'ameuta féroce autour de la voiture, en poussant toujours des cris de mort. Le général Pradier, qui passait à ce moment sur le boulevard accompagné d'un aide de camp, s'enquit des causes de l'émotion populaire; puis il donna l'ordre à un peloton de soldats d'escorter la voiture, afin de soustraire le prisonnier à la brutalité de la foule. Grâce à cette escorte, la voiture put être dégagée et poursuivre sa course[1].

Quant aux malheureux fédérés, sans nom, sans illustration politique, ils étaient entassés dans l'Orangerie de Versailles et de là emmenés dans les pontons. Les pauvres gens payaient pour tous les autres.

1. Le jour de la signature du traité de paix, Paschal Grousset adressait aux rédacteurs de la *Gironde* la lettre suivante :

« Citoyens,

« Il faut un signe extérieur à la douleur nationale, à notre colère un memento permanent.

« Que toutes les femmes de France prennent le deuil des départements vendus aux barbares par les partis monarchiques ! qu'elles le portent jusqu'au jour où les hommes auront refait la patrie et vengé la révolution.

« Salut et égalité.

« Bordeaux, 1er mars 1871.

« PASCHAL GROUSSET. »

Ce qui perdit Grousset, lui, d'une éducation soignée et d'une intelligence remarquable, ce fut l'âpre désir de paraître.

L'Orangerie! Un nom charmant, l'endroit embaumé où tous les orangers centenaires, les grenadiers aux fleurs superbes, les citronniers sont placés côte à côte. A quelques pas de là, s'arrêtait Musset pour rimer délicatement ses verselets sur *trois marches de marbre rose.* Le large bassin ridé par le vent, le demi-cercle des arbres verts, où rit, çà et là, quelque statue blanche, les bois de Satory lui font face. Parmi ces orangers, ces arbres aux essences capiteuses, on rêve d'une promenade aux terrasses embaumées des jardins de Séville. L'Orangerie! Quelle antithèse! C'est là, dans ces vastes serres que la guerre civile avait jeté ses vaincus.

Toute victoire a ses larmes, mais celles que font verser les combats fratricides sont les plus amères et les plus lourdes. La douleur commençait à l'entrée de l'Orangerie, près de ces grilles où s'entassaient, du côté de la rue de la Bibliothèque, les femmes, les filles des prisonniers. Non loin de là, se promenaient, boitant ou s'appuyant sur des béquilles, la mâchoire soutenue par quelque appareil ou le front comprimé par des bandelettes, de malheureux soldats blessés de la guerre, et qui prenaient l'air, souriant à la convalescence. Ainsi les maux se coudoient et se font face. La grille de l'Orangerie était fermée. Les gendarmes de planton regardaient cette foule de femmes qui se pressaient, qui tendaient des laissez-passer, qui imploraient, qui suppliaient. Beaucoup de ces femmes étaient en deuil, elles portaient des paquets, des paniers d'où sortait le goulot bouché d'un litre plein de vin, ou du linge, du pain, un peu de viande, le tout enveloppé dans un mouchoir noué aux quatre coins. L'expression des visages de ces femmes était l'affaissement, l'hébétement, l'amertume, et il faut le dire la haine aussi. Dans la boue ou contre les grilles, les enfants des prisonniers, inconscients, s'amusaient ensemble sans se connaître, bâtissaient, tout joyeux, des maisonnettes avec des pierres.

Dans le jardin, les soldats faisaient la soupe, surveil-

laient la marmite, dont la fumée bleue montait au-dessus des arbres. Penchés sur les balustrades de marbre comme dans un fond de tableau de Paul Véronèse, des curieux regardaient d'en haut les défilés lugubres de prisonniers ; à l'entrée principale de l'Orangerie, dans cette sorte de rotonde qui conduit aux serres, les officiers, un capitaine et un lieutenant d'état-major, deux sous-officiers de gendarmerie, assis autour d'une table ovale, chargée de papiers, procédaient à l'interrogatoire des accusés.

A côté du capitaine instructeur, sur une autre table, travaillaient des commissaires de police qui interrogeaient aussi et prenaient des notes. Les prisonniers, gardés par les soldats, étaient amenés par troupes et interrogés un à un. Presque tous avaient été roulés dans ce flot de l'insurrection comme des cailloux par l'orage. Ils s'étaient battus parce qu'on les envoyait se battre, obéissant à l'ordre d'un commandant, qu'ils ne connaissaient pas, faisant et recevant les coups de feu, machinalement, « parce qu'il le fallait. » La plupart s'excusaient. La réponse habituelle était : « J'étais forcé de marcher ! » Ceux qui affirmaient leur foi politique hautement, avec fierté, étaient extrêmement rares. Beaucoup, comme pour se faire pardonner, dénonçaient, après leur interrogatoire, un ami, un voisin, un concierge, quelque garde qu'on n'avait pas pris. Tout près de là, contre la muraille, les femmes et les parents des prisonniers apportaient des certificats, des pièces d'identité, des lettres de recommandation, attendaient, le cœur battant bien fort, le frère, le père ou le mari qu'on leur permettait de voir. Lorsque le prisonnier arrivait, l'air affaissé, c'étaient des embrassements effrénés et des larmes nerveuses.

Les prisonniers, conduits de Paris à l'Orangerie, avant d'être menés à Satory et de là conduits à Brest ou à Cherbourg, étaient divisés en trois catégories, les *intéressants*, les *compromis* et les *dangereux*. Quant aux

/

chefs, membres de la Commune ou commandants de la guerre civile, interrogés à Paris, ils étaient de là directement mis à la disposition du conseil de guerre. Les intéressants sont ceux qu'on réclamait, qu'on recommandait, et sur lesquels aucune charge lourde ne venait peser. Ils étaient internés dans la serre de gauche, couchés le long du mur, sur des bottes de paille, et là, causant, marchant, aspirant l'air par les fenêtres ouvertes, où sourit ironiquement la verdure des orangers, ils attendaient leur mise en liberté, qu'ils croyaient toujours pour l'heure prochaine.

Les compromis étaient parqués à droite, dans la partie centrale de l'Orangerie. C'était une foule, une cohue. Toutes les impressions d'esprit, toutes les classes sociales, un pêle-mêle d'ouvriers, d'acteurs, de petits marchands, de débitants de vins, de *chambrelans*, de bohèmes, les uns navrés, abattus, les autres, gouailleurs ; la prostration abîmant les uns, la belle humeur soutenant les autres ; des discussions, des bouts de refrain sortant de la foule ; les uns jouant au palet, les autres battant la semelle, tous, curieux, avides à la vue d'un étranger, et se raccrochant à toute curiosité, à toute nouveauté, à tout mouvement de soldats ou d'officiers, comme à une planche de salut.

La plus grande partie des prisonniers avaient été arrêtés vêtus d'un habit bourgeois. On ne retrouvait presque plus trace d'uniformes chez eux, pas plus que chez les *dangereux*. Ceux-ci étaient plus surveillés.

Ils étaient gardés et comme entassés dans l'aile droite de l'Orangerie, dans la partie qui longe cette petite cour, celle où l'on a remisé, depuis des années, la statue équestre du duc d'Orléans. La voûte est sombre ; devant les caisses d'orangers et les palissades élevées et reliées entre elles en manière de grille et qui formaient comme l'entrée de la prison commune, des sentinelles demeuraient debout, immobiles, les armes chargées. On apercevait vaguement dans la pénombre de cette galerie de

pierre, s'agiter, aller et venir, se détacher du mur ou se lever de terre des ombres, des formes humaines. Quand on s'approchait, la foule des prisonniers se poussait contre les orangers, regardant, ouvrant de grands yeux, et ces visages inquiets, pâles, anxieux et farouches, ces faces amaigries, barbes longues, chevelures hérissées, s'attachaient à vous, ces prunelles embrasées de fièvre semblaient allumées par des interrogations ardentes.

On éprouvait, hélas! un horrible serrement de cœur, une intime souffrance et qui vous prenait aux entrailles en écoutant ces interrogatoires de gens dont quelques-uns n'avaient même pas la conscience de leurs actes. Quel étonnement, et comme on se prenait à douter du sentiment de la justice, qu'on voudrait croire inné dans l'âme humaine! Presque tous les fédérés donnaient comme excuse qu'ils avaient combattu pour la Commune *tant qu'elle a été la plus forte*, mais qu'ils n'avaient plus tiré un coup de fusil dès que les soldats de Mac-Mahon étaient entrés à Paris. Ainsi, le respect du succès, le culte de la force, l'obéissance absolue à ce qui gouverne. Ce défaut moral inhérent à tout Français, voilà qu'on se heurtait contre lui désespérément. Les femmes étaient mises à part, et parmi elles, des enfants demeuraient, pauvres petits, accrochés à la jupe déchirée de la mère, ou, pâles gavroches de onze à quinze ans, railleurs, les mains dans les poches, et haussant gaiement leurs épaules maigres devant la morale ou le remords

O barbarie! épouvante de l'ignorance et de la misère! Que de bourbe et de fange mises à nu par de tels bouillonnements de passions! Quel déchaînement d'appétits et de haines! Et quelle affreuse et sinistre leçon! Comme il faut, si l'on ne veut sombrer, se rattacher à ce qui fait les individus et les peuples moraux et libres : à la conscience, à l'honnêteté, à la morale, au travail. Comme il faut surtout écraser sous l'instruction cette ignorance et ces instincts de bêtes fauves, et comme il

faut prodiguer la lumière de la science et les torrents du bien pour éviter la flamme de l'incendie!

Victor Hugo, dans son dernier livre, l'*Année terrible*, donne à ces égarés des leçons qu'ils devront méditer:

> Mais ne vous laissez plus entraîner! Résistez!
> Résistez, quel que soit le nom dont il se nomme,
> A quiconque vous donne un conseil contre l'homme,
> Résistez aux douleurs, résistez à la faim! —
> Si vous saviez combien on fut près de la fin!

Oui, certes, « *on fut près de la fin,* » et la France faillit périr dans la tourmente. Cette guerre civile pouvait entraîner soit le démembrement définitif de la patrie par une intervention prussienne, soit sa honte suprême par une restauration bonapartiste. Et qu'on ne nie pas ce que j'avance. L'intérêt des Bonapartes était, encore un coup, dans la curée de cette lutte insensée, fratricide [1].

Dès les premiers jours de la guerre civile, une correspondance de Berlin, adressée à la *Gazette de Cologne*, ne cachait point que la main du bonapartisme pouvait être là. « On sait, disait cet article, que le chef du mouvement révolutionnaire de Paris était autrefois le principal instigateur des grèves du Creuzot, la grande usine métallurgique de M. Schneider, l'ex-président du Corps législatif; cette circonstance fait supposer avec raison que des menées bonapartistes ne sont pas étrangères aux déplorables événements dont Paris est en ce moment le théâtre. Assi est un jeune homme énergique de trente-quatre à trente-cinq ans, qui ne manque pas d'une certaine éloquence populaire et qui possède un

1. Plus d'un prisonnier jeté dans l'Orangerie (M. Ch. Quentin, M. Barbieux, entre autres) a affirmé depuis que beaucoup de ces gens arrêtés pour fait de participation à la Commune, parlaient hautement de leurs sympathies pour l'Empire. Une lettre de M. Mourot, publiée par l'*Estafette*, ne nous a-t-elle pas appris qu'à la Nouvelle-Calédonie les déportés étaient prêts à crier : Vive l'Empereur! si l'Empire leur apportait leur grâce.



M. DE BROGLIE.

grand talent d'organisation ; il se trouvait déjà en rapport, lors du mouvement socialiste du Creuzot, avec des agents bonapartistes ou, pour mieux dire, avec des agents de Rouher. Ces relations, dont on ne saurait nier l'existence, lui permirent aussi bien que sa moralité politique de ne pas être trop scrupuleux dans le choix de ses acolytes. M, Rouher tenait surtout à cette époque à se venger de M. Schneider qu'il considérait avec raison comme l'auteur principal de sa chute ; il sut exploiter avec adresse la rancune que gardaient les Pereire au président du Corps législatif de les avoir laissés exposés sans défense aux terribles révélations de M. Pouyer-Quertier, qui dévoila à la Chambre toutes les opérations véreuses. L'ancien ministre noua l'intrigue, les Pereire donnèrent l'argent, et Assi fut le bras dont ils se servirent tous deux pour exécuter leurs projets de vengeance. M. Ganesco, le propriétaire à cette époque du *Parlement*, joua également un rôle dans la cabale, car sa feuille prit tout à coup une teinte socialiste et fut distribuée gratis par milliers d'exemplaires aux ouvriers du Creuzot, à l'effet d'augmenter l'agitation et de présenter Assi comme un antagoniste de M. Schneider. On peut être certain que l'arrestation récente de M. Rouher à Boulogne se relie étroitement aux anciennes relations qu'il a eues avec Assi. »

On voit que ce n'est pas seulement en France et en Belgique que les bonapartistes passaient pour n'être pas étrangers au mouvement du 18 mars. Au surplus, et quoique nous ne maintenions pas contre Assi les allégations de la *Gazette de Cologne*, quand, au lendemain d'un tel mouvement, on a vu s'abattre sur la France une nuée de bonapartistes, qui jusque-là étaient restés au loin, comment ne pas rattacher leur brusque retour aux déplorables événements dont Paris fut le théâtre ?

Les organes bonapartistes publiés à Londres ne se gênèrent point, tant que dura la lutte, pour prendre parti *pour la Commune contre M. Thiers*. La *Situation*, la

Discussion, l'*International*, journal de M. de Lavalette, ne tarissaient point d'injures contre l'Assemblée.

« Non, non, non, s'écriait M. G. Hugelmann, le porte-parole de l'ex-empereur, *les malhonnêtes gens ne sont pas dans les rangs de ces héroïques affolés*. Ils sont dans *les antichambres des ministres* et dans les cafés de Versailles, où *pullule la lie* de tout ce que Paris comptait d'individualités interlopes. Ces individualités *osent* tout haut souhaiter la victoire de M. Thiers, ne se cachant pas, du reste, pour prédire qu'elle sera de près suivie du retour du gouvernement qui leur permit à tort de grouiller dans ses bas-fonds.

« L'unique regret que nous éprouvions, *c'est de ne pouvoir tremper notre doigt dans ce sang généreux* pour tracer au front de MM. Thiers, J. Favre, Picard et J. Simon, le signe que Dieu mit au front de Caïn quand il l'écarta de sa face.

« Pauvre Paris ! pauvre Paris ! que tes femmes et tes enfants s'agenouillent dans tes flammes ; les bourreaux ont condamné leurs maris et leurs pères. Que tes vierges se revêtent en deuil ; *car Cayenne prépare son four mortel à leurs amants*. Pauvre Paris ! pauvre Paris !

« Et il y aura au monde des hommes qui oseront dire qu'après ce massacre *injuste* et *criminel*, Thiers, J. Favre, Picard et J. Simon représentent les honnêtes gens !

« Non, cela n'est pas vrai. Non, non, non, non [1]. »

Et cet article n'est point le seul, et nous en pourrions citer bien d'autres.

Dans le numéro du 3 mai du journal *la Situation*, on lisait ces lignes impudentes :

« Un jour viendra où l'*empire* sera fier d'établir que, grâce à nous, *aucune solidarité* ne peut désormais être établie entre sa *cause* et celle *des hommes de Versailles*. »

1. Le plus triste, c'est que M. Hugelmann, auteur de l'article précité, occupa plus tard un poste auprès de M. Thiers.

Dans celui du 5 mai, en parlant des membres de l'Assemblée de Versailles, M. Hugelmann dit :

« L'unique faute que pourrait commettre *l'empire* serait de permettre jamais à un seul de ses membres de reprendre part à la vie politique *avec son assentiment.* »

Et dans quels rangs la *Situation* essayait-elle de recruter les éléments d'une réaction bonapartiste ? Ecoutez :

« Non, nous ne sommes pas pour la Commune ; mais, *dans cette lutte, nous sommes de cœur avec Paris.*

« Ils se battent en héros, ces malheureux ouvriers des faubourgs que *le Quatre septembre a dépouillés de leurs droits, de leur pain, de leurs espérances*. . . . .

« Je pourrais vous en citer bien des preuves.

« A l'heure où nous écrivons ces lignes, il est encore acquis que l'armée *n'a reçu de l'empire aucun encouragement pour combattre Paris.* »

Ces injures et ces articles sont aujourd'hui des pages d'histoire et des pages accusatrices. Ce même journal bonapartiste, la *Situation*, devait applaudir à la destruction de la maison de M. Thiers, et proposer de mettre sur les ruines une inscription commémorative dont je cite seulement les dernières lignes :

« Que son nom soit en exécration pour tous les hommes de cœur, que les enfants et les femmes maudissent la mémoire de l'ambitieux dont le nom est désormais inséparable du souvenir des malheurs de son pays. »

Et, encore une fois, Napoléon III subventionnait ce journal et en faisait comme son *Moniteur* à Londres. On pourrait arguer, il est vrai, de l'ignorance dans laquelle se trouvait, à Londres, la rédaction de la *Situation*, mais, depuis 1871, la lumière s'est faite, et pourtant, en avril 1872, un personnage considérable du régime impérial, M. Rouher, affirme-t-on, n'eut-il pas l'audace, dans un banquet à Tours, de prononcer l'éloge même de

l'insurrection, et son discours n'a-t-il pas été reproduit par le journal *l'Ordre?* [1]

Combattants aveuglés des journées meurtrières d'avril et de mai 1871, vous qui croyiez lutter pour la République, quelle colère doit vous entrer dans l'âme en entendant faire votre éloge, par qui? Par l'homme qui s'appela un moment, le *vice-empereur!* [2]

A ces éloges bonapartistes, il faut opposer l'attitude du parti démocratique, et des hommes qui, depuis de longues années, au péril de leur vie et de leur liberté, ont mérité l'honneur de représenter la République. M. Lissagaray, dans son *Histoire des huit journées de mai* compte ceux des chefs du parti qui ne suivirent pas le mouvement de la Commune :

1 Le discours de M. Paul de Cassagnac à Belleville (1876) n'eut-il pas aussi la même inspiration ?

2. « Oui, messieurs, s'est écrié l'orateur dont l'*Ordre* imprime la harangue, oui, *c'était la Némésis vengeresse et à la fois bienfaisante,* aux autels de qui l'on menait, devant qui l'on faisait prosterner ces ignorants, ces indigents, ces souffrants que des prédications impies avaient au préalable désaccoutumés de l'idée de Dieu et de l'espoir du ciel! L'émeute, c'était l'expiation tardive de l'égoïsme des classes riches et jouissantes, de la corruption des pouvoirs représentés comme des ennemis publics; l'émeute, c'était l'aube d'une ère réparatrice, glorieuse et bénie, se levant sur le prolétariat, depuis quatre mille ans esclave, travaillant depuis quatre mille ans sous le fouet de ses maîtres, depuis quatre mille ans les nourrissant de sa sueur, de ses larmes, de son sang !

« Et plus tard, messieurs, comment ces affamés de la veille, déçus du lendemain, pouvaient-ils se soustraire à l'envie que devait faire naître en leurs âmes enfiévrées la fortune subite, miraculeuse, imméritée de leurs recruteurs, de leurs professeurs, de leurs apôtres, de tous ces hommes qui les avaient initiés, stimulés, provoqués au mal?

« Ils voyaient ces hommes portés par leurs bras et par leurs cris au trône, plus qu'au trône, à une dictature dont le pouvoir de Louis XIV, dont la toute-puissance de Napoléon Ier ne donnent pas une idée; ils voyaient radieux, souverains et triomphants, sur la tête d'une société muette d'étonnement et de terreur, prête à toutes les docilités de l'effroi, ces hommes qui avaient assisté à leurs repas de fiançailles ou de noces, qui avaient fraternisé avec eux-ouvriers, le verre à la main dans les cabarets de nos banlieues, et vous auriez prétendu, vous auriez rêvé d'interdire à ces misérables de demander, au jour d'une victoire qui devait être commune:

« Les bombes et la mitraille pleuvaient sur Paris, dit-il, les premiers prisonniers parisiens défilaient couverts de crachats, meurtris de coups, sous les fenêtres de l'Assemblée, et M. Louis Blanc, le premier élu de Paris, ne voyait qu'un coupable : Paris. Répondant à une délégation du conseil municipal de Toulouse, qui lui demandait son opinion sur ces événements, il dit que « cette insurrection devait être condamnée par tout « véritable républicain. » Profanant la mémoire du plus généreux des républicains, M. Martin Bernard osa dire que « si Barbès vivait encore, il condamnerait, lui aussi, « cette fatale insurrection. » Plus tard, pendant les massacres, M. Louis Blanc, dans une lettre publique, ne vit dans les journées de Mai, que « l'incendie, le pillage, « l'assassinat. » M. Emmanuel Arago refusa de défendre Rochefort. Son frère, Etienne Arago, qualifiait de *monstres* les émeutiers. »

Eh bien! oui, Martin Bernard déclara que Barbès n'eût point marché avec Cluseret ou Dombrowski. C'est que Barbès, ce grand Français, n'eût jamais eu la pensée de fondre un boulet pour tuer un compatriote tant qu'un seul étranger eût été en France. Au-dessus de son idéal même, ce patriote mettait la patrie.

« Pourquoi eux et pourquoi pas nous? Pourquoi tout pour eux et « rien pour nous? »

Et l'orateur anonyme (M. Rouher) disait encore :

« Je vous le demande, messieurs, comment des intelligences ignorantes, crédules et faibles, dressées à l'indocilité, à la révolte, au mépris de tous les principes sociaux, au mépris de toutes nos traditions nationales, par des rhéteurs habiles et opiniâtres au mal, sans rivaux dans l'art de corrompre ; comment des existences rongeant le frein amer et dur de la nécessité, aux prises avec les inégalités inséparables de la condition humaine, en lutte avec tous les besoins, avec toutes les exigences d'un travail sans fin, sous peine de misère, en lutte avec des privations sans nombre, comment voudriez-vous, messieurs, que ces existences et ces intelligences eussent pu résister à l'appât de ces lots fabuleux mis perpétuellement sous leurs yeux, sans cesse tournés et retournés, montrés et étalés comme la récompense légitime et soudaine d'une journée d'émeute réussie? » (Mouvement.)

D'autres jugements plus considérables encore sont venus condamner l'inanité du mouvement de mars à mai 1871.

Dans un article publié par le *Roma del popolo*, Mazzini qui devait mourir à l'heure même où sa patrie était devenue son œuvre, Mazzini renia toute espèce de participation occulte aux actes de la Commune.

« Cette insurrection, dit-il, qui a soudainement éclaté sans plan préconçu, mêlée à un élément socialiste purement négatif, abandonnée même par tous les républicains français de quelque renommée, et défendue avec passion et sans aucun esprit fraternel de concession par des hommes qui auraient dû, mais qui n'ont pas osé se battre contre l'étranger, devait inévitablement aboutir à une explosion de matérialisme et finir par accepter un principe d'action qui, s'il avait jamais force de loi, rejetterait la France dans les ténèbres du moyen âge et lui enlèverait pour des siècles à venir tout espoir de résurrection.

« Ce principe, ajoute Mazzini, est la souveraineté de l'individu, qui ne peut amener qu'une indulgence personnelle illimitée, que la destruction de toute autorité, et que la négation absolue de l'existence nationale. » Il est aussi sensé de concéder à chaque famille l'autorité absolue que de la donner à la Commune. Ce que veut la France, ce n'est pas seulement de se délivrer de ce fantôme d'autorité qui ne peut avoir de véritable vie d'initiative, mais de fonder d'elle-même un pouvoir puissant, qui unirait les plus pures et les meilleures aspirations, et qui ne donnerait aucune raison de craindre qu'il négligeât son devoir, ni qu'il empiétât sur les droits du peuple[1]. »

1. Un des membres de l'assemblée allemande de 1849, envoyé à Paris lors des mouvements nationaux de Bade et du Palatinat, et accrédité près de la République française, un des rares Allemands démocrates qui n'aient pas insulté la France, leur ancienne amie, et célébré le César germanique, M. Karl Blind, s'exprima ainsi rela-

Ainsi a parlé Mazzini.

Il faut d'ailleurs bien s'entendre sur ce mot de *Commune*, dont on a fait un si tragique usage sans en expliquer le sens. Certes, s'il est une chose juste, logique, réalisable dans l'ordre politique, c'est l'émancipation de la commune, la cité délivrée de certaines entraves administratives, du joug pesant d'une centralisation excessive, c'est le département vivant de sa vie propre en quelque sorte; c'est la libre gravitation de ces petits cercles des communes dans cette grande circonférence de l'État. Mais ont-ils fait avancer d'un pas cette décentralisation et cette question communale, les hommes qui ont tenu Paris entre leurs mains? Voilà la question que je leur pose et pourquoi je suis sévère pour eux.

Les déclamations passent, disait Napoléon I[er], les actions restent. Or, qu'a donc fait la Commune, avec son formidable attirail de guerre, les millions dont elle disposa, les ressources qu'elle mit en mouvement? Hommes et argent, rien ne lui manqua en somme. Jamais guerre civile n'eut un tel outillage et de si grands arsenaux. Où est le temps de la conspiration de l'Opéra-Comique, qui

tivement à la Commune, qu'on l'accusa à tort d'avoir tout bas favorisé (Lettre au journal *le Temps*) :

« ..... De plus, et cela est connu de tout le monde, j'ai vingt fois déclaré sous ma signature, dans la presse allemande, combien la Commune, dont je prévis et prédis la chute dès le commencement, me paraissait un fait regrettable au point de vue républicain. Quoique banni de la France, et malgré la dernière guerre, j'ai la plus vive sympathie pour la cause républicaine, en France, comme ailleurs, et j'ai toujours craint que la rupture qui devait inévitablement résulter de la Commune entre les différentes sections du parti républicain, n'augmentât les chances d'une restauration monarchique. Dans cela, je fus et je suis de l'avis de ceux parmi les chefs républicains de votre pays que j'ai estimés et aimés dans l'exil comme des amis personnels. Il n'y a donc, dans l'allégation de la préfecture de police, pas un seul mot de vérité.

« Karl Blind.

« Londres, ce 28 février. »

troubla l'empire, et où Folliet et Ruault comptaient, disposaient de vingt-six canons *fabriqués secrètement avec des tuyaux à gaz?*

Eh bien, avec leurs ressources, il n'aboutirent à rien. Les esprits politiques de l'assemblée communale, Ranc et les autres sentirent bien qu'il n'y avait rien à tenter et se retirèrent. Rossel a dit le mot : Surpris par leur victoire, nul parmi eux n'y était préparé.

« Personne n'était prêt, continue Rossel. Aucun des serviteurs de la Commune n'avait étudié son rôle pour la grande scène. Pas d'étude, pas d'acquis, pas de caractère, pas d'audace durable. Cette plèbe ouvrière aspire à posséder le monde et elle ne sait rien du monde. Lorsqu'un malfaiteur veut forcer une maison, il en fait d'abord le tour; il étudie les portes, les serrures; il sait où sont les portes, les serrures; il sait où sont les meubles et comment les forcer. La Commune a été le malfaiteur novice qui est réduit à tuer pour voler et qui se trouve ensuite embarrassé de crimes inutiles, ne sachant où sont les caches et les secrets. La comparaison me plaît et je m'y tiens. Paris a été, entre les mains de ces sauvages, comme un coffre-fort à secret. La maison était forcée, le peuple faisait la courte-échelle sous les fenêtres, et la Commune, se grattant le front devant le coffre-fort plantureux qui contenait la richesse sociale, était obligée de se contenter du billon. Seulement elle a mis en partant le feu à la maison par acquit de conscience [1]. »

Rossel est implacable, c'est qu'il a vu de près les hommes. Encore une fois, répétons au peuple que l'avenir lui appartient, mais à la condition qu'il étudie, qu'il travaille, qu'il pense. Un flot d'instruction gratuite et obligatoire emportera, comme un bain salubre, toute l'ignorance, et fera une nation capable de juger là où il n'y a qu'une foule qui se laisse guider par le seul sentiment.

1. Rossel, *Papiers posthumes.*

Je sais bien que, depuis la chute de la Commune, beaucoup de ses partisans ont attribué son échec à son trop de mansuétude.

Voici par exemple, selon le rédacteur du *Père Duchêne*, les projets qu'il fallait, pour réussir, mettre en pratique :

« Ouvrir le champ à la révolution, forcer la Banque avec un bataillon de francs-tireurs; mettre l'embargo sur tous les papiers déposés dans toutes les études des notaires et des avoués et à la conservation desquels toutes les fortunes de l'Europe sont intéressées, confisquer les propriétés des lâches et les faire passer aux mains des patriotes. Mettre les citoyens qui s'y seraient fait tuer jusqu'au dernier si elles avaient été à eux dans les maisons des aristocrates, et mater *sur la place de la Concorde*, en pleine lumière, la réaction murmurant et conspirant, *tel était le programme que nous avions rêvé*[1].

M. Vermersch oublie que la terreur n'est pas un mode de gouvernement, et il ne sait point qu'elle a, selon l'expression de M. Louis Blanc, *éreinté* la première Révolution. Ces projets ne sont d'ailleurs que la réédition du fameux plan élaboré par M. Félix Pyat dans sa *Lettre aux proscrits* (Londres, 24 février 1855). Il faut citer tout ce morceau, qui contient toute la politique imagée des romantiques révolutionnaires :

« Quant à nous, républicains démocrates, socialistes français, s'écriait Félix Pyat dans cet écrit, voici, pour finir, nos engagements dans le traité d'alliance : Nous réparerons notre faute, nous l'avons reconnue, c'est tout dire. Nous attaquerons, le jour même de la révolution, pour n'être pas attaqués le lendemain, pour avoir le bénéfice du premier coup. Oui, le jour même, nous publierons ce nouveau manifeste, réparateur de l'ancien : Au nom du droit éternel, universel, imprescriptible, la République française ne reconnaît pas de rois; elle ne

1. *Vermersch-Journal* (publié à Londres).

reconnaît que la souveraineté des peuples. Tous les peuples sont maîtres de disposer d'eux-mêmes, selon le besoin de leur nature et dans la plénitude de leur volonté. L'insurrection est le droit des peuples esclaves, la solidarité est le droit des peuples libres. La France, libre, entreprend donc la guerre pour les opprimés et contre les oppresseurs : elle ne veut ni conquête ni tribut. Après la victoire, les peuples libres et fédérés fixeront eux-mêmes la contribution de chacun, suivant ses ressources, dans les frais de la guerre.

« Oui, nous le jurons, nous ferons la guerre sur ces clauses, sans délai, sans colloque, sans répit, sans merci, la guerre sainte, la guerre du droit, la guerre à mort, la dernière guerre; nous la ferons sans compter, sans mesurer ni l'or ni le sang; nous la ferons par tous les moyens et de toutes nos forces, proclamant encore la patrie, la grande patrie en danger, appelant tous les courages, tous les dévouements, tous les cœurs, tous les bras de notre France; nous la ferons avec les levées en masse, les réquisitions forcées, avec les quatorze armées de la République, avec ses volontaires, ses sans-culottes, ses pieds nus, ses chansons et sa furie! Nous la ferons avec l'audace de Danton, l'énergie de Saint-Just, le désintéressement de Robespierre, avec toute l'héroïque terreur de la Révolution; nous la ferons en répétant le cri de nos pères, plus sublime encore, s'il se peut, de *toute* la plus-value de la cause.

« De ce moment, et jusqu'au jour où les rois auront disparu *de la terre*, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées; les jeunes gens iront au combat; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront les subsistances; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux; les enfants effileront le vieux linge pour le pansement des blessés; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter les guerriers au courage, à la haine des rois et à l'amour de la République; les mai-

sons nationales seront converties en casernes, les carrefours en ateliers d'armes; le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre; les armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux qui marcheront à l'ennemi; les fusils de chasse et les armes blanches seront employés au service de l'intérieur; les chevaux de selle seront requis pour remonter la cavalerie, tous les chevaux de trait non nécessaires à l'agriculture conduiront l'artillerie et les vivres; le Comité de Salut public est chargé de tout créer, tout organiser, tout requérir dans toute la République, hommes et choses, pour l'exécution de ses mesures... La levée sera générale; les citoyens non mariés ou veufs sans enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans, marcheront les premiers; ils se rendront immédiatement au chef-lieu du district et y seront exercés au maniement des armes jusqu'au jour de leur départ pour l'armée; la bannière de chaque bataillon organisé portera pour inscription :

« Le Peuple Français debout contre les tyrans, debout « pour la République démocratique et sociale univer- « selle. »

« *Le Comité de la Commune révolutionnaire*,

« FÉLIX PYAT, ROUGÉE, JOURDAIN [1].

Ce programme, rédigé par Félix Pyat, contenait ce que je pourrais appeler l'ordre du jour de la tradition révolutionnaire jacobine, mais à cette tradition, vinrent se joindre dans la Commune, je ne dirai pas les réclamations socialistes, car la question sociale est non pas une utopie, mais au contraire un problème qu'il faut résoudre, mais les prétentions communistes. Tous les rêves, toutes les théories *collectivistes*, toutes les chimères communistes se retrouvent, pour citer un exemple qui nous permette de les voir en quelque sorte mis en pratique,

1. La distribution de cette *Lettre aux proscrits* était, comme on pense, interdite en France sous l'empire.

se retrouvent dramatisés, ou plutôt réalisés par le roman dans un livre de ce docteur Tony Moïlin dont nous avons raconté la mort tragique dans le précédent chapitre [1]. Ce livre a pour titre *Paris en l'an* 2000. Les utopies de Morus ou de Campanella ne sont pas plus curieuses, à coup sûr et plus originales que celles de l'habile inventeur de l'électro-magnétisme. Le *Paris* de M. Moilin, c'est la Salente de Fénelon, l'Icarie de Cabet, le monde futur de Mercier transportés subitement sur les rives de la Seine. On ne saurait trouver au monde cité plus prospère et plus heureuse; tout y est créé, organisé et bâti pour la commodité des mortels. *Paris en Amérique* de M. Laboulaye ne serait qu'une sous-préfecture de troisième classe, comparé au *Paris en l'an* 2000, du docteur Tony Moilin.

Le docteur suppose que les socialistes (le mot signifie pour lui *communistes*) sont arrivés depuis longtemps au pouvoir. Ils règnent, ils gouvernent, ils transforment, ils inventent, ils exproprient. Leur première pensée, en prenant le gouvernement, est même d'exproprier. « Lorsque les socialistes furent les maîtres de Paris, il leur fallut exproprier toutes les maisons de la ville, afin de les transformer et de les mettre en harmonie avec les nouvelles institutions sociales. Les architectes consultés à ce propos voulaient absolument qu'on démolît tout, puis qu'on reconstruisît à grands frais des *maisons-modèles* conformes aux plans qu'ils présentaient. Heureusement le gouvernement était aussi prudent qu'économe. Il rejeta donc les projets des architectes qui l'auraient entraîné à de trop grandes dépenses, et il préféra utiliser les maisons de Paris telles qu'elles étaient et les adapter tant bien que mal à leur destination nouvelle. » Ce fut une bonne fortune pour Paris que cet esprit d'économie qui faisait agir le gouvernement de M. Tony Moilin. L'État en effet,

1. Voir sur la mort de Tony Moilin une brochure très-dramatique de M. Ulysse Parent : *Une arrestation en mai* 1871. M. Parent fut témoin de l'interrogatoire de Tony Moilin.

lors de l'avénement des socialistes, devait, nous dit M. Moilin, *plus de* 80 *milliards aux particuliers et n'avait pas un centime en caisse.* Tout autre gouvernement, entrant aux affaires avec un tel déficit à combler, pourrait s'effrayer à bon droit, mais les bons docteurs en utopies ne reculent pas pour si peu. Le gouvernement se hâta d'exproprier toutes les maisons de Paris, en en payant, il est vrai, le prix très-régulièrement à leurs propriétaires.

« Ce payement, dit le docteur Moilin, il ne le fit pas en espèces métalliques, puisqu'il ne possédait pas un centime. Il ne le fit pas davantage en papier-monnaie qui eût été immédiatement déprécié et refusé à bon droit par les expropriés. Mais il le fit tout simplement et à la satisfaction générale, avec des titres de rentes viagères payables par le Trésor public. On calcula le revenu moyen de chaque maison d'après les loyers des cinquante dernières années, puis on capitalisa ce revenu à l'intérêt légal de 5 pour 100, et le capital ainsi obtenu fut transformé en rentes viagères, conformément aux tarifs adoptés par les Compagnies d'assurances.

« Cette expropriation ne va pas pour l'État sans de grands sacrifices, on le comprend bien, et M. Moilin l'avoue lui-même. Pendant les premiers temps, par exemple, il fallut donner de très-fortes sommes aux anciens propriétaires; *mais comme ceux-ci mouraient tous les jours*, remarque philosophiquement le docteur, la rente qu'on leur servait diminua d'année en année, et bientôt elle fut amplement couverte par le produit des locations que les citoyens payaient à l'État. »

Du reste, l'auteur déclare que ce qui aida beaucoup le gouvernement à payer ses dettes, ce fut l'impôt mis sur le revenu. Seulement, je dois avouer que la façon dont se trouve assis cet impôt en l'an 2000 me paraît toucher légèrement à l'injustice. « Ce nouvel impôt, dit M. Moilin, était proportionnel au revenu tant que celui-ci ne dépassait pas 12,000 francs par an. Mais au-dessus de ce

chiffre il devenait *total*, c'est-à-dire qu'il *confisquait purement et simplement* tout ce qui excédait la somme *réglementaire* de 12,000 francs. » Ainsi, voilà qui est net, radical et sans ambage aucun. Le docteur Moilin, dont la fortune privée dépassait de beaucoup, s'il m'en souvient, la « somme réglementaire » permise aux socialistes de l'avenir, accepte sans façon et le plus simplement du monde, — que dis-je? — préconise une société dont le gouvernement, d'un trait de plume, supprime l'espoir, l'émulation, le désir louable en soi d'un meilleur avenir, l'héritage gagné et transmis par le père laborieux, et impose une borne, un *nec plus ultrà* dans la fortune, à cette pauvre humanité infinie dans ses vœux et qui se console des misères présentes par des perspectives heureuses.

Mais le *Paris en l'an* 2000 n'est-il pas par lui-même le mirage, l'oasis de tous les chasseurs de chimères?

Les riches seront gueux et les nobles infâmes;
Nos maux seront des biens, les hommes seront femmes,
Et les femmes seront..... tout ce qu'elles voudront.

On serait peu charmé d'ailleurs, en dépit des améliorations promises, de vivre dans le Paris du docteur Moilin. Plus de rues, mais des *rues-galeries* réunies en un réseau immense par des ponts couverts, c'est-à-dire plus de boue, plus de brouillard, plus de vent ni de poussière. « On vit disparaître presque complétement les maladies causées par le froid ou l'humidité, telles que les rhumes, les rhumatismes, les névralgies, les fluxions de poitrine. » Sans compter que les vêtements et les chaussures ne s'usent pas et conservent longtemps leur fraîcheur. Et quelles économies réalisées soudain! Le Socialiste n'a plus besoin de parapluies, d'ombrelles, de cache-nez, de souliers imperméables, de manteaux, etc.! « Tout le monde était satisfait, sauf cependant quelques mécontents : *il y en a toujours,* » dit gravement Tony Moilin. On devine quels sont les gens qui



M. ED. LABOULAYE.

critiquent les *rues-galeries* et qui se lamentent, ce sont les fabricants d'ombrelles, les chapeliers les cordonniers, les modistes, les cochers, les loueurs de voitures qui n'ont plus de clientèle, et même les médecins et les pharmaciens qui n'ont plus de malades. « Mais, ajoute le docteur Moilin, le gouvernement ne fut aucunement ému de leurs plaintes. »

En vérité, on croit rêver, on se demande si l'homme qui a écrit ce livre a tenu jusqu'au bout son sérieux et s'il ne se cache pas un pamphlet anti-socialiste dans ce tableau chimérique d'une société réduite à l'esclavage à force de réglementation. Mais le docteur Moilin est d'une bonne foi terrible ; il suivra jusqu'au bout sa chimère, qui le mènera, à travers l'incendie de Paris, jusqu'au pan de muraille où l'étendront les balles des soldats. Tout est réglé, nivelé, mis en sa place dans la société qu'il porte toute bâtie en son cerveau, et il brisera, au besoin, l'ordre social actuel, pour y réaliser son rêve. Il ne songe pas à l'insupportable existence qu'il ferait aux Parisiens à venir ; il ne se dit point que nulle société antique, nulle réglementation à la Lycurgue ne fut aussi pesante aux épaules humaines que la société qu'il préconise, où, par exemple, sous prétexte d'organiser le travail, il interdit *sévèrement* le commerce à tout particulier. « C'est le gouvernement, dit-il, qui se charge de faire vendre, par ses employés, tous les produits de la petite industrie, et tous ceux qui sortent de ses propres établissements. »

Ainsi, l'Etat dans sa forme la plus oppressive et la plus despotique, l'État élevé à sa dixième puissance, tel est l'idéal de l'école communiste dont Tony Moilin voulait, dans un tableau absolument sévère, en dépit de sa forme humoristique, faire ressortir les merveilles. Quelle épouvantable réglementation de toutes choses ! Vêtements des femmes, habits des hommes, tout est d'uniforme et d'ordonnance. Mariages et enterrements se font suivant des cérémonies invariables, solennités officielles,

imposées à tous les citoyens, dans ce temple international, — monument unique qui me paraît avoir remplacé tous les autres monuments anciens, — et dont le luxe et la grandeur sont la gloire du Paris de l'an 2000. Bals de fiançailles, promenades des mariés, tout est d'avance réglé et réglementé par le gouvernement futur, et il en est de même des funérailles. La crypte du temple international appartient aux morts, les salles des étages supérieurs sont réservées aux mariages et aux baptêmes. Il va sans dire que le divorce existe : pour rompre un mariage il suffit de la déclaration, sur papier libre, d'un des deux époux, déclaration adressée au maire, qui, la lettre lue, prononce la séparation. Il faut bien ce coin de liberté, dans une société qui fonctionne comme les bras d'acier d'une machine à vapeur. J'oubliais, parmi les plaisirs qu'offre à l'étranger le *Paris de l'an* 2000, ce que M. Moilin appelle les *Théâtres Journaux :* « On donne ce nom à des théâtres où le spectacle change pour ainsi dire tous les soirs, et est une représentation exacte ou burlesque de l'événement de la journée. Si, par exemple, il éclate un incendie, s'il se commet un assassinat, etc., dès le lendemain on reproduit ces événements sur la scène, et cela avec tant de fidélité, que c'est comme si l'on voyait la réalité. »

M. Moilin n'ajoutait pas que la représentation d'un assassinat commis la veille, doit évidemment épurer, adoucir les mœurs. Il en eût bien été capable. Conçoit-on que tant d'aberrations puissent tenir dans le cerveau d'un homme? Et celui-là n'était pas des médiocres. Il résumait d'ailleurs les aspirations de la partie *collectiviste* de l'Internationale, opposée à la partie modérée, dite *mutuelliste*, qui a malheureusement succombé dans les conseils de cette vaste association. Le plus triste, c'est qu'au milieu de ces folies, Tony Moilin glissait dans ce *Paris en l'an* 2000, un plan excellent pour arriver, dans les représentations législatives, à donner place à la représentation des minorités; ajoutez que çà et là, lors-

qu'il réclame par exemple l'instruction gratuite et obligatoire, il se rapproche des justes désirs exprimés par de sages esprits, et essayez de mesurer la distance qui sépare la raison de la folie et la vérité du mensonge. « Il n'y a pas, disait Napoléon Ier en sortant de visiter Bicêtre, il n'y a pas, entre le cerveau d'un sage et celui d'un fou, l'épaisseur d'une pièce de cinq francs. » Le docteur Moilin analysant les bienfaits de son système, c'est le Dupont d'Alfred de Musset, ouvrant toutes grandes, à son ami Durand, les fécondes perspectives de l'avenir rêvé.

Du reste, on ne verra, mon cher, dans les campagnes,
Ni forêts, ni clochers, ni vallons, ni montagnes.
Chansons que tout cela! Nous les supprimerons,
Nous les démolirons, comblerons, brûlerons.
Ce ne seront partout que houilles et bitumes,
Trottoirs, masures, champs plantés de bons légumes,
Carottes, fèves, pois, et qui veut peut jeûner;
Mais nul n'aura du moins le droit de bien dîner.

Hélas! tout en rêvant ces Salentes magnifiques, on étudie doucement les vertus du picrate de potasse, on fait bon marché de tout ce qui est la fraternité et la concorde, on régénère l'humanité en la terrifiant et en lui donnant des fers.

Ah! quelle ironie dans l'inscription superbe que je déchiffrais sur une des maisons sculptées de la vieille place de Bruxelles, tandis que la guerre civile semait de nouvelles ruines et de sang frais ces environs de Paris déjà ensanglantés et ruinés :

Hic verum,
Hinc justum,
Pax sit,
Discordia longè.

Le vrai, le juste, la paix, la fin de la discorde, quand verrons-nous, hélas! quand toucherons-nous du pied

cette terre promise à l'humanité en marche par toutes les tempêtes, par toutes les tourmentes?

J'ai voulu combattre le « communisme, » et cela en analysant le projet de gouvernement et de vie d'un communiste distingué et convaincu. Je pense que ces rêveries éloignent trop l'esprit humain de la véritable tâche qui lui est imposée : faire son œuvre sur terre et faire son devoir. Dans le cas présent, ces utopies avaient d'ailleurs le tort d'être défendues par des gens qui, substituant l'idée d'ailleurs fort belle d'humanité à l'idée plus pratique, plus étroite, mais plus vraie de patrie, semblaient faire de notre malheureuse France le champ d'épreuve de leurs ambitions.

Saint-Just, dans la séance du 13 mars 1794 (24 ventôse an II), s'était éloquemment élevé contre les étrangers qui se glissaient dans nos affaires : « Des Italiens, des banquiers, des Napolitains, des Anglais sont à Paris, qui se disent persécutés dans leur patrie. Ces nouveaux Sinons s'introduisent dans les assemblées du peuple. » Et le terrible tribun ajoutait, en parlant d'eux : « Il est tel homme qui, comme Érostrate le fit à Delphes, brûlerait plutôt le temple de la Liberté que de ne point faire parler de lui. » Ne croirait-on pas que Saint-Just avait deviné les petits-neveux de ceux qu'il écrasa? C'est qu'il était, comme tous ceux de son époque, patriote, étroitement, absolument patriote, patriote comme la première Commune, celle de 92 et de 93, et que, loin de traiter avec les Prussiens sur le sol français, il tâchait de les foudroyer. C'est lui qui répondait de Strasbourg à un parlementaire prussien : « *La République française ne reçoit de ses ennemis et ne leur envoie que du plomb.* »

La Commune de 1872 eût peut-être dû méditer ces paroles de Saint-Just.

Paris, durant les mois qui suivirent les événements de mai, parut accablé et comme désert. Tels quartiers, comme Montmartre et Ménilmontant, étaient visiblement dépeuplés. Mais la vitalité de cette ville était telle

qu'elle réparait déjà ses ruines et que les magasins incendiés, les maisons détruites semblaient renaître de leurs cendres. Nous renvoyons au chapitre qui suit celui-ci l'histoire de la petite agitation électorale qui marqua le mois de juillet lors des élections complémentaires pour l'Assemblée nationale et de la nomination des conseillers municipaux. Dans le présent chapitre, nous voulons terminer l'histoire de la Commune et la suivre jusque devant les conseils de guerre. Mais nous ne pourrons être complet; car cette triste guerre civile traîna trop longtemps après elle, après des années passées, tout un cortége de terreurs encore, de châtiments et de douleurs.

Ce fut le 6 août que s'ouvrirent, à Versailles, les séances du 3e conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune et du Comité central. Paris, hélas! se rendit là comme à la représentation d'un drame plus vivant et plus saisissant qu'un autre.

La salle du conseil de guerre était vaste; c'était cette salle profonde du manége, qui ne s'attendait guère à être transformée en tribunal, et qui gardait encore trace de sa destination primitive, ne fût-ce que le sable jaune et fin dans lequel enfonçaient les talons du public. Le jour, un jour cru, pénétrait par les larges verrières des côtés, comme dans la salle du Jeu de Paume, et éclairait en pleine lumière ce vaste tribunal. Les uniformes des membres du conseil de guerre se détachaient sur les tentures vertes du fond de la salle, tentures sur lesquelles on avait appendu une figure de Jésus crucifié. Des gardes de planton formaient, devant le tribunal, une sorte de double haie immobile, au milieu de laquelle passaient les témoins. De loin, les plastrons rouges des tuniques, les collets d'habits, les turbans des képis et les rouges aiguillettes des gendarmes produisaient absolument sur le fond vert du tribunal, l'éclat de fleurs rouges dans un champ d'herbe ou de blé vert.

Les accusés, assis entre des gendarmes, sur des gra-

dins placés à la gauche du tribunal, faisaient face aux journalistes qui, à droite, prenaient des notes, écoutaient. étudiaient, et dont les regards navrés ou satisfaits rencontraient parfois ceux d'un ancien confrère. Les défenseurs, en robes noires, immédiatement placés au-dessous des bancs de leurs clients, suivaient les débats, écrivant, interrompant et lorgnant l'auditoire. Nulle figure connue dans le groupe, sauf le visage pâle et les gros yeux ronds de Me Lachaud, le défenseur de Courbet. Les autres, des jeunes gens pour la plupart, se groupaient autour d'un homme jeune, bouillant, Me Léon Bigot, — un ancien ami de Jules Favre, — et d'un vieillard en lunettes, les cheveux blancs et le menton rasé, qui était Me Dupont (de Bussac).

Les juges étaient des soldats. Le colonel Merlin, déjà vieux, le crâne chauve, ayant à ses côtés un lieutenant-colonel aux larges épaules, interrogeait, d'un ton lent, d'une voix apaisée, les accusés et les témoins. A la droite du tribunal, le commissaire de la République, le commandant Gaveau, prenait des notes. C'était un homme énergique, violent, l'air mâle et résolu.

Lorsque, arrivant par un escalier qui les dérobait d'abord à la vue des assistants, les accusés apparaissaient au haut des gradins et allaient s'asseoir à leurs places respectives, leurs noms couraient sur toutes les lèvres; mais, il faut bien le dire, la première impression ressentie était l'étonnement. — Quoi! voilà les hommes qui avaient tenu, durant deux mois, Paris sous le joug! Cette ville immense, ce foyer d'électricité intellectuelle avait été livré à ces médiocrités tapageuses! C'étaient là les maîtres, et Paris obéissait, tremblant! Les plus terribles faisaient maintenant piteuse mine. Tombés du haut de leurs rêves, beaucoup avaient encore la stupéfaction de la chute. D'autres, au contraire, gardaient on ne sait quelle confiance dans l'impossible qui, leur ayant déjà livré la puissance, leur donnerait peut-être le salut. Ils le croyaient, ils l'espéraient. Les têtes

étaient livides, mais les lèvres souriaient. Le rictus de l'ironie s'alliait chez la plupart à la pâleur de la fatigue.

Leur attitude était diverse, mais un même sentiment les unifiait. Nul d'entre eux n'acceptait la responsabilité de ce qu'on appellerait, dans l'insupportable langue du jour, ses *agissements*. Tous s'excusaient, tous reculaient, effrayés du poids qui les accablait.

Le regard du public allait de l'un à l'autre, cherchant une sincérité, une virilité, une foi.

Ferré, petit, nerveux, étroitement serré dans son paletot de drap noir, le teint pâle, avec une barbe noire, un binocle posé sur son nez crochu, ressemblait absolument à un oiseau de proie. On chercherait vainement une autre comparaison. Il y avait du corbeau dans ce petit être sec et ardent, et qui paraissait noir de la tête aux pieds. Avec un sang-froid qui déconcertait, d'une voix stridente, d'un geste bref, il parcourait les dossiers qu'on lui tendait, les regardant vaguement, comme on regarde les choses qu'on connaît fort bien, acceptait telle ou telle pièce, récusait telle ou telle autre, et tendait le dossier au gendarme qui le rapportait au président.

La physiologie expliquerait seule le tempérament intrépidement féroce de ce petit homme de vingt-quatre ans, acharné et amer. Sa laideur et sa petite taille avaient fait de lui un révolté souffrant et méchant. La claudication de lord Byron lui donna sa verve. Le ridicule de Ferré lui donna son amertume[1].

1. Un écrit publié par la *Gazette des Tribunaux*, et trouvé au domicile de son auteur, nous livre le secret de cette âme farouche, ui ne se démentit ni devant ses juges, ni devant la mort.

Inconvénients d'une petite taille et des ridicules.

« J'ai le malheur d'avoir un nez passablement long; personne ne s'imaginera jamais combien, jusqu'à présent, il m'a occasionné de désagréments, mais il faut dire aussi que ma petite taille, la croissance de mes moustaches y ont un peu contribué. Dans la rue, on

Assi, ce n'est plus certes l'oiseau de proie, comme Ferré, mais à proprement parler, et pour rendre exactement ma pensée, c'est le paon. Tout son être est fait d'orgueil. Il portait avec affectation son uniforme râpé de colonel de la garde nationale et ses galons d'argent défraîchis. Joli garçon, d'une beauté d'ailleurs commune, et dont la vulgarité apparaissait lorsqu'il marchait ou qu'il faisait un geste, Assi promenait son fier regard sur l'auditoire. Il penchait la tête en arrière et souriait, satisfait de lui même. Ce rêve avait dû lui troubler la tête : ouvrier au Creuzot, puis contre-maître, jeté du jour au lendemain en pleine réputation ; soldat il y a quelques années, réfractaire ou plutôt déserteur, et tout à coup revêtu de cet uniforme de chef de légion

se retourne pour bien m'observer ; on sourit ; les gamins se moquent de moi et me donnent des sobriquets.

« Aux écoles où j'ai été j'ai toujours eu des surnoms, tels que : Fée Carabosse, Maréchal-Nez, Sans-Nez, etc. ; quelquefois je ne supportais pas ces interpellations, alors une querelle surgissait qui finissait par quelques horions donnés et reçus des deux côtés.

« Je suis chez mes parents la risée des personnes qui viennent les voir.

« Chez mon patron, mon physique n'étant pas favorable, on ne peut s'imaginer que je vaille quelque chose : ne représentant pas, on se figure que je suis sans capacité aucune.

« Lorsque je suis en société avec des personnes instruites, de crainte de faire des fautes de langue, je deviens timide, je ne puis parler ; alors je bredouille, ce qui n'est pas un bon moyen de prouver mon intelligence.

« Outre cela, je suis mal vêtu, ce qui me donne l'air emprunté et gauche ; je suis orgueilleux, je me redresse, alors j'ai tout à fait l'air d'uue caricature.

« Enfin, pour finir, j'ai des pensées fort au-dessus d'un jeune homme de mon âge ; je veux paraître sérieux et sévère, et tout cela ne corde pas avec ma figure de *polichinelle*.

« Allons, pauvre ami, sois fort ; dédaigne les mauvaises paroles qu'on te dira, aie du cœur et de l'énergie, tu parviendras et personne n'aura rien à réclamer.

« Il existe un proverbe à Paris, où il est dit : « Ceux qui réussis-« sent ont toujours raison ; ceux qui n'arrivent pas toujours tort ; » tâche que la première partie d'icelui soit vraie pour toi.

« TH. FERRÉ.

« 8 octobre 1862. »

qui lui seyait fort bien et qu'il n'avait pas voulu quitter, même devant ce tribunal de soldats, dont chacun avait gagné un galon ou une croix au prix de son sang. Comment, lorsque l'éducation morale n'a pas donné de base solide à la conscience, garder son sang-froid à tous ces changements soudains!

A côté d'Assi, la figure brune et sombre d'Urbain se détachait de l'entourage des gendarmes. Un grand garçon, blafard et blond, dressait sa tête aux longs cheveux : c'était Billioray. Nul ne ressemblait moins que lui au *joueur de vielle* des rues de Paris. Comment avait-on pu les confondre l'un avec l'autre? Paschal Grousset, dédaigneux, feuilletait en silence quelque brochure ou quelque livre. Lullier, les cheveux blanchis, promenait sur l'auditoire ses yeux égarés. Un autre, un peu au-dessous de lui, se tenait assis, les mains gantées de violet, et relevait sa tête aux cheveux et aux favoris roux, sa figure enluminée : c'était Théodore Régère. Quel contraste avec Trinquet, son voisin! Régère, mis à côté de Trinquet, c'était le bourgeois ambitieux, jeté par la communauté des désirs et des impatiences à côté de l'ouvrier cordonnier enfiévré par les idées communistes. Trinquet fut d'ailleurs le seul qui osa, devant le conseil, revendiquer hardiment la responsabilité de ses actes. Le col droit, encadrant sa figure solide, la cravate nouée à la façon des matelots, le gilet collant sur son torse, Régère apparaissait comme un de ces « vieux beaux » des lithographies ou des comédies. Lorsqu'il parlait, en homme sûr de son importance, et qui s'écoute volontiers à l'audience comme aux cafés de Bordeaux, où l'ex-vétérinaire avait autrefois sa place marquée, il passait sa main droite sur ses cheveux, puis étendait sa main gauche d'un geste arrondi, qu'il voulait rendre aimable. Ses collègues l'accusaient de tendances cléricales. Il s'est, en effet, targué d'avoir respecté le culte et les églises dans l'arrondissement qu'il administrait, le cinquième, celui du Panthéon.

Courbet, amaigri et grisonnant singulièrement, se tenait à sa place, dans l'attitude d'Agnelet devant le juge. D'autres visages encore apparaissaient sur ces gradins : celui d'Ulysse Parent, démissionnaire de la Commune, et que l'accusation confondait, à tort, nous l'avons dit, avec le Parent qui signa l'ordre d'incendier la Banque, lequel, sans doute, s'est échappé grâce à cette erreur. Puis Jourde, un jeune homme grand, sec et maigre, la barbe blonde et rare, courant en frisons légers sur ses joues creuses, tel qu'un Christ de rencontre sculpte par une main inhabile. De ce corps émacié, de cette tête dont les oreilles se décollent du crâne, sortait une voix bien timbrée, rapide, qu'on entendait de tous les coins de la salle. Jourde, avec une habileté rare, une lucidité d'intelligence, établissait ses comptes d'administration et se défendait d'avoir fait de la politique. En servant la Commune, il avait servi l'*Etat*, c'était son mot. Cela tient du rêve, tout ce que cet homme nous a appris sur les millions qui lui ont passé par les mains. Ce maigre garçon, qui eût fait un teneur de livres émérite, fut le teneur du *grand-livre*. Il parlait de cent, de cinq cent mille francs, de millions, avec une facilité stupéfiante. On nageait en plein fantastique, en plein roman.

Les questions posées au conseil de guerre étaient celles-ci :

L'accusé est-il coupable :

1° D'attentat contre le gouvernement;

2° Excitation à la guerre civile;

3° Levée de troupes, mais sans ordre ni autorisation de l'autorité légitime;

4° Usurpation de titres et fonctions;

5° Complicité d'assassinat;

6° Complicité d'incendie d'édifices publics et lieux habités;

7° Complicité dans la destruction des propriétés particulières;

8° Complicité dans la destruction de monuments publics ;

9° Arrestations arbitraires et séquestrations de personnes ;

10° Fabrication d'armes prohibées par la loi ;

11° Embauchage ;

12° Soustraction de deniers publics ;

13° Avoir pris sans droit ni motif légitime commandement d'une troupe armée ;

14° Soustraction d'actes et de titres dont il était dépositaire ;

15° Vol de papiers à l'aide de violences et en alléguant un faux ordre de l'autorité ;

16° Bris de scellés et vol de papiers publics.

La délibération du conseil dura près de treize heures. Puis il prononça le jugement en vertu duquel il condamnait :

Ferré et Lullier à la peine de mort (la peine de Lullier fut commuée) ;

Assi, Billioray, Champy, Régère, Paschal Grousset, Férat et Verdure à la déportation dans une enceinte fortifiée ;

Jourde et Rastoul à la déportation simple ;

Urbain et Trinquet aux travaux forcés à perpétuité ;

Courbet à six mois de prison et 1500 francs d'amende ;

Victor Clément à trois mois de prison ;

Ulysse Parent et Descamps étaient acquittés.

Les circonstances atténuantes avaient été admises pour Urbain, Jourde, Trinquet, Rastoul, Clément et Courbet.

A ce procès des principaux membres de la Commune allait succéder celui de quelques-unes des femmes accusées d'avoir aidé à incendier les monuments de Paris. Élisabeth Rétiffe, trente-neuf ans, cartonnière ; Léontine Suétens, vingt-quatre ans, blanchisseuse ; Joséphine Marchais, trente-deux ans, sans profession ; Eulalie Papavoine, vingt-quatre ans, sans profession, et Lucie Ma-

ris, femme Bocquin, journalière, la plupart anciennes cantinières de bataillons fédérés, ambulancières porteuses de revolvers, — esprits pleins de nuit, de brutalité, d'envie, rongés de misère, — furent condamnées : Rétiffe, Suétens, Marchais à la peine de mort; Eulalie Papavoine à la déportation dans une enceinte fortifiée; la femme Bocquin à dix années de réclusion. On ne devait pas appliquer la peine de mort prononcée contre ces femmes.

Le lugubre défilé continuait. Georges Cavalier, dont le surnom de *Pipe-en-Bois* avait fait la fortune et le malheur, fut condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, peine d'une sévérité excessive, qui fut commuée en celle du bannissement. Après lui devait venir Rossel. L'énergique officier du génie ne se démentit pas un moment. Il fut un soldat devant les soldats qui le jugeaient, ferme, résolu et relevant le front devant la mort. Son jugement fut cassé pour vice de forme. Ramené de nouveau devant ses juges, Rossel garda la même attitude résolue, vraiment brave et sans fanfaronnade. Deux fois, il fut condamné à mort, deux fois il entendit sa condamnation sans sourciller. Il avait déserté son poste de soldat, mais du moins il se disait (ce qu'il a écrit plus tard) : — *Une fois mort, je suis inattaquable.*

Henri Rochefort, Eugène Mourot et Henri Maret, l'un rédacteur en chef, les autres collaborateurs du *Mot d'ordre*, comparurent ensuite devant le conseil. L'acte d'accusation signalait, — quel étonnement! — parmi les griefs reprochés à Rochefort, la publication de *la Lanterne*. C'était le pamphlétaire de 1868 et le député de 1870 qu'on poursuivait en lui. Mourot, caractère paisible, et Maret, esprit lettré et délicat, égaré dans la politique ardente, partagèrent le sort de leur rédacteur en chef. Rochefort fut, pour avoir tenu une plume, condamné à la même peine qu'Urbain ou Trinquet, qui avaient manié le revolver. La peine rigoureuse de la

déportation dans une enceinte fortifiée fut prononcée contre lui. Mourot fut condamné à la déportation simple, Maret à cinq ans de prison et 500 francs d'amende. Maret, fort malade, devait être gracié bientôt.

Un journal publiait bientôt la lettre suivante de Me Joly ; on y trouve racontées les raisons pour lesquelles Rochefort n'a jamais voulu se pourvoir en révision :

« Versailles, 25 septembre 1871.

« Mon cher ami,

« Rochefort a accepté sa condamnation avec une fermeté qu'on ne lui supposait assurément pas. Après la lecture du jugement, il a demandé à M. Gaveau s'il n'était pas aussi condamné pour l'assassinat de Chaudey ; ensuite il est rentré dans sa cellule, où je l'ai retrouvé aussi calme que les jours précédents. Malgré mes instances, il a absolument refusé de se pourvoir en révision, et comme j'insistais toujours, il me répondit tristement par cette phrase de ma plaidoirie :

« Si c'est *la Lanterne* bien plus que *le Mot d'ordre* que « l'on veut atteindre, nous n'avons pas à nous défen« dre, messieurs, car Rochefort se reconnaît coupable « de haine envers l'empire, coupable *sans circonstances* « *atténuantes*.

« Tout à vous,

« ALBERT JOLY [1]. »

1. Comme témoignage de sa reconnaissance, Henri Rochefort avait envoyé à son avocat ses trois volumes de politique.

Voici les dédicaces qu'il a mises sur chacun de ces ouvrages :

Sur la *Grande Bohème :*

« A Me Albert Joly. — Acceptez ces essais de comédie qui ont si vite tourné au mélodrame. — H. R. »

Sur les *Français de la décadence :*

« Je vous offre, mon cher Joly, en français de la décadence, tout ce qui reste, hélas ! de la décadence d'un Français. — H. R. »

On remarquera que les journalistes étaient assez durement menés par la justice militaire. M. Louis Ulbach, ayant publié dans la *Cloche* une critique sur un de ces jugements, se vit, à son tour, condamné à trois ans de prison et 6.000 francs d'amende, et put seulement obtenir que sa peine fût réduite à six mois.

Parmi les accusées qui comparurent devant ces conseils de guerre une figure étrange et énergique se détache, vigoureuse, plus mâle que celle de certains hommes, c'est celle de l'institutrice Louise Michel, accusée d'avoir, dans un mouvement insurrectionnel, porté des armes apparentes et revêtu un uniforme. Elle est, en outre, accusée d'avoir applaudi aux meurtres des généraux Clément Thomas et Lecomte.

Voici, d'après le rapport, ce que publiait le *Cri du Peuple* à la date du 4 avril.

« Le bruit qui a couru que la citoyenne Louise Michel,

Sur les *Signes du Temps :*

« Agréez, mon cher et éloquent défenseur, ces causeries d'un journaliste condamné par la République pour avoir attaqué l'empire. H. R. »

Avant de quitter la prison de Versailles, Rochefort a offert à son défenseur, comme dernier témoignage de sympathie et de reconnaissance, la collection de sa *Lanterne*, avec la dédicace suivante :

« *A Me Albert Joly.*

« Permettez-moi, mon cher défenseur, de vous offrir la collection de cette *Lanterne* qui passe pour m'avoir tant rapporté autrefois et qui me coûte aujourd'hui si cher.

« Ce qui m'inquiète dans les calomnies de toute nature qui se sont acharnées non-seulement sur moi, mais sur ma famille, et jusque sur mes enfants, c'est que j'y devine de vagues espérances de ce régime qu'on croyait mort, et que j'ai la réputation d'avoir mis au tombeau.

« On voit déjà poindre partout ces champignons politiques et littéraires que le fumier bonapartiste peut seul engendrer.

« Je m'attends tous les jours à apprendre que Napoléon III, rentré dans ses domaines, vient de proclamer l'amnistie; et après avoir été condamné par la République, je suis à cette heure menacé d'un malheur bien autrement terrible, celui d'être gracié par l'empire

« HENRI ROCHEFORT. »

qui a combattu si vaillamment aux Moulineaux avait été blessée au fort d'Issy est controuvé.

« Heureusement pour elle, ainsi que nous nous empressons de le reconnaître, l'héroïne de Jules Vallès est sortie de cette brillante affaire avec une simple entorse. »

Louise Michel avait attrapé une entorse en sautant un fossé et n'avait nullement été atteinte par un projectile.

Le rapport mentionne le premier couplet d'une chanson intitulée : *les Vengeurs*, qu'elle avait composée.

La coupe déborde de fange,
Pour la laver il faut du sang!
Foule vile, dors, bois et mange :
Le peuple est là, sinistre et grand
Là-bas, les rois guettent dans l'ombre,
Pour venir quand il sera mort;
Déjà depuis longtemps il dort
Couché dans le sépulcre sombre.

Jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, elle s'était exclusivement occupée de l'instruction des jeunes filles, et, dans toutes les pensions où elle avait été admise comme institutrice, elle avait laissé de bons souvenirs. Ce n'a été que plus tard qu'elle s'est crue appelée à réformer la société et qu'elle a travaillé à l'émancipation des femmes.

« Je ne veux, dit-elle, ni me défendre, ni qu'on me défende. Je partage toutes les idées de mes frères de la Commune, et je suis prête à expier, comme ces martyrs (*sic*), toutes mes convictions. La Commune n'a jamais ni tué, ni volé ; s'il y a eu des assassinats et des vols, cherchez-en les auteurs dans la police, parmi ceux qui nous jugent, mais nous n'en sommes pas responsables.

« Si j'ai dit qu'on avait bien fait de fusiller les généraux Lecomte et Clément Thomas, c'était pour empêcher que l'*élan révolutionnaire s'arrêtât* (sic), car la Commune était uniquement la révolution du peuple, et je voulais

qu'elle s'accomplît en vue seulement du bien populaire, et les généraux étaient accusés d'avoir voulu tirer sur le peuple. Si j'ai revêtu une seule fois le costume de garde national, c'était pour empêcher qu'on m'accusât de vouloir me mettre en spectacle en combattant à Issy, sous mes habits de femme; je ne nie pas avoir fait le coup de feu, et il est vrai que si j'avais été à la butte au moment de l'exécution des généraux, j'aurais *peut-être* tiré sur eux. »

Son avocat renonce à défendre Mlle Michel, dès lors que sa cliente s'y oppose.

Interrogée une dernière fois sur ce qu'elle a à dire avant la délibération :

« Puisque le conseil s'arroge le droit de nous juger, je veux qu'il agisse pour moi comme pour mes frères martyrs; ce que je demande, c'est une place au plateau de Satory avec eux. *Si vous n'êtes pas des lâches, tuez-moi!* »

Après un quart d'heure de délibération, le conseil rend un jugement qui condamne Louise Michel à la déportation dans une enceinte fortifiée[1].

1. Il existe une correspondance fort étrange et poignante entre Louise Michel et Ferré. Cette correspondance ne saurait être publiée aujourd'hui, mais elle le sera sans doute à un moment donné et elle vaut la peine de l'être. Il y eut des procès plus incroyables, par exemple, celui de l'accusé Broche. C'est un roman. Pendu, noyé, fusillé! Broche a été tout cela, et on ne s'en douterait guère aujourd'hui en voyant sur les bancs de l'accusation ce vigoureux gaillard qui regarde ses juges en souriant. Il avoue d'ailleurs, sans hésiter, sa participation à l'insurrection, et pour toute défense il raconte son histoire : « Au moment où la Commune a été proclamée, dit-il, je m'occupais tranquillement de remplir mes fonctions de garçon charcutier, quand on vint me réquisitionner pour me faire entrer dans la garde nationale. Je voulus résister, disant que mon patron ayant quitté Paris, j'étais seul pour diriger son commerce, puis que ce n'était pas mon idée d'aller me battre; rien n'y fit, et je fus immédiatement incorporé dans un bataillon qui reçut l'ordre de sortir du côté de Neuilly. Comme j'avais été un peu soldat, on voulait me nommer capitaine; je refusai, et dès ce jour commencèrent des persécutions sans fin. Un soir, comme les balles *rappliquaient* plus fort que d'habitude sur le pont de Neuilly, je voulus

Nous ne pouvons donner à cette histoire l'aspect d'une chronique des tribunaux et transformer ses pages en comptes rendus d'audience. L'exécution de ces jugements devait avoir lieu deux mois après pour les condamnés à mort, un an après pour les condamnés à la déportation. Le 28 novembre, au matin, Rossel, Ferré et un soldat déserteur du nom de Bourgeois furent exécutés à Satory.

Jusqu'à ce moment, à partir de l'heure où l'on avait appris que la commission des grâces avait rejeté le pourvoi de Rossel, il s'était fait dans l'opinion publique une sorte de soulèvement légal et spontané, de travail tout d'émotion en faveur de Nathaniel Rossel. On ne

me sauver, mais on me rattrapa, et une cour martiale, organisée sur-le-champ, me condamna à mort. Les hommes chargés de l'exécution trouvèrent drôle de me pendre au lieu de me fusiller. Ils me passèrent donc une corde au cou et m'accrochèrent aux barreaux d'une fenêtre d'un premier étage. Puis, quand ils virent que je ne remuais plus, ils s'en allèrent. Moi, je m'étais retenu après le mur, et à mes cris, d'autres gardes vinrent, me décrochèrent et me menèrent dans leur bataillon, campé plus loin. Je restai deux jours avec eux; au bout de ce temps, c'était vers le 20 mai, je tentai de nouveau à fuir; les fédérés se mirent à ma poursuite et me forcèrent de me jeter dans la Seine que je traversai. Au moment d'arriver à l'autre rive, où étaient les Versaillais, on me reçut par une grêle de coups de fusil; l'un d'eux m'atteignit même à la jambe e je fus arrêté. Je dis au chef ce qui m'était arrivé ; il ne voulut pas le croire, et trois jours après on me faisait passer devant une cour martiale qui me condamna à être fusillé sur-le-champ avec d'autres fédérés. Cette fois, je crus que tout était bien fini. On nous conduisit contre un mur près du quai, et j'entendis le feu de peloton... Le lendemain, un habitant de Puteaux me recueillait chez lui, et peu après j'étais remis sur pied. On m'arrêta quand je voulus rentrer dans Paris et on me conduisit à Versailles. »

Ces faits, qui d'abord paraissent invraisemblables, étaient pourtant de la plus scrupuleuse exactitude, comme le reconnait lui-même M. le commandant Guinez, commissaire du gouvernement. Broche avait été frappé de trois balles, dont l'une avait fracturé un membre, et les deux autres n'avaient occasionné que de légères blessures aux bras.

Que pouvait faire le conseil à un homme à la fois si malheureux et si heureux? Le rendre bien vite à sa charcuterie qui le réclame; c'est ce qu'il s'est hâté de faire.

(*Le Droit.*)

pouvait croire qu'une telle intelligence et un tel courage pussent finir sous les balles d'un peloton d'exécution. Divers écrits, composés par Rossel dans sa prison et publiés par les journaux, avaient attiré sur lui la compassion. M. Thiers, pressé de faire grâce, répondit, affirme-t-on, à quelqu'un : « Si j'avais pu, je ne l'aurais pas laissé arrêter ! » Mais la discipline de l'armée eût été atteinte peut-être sans le trépas de ce jeune homme qui avait dit lui-même : « La mort, c'est mon triomphe. »

Il vint des demandes en grâce de Metz, où Rossel avait laissé de bons souvenirs. Neuf membres du conseil général de la Seine adressèrent une pétition au préfet de la Seine, tendant à ce que M. Say voulût bien intercéder auprès de M. Thiers, pour obtenir la commutation de Rossel :

« Monsieur le préfet,

« Confiants en votre cœur et votre patriotisme, les soussignés, ne voulant point outrepasser les limites de leur mandat au conseil général, et désirant continuer la preuve du désir qui les anime de ne point susciter d'embarras au gouvernement, vous prient d'être leur interprète auprès de M. le chef du pouvoir exécutif.

« L'ex-colonel Rossel ayant visiblement agi et combattu dans les rangs des fédérés avec la noble illusion de venger son pays de l'occupation étrangère, espérant organiser la victoire et réparer nos désastres, les soussignés demeurent convaincus qu'il y a lieu d'user de clémence en faveur de cette victime de généreuses intentions.

« C'est pourquoi ils vous prient, monsieur le préfet, en votre qualité de membre de l'Assemblée nationale, d'intercéder pour la commutation de la peine du condamné.

« Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'expression de notre reconnaissance anticipée.

« EUGÈNE RIGAUT, MURAT, FERRÉ, COMBES, CHEVALLIER, RICHARD, BRALERET, D[r] BÉCLARD, D[r] FRÉBAUT,

« Membres du Conseil général de la Seine. »

Cette demande fut remise à M. Léon Say, qui l'accueillit favorablement.

Bientôt, une députation des écoles, conduite par le futur agent bonapartiste, M. Amigues, se rendit à Versailles pour solliciter du gouvernement et de la commission des grâces la commutation de peine de Rossel [1].

M. le pasteur Passa, l'ami du protestant Rossel, adressa à son tour la lettre suivante à M. le président de la République française et à MM. les députés membres de la commission des grâces :

« Messieurs,

« Pardonnez-moi si je prends la respectueuse liberté de vous écrire. Je le fais, croyez-le, dans un sentiment

1. L'appel suivant a été affiché à l'École de médecine :

« A LA JEUNESSE PARISIENNE.

« Un bruit sinistre se répand.

« Le pourvoi en grâce de Rossel serait rejeté, et son exécution va peut-être avoir lieu. Une dernière ressource lui reste : Rossel est jeune comme nous, et à ce titre, nous devons demander sa grâce.

« Rendez-vous est pris pour demain vendredi, à dix heures et demie, à la gare Montparnasse, pour aller exprimer d'une manière *pacifique* et *légale*, à M. Thiers et à la commission des grâces, la douleur que ferait éprouver à la jeunesse l'exécution de Rossel.

« DE LANESSEAU, étudiant en médecine.
JEANTY, id.
JULES AMIGUES, publiciste.
« ROLLINAT, id.
« DE LA BERTHELIÈRE, ingénieur civil.
« MONPROFIT, étudiant en droit. »

de profonde humilité, mais je le fais devant Dieu, et avec la ferme assurance de remplir un devoir sacré que me commande ma conscience.

« Vous êtes investis, messieurs, du droit le plus auguste qui puisse être confié à des êtres mortels, d'un droit divin, du droit de grâce, et vous allez vous recueillir pour l'exercer demain.

« Ministre de Jésus-Christ et de son Evangile, qui est tout pardon et amour, aumônier de Rossel, j'implore votre pitié pour un grand coupable.

« Je vous en conjure, messieurs, ne le tuez pas !

« Cette prière monte vers vous de tous les points de la France ; souffrez qu'elle vous arrive aussi de la cellule où depuis six mois, le condamné et le pasteur se rencontrent, sous le regard de Dieu, pour se préparer à la mort.

« Ayez pitié, messieurs, ayez pitié pour cet enfant, devenu fou des malheurs de son pays !

« Vous avez entendu des témoignages qui l'honorent à un si haut degré. Au pied de votre tribunal, je dépose à mon tour le témoignage du confesseur : on est sincère devant la mort. Je crois avoir lu jusqu'au fond de l'âme de Rossel, et je me suis pris à l'aimer comme un frère !

« Ayez pitié pour lui ! Pitié pour nous ! Pitié pour sa famille, dont il est l'unique fils, l'unique frère !

« Vous êtes forts, vous êtes justes... Ne croyez-vous pas que votre clémence sera l'auréole sainte de votre puissance souveraine, et qu'il vous sera doux de penser que vos noms reviendront chaque soir, dans notre souvenir reconnaissant et dans nos prières ?

« Daignez agréer, monsieur le président de la République et messieurs les députés.

« L'humble et respectueux hommage de mon dévouement.

« Le pasteur de l'Église réformée de Versailles,
aumônier de l'école militaire de Saint-Cyr,

« THÉOD. PASSA, *pasteur*. »

Ces supplications furent vaines. Rossel, coupable d'avoir abandonné l'armée, devait subir, sans pâlir, la peine qu'il avait envisagée sans trembler. Un matin, on l'éveilla, il écrivit une dernière lettre et dit : « Allons ! » Ferré, de son côté, écrivait deux lettres, la première adressée à sa sœur :

« Ma sœur chérie,

« Il me reste un instant avant de mourir ; c'est à toi que je vais le consacrer. Je te prie de faire recueillir mes restes, afin que quelques amis sachent où les retrouver.

« Il est bien entendu qu'il n'y aura pas, à cette occasion, de cérémonie religieuse ; car je meurs matérialiste comme j'ai vécu. Vous serez bien malheureux tous. Quant à moi, ma souffrance va finir ; je ne suis pas à plaindre. »

La seconde lettre était adressée au ministre de la guerre. En voici le sens et presque le texte exact :

« Monsieur le ministre,

« Dans un instant je serai mort, il n'y aura donc plus aucune raison de retenir mon père sur les pontons, non plus que mon frère, qui est enfermé, comme aliéné, à l'hôpital militaire. J'espère que vous les rendrez à ma sœur, qui seule peut leur prodiguer tous les soins dont ils ont besoin. »

Les condamnés Rossel, Ferré et Bourgeois étaient montés en voiture. A Satory, les troupes attendaient déjà.

A sept heures un quart, sur un commandement du colonel Merlin, les tambours battent aux champs, c'est le funèbre cortége qui vient et qui s'avance jusqu'au milieu du carré formé par les soldats.

Là les voitures s'arrêtent, — dit un témoin auquel

nous empruntons ces lignes, et qui n'est point partial en faveur des condamnés, c'est le rédacteur judiciaire du *Figaro*, — les condamnés en descendent, et tous trois, d'un pas ferme, ils gagnent les piquets où ils doivent se placer pour recevoir la décharge mortelle.

« Rossel est placé au piquet de gauche, en face d'un peloton composé de douze soldats pris dans son régiment ; Bourgeois est conduit à celui du centre, ayant devant les yeux douze de ses anciens compagnons du 45e de ligne, et Ferré est conduit au piquet de droite. Devant lui est également un peloton de soldats de ligne.

« A ce moment il se fait sur le plateau, et au milieu des six mille hommes qui l'occupent, un silence de mort. On entend jusqu'au moindre mot des greffiers qui lisent aux condamnés leurs jugements, lecture que Rossel et Bourgois semblent ne pas écouter, et qui ne distrait pas un instant Ferré de son cigare. »

Cependant cette lecture se termine. Ferré, droit, appuyé contre son poteau dans une pose hardie, attend. C'est Rossel qui est cause de ce retard. Il demande d'abord à commander le feu, ce qu'on lui refuse, puis il prie le greffier d'aller chercher M. le colonel Merlin, à qui il veut serrer la main.

Un officier supérieur s'approche, lui fait comprendre qu'il prolonge le supplice des deux autres condamnés en prolongeant sa vie de quelques instants, et Rossel, prenant alors une résolution subite, enlève son pardessus, jette son chapeau loin de lui et se laisse bander les yeux.

Les sous-officiers commandant les pelotons d'exécution baissent leurs sabres, un feu nourri se fait entendre. Rossel tombe en arrière comme un bloc, foudroyé ; le chirurgien militaire qui s'approche de lui constate qu'il ne donne plus signe d'existence.

Il n'en est pas de même de Bourgeois auquel un soldat est obligé de donner le coup de grâce, ni de Ferré qui tombe seulement à la dernière balle, et après avoir



M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER.

tournoyé sur lui-même, et semblant lutter encore contre la mort.

Un soldat l'achève, et il se passe alors une chose étrange : deux chiens qui erraient autour des buttes se précipitent vers le cadavre de Ferré, dont il faut les écarter.

« Moins de cinq minutes après l'exécution, ajoute le récit que j'ai cité, le défilé commence. Tambours battants, musique en tête, drapeaux déployés, les régiments défilent les uns après les autres devant les trois cadavres. »

Les condamnés furent inhumés dans le cimetière Saint-Louis, à Versailles. On y enterra le sergent Bourgeois dans un coin.

Les corps de Rossel et de Ferré furent bientôt réclamés par leurs familles.

Deux jours après l'exécution de Rossel et de Ferré, le malheureux Gaston Crémieux était fusillé à Marseille, au Pharo, où était tombé avant lui le soldat Estragnat.

Pendant que ces victimes tombaient, les réfugiés de la Commune célébraient leur mort à Londres et à Genève, puis à New-York.

La section de l'Internationale, qui a son siége à New-York, après quelques difficultés avec la police locale qui réclamait contre le choix du dimanche, fit, dans cette ville, le 17 décembre, une grande démonstration pour honorer la mémoire des condamnés de la dernière guerre civile en France : Rossel, Ferré, Bourgeois et Crémieux. Un cortége funèbre dans lequel figuraient d'anciens membres ou fonctionnaires de la Commune, Simon Dereure, Mégy, Ed. Levraud et les frères May, parcourut les principales rues de la métropole commerciale des États-Unis. La manifestation s'accomplit paisiblement, sans soulever le moindre incident.

Réfugiés à l'étranger, les anciens membres du gouvernement parisien ne donnaient cependant, sauf quelques-uns, ni l'exemple de l'esprit politique, ni celui de la

patience. En Suisse et à Londres, ils publiaient déjà des écrits pleins de fureur qui ne peuvent que desservir la cause de la Commune devant tout homme de bonne foi. C'est dans ces écrits qu'apparaît le fond même de leur vanité et de leur envie. Je ne parle pas des publications naïves, mais convaincues, de tel ou tel ouvrier, mais des journaux de scandale inventés à Londres ou ailleurs par des spéculateurs enragés.

La marque distinctive des écrivains politiques de la Commune était la sécheresse, le manque d'éclat, en somme la médiocrité. C'est précisément le contraire, c'est-à-dire l'exagération, le fracas, qui seront les défauts des littérateurs du parti. Le mouvement romantique avait été à la fois une protestation contre les stérilités de la littérature impériale, et une affirmation de la liberté dans l'art. Il eût été fort utile s'il s'en fût simplement tenu là. Mais, dans son ardeur d'innovation, ou plutôt dans sa soif d'archaïsme et son appétit de beautés étrangères, noyant, sous un déluge d'imitations allemandes, anglaises, espagnoles, l'esprit français, qui surnageait pourtant, élégant et léger, avec Musset, enfermant l'idéal moderne dans les cathédrales gothiques, le romantisme en arriva à donner à l'étrange, au bizarre, au difforme, le pas sur la clarté, la mesure et le vrai. Ce qui est colossal parut grand, ce qui est étrange parut sublime. « J'appelle classique ce qui est sain, disait Gœthe, et romantique ce qui est maladif. »

Dix-huit ans après, le réalisme, mot nouveau, succédait au romantisme déjà vieilli, et protestait à son tour contre les exagérations de 1830. Le romantisme représentait en quelque sorte la révolution dans la littérature et l'art, — le réalisme vint à son tour représenter le socialisme. Il date, en effet, comme lui, de 1848, ou du moins comme lui il fait explosion en 48 ; mais, doublé alors de fantaisie et d'ailleurs sans préoccupations politiques, il demeura surtout pittoresque, sceptique et railleur, agréable avec Mürger, moins littéraire avec

d'autres, et ce ne fut guère que dans ces dernières années que, recrutant de nouveaux fidèles, plus vigoureux, plus exigeants le réalisme devint brutalement une arme politique. Grâce à lui, le paradoxe politique prit rapidement une apparence plus séduisante et de plus frappantes couleurs. A l'état de théorie, hérissée de ces termes scientifiques dont abusent justement les faiseurs de systèmes, l'utopie n'est point dangereuse. Elle ne trouble que quelques fous, ou plutôt elle ne s'adresse qu'à des esprits cultivés qui, par conséquent, peuvent dégager l'erreur et résister à l'entraînement ; mais la plupart du temps dramatisée, mise en relief par le récit, la chronique, le tableau de mœurs, l'utopie gagne aussitôt en puissance ce que l'émotion du lecteur et le talent du peintre lui prêtent de force. Il est facile au surplus d'émouvoir en chargeant les couleurs. Aussi qu'arriva-t-il? C'est que les littérateurs réalistes, recherchant, avant tout, le succès, donnèrent à leurs écrits ce reflet politique qui attire l'attention et fait paraître supportables tant d'ouvrages dont on ne s'occuperait guère sans les opinions de leur auteur. C'est Gœthe qui disait à Eckermann : « La littérature abonde en exemples de la haine suppléant au génie, de talents médiocres acquérant de l'importance, parce qu'ils se font les organes d'un parti. C'est ainsi également que l'on trouve dans la vie une foule de personnes qui n'ont pas assez de caractère pour rester à l'écart. Elles se jettent donc dans un parti qui leur prête de la force et leur permet de faire figure dans le monde. »

Le premier qui spécula sur la curiosité de l'étranger, ce fut Bergeret avec son journal *le 18 Mars*, où il raconte que les soldats de Versailles marchaient dans le sang jusqu'aux chevilles. Puis vint l'auteur de cette petite brochure, à couverture verte, dont le titre est : *Justice*, PAR UN OFFICIER D'ARTILLERIE DE L'ARMÉE DE PARIS.

Cette brochure se publiait tous les samedis à Londres.

chez plusieurs libraires, notamment Church street, au bureau du *Qui-Vive*, de Vermersch.

Le prix de cette publication hebdomadaire était de six pence, soit douze sous, quatre sous de plus que la *Lanterne*. C'était un succédané du *Qui-Vive*.

M. Gambetta lui-même, à qui il dédie ironiquement sa publication, n'était, aux yeux de cet écrivain, que « le laquais de M. Thiers. »

« Et pourtant, lui dit-il, que de bien vous auriez fait par le prestige de votre beau talent, en écrivant cette Vérité que le pays ignore et qui doit nous venger de toutes les hontes, de toutes les misères, que nous n'avons pas méritées.

« Vous la trouverez ici, monsieur, cette Vérité, mais sans le moindre prestige. »

« Puisse-t-elle dire à quels devoirs sacrés vous avez failli, en oubliant à Paris, maintenant, ce que vous étiez à Bordeaux l'an dernier.

Dans le second numéro de sa brochure, cet *officier d'artillerie*, qui signe enfin de son nom et de ses titres (*Bargella, lieutenant-colonel d'artillerie, aide de camp du général Rossel, ministre de la guerre*), se laisse aller à un accès d'épilepsie littéraire qu'il est peut-être bon de placer sous les yeux du lecteur :

« Vous, bourreaux éhontés, ignobles poltrons, ramollis abjects, bourgeois fétides, idiots féroces, qui l'avez tué sournoisement, *notre Rossel*, après l'avoir supplié durant quatre-vingt-dix jours et quatre-vingt-dix nuits, vous, Martel, président de l'infâme *Commission des grâces;* vous, Piou, vice-président ; vous, Bastard, secrétaire ; vous, Voisin ; vous, Batbie ; vous, Maillé ; vous, Duchatel ; vous, Peltereau-Villeneuve ; vous, Lacaze ; vous, Tailhand ; vous, Quinsonas ; vous, Bigot ; vous, Vermeilleux-Duvigneaux ; vous, Paris ; vous, Corne, vous verrez, sachez-le, se dresser un matin et pour tous, les potences de Montfaucon. Mais ce sera place de la Concorde A ces gibets énormes, où s'accrochaient jadis

les misérables indignes de la hache et du billot, on vous accrochera. Et vous serez là, *pendus, la face convulsée, la langue grosse, toute bleue et les yeux jaillissants.* Et vous y resterez nuit et jour, au soleil, à la pluie, jusqu'à pourriture complète de votre sale cadavre, qui, lambeaux par lambeaux, s'en ira dans la poussière ou dans la boue de la place publique. »

On me pardonnera d'avoir cité cette horrible page. La plume, en la transcrivant, me tombe des mains. Ne faut-il pas cependant montrer où en sont ces esprits affolés qui, émigrés de la guerre civile, n'ont rien appris, ni rien oublié ?

Écoutez, au moins, M. Gambon, qui, dans une brochure intitulée : *la Dernière révolution*, malgré sa colère, garde intacte sa raison, et ose du moins parler de travail et de probité :

« Au peuple de Paris, héroïque défenseur de la Commune, — de la Fédération, — de la République universelle ;

« Aux glorieux martyrs de la sainte cause du travail ;

« Aux citoyens et citoyennes *qui ont eu le courage de refuser l'impôt* aux oppresseurs ;

« Je dédie ces lignes.

« Et je les soumets fraternellement à l'examen de l'*Association internationale des Travailleurs* et de tous les hommes de bien qui veulent la paix et la liberté dans le monde. »

Et il ajoute :

« L'heure de la vengeance, s'écrie-t-il, non, l'heure de la justice a sonné. La Révolution, trahie par la bourgeoisie, vaincue par l'étranger, frappée par des fils égarés, insultée chaque jour par des écrivains à gages, systématiquement calomniée par le prêtre dans quarante mille tribunes, condamnée et exécutée froidement par les soldats de Versailles, exige de nous une revanche : il la faut éclatante, décisive.

« Si le peuple veut, demain la liberté se lèvera radieuse sans une tache au front et triomphante sur tous les points du globe. C'est au travail à prouver sa souveraineté en gagnant la dernière bataille, en exécutant à son tour les exécuteurs, — Rome, Versailles et Berlin. Il peut d'un coup tuer tout à la fois pape, empereur, monarchie, féodalité allemande ou bourgeoisie française, frapper tous les despotismes, tous les priviléges, toutes les aristocraties de naissance, de la terre et du capital, pour élever sur ces ruines la seule aristocratie légitime et durable, *celle du travail et de la probité.*

« Mais que la conscience publique, déjà trop troublée, se rassure. Pour obtenir cette victoire, nous ne renouvellerons ni les tueries du 24 juin 48, ni les assassinats de 51, ni les massacres de 71 ; nous n'aurons recours ni au bombardement de M. Thiers, ni aux fusillades des femmes et des enfants par Mac-Mahon, ni au peloton d'exécution Gallifet, ni aux conseils de guerre des Versaillais, ni à Cayenne, ni à la déportation, avec ou sans enceinte fortifiée de Bonaparte, ni aux galères, ni à la guillotine des bourgeois : ce sont des procédés que nous abandonnons à MM. les royalistes, aux *honnêtes et modérés* de la politique de la guerre. Nous, nous nous en tiendrons à la tradition tout humaine de la politique de l'avenir, de la politique de la paix et de la liberté.

« La révolution sociale, différente des révolutions politiques, ne peut se faire que par des procédés scientifiques, économiques, qui donneront à la vieille société, née de *la force*, une base nouvelle, le *droit.* »

Reste à savoir (nous y reviendrons) si cette *odieuse bourgeoisie française* a achevé son œuvre, et si, unie au peuple, elle ne peut pas, elle ne doit pas encore sauver une fois la France. Mais comment faire entendre cette vérité à des sourds, la montrer à des aveugles volontaires? Maudite soit la haine qui obscurcit toutes les questions, divise, creuse des fossés, rend toute transaction impossible !

Une autre brochure, ayant pour titre : *la Revanche de la France et de la Commune, par un représentant du peuple de Paris*, réhabilite la Commune et injurie l'armée :

« L'armée française n'est plus qu'un troupeau de barbares se vengeant sur ses frères de sa chute devant l'étranger. »

Passant ensuite à l'examen des actes de la Commune, l'auteur fait un long panégyrique de cette administration et déclare qu'elle a décrété la liberté absolue de la presse, et que si elle suspendit quelques journaux, cela tint à l'état de guerre.

« Elle abolit le secret et les prisons cellulaires

« Elle supprima la police et la préfecture.

« Si, dans la lutte, des maisons particulières et des édifices furent incendiés, ce fut pour sa défense.

« La démolition de la maison de M. Thiers, de la colonne et des Tuileries, triple protestation contre le despotisme royal, bourgeois et militaire. »

Les otages furent fusillés, mais « c'étaient des représailles. »

D'après cet écrivain, le véritable auteur de tous les crimes, de toutes les infamies commises par les autoritaires féroces qui terrorisaient Paris, ce fut Versailles, toujours Versailles.

Dans cet écrit, la Prusse et l'esprit allemand sont ménagés avec une habileté qui n'échappera à personne. « Que l'Allemagne ait renversé Bonaparte et dispersé son armée de prétoriens pour sauver son unité, son territoire menacés, c'était son droit et ce fut sa gloire. »

On avait vu, au Congrès de Lausanne, les mêmes opinions se produire sous la forme de discours.

Mme André Léo montait à la tribune pour parler de la guerre sociale et flétrir les fusillades, les charretées de cadavres, les horreurs commises par les Versaillais. « On a caché tout cela, beaucoup accusé, beaucoup crié, pour empêcher d'entendre... On a flétri du nom de

voleurs les volés, du nom d'assassins les assassinés, du nom de bourreaux les victimes. » Et au milieu d'applaudissements mêlés de protestations, Mme André Léo défendait la Commune et attaquait Versailles, M. Pouyer-Quertier et M. Thiers. La loi des otages ne fut exécutée qu'après la chute de la Commune. « Les incendies ont été surfaits, plusieurs allumés pour les nécessités de la défense... ou par les obus de Versailles, qui sait? peut-être par les Versaillais eux-mêmes. » Mme André Léo l'insinuait dans une phrase vraiment détestable et qu'un très-petit nombre de gens osaient applaudir. Et tout cela d'une petite voix tranquille, sans colère, sans horreur, comme de sang-froid.

Un tumulte effroyable avait alors commencé, les auditeurs des tribunes protestaient à haute voix, des altercations très-vives éclataient de toutes parts. L'ordre se rétablit à grand'peine. M. Eytel demande un peu de tolérance, et Mme Léo recommençait avec la même violence de paroles et la même tranquillité de débit. Elle déclarait que la terreur de 1871 est cent fois pire que celle de 1793. Elle s'allongeait avec tant de complaisance, que M. Eytel la rappelait à la question, mais son discours était écrit, et elle voulait tout lire. Elle demandait qu'on protestât contre les actes de Versailles, et se faisait enfin retirer la parole.

Le lendemain Mme Paule Minck succédait à Mme André Léo.

« Hier, disait-elle, à cette tribune, on est venu vous parler des douleurs de Paris, on n'a pas voulu écouter. (Protestations.) Mais c'est parce que vous n'étiez pas là que vous n'avez pas vu toutes ces horreurs, que vous ignorez les fusillades par tas, les malheureux pompiers mitraillés pendant deux heures, par six cents (Marques d'incrédulité), les femmes tuées, les enfants sans asile; c'est parce que vous ignorez tout cela que nous le dirons devant vous, et, puisque vous êtes le Congrès de la paix, vous devez vous élever... (Murmures. — Non!

non!) Ah! écoutez, citoyens, ne faites pas le silence autour des souffrances.

« Je viens au nom des mères, des veuves, déposer une proposition tendant à déclarer que le Congrès s'élève énergiquement, au nom de l'humanité, contre les assassinats commis par le gouvernement de Versailles. »

A ce moment, la voix de l'oratrice paraissait étranglée par l'émotion. « Ah! faites cela, citoyens; faites cela, et, je vous l'avoue, je ne rougirai plus d'être Française, car il y aura encore des hommes de cœur dans mon pays! » (Tonnerres d'applaudissements. Mme Minck descend de la tribune au milieu des vivats!)

La commission du Congrès, tout en s'élevant contre les exécutions en masse, crut devoir prendre une mesure plus générale et blâmer les crimes d'où qu'ils émanent. En conséquence, elle présenta la proposition en ces termes :

« Le Congrès, fidèle à ses principes, flétrit énergiquement, au nom de l'humanité, de la justice et de la liberté, les assassinats et les massacres dont Paris a été le théâtre, sous quelque drapeau qu'ils aient été commis. » (Bravos enthousiastes.)

Mme Minck ne se dissimule pas que ses propositions seront repoussées, néanmoins elle les maintient complétement. Elle comprend que ceux qui rentrent en France se préparent des paratonnerres; mais pour elle et ses amis, n'ayant plus rien à craindre, ils désirent tout risquer. (Rires.)

« Vous craignez, ajoute l'oratrice, de flétrir plus particulièrement les meurtres commis par les Versaillais, sous prétexte que la Commune a commis des excès, mais cependant il faut bien que vous le reconnaissiez :
« Les massacres de Paris ont été si grands qu'ils ont fait
« oublier les autres. »

A l'énoncé de cette singulière théorie, qui tiendrait à rechercher non plus la qualité des crimes, mais seulement leur proportionnalité, l'assemblée se soulève avec

indignation, et Mme Minck quitte la tribune d'une façon moins triomphante que précédemment.

Une Mme Delosme vient lire un manuscrit, *la Fête des mères de famille du globe terrestre*, et en vers. Puis M. Napoléon Gaillard lui succède.

Mais à peine Napoléon Gaillard, porteur d'une cocarde rouge, s'est-il saisi de la tribune, que les cris : « A bas la cocarde rouge! à bas! » se font entendre.

« Je demande, dit Gaillard (A bas la cocarde!), citoyens et citoyennes. » (Non! non! A bas la cocarde rouge!)

Et voilà pourtant les spectacles que donnèrent à l'étranger ceux qui prétendaient représenter la démocratie de France!

Le 23 octobre 1871, à l'occasion de la fête anniversaire de sa fondation, la *Fédération genevoise de l'Internationale* tint un grand meeting à Carouge.

A une heure et demie, le cortége se forma au jardin anglais, avec musique et drapeaux en tête, il fit une promenade à travers la ville, puis prit le chemin de Carouge, en compagnie de bandes de gamins et de curieux. Les membres de l'Internationale avaient tous arboré leurs insignes: la rosette rouge à la boutonnière. Il y avait peu de femmes dans la colonne. Mme Paule Minck suivait le cortége, portant un chapeau couvert de rubans empourprés; le bataillon des réfugiés marchait sous les ordres de Razoua. On remarquait beaucoup d'ouvriers allemands.

Le meeting dura deux heures. L'auditoire était très-froid, et les cris de : « *Vive la Commune* », poussés à différentes reprises, n'éveillèrent que de faibles échos.

Déjà, à ce moment, les réfugiés s'étaient associés pour vivre et lutter en commun.

L'*Eclaireur*, de Saint-Étienne, publiait naguère le document suivant dont la rédaction paraîtra au moins fort singulière :

LA MARMITE SOCIALE A GENÈVE.

« Citoyen,

« Nous vous envoyons ci-joints des titres provisoires de souscription pour la fondation de la *Marmite sociale* à Genève.

« Le but de cette *marmite*, fondée par un groupe de républicains socialistes, est de procurer aux travailleurs français et autres, réfugiés à Genève, une nourriture hygiénique au meilleur marché possible, ce qui ne peut se faire qu'en évitant les intermédiaires onéreux entre les producteurs et les consommateurs.

« Nous faisons appel au concours de tous les républicains socialistes qui doivent être animés de l'esprit de solidarité, qui seul peut amener l'émancipation des travailleurs.

« C'est à ce titre, citoyen, que nous nous adressons à vous, sachant d'avance que vous ferez pour cette œuvre la propagande la plus active.

« Salut et solidarité.

Genève, le 15 octobre 1871.

« *Le comité d'administration*

« RAZOUA, ancien représentant du peuple; MASSÉ, fabricant de lits; SIRDEY, représentant de commerce; CŒURDEROY, négociant; BRUYAT, fabricant balancier; DIANCOURT, comptable; BONNET (Charles), graveur; ELPSDINE, professeur; BORUTTAU, docteur. »

Un journal était fondé, l'*Égalité*, qui combattait pour la cause de la Commune. L'*Égalité*, au moment du Congrès de Lausanne et des scènes dont les discours de Mmes André Léo, Paule Minck et de Napoléon Gaillard avaient été la cause, s'étonnait que les réfugiés eussent

songé à défendre la Commune devant les *épiciers* et les *aubergistes* de Lausanne.

« Eriger un auditoire pareil en tribunal pour juger entre la Commune et Versailles ! disait le journal international de Genève. Mais nos amis savent très-bien que la Commune, ses principes et ses actes ne peuvent subir une comparaison humiliante avec les scélératesses et les infamies de Versailles.

. . . .

« Entre ces deux mondes, ajoutait l'*Égalité*, il n'y a pas de *conversation* possible ! il n'y a que des actes qui puissent trancher le différend. »

Toujours la même théorie insensée, des *actes*. Mais quels actes, en vérité ? Est-ce pour organiser le travail ou pour sanctifier la guerre sociale que les hommes sont sur cette terre? Des actes ! Voici justement de quelle manière l'*Égalité* juge l'incendie de Paris (numéro du 29 mai) :

L'INCENDIE.

« Notre plume est arrêtée par le cri : « Paris brûle; « pas de miséricorde ; notre justice sera implacable; « nous les assassinerons *la loi à la main* (Thiers). » Tous les commentaires seraient superflus; nous entendons déjà les ricanements de la réaction : Voilà ce que veut l'Internationale.

« Au moment où nos frères et sœurs périssent au milieu des flammes, forcés de se défendre devant les BRIGANDS DE VERSAILLES, et de tenir leur promesse de s'ensevelir sous les ruines de leur liberté plutôt que de se laisser assassiner par les chouans ; au moment où périssent *ceux qui nous sont les plus chers dans ce monde*, ceux qui furent les pionniers de notre grande œuvre ; ceux qui, à jamais, laisseront un vide irréparable dans notre famille internationale, nous n'avons pas le cœur de nous amuser à combattre les infamies de la presse réactionnaire. L'avenir nous réserve un autre combat.

« Les incendiaires ! » Lorsque le czar brûle sa capitale et porte le coup mortel à un Bonaparte, il est admiré et proclamé sauveur ; lorsqu'un misérable rhéteur déclare que Paris deviendra plutôt « Moscou que Sedan », pendant qu'il trame, avec d'autres rhéteurs, la perte de la République, ce rhéteur parjure, — J. Simon, *restaurateur* de la colonne de Bonaparte, — est applaudi et prôné. Mais lorsque c'est le peuple lui-même qui *anéantit les monuments de la barbarie*[1], et les tabernacles de la prostitution monarchique avec sa justice d'implacables assassinats, oh ! alors, ce peuple est « un grand criminel, un épouvantable malfaiteur. »

« Quant à nous, nous émettons un seul vœu : que cet incendie puisse enfin éclairer le peuple des provinces, que cet incendie allume la vengeance dans le cœur du peuple, vengeance contre les misérables brigands qui ne peuvent sauver leur ordre monarchique qu'en forçant le peuple *de se brûler* sous les ruines de la cité martyre. »

Il est impossible d'être plus absurde.

Un des démocrates les plus autorisés de l'Assemblée actuelle de 1871-76, M. Tolain, ouvrier, aujourd'hui sénateur élu de Paris, ne s'étant pas associé à ces furies compromettantes, n'a-t-il pas été frappé de cette sorte d'excommunication :

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

—

Conseil fédéral des sections parisiennes.

« Considérant que le sieur Tolain, nommé à l'Assemblée nationale pour représenter la classe ouvrière, a déserté la cause de la manière la plus lâche et la plus

1. Le journaliste veut parler, sans aucun doute de l'Hôtel de Ville, du Grenier d'abondance, des Docks de la Villette, du Ministère des finances, etc.

Ce sont là, il faut en convenir, de singuliers « monuments de la barbarie. »

honteuse, le conseil fédéral parisien de l'Internationale le rejette de son sein, et propose au conseil fédéral de Londres de consacrer cette expulsion. »

Quant à la *bourgeoisie*, encore un coup, elle est la victime expiatoire, et c'est surtout à elle que le plus fougueux des écrivains de la Commune, fortement soupçonné d'ailleurs d'avoir offert sa plume à Chislehurst, s'en prend dans ses feuilles et ses pamphlets.

C'est Eugène Vermersch que je veux dire. Singulier caprice du sort qui fait entrer dans l'histoire (mais par quelle porte?) un poétereau médiocre, et lui met la vie d'un honnête homme entre les mains! Depuis sa fuite, Vermersch n'a cessé d'écrire, tantôt publiant le *Qui-Vive*, tantôt le *Vermersch-Journal*, toujours insultant, n'épargnant ni Louis Blanc, ni Martin Bernard, ni Schœlcher.

Au moment du procès des rédacteurs du *Père Duchêne* devant le 3e conseil de guerre, Vermersch, accusé de complicité dans le meurtre de Chaudey, adressa de Londres le factum suivant à ses juges, factum qu'il envoya *en épreuves* aux journaux de Paris. Je le reproduis à titre de document qui éclaire peut-être un ou deux points obscurs de cette histoire :

LE PÈRE DUCHÊNE.

—

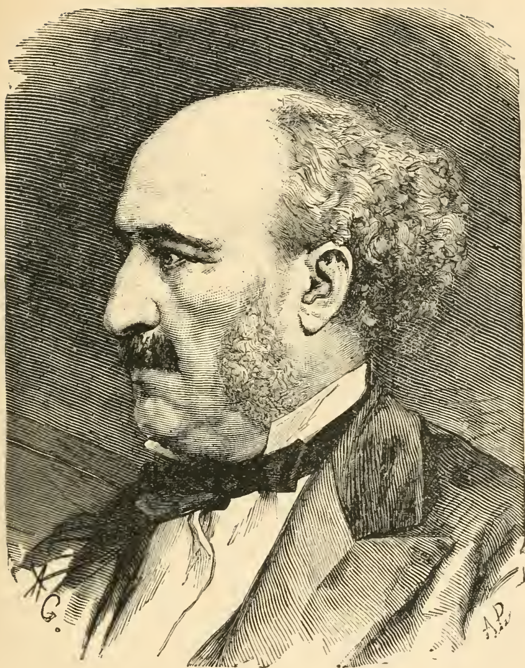
A MM. les juges du 3e *conseil de guerre de Versailles.*

« Messieurs,

« Je viens d'apprendre par la voie des journaux que l'affaire du journal *le Père Duchêne* allait être portée aujourd'hui devant votre tribunal.

« Or, des trois journalistes qui ont collaboré à cette feuille un seul a été arrêté : les deux autres sont libres.

« Il est possible, probable même, que le commissaire du gouvernement cherchera à faire retomber sur Hum-



M. JULES SIMON.

bert, détenu, la responsabilité de ce que nous avons écrit à nous trois dans les 68 numéros du journal et à le rendre solidaire des articles dont Vuillaume et moi sommes les auteurs.

« C'est le rôle ordinaire du commissaire du gouvernement : il ne faut donc point s'étonner.

« Le manque de signatures au bas des articles fournira certainement de grandes ressources à l'accusation de ce côté.

« Mais vous, messieurs, qui êtes des juges, qui devez faire à chacun la part de culpabilité qui lui revient et essayer de prononcer sans passion, peut-être les renseignements qui vont suivre sur la façon dont se faisait le *Père Duchêne* et le rôle que chacun de nous y a joué ne seront-ils pas inutiles à éclairer votre religion.

« Le *Père Duchêne* fut fondé, dans les premiers jours de mars, par Vuillaume, Humbert et moi.

« C'est moi qui eus l'idée du petit format in-8°, de la vignette, du prix et de la périodicité tels qu'ils furent adoptés, et qui voulus qu'on reprît la forme littéraire employée primitivement par Hébert : cette langue grossière, émaillée de jurons anciens et d'un peu d'argot moderne, devait, à mon sens, produire l'effet d'un coup de pistolet dans un lustre ; on nous remarquerait d'abord à cause du scandale de notre style, et il ne nous resterait plus qu'à justifier la curiosité publique par la suite de nos idées et la logique de nos déductions.

« D'un consentement tacite je fus reconnu rédacteur en chef : il n'y eut point de déclaration à ce sujet, mais de fait je jouai ce rôle pendant tout le temps que le *Père Duchêne* exista, faisant presque quotidiennement l'article de tête et distribuant leur tâche à mes collaborateurs.

« Il n'y avait du reste à cela rien d'étonnant :

« Pour le premier numéro nous étions convenus de prendre: Vuillaume telle partie de la politique ; Humbert telle autre ; moi « La Grande Colère. »

« Le soir venu, quand nous nous réunîmes pour lire ensemble toute la copie du journal avant de la livrer à l'imprimeur, mes collaborateurs comprirent que moi seul avais le *la* du style que nous avions choisi, et me prièrent de transposer leurs articles dans le ton convenu.

« Il n'y eut du reste rien que de naturel à ce désarroi du premier moment qu'éprouvèrent Vuillaume et Humbert : ce sans-gêne de l'allure ne s'attrape point sans une certaine difficulté, et on n'arrive à cette bonhomie qu'il nous fallait que par deux chemins : la naïveté de Joinville et le scepticisme de Lafontaine.

« Je dois ajouter que Vuillaume entra dans la peau du *Père Duchêne* au bout de quelques jours, mais que Humbert ne comprit jamais rien à ce que nous avions voulu faire.

« Je n'ai point à me défendre ici, messieurs, d'avoir fait ce journal tel que je l'ai fait, j'en suis fier au contraire, car je suis certain, après tout, que seul, dans cette Révolution du 18 mars, j'ai eu la certitude révolutionnaire.

« Un gouvernement de capitulards, de faussaires et d'escrocs, venait d'être balayé de Paris à la suite de la tentative qu'il avait faite de provoquer la guerre civile. Un éclair de bon sens illumina l'esprit de la bourgeoisie, et, au début, au soir de ce grand jour, toutes les anciennes haines disparurent dans un immense accord des classes moyennes et du peuple.

« Les chefs du mouvement oublièrent alors que toute révolution doit avoir sa sanction, et attendirent... quoi? On ne sait, alors qu'une marche rapide sur Versailles assurait à jamais la victoire peut-être sans qu'une seule goutte de sang fût versée.

« Le *Père Duchêne* avait cette conviction quand il poussait sur l'Assemblée les forces révolutionnaires.

« On l'accuse d'avoir provoqué à la guerre civile.

« Deux mots sont ici nécessaires. :

« Après la victoire d'un parti politique quel qu'il soit, qu'il ait combattu pour l'ambition d'un homme ou pour la liberté d'un peuple, toute la législation antérieure est supprimée et la nation en est, pour me servir d'un mot de Proudhon, « à l'origine d'elle-même, à la force. » Plus tard viendra l'histoire qui jugera et prononcera un verdict d'acquittement ou édictera une note d'infamie.

« Voilà où nous en étions.

« Il n'y avait point là de provocation à la guerre civile. Il y avait deux partis en présence : un groupe de tyranneaux, d'une part ; de l'autre, la démocratie. Il y aurait eu guerre civile, si dans Paris la bourgeoisie et le peuple en étaient venus aux mains, ou si Paris était entré en lutte avec une partie de la France. Mais, quand une fraction de la nation déclare qu'elle s'opposera même par les armes au despotisme d'une armée prétorienne, au service de quelques usurpateurs, elle ne fait qu'affirmer son droit de résistance à l'oppression, et le combat, — s'il y en a un, — ne saurait être qualifié de guerre civile.

« Il fallait vaincre, et à l'origine, rien n'était plus facile. Les douze mille hommes de l'Assemblée, cernés par les deux cent mille baïonnettes parisiennes, n'eussent même point tenté de collision et se fussent rendus à merci.

« Ce saut de Paris sur Versailles manqué, ce rapide coup de main n'étant pas possible, et la bataille étant engagée, que faire ?

« Se soumettre ? perdre le bénéfice d'une victoire pacifique ? Renoncer au triomphe de la cause communaliste dont nous avions, les premiers en France, levé l'étendard ?

« Était-ce possible ? Et le peuple y eût-il consenti ?

« Il fallait donc combattre, — et vaincre !

« Mais les conditions n'étaient plus les mêmes.

L'armée de Versailles s'était considérablement accrue, et nos troupes, décimées ou fatiguées, mal contenues par une discipline trop lâche, mal servies par une

intendance, mal improvisée, étaient sérieusement diminuées.

« Une seule ressource nous restait :

« L'appel aux moyens révolutionnaires.

« Les moyens révolutionnaires devaient remédier à la situation économique et à la situation militaire.

« Il nous fallait de l'argent, il nous fallait des soldats.

« Le *Père Duchêne* prit donc l'initiative des mesures qui pourraient amener de l'argent dans nos caisses vides. Il demanda, en revendiquant pour eux la liberté de conscience et leur droit absolu d'exercer leur métier, la suppression du traitement des prêtres, puis la diminution des gros appointements; la capitation sur les citoyens qui désertaient la cité au moment du péril; la confiscation des biens des ennemis de Paris, etc.

« Il demanda la poursuite des réfractaires; l'emploi de la force contre les délinquants qui étant des lâches devaient être des traîtres, ce que l'affaire des brassards tricolores a trop prouvé; la dictature du délégué à la guerre; l'extension des pouvoirs du délégué à la police; la fermeture de tous les ateliers, et le casernement, compliqué du système de l'enrégimentation de tous les hommes valides; enfin, la loi sur les otages, et plus tard son application.

« Nous étions en guerre, nous devions prendre les mesures qu'on prend en temps de guerre.

« Nous voulions le triomphe de la Révolution : nous devions user des moyens révolutionnaires.

« Le *Père Duchêne* était simplement logique : et dans sa polémique, il n'entra jamais de ressentiments dictés par la haine ni de compromissions inspirées par l'amour. De même qu'il demandait l'exécution des otages, il réclama aussi la mort pour la minorité de la Commune, pour les chefs de légion et le Comité central qui divisaient les forces révolutionnaires, et où il comptait cependant de nombreux amis.

« J'avais à vous faire, messieurs, ce rapide exposé de

la pensée qui présida à ce qu'on est convenu d'appeler « les cruelles excitations du *Père Duchêne;* » j'avais à vous le faire afin que vous comprissiez bien que le développement de ce journal a été conçu par un seul cerveau, et que l'unique coupable, puisqu'il vous plaît de vous servir de cette qualification, n'est autre que le signataire de cette lettre.

« C'est moi qui ai demandé toutes les mesures que j'ai énumérées plus haut ;

« C'est moi qui ai demandé la confiscation ;

« C'est moi qui ai demandé l'exécution des otages ;

« C'est moi qui ai demandé la dictature militaire ;

« C'est moi qui ai demandé la formation de bataillons des francs-tireurs et ce que j'ai appelé « le Braconnage de la guerre. »

« C'est moi qui ai demandé tous les moyens extrêmes sans lesquels on ne pouvait vaincre !

« Toute la politique du *Père Duchêne* était contenue dans le premier article, qui était intitulé ou « la Grande Joie, » ou « la Grande Colère, » ou « les Bons Avis, etc., etc. »

« Or, sur 68 numéros du journal, j'ai fait au moins 55 de ces premiers articles ; les autres sont de Vuillaume ; Humbert en a fait un seul, celui du numéro 4, je crois, sur la décapitalisation de Paris, encore l'ai-je repris en sous œuvre, châtré et métamorphosé complétement.

« Humbert n'a jamais fait entrer dans le *Père Duchêne* que des entrefilets dont je lui indiquais chaque jour le sujet et l'esprit, et il ne saurait être rendu responsable des articles que je lui ai fait faire sous mon inspiration, pas plus qu'un secrétaire des lettres qu'il a écrites sous une dictée.

« Voilà, messieurs, ce que j'avais à dire, — s'il m'est permis de me faire entendre de vous, — à titre de renseignements dans ce procès. C'est ainsi, exactement, que les choses se sont passées, et croyez bien que si les réponses de Humbert coïncident avec cette déclaration,

elles ne lui seront pas soufflées par un vil désir de décliner une part de cette responsabilité, que pour moi j'accepte tout entière : il ne fera que rendre à la vérité le consciencieux hommage qui lui est dû.

« EUG. VERMERSCH. »

On ne saurait être plus insolent dans son audace. Ce sceptique, ce fanfaron qui se tient prudemment à l'abri, se couronne de ses crimes avec une hardiesse qui ferait peur si elle ne faisait sourire. Mais toutes les pages de son journal sont écrites sur ce ton et avec cet aplomb singulier[1].

C'est à la bourgeoisie, lui aussi, qu'il s'adresse :

A LA BOURGEOISIE.

. . . .

« Apprenez que nous *n'avons plus au cœur que l'idée d'une vengeance*, et nous la voulons terrible, exemplaire.

1. Les réfugiés chantent en ce moment à Londres, dit un journal, une jolie petite chanson, composée par E. Vermersch à l'occasion de l'anniversaire du 18 mars.

Voici le début de cette barcarolle, d'après la *Décentralisation*

Tous les bons de la sociale
Qu'on a tués comme des loups,
Le corps crevé par quelque balle,
Pourrissent au fond de leurs trous.

Voilà plus d'un an que ça dure,
Et la vengeance ne vient pas...
Dans leur commune sépulture,
Les grands morts s'em..... là-bas !

Refrain.

C'est une année à peine
Qui s'est passée encor,
Mais gare à la prochaine...
La Commune ou la mort!

Ajoutons que M. Vermersch est répudié hautement par la plupart des réfugiés français.

« Un jour viendra, vous le savez, où nous serons de nouveau *maîtres de la place...*

« *Il n'y aura plus de grâce, plus de merci* pour les tueurs de juin 1848 et de mai 1871.

« *Nous faucherons vos têtes, seraient-elles couvertes de cheveux blancs*, et cela avec le plus grand calme. *Vos femmes, vos filles, nous n'aurons plus pour elles ni respect ni pitié; nous n'aurons que la mort! La mort jusqu'à ce que votre race maudite ait disparu à tout jamais.*

« *A bientôt, messieurs les bourgeois!* »

Tel est le style de cette presse écumante que nous ne saurions trop flétrir. Que si nous méprisons la presse réactionnaire et dénonciatrice, qui joua, après les journées de mai, le rôle des tricoteuses au pied de la guillotine, criant *au fédéré* comme l'on crie *au loup*, nous ne pouvons nous empêcher de flétrir ces feuilles repoussantes, qui prétendent défendre la République et qui semblent plutôt gagées pour la faire haïr.

Au surplus, il suffit de feuilleter encore le *Vermersch-Journal* pour voir jusqu'où va ce jouisseur qui ne voit dans ses invectives qu'une occasion de gagner quelques shellings. Vermersch, renchérissant sur le journal *le 18 Mars*, de Bergeret, accuse les officiers de l'armée de Versailles d'avoir obligé les vaincus « à creuser eux-mêmes la fosse immense devant laquelle on les rangeait, et que comblaient ensuite leurs cadavres convulsés. »

« Et, à ce propos, ajoute-t-il, il nous souvient d'un détail qui n'est pas sans couleur :

« Le travail de ces fosses, malgré le grand nombre des travailleurs, fut jugé trop long. Il y avait en outre un plus grand inconvénient, celui de laisser vivre les prisonniers tout le temps que durait leur besogne. Ce système fut donc remplacé par une idée plus ingénieuse : celle de jeter les suppliciés dans les casemates des bastions 54, 55, 56, 57 et 58.

. . . .

« Un détail que j'avais oublié.

« Pendant que les gardes nationaux étaient au Père-Lachaise, les femmes et les enfants de quelques-uns d'entre eux les y avaient suivis. Mais elles ne trouvèrent pas grâce devant les soldats vainqueurs, pas même les petits enfants, que les lignards tenaient en l'air au bout de leurs baïonnettes en riant des convulsions de ces pauvres petits êtres. »

A ces orgies de sang, il faut des imprécations dignes d'elles. Or, M. Vermersch est passé maître dans l'apostrophe :

« Allons, s'écrie-t-il, mannequins titrés, poupées sans vergogne, écume ruolzée de la cascade sociale, vous tous qui vous jouez à la surface de l'abîme, riez, jouez, chassez, chantez, mais hâtez-vous. Arlequins, sauteurs, petits-crevés, coquines du grand monde, drôlesses du petit, tout ce qui fripe soie, dentelle et velours, tout ce qui mesure l'homme aux oripeaux, la femme aux rubans, tout ce qui a faux chignon, faux teint et fausse vertu, maîtres et valets, dévotes et gueuses, filles et femmes à vendre, sangsues et chenilles, papillons et chauves-souris, vieux libertins et jeunes viveurs, avaleurs de pains à cacheter et marchands d'eau bénite, chantez, chassez, jouez, riez, mais hâtez-vous, car, je vous le jure, voici bientôt le rire qui va se glacer sur vos lèvres et se changer en grincements de dents. »

Et plus loin :

« Tu es revenu, pâle bourgeois, dans les bagages de ces soldats que tu poussais au carnage avec cette férocité qui n'appartient qu'aux âmes lâches. Du sang, et encore du sang ! Il t'en fallait encore, lorsque tu piétinais sur les cadavres avec des cris de bête fauve et que le sang jaillissait de tes pieds à ton visage. Es-tu bien abreuvé, dis ? Es-tu content? Charles IX te verrait avec horreur, le bourreau n'oserait te toucher. Va, va, piètre bourgeois, retourne en France, et dis-leur bien, à tes semblables, que l'heure de l'expiation approche et que

la pitié ne sera pas à l'ordre du jour lorsqu'il s'agira de venger les morts. »

Il est bien entendu que cette sorte de presse n'a rien de commun avec les publicistes républicains.

Parfois M. Vermersch se souvient qu'il sait faire des vers et il en publie.

Voici les deux dernières strophes d'une pièce de vers qui donne le ton de la manière actuelle de l'ancien rédacteur du *Figaro :*

Ce que plus tard diront avec leurs bouches vertes
Les cadavres ensanglantés,
Le mot d'ordre sorti des fosses entr'ouvertes,
Le sombre appel des transportés,
Non, ô triomphateurs d'abattoir, non, infâmes,
Non, vous ne vous en doutez pas !
Un jour viendra bientôt où les enfants, les femmes,
Les mains frêles, les petits bras,
S'armeront de nouveau sans peur des fusillades,
Et sans respect pour vos canons
Les faibles, sans pâlir, iront aux barricades;
Les petits seront nos clairons;
Sur un front de bataille, épouvantable et large;
L'émeute se relèvera;
Et, sortant des pavés pour nous sonner la charge,
Le spectre de Mai parlera...

Il ne s'agira plus alors, gueux hypocrites,
De fusiller obscurément
Quelques mouchards abjects, quelques obscurs jésuites,
Canonisés subitement;
Il ne s'agira plus de brûler trois bicoques
Pour défendre tout un quartier;
Plus d'hésitations louches ! plus d'équivoques,
Bourgeois, tu mourras tout entier!
La conciliation, lâche, tu l'as tuée!
Tes cris ne te sauveront pas!
Tu vomiras ton âme au crime habituée
En invoquant Thiers et Judas!
Nous t'apportions la paix et tu voulus la guerr
Eh bien! nous l'aimons mieux ainsi!
Cette insurrection, ce sera la dernière;
Nous fonderons notre ordre aussi!
Non, rien ne restera de ces coquins célèbres,
Leur monde s'évanouira,
Et toi, dont l'œil nous suit à travers nos ténèbres,
Nous t'évoquerons, ô Marat!

Toi seul avais raison : pour que le peuple touche
A ce port qui s'enfuit toujours,
Il nous faut au grand jour la justice farouche
Sans haines comme sans amours,
Dont l'effrayante voix plus haut que la tempête
Parle dans sa sincérité,
Et dont la main tranquille au ciel lève la tête
De Prudhomme décapité[1] !

Nous avons tenu à faire connaître jusqu'où peut aller la spéculation de quelques gens et à mettre en garde nos lecteurs contre les prédications furieuses de ces étranges personnages. Que le peuple encore un coup ne se laisse plus reprendre à ces plaisantins devenus terribles. Ils s'agitent, et se font bruyants. Que le peuple les laisse s'agiter et qu'il ne verse point son sang pour leur assurer quelques heures de pouvoir. Le travail, l'instruction, l'association, l'ordre, l'économie, voilà le salut pour lui et l'affranchissement.

Les réfugiés de la Commune de Paris tinrent à Londres, en décembre 1871, une réunion dans la salle dite des Indépendants de la taverne du *Blue-Port.*

Le *Standard* nous a donné alors un compte rendu de cette séance. La conférence commença à neuf heures, et Landeck parla de Dieu, de la Genèse avec son habituelle fureur.

1. Vermersch n'est pas mieux jugé par les réfugiés de Londres que par nous, s'il faut en croire certaine correspondance de la *Liberté :*

« Nous recevons de Londres de nouveaux renseignements des plus curieux sur les réfugiés de la Commune, disait naguère ce journal. Il y a été, mercredi dernier, très-sérieusement question d'un duel à l'épée entre les citoyens Eugène Vermersch et Camélinat, l'ancien directeur de l'hôtel des Monnaies sous la Commune. La cause de cette querelle était la qualification d'agent bonapartiste adressée à Vermersch par Camélinat.

Les témoins, qui étaient Avrial et Theisz, d'une part, Candiau et Varella d'autre part, avaient déjà fixé la rencontre à jeudi matin quand tout à coup Vermersch s'est ravisé et a écrit à Camélina une lettre d'excuses, que publient plusieurs journaux anglais. Camélinat a renvoyé à Vermersch sa lettre, après y avoir écrit en travers ces mots : « *Sale lâche.* »

« L'implacable ennemi des révolutions, a-t-il dit, est Dieu ! »

Il se donnait comme le *champion des révolutions sanglantes et violentes*, et se moquait de ceux qui pratiquaient les révolutions pacifiques. Il parlait *de la bande des scélérats* qui possèdent et qu'il faut, s'est-il écrié, mettre à bas, *quel que soit le sang répandu*. Il a parlé d'Étienne Marcel, le prévôt des marchands, son idéal, et il a terminé en disant que, pour faire quelque chose de bon, il fallait *que la guerre fût sans pitié* et que, pour être humain, il était *nécessaire de massacrer une partie de la communauté au profit des masses.*

Landeck exprimait encore ses regrets que, sous le règne de la Commune, les deux milliards de la Banque n'eussent pas été donnés au peuple. Il eût voulu qu'*au lieu des mesquines exécutions de la place Vendôme, cinquante mille têtes eussent été coupées pour satisfaire la justice et le prolétariat outragés*. Personne n'a protesté, dit le *Standard.*

Un peu avant minuit, le meeting fut dissous, et chacun se retira, grave et sombre.

Néanmoins, aucun d'eux n'oublia de jeter sur un plateau que tenait à la porte une jolie femme en costume de cantinière, quelques pièces de monnaie destinées à secourir les proscrits. Cette femme, paraît-il, était la cantinière des communistes qui combattaient à la porte Maillot.

Ces curieuses séances se renouvellent chaque semaine avec la liberté la plus entière, et outre Vermersch et Landeck, beaucoup de chefs qui ont pris une grande part au drame de la Commune ont leur lieu de rendez-vous à la taverne de *Blue-Port*[1].

1. Voici les termes de l'affiche qu'on a pu lire, en mars, sur les murs de Londres :

« *Liberté, Égalité, Solidarité, Fraternité.*

« ANNIVERSAIRE DU 18 MARS 1871

« La section fédérale française de l'Internationale de 1871 invite

Mais, en vérité, ces séances font-elles avancer la question sociale, le problème posé? Donnent-elles au malheureux l'espoir, au pauvre du pain, à l'ignorant la lumière? Non. Elles sèment la haine et font germer le mal. Ce n'est ni par la menace ni par les armes que le prolétariat obtiendra jamais l'émancipation qui lui est due, c'est par l'étude, le travail, l'instruction. Cette instruction, on la lui doit, on la lui donnera. Qu'il se défie seulement de ceux qui sont ses mauvais génies et le poussent à la colère d'où n'est sorti que le malheur, jamais le progrès[1].

les démocrates de toutes les nationalités à assister à un meeting commémoratif qui aura lieu à..., le 18 mars 1872.

« Le citoyen DUPONT,

« *Ex-membre de la Commune.* »

1. A côté des discours ou écrits furieux, nous devons citer cette lettre intéressante que publie le *Times*, et qui donne, malgré son ton exalté, des renseignements intéressants sur l'état de misère de certains réfugiés de Londres :

« Monsieur le rédacteur,

« L'insertion de cette lettre étant un acte de justice et de générosité, nous n'hésitons pas à vous demander la publicité.

« Si le mensonge court les rues de Paris et triomphe aux conseils de guerre de Versailles, on peut du moins affirmer que la vérité est à Londres. Ce mensonge entre mille autres, ce sont les razzias faites pendant la guerre de Paris, et les millions emportés par les communards.

« Bien que la situation ne soit pas gaie, nous croyons qu'il vaut encore mieux rire de ces calomnies que d'en pleurer.

« Quand nous disons que la vérité est à Londres, nous entendons la vérité sur les communards et leurs millions.

« Car, monsieur, si l'on en croyait les gazettes scandaleuses, les feuilles de police et les journaux malsains de notre pauvre Paris, les commerçants et les hôteliers de Londres n'auraient-ils pas en caisse tout l'argent de la France?

« Il n'en est rien, pour l'avenir qui jugera, heureusement, pour le peuple qui a fait cette révolution, non pour piller, mais pour se venger des traîtres qui ont livré Paris, et aussi pour secouer le joug des injustices sociales qui écrasent les travailleurs.

« La vérité est navrante et nous ne la dirons pas; on trouverait dent corees hommes qui s'en réjouiraient, et nous ne voulons poin

Nous sommes arrivé au terme de notre étude sur la Commune. Nous avons montré, ce me semble, que, si l'idée était juste, les hommes qui la servaient furent bien coupables. Nous n'avons eu de parole plus calme que pour ceux qui sont morts pour leur chimère, mais ceux-là mêmes, pareils à Étienne Marcel, se repentirent, à leur dernière heure, d'avoir fait alliance avec d'impurs collaborateurs. Marcel s'allia aux Jacques et aux hommes de Maillart. Il succomba. On peut dire aussi que la Commune de 1871, comme celle du quatorzième siècle, eut ses Maillart et ses Jean Caboche qui la firent glisser dans le sang. Et les malheureux à qui ils avaient promis toutes les félicités de l'*âge saturnien*, ou âge d'or, se réveillèrent, un matin, à l'Orangerie de Versailles, dans les

leur donner cette satisfaction, ni leur permettre de digérer, à l'aide d'une cruauté de plus.

« Comme toujours, monsieur, les réfugiés ont trouvé ici un accueil bienveillant et une hospitalité généreuse; des secours leur furent adressés, et nous sommes heureux de pouvoir ici remercier publiquement les citoyens qui ont pris l'initiative et ceux qui se sont joints à eux.

« Mais le but de cette lettre est surtout d'affirmer que nous n'entendons pas vivre autrement qu'en travaillant, et que nous ne sommes pas des concurrents, mais des amis.

« Est-ce que le travail n'est pas une langue universelle ?

« C'est donc un appel au travail que nous faisons ; nous comptons parmi nous des mécaniciens, des ciseleurs, des bijoutiers, des ébénistes, des cordonniers, des monteurs et tourneurs en bronze, des peintres en bâtiments, des sculpteurs, des professeurs, des ingénieurs, des employés de commerce, etc. Ne sont-ce pas là des professions universellement répandues ? L'outil n'est-il pas le trait d'union entre tous les peuples ? Silence donc aux calomnies.

« Le marteau, la plume et la lime, voilà les millions dont les réfugiés de la Commune disposent à Londres, et que nous mettons à la disposition des groupes ouvriers et des patrons, avec prière d'en user.

« Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, avec nos remercîments, l'assurance de nos sympathies et nos sentiments distingués.

Les membres de la Commission du travail,

« J.-B. CLÉMENT, ROUILLIER, BASTELICA.

« 181, Pentonville-road. »

casemates du fort Boyard ou sur les pontons de Cherbourg.

Nous avons eu de la colère contre les bourreaux, de la pitié pour les victimes, nous voudrions de la clémence pour les vaincus. Nous voudrions l'amnistie pour les égarés, pour les pauvres gens poussés par des sectaires, dans un combat où beaucoup naïvement croyaient défendre la République. Point de post-scriptum à la guerre civile. Il faut en effacer le souvenir par le pardon, d'où naît l'oubli.

En 1815, le général Lamarque, envoyé en Vendée pour la pacifier à son tour, adressait ces paroles aux Vendéens :

« Je ne rougis point de vous offrir la paix ; car, dans les guerres civiles, il n'est qu'une seule gloire, c'est de les terminer. »

Il faut méditer en haut cette parole.

Il faut aussi, en bas, se déshabituer du rêve et de l'utopie. Notre pays n'a plus la force de soutenir deux épreuves pareilles à celles qu'il a traversées. Il en mourrait. « Il faut du loisir et de la sécurité à longue échéance, disait Lamartine, pour jouer avec les rêves. Entre deux rêves, on jette son pays dans l'abîme ou dans le problème qu'on n'a pas le temps de résoudre. »

Ainsi avaient fait les gens de la Commune. Efforçons-nous de les oublier. Il sera bientôt trop tard, d'ailleurs, pour parler d'eux, qui ont tenu, pendant deux mois, le monde attentif et inquiet. La patrie, dont ils ont élargi les plaies, et dont ils ont, après l'étranger, ouvert les veines, a besoin de l'oubli qui console et du travail qui répare. Détournant ses regards des ruines encore fumantes, des incendies à peine éteints, de la terre encore fraîche des tombes, elle a besoin de ne songer qu'à sa dette et à son devoir. Elle a soif d'apaisement et de labeur. Elle prétend reconquérir dans sa liberté, si chèrement acquise, le rang qu'elle avait jadis dans le monde et que, si grands qu'ils soient, ses malheurs présents ne

l'empêcheront point de reprendre un jour. Non, certes, l'étendue de ces désastres n'est rien si notre malheureux pays sait profiter de l'enseignement qu'ils comportent avec eux, et si, rejetant loin de lui sa coupable adoration de soi-même, son goût pour les phrases séduisantes et son horreur des réalités et des faits, son ignorance des autres peuples, son dédain pour les idées nouvelles, il sait se comparer aux autres pour se fortifier et s'étudier soi-même pour se corriger.

Quant à ceux qui ont profité de la crise traversée pour faire un piédestal à leur personnalité ou une base à leur fortune, ceux-là, nous devons les maudire : « La devise des méchants, disait Plaute, est : Prends, pille, fuis et cache-toi ! » Hélas ! combien ont pris cette devise, depuis les bonapartistes gorgés de notre fortune publique jusqu'aux fournisseurs de la Commune, qui étalent leur richesse à l'étranger ! On peut dire de ces gens ce que Velléius Paterculus dit de Varus, le vaincu d'Arminius le Germain : « Il entra pauvre dans cette province (la Syrie) et la trouva riche ; il en sortit riche et la laissa pauvre. »

Ce que je ne leur pardonne point, à ces hommes dont quelques-uns jusqu'à ces heures sinistres avaient gardé un fier renom de mâle probité, c'est d'avoir exalté tous les appétits, excité la bête fauve qui toujours, hélas ! demeure tapie aux entrailles de l'homme, et traitant le devoir, la patience, l'abnégation de mots oubliés, les rejetant comme un lest trop lourd, d'avoir proposé pour but aux combattants, non la liberté, non la vertu civique, mais la satisfaction des appétits, la bourse rebondie et l'auge pleine. La première chose dont parle Catilina pour exalter le courage de ses complices, c'est la richesse. Ainsi ont-ils fait de cette révolution commencée au nom des franchises municipales, continuée par la plus vaste guerre civile qui ait épouvanté l'histoire, achevée dans la noire fumée de l'incendie et l'égorgement des prisonniers. Je ne leur pardonne point

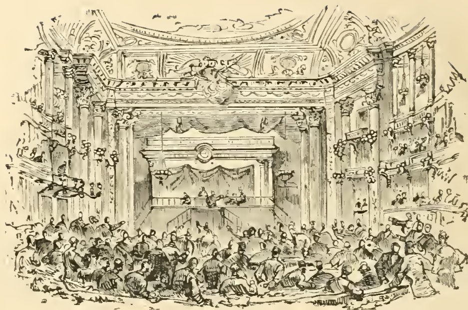
d'avoir commis leurs injustices premières et leurs derniers forfaits au nom de cette République dont l'idéal est la justice et le fraternel amour. Je ne leur pardonne point d'avoir pu faire que le vulgaire confonde, dans une même réprobation, ceux qui savent mourir pour la liberté et ceux qui prétendent en vivre, les martyrs et les scélérats, les Condorcet et les Momoro, ceux qui épouvantent l'histoire et ceux qui, au contraire, l'illuminent, les âmes viles et basses et celles qu'on trouve, comme dit Montaigne, *frappées à l'antique marque*.

Mais quoi ! consolons-nous ! La liberté n'en est pas moins et sereine et superbe parce que des scélérats commettent des crimes en son nom.

C'est sur cette idée que je terminerai le présent chapitre, où j'ai dit ma pensée tout entière. On me reprochera même peut-être de l'avoir trop dite. La réaction ne me pardonnera point d'avoir flétri sa curée, les exaltés d'avoir flétri leurs folies. Sans doute, il était plus prudent et plus habile de se taire, comme l'ont fait et le font encore tant de gens. Mais je suis de ceux qui pensent qu'il est plus digne de braver l'orage en face que de le laisser prudemment passer. Je suis de ceux aussi qui croient que la République étant le gouvernement idéal ne doit s'appuyer que sur le droit, la justice et la vérité : *Nihil utile sine honestum.* Rien d'utile si ce n'est l'honnêteté. Répudiant donc les doctrines funestes, j'ai voulu proclamer que rien ne sert la République que ce qui est juste, et qu'on ne peut l'honorer que par le devoir. Ceux qui sont à la fois républicains et patriotes, — et c'est la majorité des citoyens de la France, — ceux-là mêmes qui ont, au début, ajouté foi à la Commune, les égarés, les gens qui se sont laissé entraîner durant ces heures troublées où il était plus difficile, pour certaines âmes exaltées, de savoir de quel côté était le devoir que de faire même son devoir, ceux-là me sauront gré de ma franchise. Ils ont depuis longtemps jugé les hommes de la Commune à leur juste valeur.

Quant à moi, fort de ma conscience, j'aurai, à mes propres yeux, ce mérite d'avoir cherché et d'avoir dit ce que je crois être le plus utile à la République, — c'est-à-dire la vérité.





CHAPITRE VIII

Les élections complémentaires. — Caractère des élections municipales de Paris. — Succès de l'emprunt national. — Manifeste du comte de Chambord. — La proposition Rivet. — Discours de Gambetta. — M. Thiers président de la République. — Les impôts nouveaux. — Les Allemands évacuent le département de la Seine. — Proposition Ravinel. — Désarmement de la garde nationale. — Propagande bonapartiste. — L'impôt sur les matières premières. — M. Thiers retire sa démission qu'il avait donnée. — Affaires d'Espagne. — Changement de ministère. — Mort de Napoléon III. — La Commission des Trente. — Évacuation du territoire. — Triomphe de M. Thiers. — Élection Barodet. — Nouveau ministère. — Séance du 23 ma — Discours de M. Thiers, le 24 mai. — Son ordre du jour est repoussé ; donne sa démission.

LE GOUVERNEMENT DE M. THIERS.

Au lendemain de la victoire, l'Assemblée nationale était toute-puissante. Jamais pouvoir ne se trouva investi d'une autorité plus grande. Cette Assemblée, dont la majorité ne dissimulait point ses sentiments monarchiques, devait pourtant et son triomphe et sa force passa

gère à la République seule. Jamais un monarque n'eût pu vaincre Paris, armé comme il l'avait été, jamais une armée n'eût, deux mois durant, sans se désagréger ou se lasser, lutté contre des compatriotes. C'est parce qu'elle était l'armée non d'un homme mais de la patrie, qu'elle obéit, accepta et acheva sa douloureuse tâche. La France seule avait le droit de reprendre Paris. La République seule avait le droit et le pouvoir de vaincre la Commune. C'est ce que M. Gambetta déclarait, au mois d'avril 1872, dans son discours du Havre :

« En définitive, disait-il, où donc pourrait se trouver un parti autre que le parti républicain qui eût l'autorité et la force suffisante pour renverser un Etat politique où tout le monde est gouvernement? L'histoire, *même la plus récente*, démontre que la République a toujours fait face aux tentatives révolutionnaires les plus grosses, aux tempêtes sociales les plus terribles *par cela même qu'elle est le gouvernement de tout le monde.* »

Victorieuse de la Commune grâce à la force républicaine, à l'anonymat de cette force, l'Assemblée n'en va pas moins essayer, nous l'allons voir, de renverser cette République à laquelle elle doit le salut. Ses efforts seront impuissants, il est vrai, et ils ne serviront qu'à consolider le gouvernement républicain, mais il faut au moins les constater.

Les premiers jours de juin furent marqués par des funérailles. On enterra à Paris Gustave Chaudey et, à Orgeville (Eure), le président Bonjean. Le 27, les funérailles solennelles des otages mis à mort avaient lieu à Notre-Dame. Peu de jours après, MM. Lambrecht (qui devait mourir trop tôt), Victor Lefranc et le général de Cissey, étaient nommés ministres de l'intérieur, du commerce et de la guerre. M. Thiers appelait à la préfecture de la Seine un des publicistes les plus remarquables et un des hommes les plus honnêtes, M. Léon Say, député et rédacteur du *Journal des Débats*, et administrateur du hemin de fer du Nord.

L'ouverture des conférences entre les plénipotentiaires français et prussiens relativement à l'exécution du traité de paix, avait eu lieu à Francfort, le 4 juin, et M. Pouyer-Quertier, grand buveur, grand mangeur, devait étonner là, par ses qualités physiques, M. de Bismarck lui-même.

Le 9, les électeurs étaient convoqués pour les élections complémentaires à l'Assemblée nationale. Les élections devaient avoir lieu le 2 juillet. Elles étaient graves et allaient montrer quel était décidément l'état des esprits en France après les tragiques événements de Paris. Les derniers drames de la Commune, habilement exploités par la réaction, pouvaient certes avoir beaucoup nui, dans les provinces, à l'idée républicaine. On le craignait. Les bonapartistes s'agitaient et, plus audacieux en juillet qu'en février, posaient effrontément leurs candidatures. M. Rouher se présentait à Bordeaux, espérant que ses idées commerciales feraient oublier, dans la cité libre-échangiste, ses idées politiques.

A Paris, les journaux dits de l'ordre se liguaient et formaient ce qu'ils appelaient l'*Union parisienne de la presse*, destinée à faire passer une liste de candidats où l'élément libéral doctrinaire, l'élément républicain modéré et même l'élément bonapartiste honteux se trouvaient habilement mêlés.

Pour combattre l'influence de l'*Union parisienne*, le *Comité central de la rue Turbigo*, composé de républicains connus et comprenant la situation, s'était constitué aussitôt, formant une liste soutenue par le *Siècle*, l'*Avenir national* et la *Nation souveraine*. Les noms de MM. Barni, Corbon, Ténot, Laurent Pichat, E. Brelay, Martin Bernard, etc., disaient bien la nuance de cette liste. Mais un certain comité qui prit pour nom *Comité républicain radical* s'unit à l'ancienne *Ligue des droits de Paris* pour proposer une liste plus accentuée qui jeta le trouble dans les élections et devait aboutir à faire passer, presque complète, la liste de l'*Union parisienne de la presse*,

où se trouvaient d'ailleurs des noms honorés ou illustres fort habilement choisis [1].

« En province, les bonapartistes avaient été battus partout, sauf dans la Dordogne, où M. Magne passait mais comme enfant du pays, et non comme bonapartiste.

Le général Faidherbe était élu dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme. A Belfort, M. Keller; le colonel Denfert, dans la Charente-Inférieure, l'Isère et le Doubs. L'Ille-et-Vilaine envoyait le général de Cissey à l'Assemblée. Mais l'élection significative était celle de M. Gambetta, nommé trois fois dans les Bouches-du-Rhône, le

1. A Paris le vote donna les votes suivants :

Électeurs inscrits	458,774
Votants	290,823
Suffrages comptés	280,847
Bulletins non entrés en compte	9,976

LISTE DES 21 CANDIDATS ÉLUS.

MM.	Votes de l'armée.	Votes civils.
Wolowski	1,079	147,042
André	918	131,208
Pernolet	1,073	129,997
Louvet	1,110	126,417
Dietz-Monin	1,032	120,280
De Pressensé	1,082	118,975
Gambetta	1,787	118,327
Corbon	631	117,828
Paul Morin	1,016	115,357
Denormandie	1,078	112,589
De Cissey	1,319	109,780
Scheurer-Kestner	485	108,038
Krantz	940	108,319
De Plœuc	978	108,281
Laboulaye	1,160	107,773
Lefébure	1,025	106,502
Laurent Pichat	577	101,366
Sebert	921	99,446
Brelay	505	98,248
Drouin	988	95,768
Moreau	948	94,873

Var et à Paris. Ainsi la France, malgré toutes les attaques de la réaction contre cette politique de patriotisme *à outrance*, qui est la gloire de Gambetta, et fut la glorieuse page de la dernière guerre, la France consacrait à la fois dans le même homme la défense nationale et la République française.

Chose étrange! malgré tout, l'esprit public avait marché et les monarchistes de l'Assemblée furent stupéfaits de ce résultat qui ne les corrigea point.

Nous avons omis dans l'histoire du mois de juin, qui précéda ces élections, le vote de l'Assemblée portant l'abrogation des lois de bannissement par 472 voix contre 97, et la validation des élections du prince de Joinville et du duc d'Aumale par 448 voix contre 111.

Paris, fort modéré au 2 juillet, fut plus accentué, à la fin de ce même mois, lors du vote pour les conseillers municipaux. Ces élections administratives eurent, en effet, un caractère tout politique. Cela pouvait être inutile, mais cela était inévitable. Au premier tour de scrutin, le 23 juillet, MM. Loiseau-Pinson, Bonvalet, Vautrain, Perrin, docteur Trélat, etc., furent nommés, et au deuxième tour, le 30 juillet, les noms de MM. Ch. Murat, Lockroy, Ranc, Jobbé-Duval, Mottu, élu dans trois quartiers, Clémenceau, Cantagrel, Allain-Targé, sortirent également du scrutin. L'Assemblée nationale eût dû comprendre qu'il était temps pour elle de rentrer à Paris si elle ne voulait pas que le conseil municipal devînt moralement la véritable assemblée parisienne.

L'ordre d'ailleurs régnait partout et la confiance renaissait. Le mardi 27 juin, l'emprunt national de 2 milliards de francs en rentes 5 p. 100, autorisé par la loi du 21 juin 1871, était ouvert, et le lendemain des affiches bleues annonçaient la clôture de la souscription de l'emprunt. A la fin de la séance de l'Assemblée nationale, le ministre des finances était monté à la tribune, et au milieu d'unanimes applaudissements, annonçait que, six heures à peine après l'émission, les

souscriptions s'élevaient déjà à QUATRE MILLIARDS CINQ CENTS MILLIONS. Et encore, ajoutait le ministre, n'a-t-on pas reçu le résultat complet des souscriptions de la province et de l'étranger.

La ville de Paris, à elle seule, avait souscrit pour deux milliards et demi ; la province pour plus d'un milliard, et l'étranger pour un milliard. La compagnie des agents de change avait souscrit la somme énorme de soixante-six millions de rente, soit onze cents millions de capital ; la ville de Metz avait souscrit pour vingt millions ; Strasbourg pour 16 millions.

Cette explosion d'un patriotisme, qui pour être monétaire n'en était pas moins réel, causa un étonnement à tous, et la Prusse dut voir que la France n'était encore ni ruinée ni morte. Une grande revue passée à Longchamps, en présence de l'Assemblée, avait montré que l'armée elle-même se relevait déjà de Forbach et de Sedan.

Cependant, tandis que Victor-Emmanuel faisait son entrée solennelle à Rome, rendue à l'Italie, le comte de Chambord, dans un manifeste célèbre, rédigé, dit-on, par M. de Laurentie, déclarait qu'il demeurait fidèle au drapeau blanc, et abdiquant en quelque sorte, s'ensevelissait, aux yeux étonnés du monde moderne, peu habitué à un si noble entêtement, dans un linceul fleurdelisé. L'Assemblée continuait pourtant à rêver la fusion entre les monarchies et votait des lois sur le cautionnement des journaux et écrits périodiques, les taxes et surtaxes sur les denrées coloniales, alcools, huiles minérales, allumettes, etc.

Mais déjà, spectacle consolant, les Prussiens évacuaient çà et là des coins de cette terre française que frappaient leurs talons, que souillaient leurs lourds chevaux du Mecklembourg. Le 22 juillet Amiens et Rouen étaient évacués, et les villes occupées, les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure et de la Somme revoyaient avec joie ces *pantalons rouges* de la pauvre et brave armée française. Le 3 août, le lendemain du rem-

placement de M. Jules Favre par M. de Rémusat au ministère des affaires étrangères, M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, annonçait à l'Assemblée nationale le payement du premier milliard de l'indemnité de guerre due à la Prusse. Et tandis que l'on votait à Versailles, pour payer l'ennemi, les nouvelles taxes postales, les droits d'enregistrement, les femmes de Strasbourg apportaient des couronnes de fleurs, enrubanées de tricolore, aux tombes des soldats français tombés à Wissembourg et à Wœrth.

L'Assemblée, toujours prise de craintes, songeait déjà à désarmer les gardes nationales, son effroi. La garde nationale de Paris était dissoute ; mais les milices de province existaient toujours. L'Assemblée les redoutait.

Mais la lutte entre le gouvernement, qui s'inspirait de l'esprit du pays, et l'Assemblée, fidèle à son esprit de caste, devait éclater à propos de la fameuse *proposition Rivet*.

Dans la séance du 12 août 1871, M. Rivet avait déposé, au nom d'un grand nombre de ses collègues, une proposition relative à la prorogation des pouvoirs de M. Thiers. Le texte de cette proposition, qui allait devenir historique, débutait ainsi : « *Considérant qu'il importe, pour répondre au vœu du pays, de satisfaire aux intérêts les plus pressants du travail et du crédit, de donner des garanties nouvelles de durée et de stabilité au gouvernement établi, l'Assemblée nationale décide :*

« *Art. 1er. M. Thiers exercera, sous le titre de Président de la République, les fonctions qui lui ont été dévolues par le décret du 17 février dernier.*

« *Art. 2. Ses pouvoirs sont prorogés de trois ans.* »

Cette proposition était signée de soixante-six membres, parmi lesquels je rencontre les noms de MM. Léon de Malleville, Ed. de Pressensé, Achille Delorme, de Tocqueville, Pernolet, E. Beaussire, Schérer, Jules Favre, Ernest Picard, E. Duvergier de Hauranne, etc. Immédia-

tement après la lecture de la proposition Rivet, M. Adnet était monté à la tribune pour en déposer une autre, dont les termes beaucoup moins explicites étaient ceux-ci : « *L'Assemblée, confiante dans la sagesse et le patriotisme de M. Thiers, lui continue son concours et, au nom du pays reconnaissant, lui confirme les pouvoirs qu'elle lui a confiés à Bordeaux.* »

Sur la demande de M. Thiers, l'urgence avait été votée.

Dans la séance du 28 août M. Vitet, nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition Rivet, donna lecture du projet de loi présenté à l'Assemblée. Ce n'était pas la proposition Rivet, mais cependant l'article premier de la loi décrétait que le *chef du pouvoir exécutif* prendrait le titre de *Président de la République française*. Il fallait bien qu'on finît par accepter au moins le mot. Il était décrété que le président continuerait d'exercer, *sous l'autorité de l'Assemblée nationale*, les fonctions à lui déléguées par le décret de Bordeaux. Le président demeurait au pouvoir *tant que l'Assemblée n'aurait pas terminé ses travaux*, sans que le nombre et la nature de ces travaux fussent indiqués. Par cette loi le président promulguait les lois, en assurait et surveillait l'exécution, résidait au lieu où siége l'Assemblée, nommait et révoquait les ministres et, comme eux, était responsable devant l'Assemblée.

M. Dufaure proposa d'ajouter, à ce projet de loi, et comme amendement, le considérant suivant qui devait être voté par 524 voix contre 36 :

L'Assemblée nationale, prenant d'ailleurs en considération les services éminents rendus au pays par M. Thiers depuis six mois et les garanties que présente la durée du pouvoir qu'il tient de l'Assemblée.

Cet amendement devint un des *considérants* de la loi.

C'est dans la séance du 30 août 1871 que l'ordre du jour appela la délibération des propositions Rivet et Adnet auxquelles le royaliste M. de Belcastel avait ajouté

une proposition en vue de la forme définitive du gouvernement.

M. Léonce de Lavergne, au nom de la commission, débuta par un éloge absolu de l'Assemblée qui « plus que jamais doit conserver avec soin l'autorité que le pays a remise entre ses mains », et de la majorité « essentiellement conservatrice et libérale ». M. Vitet, à son tour, déclara que la commission n'avait pas été d'avis d'adopter l'amendement de M. Dufaure. Après une réplique du garde des sceaux, M. Pascal Duprat développe son amendement et déclare que l'Assemblée ne peut être constituante et se doit dissoudre. Il faut noter, dans la succession des divers discours de cette journée, une harangue d'un jeune député, M. Lamy, réclamant un gouvernement au nom de la France inquiète. « Il y a urgence de sortir du provisoire », ajoute M. Louis Blanc, proclamant que « le souverain est le pays qui nomme ses mandataires, non les mandataires que le pays nomme ».

Lorsque le président mit aux voix le premier paragraphe de la loi qui déclarait que « l'Assemblée avait le droit d'user du pouvoir constituant », M. Gambetta se leva pour parler contre un tel considérant. La proposition, à son gré, était inutile et l'Assemblée d'ailleurs ne pouvait rien créer de définitif. Ce qu'il voulait, c'était les *grandes assises* du suffrage universel devant lesquelles tous les membres de la Chambre doivent comparaître contradictoirement. Il ne trouvait à cette Chambre aucune autorité assez forte pour constituer quoi que ce fût, république ou monarchie.

« Quand on veut fonder un gouvernement, dit enfin le jeune tribun, que ce soit une monarchie ou que ce soit une république, ce qui doit préoccuper ceux qui fondent cette œuvre, c'est de créer une forteresse qu'on puisse défendre contre les factieux qui l'attaquent et non une tente ou un hangar ouvert à tous les vents et que tout le monde peut renverser en passant. »

Et comme un membre lui crie : « L'Assemblée ne

vous demande pas de conseils. — Ce ne sont pas des conseils, répond M. Gambetta, c'est la revendication d'un droit. »

Le premier paragraphe, qui impliquait que l'Assemblée a le droit de se déclarer constituante, donna, mis aux voix, le résultat suivant :

Nombre de votants.....	659
Majorité absolue.........	330

Pour l'adoption....	434
Contre............	225

L'Assemblée a adopté, ajoute le *Journal officiel.*

Mais si la séance du 30 août semblait avoir donné gain de cause aux partis monarchiques, la séance du 31 août devait démontrer que le pouvoir constituant que se décernait l'Assemblée n'était point redoutable à la République puisque le premier usage que devaient en faire les royalistes impuissants était de conférer à M. Thiers le titre et les pouvoirs de *Président de la République française.* La gauche de la Chambre avait voté la veille, au nom des principes, contre le premier paragraphe de la loi, mais elle devait en quelque sorte profiter, vingt-quatre heures après, de ce paragraphe même. Il faut bien avouer que M. Picard, plus mal inspiré d'ordinaire, prononça ce jour-là un discours excellent et qui fit sur ses collègues un effet profond. Vainement M. de Belcastel voulut-il s'opposer au vote, l'amendement de M. Dufaure, puis l'article premier qui décernait à M. Thiers le titre de président de la République furent tour à tour adoptés. M. de Belcastel réclamait, lui, une monarchie « héréditaire, représentative et chrétienne. »

— Allez chercher l'empereur! lui cria brusquement M. Jules Favre.

Trente-six députés seulement refusèrent à M. Thiers le vote de confiance réclamé par l'amendement Dufaure.

Presque tous appartenaient à ce groupe des monarchistes entêtés qu'on a appelés un moment des *mérovingiens*, ou à l'opinion bonapartiste. On n'y trouvait guère qu'un nom de démocrate, celui de M. Joigneaux. La gauche tout entière avait compris que reconnaître M. Thiers comme président de la République, c'était proclamer d'une façon détournée la République.

Au surplus ne méritait-il point ce suprême honneur, l'homme qui, depuis le mois de septembre 1870, alors qu'il partait pour plaider à l'étranger la cause de la France, jusqu'à ce mois de septembre 1871, avait constamment travaillé à l'œuvre de réédification de la patrie?

Le 1er septembre 1871, le président de la République française adressait à l'Assemblée nationale son premier message où, remerciant la Chambre de l'honneur qu'elle lui avait fait, il promettait de rendre le plus tôt possible notre malheureux pays « libre, bien ordonné, pacifié au dedans, affranchi de l'invasion étrangère, et de plus honoré, aimé, s'il est possible, des nations des deux mondes». Vaste et noble ambition que l'illustre homme d'Etat, malgré les factions monarchiques et les partis monarchiques, travailla à satisfaire.

Les premières lois votées par l'Assemblée, au lendemain de l'élévation de M. Thiers à la présidence de la République, se rapportaient toutes à la situation créée par les nécessités présentes, lois faites avec bien de la hâte pour assurer l'équilibre d'un budget que la guerre avait rendu terriblement lourd. On établissait un impôt sur les allumettes, sur le papier, sur maints objets de nécessité première, en attendant qu'on établît une taxe sur les huiles minérales, les abonnements des cercles, les billards publics et privés, les billets de chemins de fer. Partout l'esprit ingénieux des économistes de l'Assemblée cherchait des ressources nouvelles, imprévues, au lieu d'en demander bravement à certains impôts établis depuis longtemps dans des pays voisins, en Prusse même, dans ce pays féodal où cependant le revenu

acquitte un droit qu'on n'a pas osé jusqu'ici exiger de lui en France.

Il fallait bien aussi s'occuper de l'armée et de la patrie. Tandis qu'à Salzbourg, les empereurs d'Allemagne et d'Autriche se réunissaient dans une entrevue qui devait préparer le fameux congrès impérial de Berlin, un vote de l'Assemblée nationale réduisait, le 5 septembre, à 120.000 hommes le contingent de la classe de 1870. Le lendemain, l'Assemblée votait une loi qui affectait une somme de cent millions à répartir, à titre de dédommagement, aux départements envahis. C'était beaucoup pour une malheureuse nation épuisée et condamnée à payer encore des milliards à l'ennemi; c'était peu pour les contrées dévastées par les Allemands, pour les villes pillées et les bourgs incendiés, pour tant de familles ruinées et victimes de leur patriotisme.

Quand on songeait à ces départements infortunés où le sabre des soldats allemands retentissait encore, où les ruines des incendies semblaient fumer toujours, on se demandait si la France, si riche autrefois, disait-on, pour *payer sa gloire*, le serait assez maintenant pour payer sa misère. Pauvre pays, à peine relevé de sa chute sanglante et que déjà s'apprêtaient à se disputer les factions!

En attendant, une loi rattachait provisoirement au département de la Meurthe les territoires du département de la Moselle restés à la France et qui forment l'arrondissement de Briey, lambeaux de terre française où nos morts glorieux de Gravelotte et de Rezonville, demeurés au pouvoir des Allemands, ne peuvent pas dormir. Lambeaux de la patrie qu'une pieuse volonté de la loi réunissait désormais sous les deux noms des départements dont Nancy la française et Metz, devenue momentanément allemande, formaient, il y a trois ans, les chefs-lieux. *Meurthe-et-Moselle*, c'était le nom que prenaient les territoires lorrains que nous laissait la Prusse, et il y avait dans ces deux noms le souvenir de

la Lorraine hier perdue et l'espoir de la Lorraine demain reconquise peut-être.

Quelques jours après, le 11 septembre, M. Charles de Rémusat, ministre des affaires étrangères, montait à la tribune de l'Assemblée nationale et, avec une satisfaction patriotique, il annonçait que l'ordre venait d'être donné aux troupes allemandes d'évacuer les forts qu'elles occupaient encore devant Paris.

En évacuant les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de l'Oise, les Allemands demeuraient, d'ailleurs, maîtres encore d'une grande partie de notre France, et les troupes qui s'éloignaient des villes et villages des environs de Paris, vendant aux brocanteurs leurs vieilles hardes et réalisant parfois le produit de ce que Paul-Louis Courier eût appelé leurs *illustres pillages*, se massaient un peu plus loin. Nous n'y gagnions guère qu'un mouvement de recul, et le nombre des soldats étrangers qui partaient pour l'Allemagne était assez restreint.

Après avoir songé à ceux de nos compatriotes qu'on devait affranchir de l'occupation étrangère, on devait bien s'occuper de ceux qui, nés sur les territoires conquis, allaient se trouver forcés de demander un refuge, un abri à la mère-patrie. Une loi du 15 septembre instituait des commissions à Belfort, — ce dernier lambeau de notre Alsace, — et à Nancy, — capitale de la Lorraine, — pour recevoir les demandes des Alsaciens et des Lorrains qui, voulant conserver la nationalité française, prendraient l'engagement de se rendre en Algérie, pour y cultiver les terres qui leur seraient concédées à titre gratuit. Ces concessions de terrains ne devaient malheureusement pas donner les résultats qu'on en pouvait attendre.

L'Assemblée, au surplus, disons-le avec quelque tristesse, semblait s'occuper avec une passion, sinon plus vive, au moins plus accentuée, des questions de politique intérieure, que de tout autre objet. On l'avait vu,



COMTE DE CHAMBORD.

dès le 7 septembre, à propos de la discussion sur la proposition de M. le baron de Ravinel, appuyée par plusieurs de ses collègues, relative à l'installation définitive des différents ministères à Versailles et au transfert dans cette ville des services publics.

L'opinion publique avait depuis longtemps laissé voir qu'elle était d'avis que Paris redevînt ce qu'elle avait été par le passé, c'est-à-dire la capitale politique de la France dont il est la capitale intellectuelle. Mais, depuis la Commune, l'Assemblée était moins disposée que jamais au retour à Paris. Elle lui gardait une rancune profonde et confondait dans une même réprobation, sous le nom de Parisiens, les innocents et les coupables. La discussion de la proposition Ravinel allait mettre au jour tous les griefs que la majorité reprochait à Paris. Vainement M. de Ravinel déclarait que la question alors discutée n'était pas « *une question de parti.* » Vainement en demandant que les ministères, c'est-à-dire l'Assemblée, demeurassent à Versailles, ajoutait-il encore que ce n'était pas là « *question de représailles contre Paris* ». Le fond même de la question apparaissait lorsque M. de Ravinel s'écriait :

« Ce n'est pas contre Paris que la mesure est prise, *c'est contre toute grande ville !* »

La clôture de la discussion était bientôt prononcée et le président M. Jules Grévy lisait l'article premier de la loi, conçu en ces termes :

« L'Assemblée nationale, le pouvoir exécutif et les ministres continuent à résider à Versailles.

« Les administrations et services publics nécessaires à la marche du gouvernement y seront dès à présent installés. »

Le procès de Paris, selon le mot de M. Léon Say, était encore une fois jugé et l'arrêt était une condamnation. L'ensemble du projet de loi qui décrétait en somme que l'Assemblée nationale, le pouvoir exécutif et les minis-

tres continueraient à résider à Versailles, était adopté par 432 voix contre 190 sur 622 votants.

Pendant qu'il apportait un amendement à la proposition Ravinel, M. Duchâtel avait soulevé, lui aussi, les rumeurs de la droite en parlant de ce Paris « qui avait soutenu un long siége *avec héroïsme.* » C'était mal servir Paris que d'oser aussi vaillamment parler de son courage, c'était exaspérer encore davantage contre lui les rancunes de ses adversaires. M. Duchâtel n'avait qu'un pas à tenter pour faire redoubler les rumeurs : il n'avait qu'à parler de la garde nationale.

La garde nationale, née avec la Révolution française, venait, en effet, d'être sacrifiée par un vote de l'Assemblée et l'heure allait sonner où, dans toute la France, on devait procéder au désarmement des milices départementales.

L'histoire sera plus équitable que les législateurs de 1871 envers la garde nationale, institution à laquelle ils ont fait payer les folies de quelques-uns en prononçant la dissolution de toutes les gardes civiques dans toute l'étendue de la République [1].

Ainsi, peu à peu, dans cette pauvre France si troublée, qui sortait à peine d'une crise effroyable où elle pouvait à jamais succomber, l'ordre renaissait, l'apaisement entrait dans les esprits, l'espérance de meilleurs jours se glissait dans les cœurs. L'Assemblée nationale venait, en quelques jours, de demander 360 millions d'impôts nouveaux à ce pays si éprouvé déjà, et qui comprenait cependant qu'il fallait payer ainsi les dettes contractées. Après tant de lugubres journées, le travail renaissait, l'*ordre moral*, dont plus tard la droite devait se faire comme un mot de ralliement et comme un dra-

1. Le général Faidherbe donnait, à propos de cette loi, sa démission de représentant du département du Nord, en déclarant, le 25 août 1871, dans une lettre qui fit scandale à la Chambre, que l'Assemblée « s'attribuait d'autres pouvoirs que ceux qu'elle a reçus des électeurs ».

peau, s'établissait peu à peu, lentement, mais sûrement sous le gouvernement à la fois très-ferme et très-équitable du président de la République française.

Les bonapartistes seuls, entamant déjà avec une audace inouïe une campagne violente et déloyale contre les institutions nouvelles, s'attachaient à troubler la paix publique et essayaient d'opposer à l'histoire tragique de la dernière guerre, une sorte de légende impossible, où l'opposition du temps de l'Empire était représentée comme la cause même de tous nos malheurs, et où la capitulation de Sedan, — cette indélébile honte imprimée au front de la patrie, — était montrée comme un acte de dévouement stoïque et de renoncement humanitaire de la part de Napoléon III. Des *factums* nombreux, signés de noms inconnus, étaient, dans ce but, répandus à travers les campagnes, introduits dans les casernes, et le parti de l'Empire visait à la fois dans sa propagande, les soldats et les paysans.

M. le général Ladmirault, gouverneur de Paris, était même contraint de prendre des mesures pour empêcher la distribution et la propagation de ces écrits mensongers et factieux.

En dépit de ces provocations au désordre, le pays était calme et le président de la République pouvait, dans son second Message, parler en toute vérité du port qui, après l'orage, se montrait à l'horizon. Le 14 septembre, M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, donnait lecture à l'Assemblée nationale de ce Message où M. Thiers, après avoir établi et montré la situation prospère dans laquelle se trouvait la France, prenait l'initiative d'une suspension des travaux de la Chambre.

Pendant les deux mois de vacances parlementaires, les légitimistes et les orléanistes essayèrent sans résultat de reprendre la *fusion* des deux branches de la maison de Bourbon et les bonapartistes tentèrent d'agiter le pays et de *faire du bruit*, selon leur système. Le prince Napoléon, élu conseiller général en Corse aux élections

d'octobre, favorables, dans leur majorité, aux républicains modérés, se rendit à Ajaccio pour y jouer un rôle bruyant — il l'espérait du moins — mais il ne fut pas même élu président du Conseil et s'en revint aussitôt.

M. Victor Lefranc, invité en Italie, à l'occasion du percement des Alpes, et M. Léon Say, hôte du lord maire de Londres, affirmaient, pendant ce temps, l'idéal pacifique de la République française, M. Lambrecht, ministre de l'intérieur, mourait le 6 octobre et M. Casimir Périer, un des chefs du centre gauche, lui succédait, se prononçant très-explicitement pour le maintien de la République, *seul gouvernement possible*[1].

Le lundi 4 décembre 1871, l'Assemblée nationale reprenait ses travaux.

L'opinion publique prêtait alors au gouvernement la velléité d'un projet de loi qui contenait, entre autres principaux articles :

1° L'affirmation de la République ;

2° La permanence de l'Assemblée ;

3° Le renouvellement de la Chambre par cinquième tous les deux ans ;

4° La mise à l'étude immédiate de toutes les questions qui doivent constituer les institutions d'un État démocratique.

Ainsi le pouvoir était poussé par la nation vers la consolidation de la République. En revanche, la droite de l'Assemblée était vivement mise en émoi par plusieurs faits qui venaient de réveiller ses craintes et de ranimer ses terreurs. Une lettre de M. Thiers à M. Jules Janin parlant du retour à Paris, la manifestation des étudiants qui étaient allés à Versailles demander la grâce de Rossel, conduits par M. Jules Amigues qui devait plus tard guider de pseudo-ouvriers aux funérailles de

1. Voyez un excellent résumé de cette histoire dans le tome VI de l'*Histoire des Français* de Théophile Lavallée, développée de 1814 à 1848 et continuée jusqu'en 1874 avec beaucoup de talent par le savant M. Frédéric Lock.

Napoléon III à Chislehurst. enfin et surtout l'espèce d'émeute produite à Bruxelles par un acte maladroit du cabinet clérical de M. d'Anethan, sans compter le discours du roi Victor-Emmanuel prenant possession de Rome et inaugurant dans la ville papale le parlement italien, tout avait contribué à irriter la majorité.

Dans la séance du 5 décembre 1872, M. Grévy était élu cependant et proclamé président de l'Assemblée par 511 voix sur 521 votants. Le Message de M. Thiers du 7 décembre 1871, fut une déception pour le pays. Aucun parti ne s'en trouva satisfait, pas même la droite, à laquelle le président de la République fit alors trop de concessions, et qui n'en interrompit pas moins la lecture du Message par des interruptions dont le président Grévy dut faire justice. On remarqua beaucoup que M. Thiers, prenant des périphrases, sembla craindre de froisser certaines susceptibilités en prononçant fermement le mot de République.

A bien prendre, M. Thiers avait cependant trouvé le moyen de déclarer qu'il garderait intact *dans sa forme*, — qui était la forme républicaine, — le dépôt qu'on lui avait confié à Bordeaux. Il avait même glissé une certaine phrase nettement dirigée contre les partis hostiles à la République et qu'avait plus vivement accusée la façon dont il l'avait dite : « *Le pays est sage, les partis seuls ne voudraient pas l'être !* »

Au début de l'année 1872, des élections nouvelles allaient avoir lieu qui devaient encore affirmer les progrès accomplis en France par l'idée républicaine.

M. Gaudy, républicain, était élu dans le Doubs par 24,458 voix ; M. Laget, républicain, était élu dans le Gard par 51,144 voix, contre M. Benoist d'Azy fils ; M. Brillier, candidat républicain, qui n'avait pas de concurrent sérieux, obtenait dans l'Isère 64,950 voix ; M. Dauphin, le maire républicain d'Amiens, était élu par 52,646 voix ; MM. Challemel-Lacour et Bouchet, républicains radicaux, triomphaient dans les Bouches-du-

Rhône, avec plus de 46,000 voix; M. Cotte, ancien préfet républicain, était élu dans le Var; M. Léon Robert, petit-fils d'un membre de la Convention, dans les Ardennes; MM. Lambert et Jacques dans le département d'Oran, en Algérie. Dans le Nord, où la lutte avait été chaude, M. Dupont, candidat monarchiste et même bonapartiste, était élu par 82,289 voix, et M. Derégnaucourt, candidat républicain, également élu par 81,967 voix. Les légitimistes, orléanistes et bonapartistes se partageaient les cinq départements où leur coalition avait triomphé : M. Humbert-Grange, ex-plébiscitaire, était élu dans la Savoie; M. Levert, ex-préfet bonapartiste, dans le Pas-de-Calais, et M. Chesnelong dans les Basses-Pyrénées. La Haute-Vienne, qui devait remplacer M. Charreyron, décédé, nommait un cousin de M. Charreyron, faisant ainsi du mandat législatif une simple affaire d'hérédité.

A Paris, M. Vautrain était élu par 121,158 voix, malgré sa médiocrité, contre Victor Hugo, malgré sa gloire.

Pour tout le monde, la République venait de remporter une grande victoire, et, pour les électeurs parisiens, la nomination prudente de M. Vautrain devait forcer l'Assemblée à revenir sur ses mesures de rigueur et sur ses sentiments de défiance, si l'Assemblée était capable de ce mouvement généreux.

Mais l'Assemblée ne devait pas se laisser beaucoup influencer par la preuve de modération absolue que Paris venait de donner en préférant un candidat modeste au plus illustre des poëtes. Dès le 10 janvier, M. Jules Buisson (député de l'Aude), rapporteur de la commission chargée d'examiner la question du retour de l'Assemblée à Paris, donnait lecture de son rapport et s'écriait emphatiquement, quoique M. Buisson soit homme d'esprit, artiste de talent et *aqua-fortiste* distingué : « Restons à Versailles, loin des *ébullitions* d'un *foyer* à peine refroidi. »

La conclusion de ce rapport, couverte d'applaudisse-

ments par l'Assemblée grisée par cette phraséologie, ne laissait point d'espoir pour une transaction possible.

Cependant, à l'heure où mourait M. de Persigny, M. Thiers employait la plus grande partie de ces premières semaines de janvier à lutter, et *contre l'impôt sur le revenu*, qu'il regardait malheureusement comme redoutable, presque comme injuste, et *pour l'impôt sur les matières premières*, qu'il réclamait comme absolument nécessaire à l'équilibre du budget de la France. Sur ces deux points, comme sur bien d'autres, M. Thiers, partisan des systèmes protectionnistes, ne marchait point, on peut le dire, avec le sentiment public.

M. Thiers *résistait absolument*, selon son mot, à accepter l'impôt sur le revenu, et il résistait aussi absolument à renoncer à l'impôt sur les matières premières, dont la discussion allait avoir lieu bientôt. Cette malheureuse loi sur les matières premières, que M. Thiers avait annoncée dans son Message et qui devait grever d'impôts accablants toute la *matière fabricable*, si je puis dire, apparaissait au commerce français comme un véritable épouvantail. La plupart des Chambres de commerce et des Syndicats industriels de France envoyaient coup sur coup des dépêches, des députations, des protestations et même des requêtes quasi suppliantes à l'Assemblée nationale contre l'établissement projeté d'un impôt sur les matières premières, qui eût appauvri encore l'industrie française déjà accablée d'impôts, dépassée, pour certaines industries, par les fabriques étrangères, si bien que l'émigration est presque forcée, en certains cas et comme on dit, dans certaines *parties*. La discussion ouverte depuis *dix-huit jours* sur ce grave sujet véritablement capital et vital, semblait tourner à l'avantage de M. Thiers qui y déployait une vivacité incroyable, une énergie toute pétillante. On le voyait sans cesse à la tribune. M. Thiers devait renouveler presque chaque jour ses ressources inépuisables, mises, cette fois, au service d'une mauvaise cause. Il

s'irritait d'entendre M. le duc Decazes attaquer les traités de commerce, et il montait vivement à la tribune pour répondre que les traités de commerce n'étaient pas en question. Il s'irritait surtout d'entendre M. Buffet, dont la personne est une de ses antipathies personnelles, attaquer de sa parole lente, mesurée, et, en cette circonstance, sûre d'elle-même, le projet du gouvernement, et il voulait, avec une sorte de hâte militante, riposter à M. Buffet.

Cette irritation, cette bouillante passion devaient aboutir à la résolution d'une gravité exceptionnelle qui marqua la fin de la séance du 19 janvier 1872.

Après trois semaines de débats sur les impôts à trouver, et sur la nécessité d'écarter le malencontreux impôt sur les matières premières, le conseil des ministres avait enfin arrêté les termes d'une résolution que M. Casimir Périer s'était chargé de porter à la tribune, tandis que la gauche, sur une proposition de M. Marcel Barthe, semblait prête à accepter l'espèce de transaction de M. Casimir Périer. Il s'agissait, pour résumer nettement la situation et la dégager de toute la discussion préalable, de trouver 165 millions par an, afin d'équilibrer le budget. Ces 165 millions, M. Thiers les voulait demander à un impôt sur les soies brutes, les laines, les cotons, les kaolins, les bois, etc., etc.

Au début de cette séance du 19 janvier, M. Casimir Périer, montant à la tribune, demandait, au nom du gouvernement, que l'Assemblée adoptât simplement le *principe* de cet impôt sur les matières premières. Une commission spéciale serait ensuite nommée qui examinerait et fixerait ultérieurement les tarifs. Cette commission ne déposerait même son rapport qu'après les votes que rendrait l'Assemblée nationale relativement aux nouveaux impôts. M. Marcel Barthe soutenait alors, appuyait la proposition gouvernementale, et apportait à la tribune le texte d'une proposition rédigée dans le sens des indications de M. Casimir Périer, lorsque M. Lucien Brun

venait, à son tour, apporter une proposition qu'avaient votée, une heure auparavant, les délégués de province présents à Paris, cinquante ou soixante industriels, disait l'orateur. Cette résolution portait que le commerce et l'industrie étaient prêts à payer la somme de 165 millions dont le gouvernement avait besoin pour équilibrer son budget, au moyen d'un impôt sur le chiffre de leurs transactions, impôt à déterminer ensuite par une commission parlementaire nommée à cet effet. Quant à l'impôt sur les matières premières, qui soulevait si justement l'opposition des chambres de commerce de Lille, de Bordeaux, d'Amiens, de Roubaix, de Marseille, etc., il devait nécessairement être tout à fait abandonné. Il s'agissait, encore un coup, et comme le disait fort bien un publiciste, du *travail national menacé!*

Sur sa proposition, M. Lucien Brun demandait l'urgence, et, reprenant un mot historique de M. Thiers lui-même, relatif à la politique de M. Rouher, il le retournait contre le président de la République, qui devait, certes, être fort sensible à un pareil trait :

— S'il y a eu, disait M. Lucien Brun, un temps où on a pu dire qu'*il n'y a plus de fautes à commettre*, je déclare qu'aujourd'hui *il n'y a plus d'erreurs à commettre!*

Le tumulte était grand. M. Buffet allait le rendre plus grand encore en demandant que, si la commission, réclamée par M. Casimir Périer, était nommée, elle fût libre du moins, si elle reconnaissait l'impossibilité d'établir un tarif spécifique, de déclarer qu'un projet de tarif, portant sur toutes les matières *sans* exception, était impraticable.

L'intervention de M. Buffet ne pouvait qu'être personnellement plus désagréable encore à M. Thiers que la péroraison de M. Lucien Brun. On vit bientôt le président de la République se présenter, nerveux et résolu, à la tribune, et dans un discours violent, armé en guerre, il laissait percer toute l'irritation que lui causait

une telle discussion, qui devenait d'ailleurs agressive, et concluait :

« *En soutenant* cet impôt, ajoutait le président de la République, *je crois me conduire en honnête homme, en bon citoyen. Si je faiblissais et si j'abandonnais mes convictions, vous feriez bien de me retirer votre confiance ; je ne serais pas digne d'avoir dans les mains le gouvernement de la France !* (*Mouvements divers.*)

La proposition Féray, à laquelle M. Thiers s'était opposé, ayant été adoptée par 377 votants contre 307, l'Assemblée se séparait au milieu de la plus vive agitation, et M. Thiers donnait le lendemain publiquement sa démission de président de la République.

Il fallut que le bureau de l'Assemblée et la plupart des députés allassent le supplier de reprendre cette démission, et la journée du 20 janvier 1872 devait laisser des traces d'irritation et dans l'esprit du Président et dans les rangs de l'Assemblée.

Cette crise inattendue et inutile devait d'ailleurs relever les courages des *fusionnistes*, et il fallut que le comte de Chambord persistât à maintenir son drapeau blanc en réprouvant ce qu'il appelait des *combinaisons stériles.* — Pendant ce temps, un grand mouvement, généreux et patriotique, emportait le pays vers une souscription pour la libération du territoire. Ce ne fut qu'un élan bientôt enrayé, mais il fut sublime.

Le 2 février, l'Assemblée refusait de rentrer à Paris et M. Casimir Périer donnait sa démission. M. Victor Lefranc lui succédait. Neuf jours après, M. Rouher était élu député par la Corse. Le procès intenté à M. Janvier de la Motte entraînait la démission de M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, remplacé par M. de Goulard. L'Assemblée interdisait, par une loi, toute affiliation à l'Association internationale des travailleurs, puis elle abordait la discussion de la loi militaire et votait le volontariat d'un an et cinq ans de service, ainsi que le voulait M. Thiers. Le 2 juillet, M. de Rémusat, ministre

des affaires étrangères, soumettait à l'Assemblée un projet de convention entre le président de la République et l'empereur d'Allemagne, rapprochant les termes de paiement de la contribution de guerre de cinq milliards. MM. Daru, Buffet, de Broglie combattirent d'abord ce projet, puis ce dernier en proposa, le 7 juillet, la ratification, adoptée à l'unanimité moins trois voix légitimistes. Deux jours après, le gouvernement demandait l'autorisation de contracter un emprunt de *trois milliards*. L'ouverture de la souscription avait été fixée aux 28 et 29 juillet. On sait par quel afflux de capitaux le monde entier apporta *quarante et un milliards* à la France.

Pendant les vacances, M. Gambetta entreprit un peu trop tôt une campagne en faveur de la dissolution de l'Assemblée. Au retour, le 11 novembre, M. Changarnier interpella le gouvernement, le somma, faisant allusion au discours prononcé à Grenoble par l'éloquent député, de se séparer d'un *factieux*. L'attaque échoua. Mais la droite avait encore une corde à son arc. M. Thiers ayant ouvert la session par la lecture d'un Message où, cette fois, il affirmait que « la République pénétrait dans les mœurs, » M. de Kerdrel demanda qu'une commission fût nommée pour examiner ce document. La commission nommée se composait de neuf membres hostiles à M. Thiers et de cinq membres favorables. C'était la guerre.

Nous avons, dans le résumé que nous impose la fin de cette histoire, négligé de parler de l'entrevue des trois empereurs à Berlin, de ces revues passées devant les empereurs d'Allemagne, d'Autriche et de Russie; nous avons été contraint de négliger le tableau, cependant fait pour nous donner à réfléchir, de la guerre carliste en Espagne.

Le monde frémissait d'horreur à la lecture des bulletins qui arrivaient alors d'Espagne et qui racontaient les atrocités commises par les carlistes. Quoi! des

otages fusillés, des carabiniers immolés, des soldats torturés pour avoir fait leur devoir! Le pétrole succédant à l'eau bénite dans les mains du curé de Santa-Cruz! La *bonne cause* servie par des barbares qui combattaient en bandits! De malheureux paysans égarés par des déclamations impies tombant des lèvres qui ne devaient prononcer que des paroles de miséricorde! Des prêtres conviant des Espagnols au massacre d'autres Espagnols! Don Carlos assistant à cette lutte farouche comme un *aficionado* qui se carre à la course de taureaux! Sur la frontière française, des exilés carlistes faisant passer des armes aux insurgés qui combattaient le gouvernement que s'étaient légalement donné les Cortès espagnoles! Des préfets de la République française, payés par la République, mais dévoués tout bas à leur roi, s'associant aux manœuvres carlistes et fermant les yeux pour ne point voir les convois d'armes qu'on envoyait au delà des Pyrénées! Voilà le spectacle auquel l'Europe assistait, étonnée, irritée, et se demandant si le moyen âge recommençait, si le curé de Santa-Cruz allait dire comme saint Dominique au siége de Béziers: *Exterminez, Dieu reconnaîtra les siens*, et si ce qui est maudit dans un parti, le massacre, la violence, le sang versé, les otages fusillés, n'est pas maudit dans l'autre. Quelle épouvante! Et plus d'une fois l'Allemagne, l'éternelle ennemie, fut sur le point de nous chercher querelle à propos de l'appui moral donné aux carlistes par quelques-uns de nos fonctionnaires, prêts à déchaîner le malheur sur notre patrie plutôt que de renoncer à servir la cause *internationale* des partisans du droit divin.

Nous avons négligé, en outre, l'incident du prince Napoléon, reconduit jusqu'à la frontière (octobre), et le procès en diffamation intenté auparavant par le général Trochu à M. Vitu [1]. Les événements intérieurs sont

1. Voir les brochures et volumes publiés par le général Trochu.

assez précipités pour nous contraindre, je le répète, à les résumer.

Peu de jours après, M. Batbie, rapporteur de la commission Kerdrel, donna lecture de son rapport (26 novembre).

M. Batbie y rappelait les termes du *pacte de Bordeaux*, réclamait la *neutralité* promise par M. Thiers, et concluait à la formation d'un *gouvernement de combat.*

Un *gouvernement de combat!*

Le mot fut dit. Il fut audacieusement jeté et souligné par un homme qui se pique d'appartenir à ce qu'on appelle le parti des gens *d'ordre* et des *modérés*. M. Batbie, avec une visible préoccupation de menaces, avait laissé tomber du haut de la tribune ces mots : *gouvernement de combat*, comme on jetterait un gant à l'adversaire qu'on veut provoquer.

La France était calme; elle était prospère, elle demandait à vivre, à revivre plutôt, à travailler, à réparer ses brèches et à fermer ses plaies; elle se livrait, confiante dans l'illustre homme d'Etat qui la dirigeait, à sa tâche laborieuse; elle était lasse des agitations, des intrigues et des luttes stériles, elle était toute à son œuvre et semblait redevenir fidèle à son devoir.

Et voilà l'heure justement que choisissait, pour parler de *combat* — de combat entre Français — un légiste qui confondait, dans un même anathème, les républicains de toutes nuances, et les scélérats de tous pays !

Le scrutin qui décida si ces conclusions seraient discutées le jour même ou le surlendemain, donna à la minorité de la commission 26 voix de majorité. 352 votants contre 336 (sur 688) décidèrent que la discussion du rapport aurait lieu le 28 novembre.

M. Thiers devait, dans son long et émouvant discours du 29 novembre, réduire à néant les arguments de ses adversaires, et voter un amendement, proposé par M. Dufaure et portant qu'une « commission de trente membres serait nommée, dans les bureaux, à l'effet de

présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle. »

Cet amendement avait été voté par 370 membres pour la proposition du Gouvernement.

« 334 *avaient voté contre.*

« La séance est levée à six heures et demie.

M. Thiers triomphait, mais il n'avait que 36 voix de majorité. Le pays fut joyeux pourtant de voir, même à ce prix, une crise pareille conjurée.

La joie, pour qui réfléchissait un peu, devait être de courte durée. Dès le lendemain, M. Thiers se retrouvait en face de la coalition monarchiste.

M. Ernoul, la veille, dans son discours, avait parlé, à propos du coup d'Etat de décembre, des *Césars de rencontre*. M. Mestreau vint, le 30 novembre, s'étonner de ne point retrouver cette expression dans le compte rendu du *Journal officiel*. C'est que les bonapartistes avaient menacé M. Ernoul de se retirer de la coalition si lui-même ne sacrifiait la qualification, et que M. Ernoul n'avait pas hésité à se rétracter.

M. Batbie, dans cette même séance, déclarait que le scrutin du 29 novembre prouvait bien de quel côté était le vrai parti conservateur, ce qui lui valut de la part de M. Casimir Périer une virulente réponse :

— Nous sommes conservateurs et n'avons point changé !

La droite tenait d'ailleurs toute prête sa revanche de la défaite de la veille. Elle voulait faire peser sur un membre du cabinet la responsabilité ministérielle.

M. Prax-Paris, député bonapartiste, membre du groupe dit de l'*Appel au peuple*, avait déposé une demande d'interpellation relative aux adresses envoyées au président de la République par les conseillers municipaux réunis hors session et autres corps électifs non politiques. M. Prax-Paris voyait là une illégalité, et déclarait qu'en la tolérant le gouvernement en devenait le complice.

C'était encore là, paraît-il, une question d'*ordre moral.*

M. Victor Lefranc répondit à l'interpellation de M. Prax-Paris, mais il avait affaire à trop forte partie. M. Raoul Duval rédigea un ordre du jour où l'Assemblée *rappelait M. le ministre de l'intérieur à la pratique de la loi.* L'ordre du jour du député bonapartiste fut voté par 305 voix contre 298. M. Victor Lefranc succombait avec sept voix de minorité. C'était peu de chose, mais c'était assez pour entraîner sa chute. A l'issue de la séance, le ministre de l'intérieur donna sa démission.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, devait être chargé, le lendemain, de l'intérim du ministère de l'intérieur, et le 7 décembre M. de Goulard, ministre des finances, remplaçait M. Victor Lefranc à l'intérieur, tandis que M. Léon Say, préfet de la Seine, prenait le portefeuille des finances, et que M. de Fourtou, membre de l'Assemblée nationale et député de la Dordogne, était nommé ministre des travaux publics.

La nomination de M. Léon Say au ministère des finances laissait libre la préfecture de la Seine. M. Calmon, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, succéda à M. Léon Say dans l'administration supérieure de la ville de Paris.

M. Thiers put d'ailleurs, à bon droit, regretter la chute de M. Victor Lefranc. L'insuccès du ministre au lendemain de la victoire du président montrait trop clairement combien cette victoire même était stérile. Lorsque M. Victor Lefranc succomba, M. Eugène Rouher dit, tout en montant en wagon et se frottant les mains :

— Nous les tenons ! Nous les aurons les uns après les autres ! Victor Lefranc, *c'est la première feuille de l'artichaut !*

Le mot était peu académique, mais il était malheureusement trop vrai, et dès la fin du mois de novembre 1873, M. Thiers pouvait mesurer les forces dont disposaient ses irréconciliables adversaires.

La *Commission des Trente*, élue le 5 décembre, allait être composée, en majorité, de membres de la droite et le *conflit* entre le Président et l'Assemblée menaçait de s'accentuer. 19 membres de la droite et du centre droit dominaient dans la Commission, 11 membres de la gauche et du centre gauche. Jusqu'au 21 février 1873, jour où M. de Broglie son rapporteur, lut son rapport à l'Assemblée, le pays assista à des discussions que M. Thiers appelait avec raison des *chinoiseries*. Ne pouvant faire la monarchie, la Commission consentirait-elle à donner à la nation la République qu'elle réclamait par tous ses votes?

Cependant les pétitions pour la dissolution continuaient. L'Assemblée y coupa court (le 14 décembre) par un vote de 483 voix contre 196. Le 21 décembre, elle abrogeait les décrets du 22 janvier 1852 confisquant une partie des biens de la famille d'Orléans, décret que M. Dupin avait appelé jadis *le premier vol de l'aigle*.

L'année nouvelle commençait, lorsque le télégraphe transmit à la France cette nouvelle :

« *Napoléon III est mort ce matin à* 10 *h.* 45 *à Chislehurst.* »

C'est par cette laconique dépêche, datée d'Angleterre, le 9 janvier 1873, que Paris a appris la fin d'un empereur qui, pendant vingt ans, a gouverné le monde, silencieux, et qui, mort sans parler, dans le sommeil opaque du chloroforme, aura été, on peut le dire, le *silence couronné*.

Quelques jours avant la déclaration de guerre et l'entrée en campagne, une consultation de médecins avait eu lieu sur l'état de la santé de Napoléon, et le docteur G. Sée avait été chargé de faire connaître un diagnostic détaillé. Ce diagnostic aujourd'hui appartient à l'histoire aussi bien que le registre de Fagon. A cette époque ([illegible] juillet 1870), il ne restait d'une *anémie* ancienne, due à la captivité de Ham, c'est-à-dire à une aération insuffisante et à des influences morales, d'autres traces que

des hypéresthésies cutanées et musculaires, des douleurs superficielles de la peau des cuisses, une grande sensibilité près des articulations des pieds. Quelques phénomènes goutteux se montraient aussi, çà et là. Mais la véritable maladie, M. Sée ne s'y trompait pas, c'était la lésion de la vessie.

Il faudrait lire, avec ses termes scientifiques, la description des hématuries, de la dysurie, que donne le savant docteur. Bref, M. Sée concluait ainsi : « Nous considérons comme nécessaire le cathétérisme de la vessie à titre d'exploration, et nous pensons que le moment est opportun, par cela même qu'il n'y a actuellement aucun phénomène aigu. Si, en effet, la dysurie ou la purulence, ou les douleurs augmentaient ou reparaissaient, on aurait à craindre de provoquer par l'exploration une inflammation aiguë. » Les opérations du docteur Thompson ont-elles amené ce que redoutait le docteur Sée? On n'est pas absolument fixé sur ce point et sur la cause suprême de la mort de Louis-Napoléon. Toujours est-il que le malade était déjà à demi condamné lorsqu'il partait presque furtivement de Saint-Cloud en juillet 1870, pour se rendre à Sedan, où il eût pu mourir sans les souffrances matérielles et morales de ces deux dernières années et avec l'auréole du devoir et du sacrifice qui manque terriblement à cette mort de Chislehurst.

Il me semble, au surplus, le voir errer, attristé, abattu, dans ces appartements de Camden-House où, posant la main parfois sur quelque écrit de sa jeunesse, il devait lui arriver de relire ce qu'il avait écrit, au temps jadis où il rêvait d'amalgamer le socialisme de M. Louis Blanc avec le régime policier de Fouché. Peut-être a-t-il retrouvé alors cette phrase qu'il écrivait, voilà longtemps, dans son travail : *De l'organisation militaire en France*, où il réclamait précisément le système prussien, le service obligatoire pour tout citoyen valide :

« Si l'humanité permet qu'on hasarde la vie de mil-

lions d'hommes sur le champ de bataille pour défendre sa nationalité et son indépendance, *elle flétrit et condamne ces guerres immorales qui font tuer les hommes dans le seul but d'enflammer l'opinion publique et de soutenir, par quelque expédient, un pouvoir toujours dans l'embarras.* » (Ham.)

Peut-être encore a-t-il pu méditer, dans son exil de châtelain anglais, cette vérité qu'il a démontrée après l'avoir proclamée : « *On ne bâtit rien de solide sur le mensonge.* »

Les journaux bonapartistes, le *Pays*, le *Gaulois*, l'*Ordre*, l'*Espérance nationale* et quelques journaux de province, bien loin de se montrer abattus par le coup qui frappait le parti qu'ils représentent, ne songèrent qu'à exploiter la mort de Napoléon III au profit de leurs ambitions et de leurs convoitises. Ils parurent pendant plusieurs jours encadrés de noir et l'*Ordre* publia, dès le premier jour, un numéro-placard qui contenait, imprimé en gros caractères, ce pompeux manifeste : « PAS DE DÉFAILLANCE. »

« L'EMPEREUR est mort, disaient-ils, mais l'EMPIRE est vivant et indestructible ; ce qui dure, ce ne sont pas les hommes, mais les institutions. La mort de César fonda l'Empire d'Auguste.

Tous les rêves et les superstitions de cet homme revivent dans cet écrit suprême, qu'il avait signé quelques années auparavant :

CECI EST MON TESTAMENT •

Je recommande mon fils aux grands corps de l'État, au peuple et à l'armée. L'impératrice Eugénie a toutes les qualités nécessaires pour bien conduire la régence, et mon fils montre des dispositions et un jugement qui le rendront digne de ses hautes destinées. Qu'il n'oublie jamais la devise du chef de notre famille : « Tout pour le peuple français. » Qu'il se pénètre des écrits du prisonnier de Sainte-Hélène ; qu'il étudie les actes et la

correspondance de l'Empereur; enfin, qu'il se souvienne, quand les circonstances le permettront, que la cause des peuples est la cause de la France.

Le pouvoir est un lourd fardeau, parce que l'on ne peut pas toujours faire le bien qu'on voudrait et que vos contemporains vous rendent rarement justice; aussi faut-il, pour accomplir sa mission, avoir en soi la foi et la conscience de son devoir. Il faut penser que du haut des cieux ceux que vous avez aimés vous regardent et vous protégent; *c'est l'âme de mon grand oncle qui m'a toujours inspiré et soutenu.* Il en sera de même pour mon fils, car il sera toujours digne de son nom.

Je laisse à l'Impératrice tout mon domaine privé; je désire qu'à la majorité de mon fils elle habite l'Élysée et Biarritz.

J'espère que mon souvenir lui sera cher et que, après ma mort, elle oubliera les chagrins que j'ai pu lui causer.

Quant à mon fils, qu'il garde comme talisman le cachet que je portais à ma montre et qui vient de ma mère. Qu'il conserve avec soin tout ce qui me vient de l'Empereur, mon oncle, et qu'il soit persuadé que mon cœur et mon âme restent avec lui.

Je ne parle pas de mes fidèles serviteurs; je suis convaincu que l'Impératrice et mon fils ne les abandonneront jamais.

Je mourrai dans la religion catholique, apostolique et romaine, que mon fils honorera toujours par sa piété.

Signé : NAPOLÉON.

Fait, écrit et signé de ma main, au palais des Tuileries, le 24 avril 1865.

Signé : NAPOLÉON.

Cet homme donnant à son fils un cachet comme *talisman*, ne vivant que des souvenirs de la légende na-

poléonienne, ne fait-il pas l'effet d'un somnambule marchant, toute sa vie, au bord d'un gouffre, y tombant enfin, mais, hélas! y entraînant avec lui tout un peuple?

Le peuple s'est sauvé, la France, la chère France a survécu, mais l'empire est mort.

Les séances étaient toujours ardentes dans l'Assemblée nationale, surtout lorsque M. de Ségur lisait son rapport sur les marchés conclus à Lyon pendant la guerre, et lorsque M. Challemel-Lacour venait se défendre avec son éloquence incisive contre ses accusateurs. Des symptômes d'acuité dans la lutte apparaissaient. M. Thiers, las des lenteurs de la commission des Trente faisait présenter, le 5 février, par M. Dufaure, un projet portant qu'il serait statué, par des lois spéciales : 1° Sur la composition et le mode d'élection d'une nouvelle Assemblée; 2° sur l'établissement d'une seconde Chambre; 3° sur l'organisation du pouvoir exécutif durant le temps qui s'écoulerait entre la dissolution de l'Assemblée et la constitution des deux Chambres futures. Le projet réclamait ces lois *à bref délai.*

La commission des Trente, par l'organe de son rapporteur, M. de Broglie, modifiait ainsi le projet :

PROJET DE LOI VOTÉ PAR LA COMMISSION.

« L'Assemblée nationale,

« *Réservant dans son intégrité le pouvoir constituant qui lui appartient,* mais voulant apporter des améliorations aux attributions des pouvoirs publics, décrète :

« Art. 1er. L'article 1er de la loi du 31 août 1871 est modifié ainsi qu'il suit :

« Le Président de la République communique avec l'Assemblée par des Messages qui, à l'exception de ceux par lesquels s'ouvrent les sessions, sont lus à la tribune par un ministre. Néanmoins il sera entendu par l'Assemblée dans la discussion des lois lorsqu'il le jugera

nécessaire, et après l'avoir informée de son intention par un Message.

« La discussion à l'occasion de laquelle le Président de la République veut prendre la parole est suspendue après la réception du Message, et le Président sera entendu le lendemain, à moins qu'un vote spécial ne décide qu'il le sera le même jour. La séance est levée après qu'il a été entendu, et la discussion n'est reprise qu'à une séance ultérieure. La délibération a lieu hors la présence du Président de la République.

« Art. 2. Le Président de la République promulgue les lois déclarées urgentes dans les trois jours, et les lois non urgentes dans le mois après le vote de l'Assemblée.

« Dans le délai de trois jours, lorsqu'il s'agira d'une loi non soumise à trois lectures, le Président de la République aura le droit de demander par un Message motivé une nouvelle délibération.

« Pour les lois soumises à la formalité des trois lectures, le Président de la République aura le droit, après la seconde, de demander que la mise à l'ordre du jour pour la troisième délibération ne soit fixée qu'après le délai de deux mois.

« Art. 3. Les interpellations ne peuvent être adressées qu'aux ministres, et non au Président de la République.

« Lorsque les interpellations adressées aux ministres ou les pétitions adressées à l'Assemblée se rapportent aux affaires extérieures, le Président de la République aura le droit d'être entendu.

« Lorsque ces interpellations ou ces pétitions auront trait à la politique intérieure, les ministres répondront seuls des actes qui les concernent. Néanmoins si, par une délibération spéciale, communiquée à l'Assemblée avant l'ouverture de la discussion, par le vice-président du conseil des ministres, le conseil déclare que les questions soulevées se rattachent à la politique générale

du gouvernement et engagent ainsi la responsabilité du Président de la République, le Président aura le droit d'être entendu dans les formes déterminées par l'article 1er.

« Après avoir entendu le vice-président du conseil, l'Assemblée fixe le jour de la discussion.

« Art. 4. L'Assemblée nationale ne se séparera pas avant d'avoir statué :

« 1° Sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif;

2° Sur la création et les attributions d'une seconde Chambre ne devant entrer en fonctions qu'après la séparation de l'Assemblée actuelle;

« 3° Sur la loi électorale.

« Le gouvernement soumettra à l'Assemblée des projets de loi sur les objets ci-dessus énumérés. »

Ce projet rencontrait de nombreuses adhésions dans la gauche républicaine et le centre gauche; mais l'extrême droite et l'extrême gauche le rejetaient également; la première ne voulait pas admettre des dispositions qui consacraient le pouvoir de M. Thiers; la seconde ne voulait pas souscrire à un acte de la commission des Trente.

La discussion ne dura pas moins de treize séances, du 27 février au 13 mars.

Le vote définitif du projet des Trente sortit de ces débats pleins de concessions; il fut adopté par 407 voix contre 227 : on constata 65 abstentions. La commission déclara *qu'elle avait achevé son œuvre;* mais la France se demandait avec tristesse ce qu'elle avait gagné, elle, en repos, en prospérité, en garanties de l'avenir, durant les trois mois de disputes byzantines où les partis s'étaient agités sans aboutir à autre chose qu'à prouver leur impuissance à rien fonder.

Ce fut à ce moment pourtant que la nation, attristée et découragée devant les mesquins conflits de ses législateurs, reprit subitement conscience de sa propre vita-

lité. Le 16 mars, une grande nouvelle se répandit en quelques heures dans toute la France : le territoire allait être délivré.

Ce jour-là, en effet, on lisait dans le *Journal officiel :*

« Un traité d'évacuation du territoire français, fruit de longues négociations, vient d'être signé aujourd'hui même, 15 mars, à cinq heures du soir, à Berlin.

« Le gouvernement aurait voulu que l'Assemblée nationale fût la première informée de cet heureux événement, mais cela est devenu impossible, la dépêche qu'on attendait de Berlin n'étant arrivée à Versailles qu'à sept heures.

« Tout le monde sait que le gouvernement a pu remplir avec une rapidité inespérée les engagements financiers que, par prudence, il n'avait pris que pour une époque éloignée.

« Sur les trois milliards qui restaient à payer à l'Allemagne, l'un a été entièrement soldé cet automne. Le second, déjà versé en grande partie, sera complétement acquitté du 1er au 5 mai prochain.

« Le troisième et dernier milliard (cinquième de l'indemnité totale) sera versé au trésor allemand en quatre payements égaux, les 5 juin, 5 juillet, 5 août, 5 septembre de la présente année.

« En retour, S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, s'est engagé :

« A évacuer au 1er juillet prochain les quatre départements des Vosges, des Ardennes, de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la place et l'arrondissement de Belfort. Cette évacuation ne devra pas durer plus de quatre semaines.

« Pour gage des deux payements restant à accomplir, la place de Verdun avec son rayon continuera seule d'être occupée jusqu'au 5 septembre. A partir de cette date, elle sera évacuée en deux semaines.

« Telles sont les conditions du nouveau traité, condi-

tions longuement débattues, qui, malgré de douloureux souvenirs, réjouiront, nous n'en doutons pas, le patriotisme de tous les bons citoyens.

« Dès que les instructions diplomatiques auront reçu la forme authentique, elles seront soumises à l'approbation de l'Assemblée nationale, pour que, dans le plus bref délai possible, la ratification du Président de la République puisse être échangée contre celle de l'empereur d'Allemagne. »

Le lendemain lundi, 17 mars, le ministre des affaires étrangères vint communiquer officiellement à l'Assemblée l'heureuse nouvelle. Sa présence à la tribune fut accueillie par plusieurs salves d'applaudissements.

« Messieurs, dit avec émotion M. de Rémusat, au milieu de septembre au plus tard, le territoire français sera libre et la France sera rentrée en pleine possession d'elle-même. »

La gauche répondit aux paroles de M. de Rémusat par le cri de : *Vive la République!* auxquels la droite opposa celui de : *Vive la France!* On ne pouvait s'unir même dans l'explosion commune de la joie patriotique.

La division de la Chambre se manifesta plus vivement encore quand M. Christophle, président du centre gauche, qui avait cédé son tour de parole à M. le ministre des affaires étrangères, lui succéda à la tribune et proposa de voter immédiatement une résolution ainsi conçue :

« *L'Assemblée nationale déclare que M. Thiers, président de la République, a bien mérité de la patrie.* »

A la déclaration de M. Christophle, M. Saint-Marc Girardin opposa cette formule approuvée par trois cents de ses collègues :

« Accueillant avec une patriotique satisfaction la communication qui vient de lui être faite, et *heureuse d'avoir ainsi accompli une partie essentielle de sa tâche*, l'Assemblée vote des remerciements solennels à M. Thiers, président de la République, et au gouvernement. »

Malgré les divisions, l'ordre du jour fut adopté et M. Thiers put jouir de son patriotique triomphe.

M. Thiers, — les partis monarchistes le savaient bien eux-mêmes, — avait fait plus que personne pour arriver au résultat qui causait en France une si légitime satisfaction, la libération de ce qui nous restait du territoire. C'est lui qui, par son habileté, sa patience, sa connaissance profonde des choses de la politique, la juste autorité dont il jouissait en Europe, avait pu inspirer aux diplomates allemands assez de confiance pour que l'affranchissement de la France fût accordé sans difficultés. C'est à lui aussi que la France devait de voir Belfort lui revenir avant même le dernier lambeau de territoire. Cette question de Belfort avait toujours été exploitée contre la République par les partis monarchiques, qui donnaient à entendre que la Prusse garderait cette importante citadelle comme garantie des troubles intérieurs qui pourraient survenir dans notre pays. Cette invention anti-patriotique trouvait sa réponse dans le traité même conclu le 15 mars 1873 à Berlin entre la France et l'Allemagne. Belfort devait revoir sur ses murs, si vaillamment défendus par le colonel Denfert, flotter le drapeau tricolore, et les mauvaises nouvelles annoncées par les journalistes dévoués à Chislehurst ou à Frohsdorf ne devaient point se réaliser. Le *point noir* s'était depuis dissipé, et Belfort ne devait pas être un nouveau *casus belli*.

Ainsi, M. Thiers était arrivé au moment de sa vie qui peut être regardé comme le couronnement glorieux de sa carrière. Laissant l'Assemblée, ou du moins une partie de l'Assemblée se livrer à ce qu'il appelait des *chinoiseries,* il avait hâté, selon ses forces, l'affranchissement du territoire. Il avait travaillé avec une ardeur toute juvénile, malgré les incommodités de son âge et les fatigues de son labeur quotidien, à cette œuvre qu'il s'était tracée comme un devoir. Il n'avait ambitionné d'autre rôle et d'autre titre que celui de patriote. Il avait été, à la tête d'une grande République, ce qu'il

était autrefois à la tête d'un ministère où, la plume à la main, à sa table d'historien, il a été vraiment *français*, et ce seul nom lui assure la reconnaissance profonde et durable de la France.

On ne saurait mieux comparer M. Thiers qu'à ce duc de Richelieu qui, après les deux invasions de 1814 et 1815, n'eut d'autre rôle en France que de délivrer sa patrie de l'occupation étrangère, à cet héritier du grand cardinal qui avait sous Louis XIII commencé l'œuvre accomplie par la Convention, et voulu *l'unité française*, à ce duc de Richelieu enfin qui, comme on présentait à sa signature, après Waterloo, un traité honteux pour la France, répondait aux diplomates étrangers : — Jamais le nom d'un Richelieu ne se trouvera au bas d'un pareil traité ! Et prenez garde, messieurs, de nous forcer à appeler nos paysans aux armes et à faire contre vous une nouvelle guerre de Vendée ! » Certes, oui, l'avenir rapprochera inévitablement ces deux noms du duc de Richelieu, ministre de Louis XVIII, et de M. Adolphe Thiers, Président de la République française ; mais en disant qu'ils furent l'un et l'autre aussi étroitement, aussi profondément patriotes, il donnera, je pense, au *petit bourgeois* presque octogénaire, qui vouait à sa patrie le reste de sa vie, le pas sur le gentilhomme qui sut pourtant se sacrifier à son pays.

M. Thiers devait d'ailleurs payer bientôt son dévouement à son pays et le soin qu'il prenait de faire triompher « le gouvernement qui nous divise le moins. » On remarquait dans la droite un acharnement nouveau. M. Jules Simon, un des ministres qui ont le plus fait pour cette cause de l'instruction qu'il s'était chargé de défendre, venait de modifier le programme des classes dans les lycées et d'y développer intelligemment l'étude des langues vivantes et de la géographie. La droite redoutait en lui l'orateur entraînant, le publiciste éminent, le philosophe résolu, par-dessus tout l'homme du 4 septembre. Le 20 mars, M. Johnston et M. Dupanloup

l'attaquaient, et lui défendait son œuvre avec une puissance telle qu'il triompha de l'ennemi.

Mais toutes ces victoires usaient peu à peu les forces du gouvernement. Le 31 mars, l'Assemblée supprimait la mairie centrale de Lyon, et M. Barodet, maire de cette ville, se trouvait de la sorte destitué. Ce fut pendant cette discussion que M. Grévy se démit de ses fonctions de président, — et malgré sa réélection immédiate (2 avril) par 349 voix, — maintint sa démission et laissa nommer M. Buffet (4 avril) par 304 voix contre 285 données à M. Martel.

Paris avait, — en même temps que les Bouches-du-Rhône, la Gironde, la Corrèze, le Jura et le Morbihan, — un député à élire. La date des élections était fixée au 27 avril. Deux candidatures surgirent dans Paris, celle de M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, que beaucoup regardaient comme une candidature officielle, et celle de M. Barodet, maire de Lyon, que, par un étrange sentiment de la tactique, on portait pour *donner une leçon à M. Thiers*. Cette élection Barodet devait être la pierre dont la réaction allait bientôt armer sa fronde. La droite allait s'en prévaloir pour montrer que le gouvernement de M Thiers n'avait pas même la force morale nécessaire pour lutter contre M. Barodet, qu'on représentait avec soin comme un partisan de la Commune. Et d'un autre côté l'irritation contre l'Assemblée était telle que M. de Rémusat disait, entre intimes : « Si je votais, je crois vraiment que je voterais pour Barodet. »

Cette élection n'en fut pas moins dangereuse. M. Barodet sortait élu par 180,145 voix. M. de Rémusat n'en obtenait que 135,028. M. le colonel Stoffel, candidat bonapartiste, 27,000. Ce fut aussitôt dans toute la presse de la réaction une clameur d'épouvante factice. On agitait de nouveau les lambeaux du *spectre rouge*. La rentrée de l'Assemblée avait lieu (19 mai) sous cette impression d'alarme très-bien machinée.

A la suite d'un conflit entre M. Jules Simon et M. de Goulard, M. Thiers, pour essayer de se constituer une majorité en s'appuyant sur les centres, sacrifia M. Jules Simon, coupable d'avoir dit la vérité historique! M. Simon, ministre républicain, et M. de Goulard, monarchiste qu'on a appelé le *Polignac du provisoire*, donnèrent leur démission le même jour (17 mai).

Le lendemain, le ministère nouveau était formé. Le *Journal officiel* du 19 publiait la note suivante en tête de la partie officielle :

« Le Président de la République, reconnaissant la nécessité de modifier son administration, a demandé à tous les ministres leur démission, qu'ils se sont empressés de lui remettre.

« MM. Dufaure, de Rémusat, Léon Say, Teisserenc de Bort, général de Cissey et le vice-amiral Pothuau conservaient leurs portefeuilles.

« M. Casimir Périer était nommé ministre de l'intérieur; M. de Fourtou nommé ministre des cultes; M. Bérenger, ministre des travaux publics; et M. Waddington, ministre de l'instruction publique. »

M. Barthélemy Saint-Hilaire disait alors, à quelques députés qui l'entouraient et le questionnaient : *Je pense que nous allons entrer dans une semaine qui deviendra historique*. Depuis fort longtemps, en effet, jamais le pays ne s'était trouvé à la veille d'événements aussi graves. La France allait peut-être entendre éclater un de ces coups de tonnerre qui, tombés de la tribune, ressemblent fort à des coups d'État.

La séance du 20 mai se passait tout entière en scrutins pour le renouvellement du bureau. M. Buffet était réélu président de l'Assemblée par 359 voix contre 289 données à M. Martel, candidat malgré lui et que portaient les diverses fractions de la gauche.

Au cours de la séance, M. Dufaure annonçait que le gouvernement acceptait pour le vendredi 23 mai, la discussion de l'interpellation des Trois cents.

« Le 23, dès le matin, dit M. E. Frank[1], une grande animation régnait à Versailles. Dans la rue des Réservoirs et à l'entrée de la cour du Maroc, stationnait une foule considérable. A la Chambre, la famille de M. Thiers occupait la loge présidentielle. Le corps diplomatique était au complet. Le maréchal de Mac-Mahon en tenue civile et un groupe d'officiers en uniforme assistaient également à la séance. Le Président de la République siégeait au banc du gouvernement. Tous les bureaux de l'Assemblée avaient invité par dépêche les députés absents à venir à leur poste.

« Au début de la séance, le garde des sceaux, vice-président du conseil, fit à l'Assemblée la communication suivante :

« Le conseil des ministres, après en avoir délibéré,
« déclare que l'interpellation déposée dans la séance
« du 19 de ce mois sur le bureau de l'Assemblée, se rat-
« tachant à la politique générale du gouvernement et
« engageant ainsi la responsabilité du Président de la
« République,

» Le président exercera le droit de prendre part à la
« discussion, droit qui résulte pour lui des dispositions
« de l'art. 4 de la loi du 14 mars 1873. »

Suivaient les signatures de tous les membres du conseil : MM. Dufaure, Léon Say, Rémusat, général de Cissey, Teisserenc de Bort, de Fourtou, Waddington, Casimir Périer, A. Pothuau, Bérenger.

« *M. le Président.* — Il est donné acte à M. le vice-président du conseil de la communication qu'il vient de faire à l'Assemblée.

On remarque que, dans la phrase qu'il venait de prononcer, M. Buffet se reprit sur l'expression « garde des « sceaux, » pour dire : « M. le président du conseil des « ministres. »

« M. le duc de Broglie se leva alors et monta à la tri-

1. Histoire de l'Assemblée nationale.

bune pour soutenir l'interpellation des *Trois cents*. Il faut reproduire la plus grande partie de ces discours désormais historiques :

« Messieurs, l'interpellation déposée par nous et qui a reçu l'adhésion de plus de trois cents signataires, porte sur deux choses : la nécessité reconnue par ceux qui interpellent de voir à la tête des affaires, dans la gravité de la situation présente, un cabinet dont la fermeté rassure le pays ; l'impatience éprouvée par les mêmes députés de savoir si le cabinet qui est sur ces bancs, avec les modifications qu'il a subies, répond à cette nécessité.

« Je ne serais pas tout à fait sincère si je n'ajoutais pas que le doute, un doute profond, existe à cet égard dans leur esprit... (*Mouvement*) et que la discussion présente a pour but de savoir s'il peut être dissipé.

« Quelle est donc, messieurs, la gravité de cette situation et dans quel état cette situation trouve-t-elle l'administration de la France ?

« Aux yeux des signataires, la gravité de la situation se résume en ceci : la possibilité révélée par les dernières élections de voir arriver, dans un délai plus ou moins prochain, le parti radical à la tête des affaires par la voie du suffrage universel, tel qu'il est organisé aujourd'hui. La possibilité du triomphe du parti radical, voilà ce qui constitue à leurs yeux la gravité de la situation.

« Si le parti radical était un parti politique comme ceux qui divisent ordinairement les Assemblées, le triomphe de ce parti sur un autre serait une de ces vicissitudes auxquelles tous doivent s'attendre et dont personne ne doit ni s'effrayer ni s'indigner. Mais le parti radical n'est pas un parti politique ordinaire : c'est avant tout et surtout, chacun le sait, un parti social.

« Je n'essaierai point de déterminer par des définitions théoriques qui seraient toujours contestables, et qui venues de ma part seraient certainement contestées,



VICTOR HUGO.

quelles sont les doctrines du parti radical. Je me bornerai à dire, — et ceux qui représentent ici le parti radical ne le contesteront probablement pas, — qu'aux yeux de ce parti, dans la France, telle que la révolution de 89 l'a faite avec le suffrage universel, avec l'égalité civile absolue, avec la liberté religieuse, il y a encore à accomplir de profondes réformes, presque des révolutions sociales. C'est, par conséquent, un parti qui menace la société actuelle dans ses bases, pour les refondre, sinon pour les détruire. Voilà ce qui rend son triomphe si redoutable pour cette société même, qui ne paraît pas, généralement, pressée de se soumettre à ce travail de refonte, qui pourrait bien être un travail de destruction. (*Très-bien! très-bien! à droite et au centre droit.*)

« Mais dans des temps de révolution comme le nôtre, les doctrines ne restent pas longtemps à l'état de théorie; elles se réalisent dans les faits et s'incarnent dans les hommes.

« Or, il y a pour nous un grand fait qui domine toute notre situation intérieure, et qui l'éclaire encore de ses sinistres lueurs, c'est le souvenir de cette épouvantable insurrection qui a menacé, au début de cette Assemblée, la souveraineté nationale, et que cette Assemblée a dû, comme le héros de la fable, étouffer dans son berceau. »

C'était, on le voit, le procédé ordinaire des journaux hostiles à la République, apporté à la tribune. M. le duc de Broglie confondait volontairement la République avec la Commune. Il prenait directement à partie, pour atteindre M. Thiers, le nouvel élu du Rhône, et il revenait sur la parole de M. Jules Simon, qui avait fait naître le conflit avec M. de Goulard :

« Pendant que durait cette grande lutte électorale, dit-il (la lutte entre M. Barodet et M. de Rémusat), tout à coup, dans un congrès de sociétés savantes, où la politique était déplacée, et ne pouvait, par conséquent, entrer sans calcul, M. le ministre de l'instruction publi-

que, — le ministre d'alors, s'entend, — dans des paroles dont on ne connaît pas bien la teneur exacte, a porté contre cette Assemblée une cruelle imputation. L'honorable M. Jules Simon, contre lequel aucun grief personnel ne m'anime... (*Légères rumeurs sur quelques bancs à gauche*) me permettra de n'être pas plus blessant pour lui qu'il ne l'a été pour chacun de nous ; mais enfin son discours, — quel qu'en soit le texte exact, soit celui qui a été primitivement recueilli par les divers journaux, soit celui qui a été publié dans le *Journal officiel*, — son discours contenait, au fond, une offense bien grande et bien douloureuse contre chacun des membres de cette Assemblée. (*Vif assentiment à droite et au centre.*)

« Dire, en effet, qu'un homme, un homme seul, quelque illustre qu'il soit, a opéré la libération du territoire français ; le dire quand cette Assemblée a reçu du pays, comme première mission, le rachat de notre indépendance, c'était lui dire qu'elle avait négligé et compromis la partie la plus chère et la plus sacrée de son mandat. (*Très-bien! très-bien! à droite.*) Qu'on l'ait dit expressément ou par prétérition, l'offense est la même. » (*C'est vrai! — Très-bien! du même côté.*)

M. de Broglie reprochait ensuite à M. Thiers sa modération même :

« Je termine, messieurs, ajoutait enfin M. le duc de Broglie, et restant toujours dans l'hypothèse que j'ai posée toujours prêt à en recevoir la réfutation par les faits, je termine en disant au gouvernement que, si réellement il se trouvait placé, comme je viens de l'expliquer, dans la dépendance du parti radical, nous le supplierions pour son honneur, de ne pas rester même un jour dans cette cruelle situation ; nous le supplierions de s'arrêter dans cette voie funeste, car c'est celle où, avec les plus loyales et les meilleures intentions, les gouvernements se laissent aller aux transactions qui les déshonorent, courent aux catastrophes qui

emportent leur renommée en même temps que les sociétés qu'ils défendent. (*Approbation à droite.*)

« Sur cette pente funeste, dans la dépendance et sous la direction qui pèseraient sur lui, ce ne seraient pas seulement les lois constitutionnelles qui disparaîtraient : ce seraient les lois organiques et fondamentales de la société elle-même qui seraient bientôt atteintes. Il irait de faiblesse en faiblesse et de chute en chute. Personne ne peut dire, dans les grands assauts auxquels est soumise cette société meurtrie par tant de blessures, quel sort nous réservent à tous les passions révolutionnaires. Il peut y avoir de mauvais jours. Ils menaceraient les membres du cabinet, j'en suis sûr ; ils menaceraient aussi le plus grand nombre de ses amis tout autant que nous.

« Mais périr pour sa cause, en tenant son drapeau dans la main et au pied d'un rempart qu'on défend... (*Très-bien! très-bien! à droite*) c'est une mort glorieuse dont un parti se relève, et qui grandit la mémoire des hommes publics. (*Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite et au centre droit.*)

« Périr, au contraire, après avoir préparé avant de le subir, le triomphe de ses adversaires ; périr en ayant ouvert la porte de la citadelle ; périr en joignant au malheur d'être victimes, le ridicule d'être dupes (*Bravos et applaudissements répétés à droite*) et le regret d'être involontairement complice, c'est une humiliation qui emporte la renommée en même temps que la vie des hommes d'Etat.

« Je conjure le ministère et ses amis de se rappeler le ministère des Girondins, suivi de si près du 10 août ; je les conjure de se rappeler que, si les contemporains sont souvent flatteurs, la postérité est impitoyable pour les gouvernements et les ministres, dont la faiblesse livre à l'ennemi les lois et les sociétés qu'ils sont chargés de défendre. »

M. Dufaure, de sa voix nette et avec sa dialectique

puissante, se chargea de répondre aux paroles de M. de Broglie.

« *M. Dufaure,* garde des sceaux, vice-président du conseil. — Messieurs, le gouvernement est très-loin de se plaindre de l'interpellation qui lui a été adressée au nom d'un grand nombre de membres de cette Assemblée. Dans les termes où elle a été posée, elle est un usage légitime et salutaire du gouvernement parlementaire. Elle établit une communication directe et publique entre l'Assemblée et ceux qui sont accidentellement chargés du gouvernement. Elle vaut mieux que toutes les conversations, que tant de bruits répandus, tant d'inventions singulières qui ne sont propres qu'à altérer nos rapports mutuels; elle est l'expression publique, sincère, avouée de ce que veut le gouvernement, de ce qu'il a fait, de ce qu'il entend faire. Je remercie donc nos honorables collègues de leur interpellation... (*Interruptions et rires ironiques sur plusieurs bancs à droite.*) Je les remercie sincèrement de leur interpellation, à la condition qu'ils veuillent bien écouter avec quelque attention la réponse que je dois y faire. » (*Parlez! parlez!*)

Passant ensuite à la discussion même, M. Dufaure défendait le gouvernement de M. Thiers en demandant qu'on le jugeât *par des actes publics* et non par des *propos dont on ne connaît jamais les inventeurs.* Propos de salons et de cabinets, allait-il ajouter bientôt, aux exclamations de la droite et aux applaudissements de la gauche.

« Et quels ont été les actes du gouvernement? s'écriait-il, depuis la victoire sur la Commune, a-t-il faibli un moment? Permettez-moi de vous le dire, messieurs, quelquefois vous vous êtes associés avec éloge aux tentatives qu'il a faites précisément pour réprimer les excès du parti démagogique.

« C'est le gouvernement qui vous a demandé, permettez-moi de le rappeler, la loi sur l'Internationale, loi essentielle et puissante que vous avez entre les mains. Une

autre fois, c'est le gouvernement qui a résisté à la tentative qui est partie de ce côté (*le côté droit*) d'abolir nos lois sur les associations. Il a fallu que je subisse les épigrammes de M. le vicomte de Meaux... (*Sourires*), parce que j'avais été si peu libéral, que j'avais résisté à la loi qu'il défendait, loi qui détruisait, selon moi, toutes les garanties dont la société a besoin. C'est le gouvernement qui a fait maintenir ces lois.

« Une loi a été présentée pour combattre les abus que la loi de 1849 sur le jury avait introduits dans le jugement des affaires criminelles. Qui donc l'a présentée, qui l'a soutenue et pourquoi vos orateurs, à cette époque, rendaient-ils hommage à la fermeté avec laquelle le gouvernement cherchait des juges équitables, impartiaux et éclairés? Vous oubliez tout cela; vous conservez soigneusement le souvenir de quelques propos de salons et de cabinets qui se répandent... (*Exclamations à droite. — Applaudissements à gauche.*)

« On nous faisait l'honneur tout à l'heure de nous dire qu'on attendait du gouvernement une direction vive et ferme contre les attaques que la société pouvait souffrir. Nous avons, messieurs, un moyen de donner cette impulsion, de faire connaître notre pensée, de la faire prévaloir : c'est par les lois que nous apportons à la tribune, par les résolutions que nous vous demandons. Nous l'avons fait constamment. Indiquez-nous, depuis deux ans « une loi dans laquelle nous ayons manqué à toutes les garanties que réclament l'ordre et la sécurité publique, que réclament les intérêts de la société entière... »

Puis, arrivant à la question brûlante, à celle qui avait le plus irrité la majorité, aux élections du 27 avril et du 11 mai :

« J'éviterai, disait M. Dufaure, tout ce qui pourrait blesser l'Assemblée, mais je lui dirai sincèrement que lorsque les deux élections du 27 avril et du 11 mai, et pour mieux préciser, je parle des deux élections de

Paris et de Lyon ; lorsque, dis-je, ces deux élections ont été faites, nous avons cherché sérieusement, nous avons appliqué notre esprit à découvrir quelles étaient les causes qui portaient les masses immenses d'électeurs vers le parti radical plutôt que de l'arrêter au parti conservateur républicain. (*Mouvements divers.*)

Après ce discours, M. Buffet allait mettre la clôture de la discussion aux voix, lorsque M. Waddington, ministre de l'instruction publique, lui apporta un pli cacheté, dont il donna connaissance à l'Assemblée. C'était un Message du président de la République, ainsi conçu :

Versailles, le 23 mai 1873.

« Monsieur le président,

« Conformément à la loi du 13 mars 1873 qui m'autorise à prendre la parole sur les interpellations lorsqu'elles touchent à la politique générale de l'Etat, conformément à la déclaration des ministres qui reconnaissent ce caractère aux interpellations actuelles, je vous prie d'informer l'Assemblée de l'intention où je suis d'intervenir dans la discussion, usant ainsi du droit que me confère la loi, *et que la raison seule suffirait à m'assurer si la loi n'existait pas.* (Rires à gauche. — Mouvements divers.)

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« *Signé :* A. THIERS. »

M. Thiers n'avait pu s'empêcher de lancer un trait à l'adresse des inventeurs de la loi des Trente. C'était la première occasion qui se présentait d'appliquer ce règlement chinois. Suivant le mot spirituel de M. Charton, il aurait fallu un mandarin pour l'interpréter. L'Assemblée s'y perdit. Comme un certain nombre de députés témoignaient le désir d'entendre le président de la République le jour même, M. Thiers se leva pour de-

mander à ne parler que le lendemain; mais les formalistes implacables lui coupèrent la parole au nom de la loi; le garde des sceaux dut formuler cette simple demande. On décida que la prochaine séance aurait lieu le 24, à neuf heures du matin[1].

Ce jour-là, comme la veille, l'agitation était très-grande dans les régions parlementaires.

M. Thiers prit la parole à neuf heures un quart et prononça d'une voix faible, mais claire, ce discours éloquent que l'histoire enregistrera comme « le plus re-« marquable testament politique qu'ait jamais laissé un « homme d'Etat en quittant le pouvoir. »

Nous pensons qu'il faut citer tout entière cette magnifique et suprême harangue. On la trouvera en grande partie aux documents complémentaires. Avec le *Message* fameux que nous avons donné, elle constitue la page la plus glorieuse de la vie de M. Thiers, et déjà le discours de l'illustre homme d'Etat a la valeur d'un de ces documents où l'avenir va chercher le secret d'une situation politique et la dernière pensée d'un homme d'Etat.

Nous soulignerons seulement ici, dans ce long et superbe discours, les passages les plus saillants et les plus dignes de remarque :

« *Je suis le grand coupable*, disait M. Thiers; *je viens le déclarer et m'expliquer ici avec la fierté d'une conscience honnête et d'un citoyen dévoué.* »

Et parlant des faits, des faits patents, comme il disait, « quand je m'adresse de ce côté, ajoutait-il en désignant la droite, je trouve des conservateurs, je le reconnais; mais j'y trouve aussi les représentants de trois dynasties.

« Et si je me tourne à gauche, n'y vois-je qu'une seule République? Non. C'est vrai, il y a des hommes qui, comprenant très-bien la destinée de la République, qui, comprenant très-bien les causes qui l'ont fait

1. E. Frank. *Histoire de l'Assemblée nationale*, p. 342.

échouer, quand elle a paru dans ce pays, disent : Ce que la République doit faire, si elle veut se maintenir, c'est d'être non pas alarmante, mais rassurante. (*Très-bien! très-bien! — Applaudissements à gauche.*)

« Là est la question. Oui, dans le pays on l'a dit souvent, le pays n'est pas républicain. Voici ce qu'il y a de vrai. Je l'ai dit déjà, je le répète et je l'affirme : oui, dans les classes élevées, qui sont préoccupées de l'ordre, et qui ont raison, il y a des appréhensions, des répugnances ; *mais dans les masses, ne vous y trompez pas, la République a une immense majorité.*

« Je rappelle donc les faits, disait-il encore en revenant sur l'état de la France lorsqu'il avait pris le pouvoir et sur les plus sombres souvenirs de cette histoire de 1870-71. Quatre cent mille hommes occupaient le nord de la France jusqu'à la Loire ; de deux armées ennemies, l'une menaçait Bordeaux, l'autre Lyon. Quant à nos armées, les unes, après des efforts très-honorables étaient rejetées en Suisse, les autres dans les places du Nord, les autres au delà de la Loire. De moyens de résistance, il n'y en avait pas. La passion en faisait supposer, la passion égarait : il n'y en avait pas ! Je l'ai vu. Et quand, pour ma part, je me suis dit qu'il fallait faire la paix, j'avais la conviction profonde que poursuivre la guerre était un acte insensé. Nous n'avions donc plus d'armées ; il fallait faire la paix.

« Nos finances consistaient en quelques secours de la Banque de France, l'impôt ne revenait plus au Trésor, il restait dans les provinces. De crédit, nous n'avions que celui que, dans une situation pareille, on peut avoir.

« Sans la Banque, qui faisait crédit à l'avenir de la France, non pas à son présent, je le dis bien haut, nous n'aurions pas pu exister.

« Le désordre, l'anarchie partout. Ce n'était pas la démocratie, c'était la démagogie arrivée au dernier degré de l'exaltation, qui disposait de toutes les villes

du Midi, toutes en armes, toutes coalisées, et qui disposait surtout de Paris, où se trouvait un peuple nombreux, habitué depuis quatre mois à la présence de l'ennemi, armé de 400.000 fusils que depuis nous lui avons arrachés en le désarmant, et de plusieurs centaines de bouches à feu, et de ces murailles qui avaient arrêté pendant quatre mois les Prussiens ; la démagogie était le seul gouvernement du pays dans le moment. Eh bien ! et je le dirai, le désespoir était dans les âmes, et la division parmi vous. (*Mouvement.*) Ce tableau est-il exagéré ?

« Rappelez-vous vos alarmes de ce moment-là, vos justes alarmes, je dirai presque notre désespoir, si notre courage, très-méritoire à tous, n'avait surmonté les sentiments que nous éprouvions. Eh bien, qu'ai-je dit alors ? Je vous ai dit, après avoir réfléchi toute une nuit, avant de vous apporter l'exposé qui a suivi le moment où vous m'aviez conféré le pouvoir exécutif, je vous ai dit ceci : Mais si nous nous livrons tous à nos passions de partis, à nos préférences, quelque respectables qu'elles soient, ferons-nous quelque chose ? Créerons-nous un pouvoir ? des finances ? des armées ? Obtiendrons-nous de l'ennemi qu'il évacue le territoire ? Non ! Et je vous ai tous suppliés de déposer vos préférences, non pas de les détruire dans vos âmes — on ne refait pas l'âme humaine, — mais de faire entre nous une trêve qui nous permît de pourvoir à l'œuvre si pressante que nous avions à accomplir ; je vous l'ai dit, cela a été le pacte de Bordeaux, et vous vous rappelez peut-être l'image que j'employais alors : Lorsque ce noble blessé qu'on appelle la France aura recouvré ses forces, alors, plus calmes, — hélas ! j'ai mal prévu, j'espérais que nous serions plus calmes, — vous pourrez, vous disais-je, lui remettre son sort à lui-même et il en décidera.

« Quant à moi, ajoutai-je, — et c'était mon engagement personnel, — « Vous me remettez la République, « je vous rendrai la République. Et ce n'était pas un « acte de loyauté envers le parti républicain, c'en était

« un envers vous-mêmes. Car si j'avais favorisé clan-
« destinement la monarchie, comme on ne pouvait pas
« appeler au trône trois dynasties, j'en aurais servi une
« et trahi deux. » (*Rires approbatifs à gauche.*) Eh bien, messieurs, la situation est-elle ou n'est-elle pas changée? L'œuvre d'urgence dont nous avions assumé l'accomplissement est-elle accomplie? »

Enfin, après une longue et lumineuse harangue, pleine d'ironie, de douleur, d'émotion, M. Thiers, s'adressant plus particulièrement à M. de Broglie :

« Je remercie l'orateur de ses sentiments compatissants..., concluait-il, (*Rires à gauche*). Qu'il me permette de lui rendre la pareille et de lui dire aussi que moi je le plains. « De la majorité, il n'en aura pas plus que
« nous ; mais il sera un protégé aussi, je vais lui dire de
« qui, d'un protecteur que l'ancien duc de Broglie aurait
« repoussé avec horreur : il sera le protégé de l'empire. »

Une triple salve d'applaudissements, éclatant à gauche et au centre gauche, salua la péroraison, terrible comme un châtiment, du président de la République. A onze heures quarante minutes, la séance était levée. M. Thiers se retirait et allait, à la Préfecture, se reposer de sa fatigue. Aux termes de la loi des Trente, la séance, immédiatement levée, avait été renvoyée à deux heures de l'après-midi. M. Thiers, couché sur un canapé, recevait quelques amis.

— Vous avez été « dur », lui dit l'un d'eux.

— Oui, peut-être, fit M. Thiers, mais c'est égal, « j'au-
« rai vingt voix. »

On a déjà rapporté ce mot : « Le discours du président n'est pas d'un homme d'Etat. Soit, mais il est d'un honnête homme! »

La droite avait déjà rédigé l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale, estimant qu'à l'heure pré-
« sente il faut des actes et non des déclarations, invite
« le président de la République à changer de politique
et de ministère. »

La gauche proposait l'ordre du jour pur et simple.

A deux heures, la séance était reprise. M. Casimir Périer prenait la parole au nom du gouvernement. Tout son discours peut se résumer dans ces quelques phrases nettes, spirituelles et loyales :

« M. le duc de Broglie, dit-il, n'aurait pas dû oublier que dans une occasion récente nous avons manifesté notre ferme résolution de ne point entrer, même en apparence, de concert avec le parti radical.

« Il nous a déclarés suspects en disant qu'il ne s'intéressait pas à nos paroles, qu'il fallait des actes. Or, nous n'avons pas encore fait un acte ni prononcé une parole. »

Cependant l'heure décisive approchait. — La droite, qui avait à peine laissé M. Casimir Périer nommer M. Thiers « le président de la République », se sentait déjà victorieuse.

M. Ernoul se présente à la tribune. — Au nom d'un assez grand nombre de mes collègues, dit-il, j'ai l'honneur de présenter l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale, considérant que la forme
« du gouvernement n'est pas en discussion... (*Exclama-*
« *tions et rires. — Applaudissements à droite*) ; que l'As-
« semblée est saisie des lois constitutionnelles présen-
« tées en vertu d'une de ses décisions et qu'elle doit
« examiner ;

« Mais que dès aujourd'hui il importe de rassurer
« le pays (*Exclamations à gauche*), en faisant prévaloir
« dans le gouvernement une politique résolûment con-
« servatrice ;

« Regrette que les récentes modifications ministé-
« rielles n'aient pas donné aux intérêts conservateurs la
« satisfaction qu'ils avaient le droit d'attendre, et passe
« à l'ordre du jour. » (*Mouvements divers.*)

M. Target lui succède. — Au nom d'un certain nombre de mes collègues dont les noms suivent, je viens faire, dit-il, une déclaration pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans le vote.

« Tout en nous associant à l'ordre du jour, nous nous déclarons résolus à accepter la solution républicaine telle qu'elle résulte de l'ensemble des lois constitutionnelles présentées par le gouvernement, et à mettre fin à un provisoire qui compromet les intérêts moraux et matériels du pays.

« En adoptant cet ordre du jour...

« *Voix à droite.* — Lequel ?

« *M. Target.* — Celui de M. Ernoul. (*Applaudissements à droite.*) En l'adoptant, nous entendons manifester la pensée que le gouvernement du président de la République doit faire prévaloir désormais par ses actes une politique nette et énergiquement conservatrice. » (*Applaudissements à droite.*)

Il faut s'arrêter à cet incident. C'est lui, c'est l'intervention de M. Target qui décida de la chute de M. Thiers. La majorité qui allait rejeter l'ordre du jour pur et simple n'avait pu se constituer que par l'adjonction de quinze républicains qui faisaient la déclaration qui précède par la bouche de M. Target.

Les signataires de cette déclaration étaient au nombre de quinze, savoir :

MM. Target, Paul Cottin, Prétavoine, Balsan, Mathieu Bodet, Lefébure, Caillaux, Eugène Tallon, Louis Passy, Albert Delacour, Léon Vingtain, Deseilligny, Dufournel, Daguillon, E. Martel.

Singulière tactique que celle de ces « politiques » qui compromettaient la République en venant déclarer ainsi qu'ils voulaient la sauver !

M. Denormandie essaya vainement de faire voter l'ordre du jour pur et simple auquel se ralliait le gouvernement. Mis aux voix, l'ordre du jour pur et simple fut repoussé par 14 voix de majorité (362 contre 348)[1].

M. Broët tente encore un effort. Il demande que l'Assemblée vote sur l'ordre du jour qu'il propose :

1. On trouvera plus loin les noms et les votes.

« L'Assemblée nationale, confiante dans les déclarations du gouvernement et attendant de lui une politique résolûment conservatrice passe à l'ordre du jour. »

Un vote de l'Assemblée en décide autrement, C'est l'ordre du jour de M. Ernoul, l'ordre du jour implacable et irréconciliable, qui obtient la priorité par 375 voix contre 343. Différence : 33.

L'ordre du jour Ernoul est mis aux voix et adopté par 360 voix contre 344. Différence : 16.

M. Baragnon, pressé de triompher, demanda alors aux ministres s'ils n'avaient pas quelques communications à faire à l'Assemblée, « l'intérêt public l'ordon-« nait ».

Le garde des sceaux fit « sentir au député du Gard tout ce qu'il y avait d'inconvenant dans cette mise en demeure :

« Votre vote, dit-il, n'empêche pas qu'il y ait un pré-« sident de la République et des ministres qui, jusqu'au « moment où ils seront remplacés, garderont le pou-« voir et répondront de l'ordre.

« Quant au parti qu'ils ont à prendre, ils vont se « rendre chez M. le président de la République, et ils « ne s'opposent aucunement à ce que l'Assemblée, si « elle le juge convenable, ait une séance ce soir. »

La troisième séance du samedi 24 mai 1873 allait voir la fin de la présidence de M. Thiers.

« M. Dufaure annonçait que ses collègues et lui avaient donné leur démission au président de la République. Il a bien voulu les accepter, et il leur a remis, en même temps, le Message que je transmets à M. le président de l'Assemblée. (*Mouvement.*)

« *M. le président.* — Voici, messieurs, la teneur du Message que vient de me remettre M. le garde des sceaux :

Versailles, 24 mai 1873.

Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de remettre à l'Assemblée nationale « ma démission des fonctions de président de la République française qu'elle m'avait conférées.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que le gouvernement « remplira loyalement tous ses devoirs jusqu'à ce qu'il « ait été régulièrement remplacé.

« Recevez l'assurance de ma haute considération.

« *Signé* : A. THIERS. »

« Membre de l'Assemblée nationale. »

« *M. Changarnier.* — Je demande la parole. (*Exclamations à gauche.*)

« *M. le président.* — Avant de donner la parole au membre qui me l'a demandée, je dois communiquer à l'Assemblée une proposition qui m'est remise à l'instant.

« Les soussignés, vu la démission de M. Thiers, pré« sident de la République... » (*Exclamations à gauche.*)

« *M. l'amiral Jaurès.* — C'était écrit d'avance !

« *Plusieurs membres à gauche.* — La démission est-elle acceptée ?

« *M. Foubert.* — L'Assemblée n'a pas accepté la démission du président de la République !...

M. le président. — Monsieur Foubert, vous n'avez pas la parole !

M. Foubert. — Il faudrait, avant tout consulter l'Assemblée sur la question de savoir si elle accepte ou n'accepte pas la démission du président de la République.

« *M. le président.* — Monsieur Foubert, si vous persistez à parler sans avoir obtenu la parole, je serai obligé de vous rappeler à l'ordre.

« *M. Foubert.* — Je vous rappelle simplement à l'exécution du règlement ! (*Bruit.*)

Comme M. George, qui déclarait que si l'Assemblée acceptait la démission de M. Thiers « le pays ne l'accep- « tait pas », M. Foubert représentait la reconnaissance et la morale publique. Malgré ses efforts, la démission de M. Thiers, mise aux voix, fut acceptée par 362 voix contre 331, et le président, M. Buffet, ayant osé parler du *regret* qu'en éprouvait l'Assemblée, un orage indigné couvrit sa parole. Déjà les vainqueurs avaient proposé de nommer le successeur de M. Thiers. Leur hâte était excessive. Le scrutin eut lieu et M. le maréchal de Mac-Mahon obtenait 390 voix, M. Grévy 1 voix sur 391 votants, la majorité absolue étant de 196 voix. En conséquence, M. le maréchal de Mac-Mahon était proclamé président de la République française.

La séance suspendue pendant une demi-heure ne fut point levée pendant que le bureau se rendit auprès du maréchal. M. de Goulard, vice-président, succéda à M. Buffet au fauteuil de la présidence. A minuit moins un quart, M. Buffet reprenait le fauteuil et annonçait qu'après avoir vaincu « la résistance, les objections et « les scrupules de l'illustre maréchal, » M. de Mac- « Mahon acceptait les hautes mais difficiles fonctions » que l'Assemblée lui confiait.

Il était minuit moins dix minutes. Des voix à droite s'écriaient : *Vive la France!* Une seule voix à gauche répondait par le cri de *Vive la République!*

Le gouvernement de M. Thiers avait cessé.



QUATRIÈME PARTIE

LA PRÉSIDENCE DU MARÉCHAL MAC-MAHON

LE SEPTENNAT



CHAPITRE Ier

La journée du 24 mai. — Le nouveau Ministère. — Message du président. — L'éloge de M. Thiers. — La colonne Vendôme. — Séance du 10 juin. — La circulaire Pascal — Poursuites contre M. Ranc. — Le shah de Perse. — La revue de Longchamps. — Séance du 2 juillet. — Loi sur l'organisation de l'armée — Deuxième message du président. — Évacuation des dernières villes. — Conspiration monarchiste, derniers essais de fusion. — Manifeste de *Henri V*. — Le procès Bazaine

Le lendemain du 24 mai, un dimanche, par un beau temps printanier, la France s'éveilla avec un gouvernement nouveau, ou plutôt elle put comprendre le bienfait du gouvernement républicain qui permettait que la transmission du pouvoir se fît ainsi, sans trouble, sans émeute, sans effusion de sang. Depuis longtemps la France n'avait eu une révolution aussi complète et aussi pacifique. Et n'en devait-elle point remercier justement cette République contre laquelle on dirigeait tous les coups ?

On lisait, ce matin même du 25 mai, dans le *Journal officiel* :

« Aujourd'hui, 24 mai, lorsque la séance du soir venait d'être levée, le président de l'Assemblée nationale a reçu la lettre suivante de M. le maréchal de Mac-Mahon :

Messieurs les représentants,

« J'obéis à la volonté de l'Assemblée, dépositaire de « la souveraineté nationale, en acceptant la charge de « Président de la République. C'est une lourde respon-« sabilité imposée à mon patriotisme. Mais, avec l'aide « de Dieu, le dévouement de notre armée, qui sera tou-« jours l'armée de la loi, l'appui de tous les honnêtes « gens, nous continuerons ensemble l'œuvre de la libé-« ration du territoire et du rétablissement de l'ordre « moral dans notre pays. Nous maintiendrons la paix « intérieure et les principes sur lesquels repose la so-« ciété. Je vous en donne ma parole d'honnête homme « et de soldat.

« MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

« Duc de Magenta. »

Voici en quels termes le *Journal officiel* annonçait les graves événements de la veille :

« L'Assemblée nationale, dans sa séance du 24 mai, a reçu la démission de M. Thiers et élu Président de la République française M. le maréchal de Mac-Mahon, qui a accepté. » Rien de plus.

La lettre du maréchal était affichée sur les murs de Paris, avec l'entête suivant :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« A la suite des interpellations présentées pour demander au gouvernement d'affirmer une politique résolûment conservatrice, et de l'ordre du jour motivé

adopté par l'Assemblée nationale, le Président de la République a cru devoir suivre dans leur retraite les ministres qui avaient offert leur démission.

« L'Assemblée nationale, après avoir reçu communication de cette détermination, a nommé M. le maréchal de Mac-Mahon Président de la République française aux termes des lois constitutives du pouvoir exécutif. Le maréchal de Mac-Mahon a adressé à l'Assemblée nationale la lettre suivante : »

(Puis venait la lettre.)

Enfin, on placardait dans Paris une affiche ainsi conçue :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« AUX PRÉFETS

« Je viens d'être appelé, par la confiance de l'Assemblée nationale, à la présidence de la République.

« *Aucune atteinte ne sera portée aux lois existantes et aux institutions.*

« Je réponds de l'ordre matériel et je compte sur votre vigilance et votre concours patriotique.

« Le ministère sera constitué aujourd'hui.

« Versailles, le 25 mai 1873.

Le Président de la République.

« MARÉCHAL DE MAC-MAHON,

« Duc de Magenta. »

La France se consola, comme elle se console de tout, en se disant que l'*entête* de l'affiche promettait et respectait la République et, confiante dans sa destinée, elle se remit au travail, tout en gardant sa reconnaissance à celui que ses ennemis osaient alors appeler le *sinistre vieillard.*

La France avait d'ailleurs, pour se rassurer, la parole du nouveau président dont la loyauté s'imposait à la nation et qui venait d'affirmer ainsi, hautement, et avec une honnêteté que rien n'a démenti, qu'aucune atteinte ne serait portée aux institutions existantes.

Lorsque les membres de la députation de l'Assemblée avaient porté au maréchal le résultat du vote de l'Assemblée, M. de Mac-Mahon, vaincu par l'émotion, avait répondu : « Puisque c'est en quelque sorte un devoir de « salut public que vous voulez m'imposer, je me « soumets. »

Puis, abordant sur-le-champ quelques points essentiels, le maréchal de Mac-Mahon avait dit encore : « Il « y a cinq minutes que j'ai accepté les fonctions de « Président, je compte que chacun comme moi ne pense « qu'à l'intérêt sacré du pays. Merci, messieurs, je « compte sur tous les concours et je les estime trop « pour ne pas les apprécier[1]. »

1. La journée du 24 mai était préparée depuis longtemps. On pu lire dans la correspondance légitimiste Saint-Chéron les détails si intéressants que voici :

« Après le vote de l'ordre du jour motivé proposé par M. Ernoul, les membres des bureaux des quatre réunions parlementaires de la majorité se sont réunis, sous la présidence du général Changarnier, pour se concerter au sujet des éventualités qui allaient se produire. Il fallait savoir quel parti la majorité conservatrice adopterait dans le cas où M. Thiers, pour se cramponner au pouvoir, chargerait M. de Goulard de former un ministère. Le comte Daru fut chargé de prévenir M. de Goulard que, s'il acceptait cette mission, il ne serait point appuyé par la majorité.

« Ayant été immédiatement joint par M. Daru, M. de Goulard déclara qu'il repousserait toute proposition qui viendrait de M. Thiers. Cette réponse ayant été apportée à la réunion par M. le comte Daru, le général Changarnier déclara qu'il fallait aviser maintenant au parti à prendre pour remplacer M. Thiers.

« M. Baragnon, placé à côté du général, demanda que le maréchal de Mac-Mahon fût proposé à l'Assemblée comme président *provisoire* de la République. Puis M. Baragnon se tourna du côté du président de la réunion, en s'excusant de mettre en avant un autre nom que le sien..... Le général Changarnier interrompit l'orateur pour déclarer qu'il fallait, avant tout, mettre fin à la crise actuelle, et que le maréchal de Mac-Mahon, inspirant une confiance que le

La loyauté du maréchal de Mac-Mahon devait au surplus déjouer les projets qu'avaient conçus les coalisés du 24 mai et, à l'heure où les partis ligués contre la République, pouvaient se bercer de l'espoir que cette République était virtuellement renversée, des esprits plus clairvoyants pouvaient déjà prédire que le nouveau Président serait, par la force des choses, le gardien le plus vigilant et le plus sûr de ces lois et de ces institutions qu'il promettait de respecter. « *J'y suis, j'y reste.* »

général partageait, ce choix devait être proposé à l'Assemblée, non pas à titre *provisoire*, mais à titre définitif.

« Le plan de la campagne parlementaire qui a triomphé dans la nuit du 24 mai avait été combiné, depuis quinze jours par la commission exécutive, qui était composée de MM. Batbie, Baragnon, Amédée Lefèvre-Pontalis, le duc de Broglie, Pradié et le général Changarnier, président. »

Le *Paris-Journal* publiait, à son tour, la curieuse note qui suit :

« La conduite du général Changarnier dans la journée d'hier a été parfaite de dévouement et de désintéressement. C'est lui-même qui a désigné le maréchal de Mac-Mahon au choix de ses amis, et qui les a engagés à porter leurs voix sur le vainqueur de Magenta. M. Changarnier aurait pu avoir des prétentions personnelles, sa seule ambition a été de surpasser tout le monde en désintéressement.

Enfin, *le Monde* avait dit :

« Pour être juste, disons que l'essai d'un nouveau ministère n'aurait rien changé au dénouement de la crise. M. Thiers ne pouvait que faire appel à la droite, et il n'aurait pas trouvé *un homme pour lui répondre. Le cas était prévu, les précautions étaient prises, l'arrêt irrévocablement prononcé.* »

La stupeur du pays en apprenant que le *libérateur du territoire* était renversé, pouvait amener quelque effervescence. C'est du salut de la République qu'il s'agissait ; le moindre trouble l'eût alors frappée de mort. Les députés républicains les plus avancés le comprirent et, dès l'issue de la séance de nuit, ils rédigèrent et signèrent cette proclamation, cet *appel à l'ordre :*

AUX FRANÇAIS

Citoyens,

Dans la situation que fait à la France la crise politique qui vient d'éclater, il est d'une importance suprême que l'ordre ne soit pas troublé.

Nous vous adjurons d'éviter tout ce qui serait de nature à augmenter l'émotion publique.

Cette parole héroïquement prononcée sur la tour de Malakoff qu'on disait minée et qu'on lui proposait d'évacuer, le maréchal de Mac-Mahon devait la mettre en pratique, et — sentinelle préposée à la garde de la loi, — déconcerter, par la force de sa fidélité au devoir, les efforts des ennemis de la République un peu trop confiants, au début dans la souplesse imaginaire du maré-

Jamais le calme de la force ne fut plus nécessaire. Restez calmes. Il y va du salut de la France et de la République.

« Paris, 24 mai 1873.

A. Peyrat, Léon Gambetta, Édouard Lockroy, Louis Blanc, Ch. Lepère, D. Barodet, H. Tolain, Edgar Quinet, Albert Castelnau, E. Tiersot, Maurice Rouvier, F. Ordinaire, A. Ranc, Ch. Boysset, Rathier, Eug. Arrazat, L. Greppo, Laurent-Pichat, Edmond Adam, Émile Bouchet, H. Brisson, P. Challemel-Lacour, Jules Barni, Jules Cazot, Godin, René Goblet, Sansas, Alfred Naquet, docteur Turigny, Al. Gent, Corbon, Lafon de Fongaufier, Eug. Farcy, Melvil-Bloncourt, E. Millaud, Dupuy, Martin-Bernard, V. Schoelcher, A. Dréo, de Mahy, Laserve, Henry Lefèvre, Paul Bert, J. Ferrouillat, A. Scheurer-Kestner, Georges Perin, Henri de Lacretelle, Armand Caduc, L. Laget, Emile Brelay, A. Tardieu, colonel Denfert, Simiot, Ancelon, Parent, Marck, Carion, Ganault, Escarguel, Lesguillon, Testelin, Grandpierre, Nioches, Bozérian, Breton, Mercier, Pelletan, Humbert, Ducuing, Viox, Guyot (du Rhône), Deschange, Dufay, Hèvre, Cotte, de Pompéry, Taberlet, Gaudy, La Flize (Meurthe-et-Moselle), Claude (Meurthe), Claude (Vosges), Brice (Meurthe), Brillier, Boucau, Loustalot, Tassin, Faye, Larrieu, Michel, Renaud, Deregnaucourt, Moreau, Girerd, Duprat, Ad. Crémieux, Dubois, Joigneaux, Contant, Billy, Monier, Carguet, Malens, Chabdon, Salneuve, Allemand, Guinard, Magnin, Al. Lambert, Colas, Mazeau, Mestreau, Cherpin, Chevandier, Alp. Picart, Fourcand, Rolland, H. Varroy, Esquiros, Lherminier, Méline, Brousses, Daumas, Colas, Lépouzé, Chevandier, Duparc.

L'ordre, d'ailleurs, ne fut aucunement troublé, ni à Paris, ni en drovince.

chal, rassurer les bons citoyens amis de l'ordre et, en dépit des préférences personnelles du nouveau Président, permettre à la France de passer de la République provisoire à la République définitive.

M. de Mac-Mahon n'allait pas, en effet, se mêler aux intrigues qui devaient marquer le commencement de sa présidence et une simple parole de lui allait, au contraire, les faire échouer.

Le ministère sera constitué aujourd'hui, avait dit le maréchal de Mac-Mahon. Le même jour, en effet, le 25 mai, ce ministère était définitivement composé de la façon suivante :

M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, président du conseil ;

M. Beulé, ministre de l'intérieur. M. Pascal, sous-secrétaire d'État à l'intérieur.

M. de Cissey, ministre de la guerre.

M. de Dompierre-d'Hornoy, ministre de la marine;

M. Magne, ministre des finances;

M. Batbie, ministre de l'instruction publique et des cultes;

M. Ernoul, ministre de la justice ;

M. de La Bouillerie, ministre de l'agriculture et du commerce;

M. Deseilligny, ministre des travaux publics.

M. le duc de Broglie, l'orateur du 23 mai, M. Batbie, l'inventeur du *gouvernement de combat*, M. Beulé, l'ancien collaborateur de Delescluze à Lille, M. Ernoul, l'ami de Berryer, M. Magne, représentant l'élément bonapartiste, étaient les personnages marquants du nouveau cabinet.

M. de Cissey, ministre de M. Thiers, devait être bientôt remplacé par M. le général de cavalerie Du Barrail.

Le 26 mai, au commencement de la séance de l'Assemblée nationale, M. le duc de Broglie, vice-président du conseil des ministres, donnait lecture du Message

suivant, adressé par le maréchal de Mac-Mahon aux députés :

« Messieurs,

« Appelé par l'Assemblée nationale à la présidence de la République, j'ai exercé sans retard le pouvoir que vous m'avez confié, et fait choix d'un ministère dont tous les membres sont sortis de vos rangs. (*Applaudissements.*)

« La pensée qui m'a guidé dans la composition de ce ministère et celle qui devra l'inspirer lui-même dans tous ses actes, c'est le respect de ses volontés et le désir d'en être toujours le scrupuleux exécuteur. (*Très-bien! très-bien! à droite et au centre.*) Le droit de la majorité est la règle de tous les gouvernements parlementaires (*Très-bien! très-bien!*) ; mais cette règle est surtout d'une application nécessaire dans les institutions qui nous régissent, en vertu desquelles le magistrat chargé du pouvoir exécutif n'est que le délégué de l'Assemblée (*Très-bien! très-bien!*) en qui réside la seule autorité véritable et qui est l'expression vivante de la loi. (*Très-bien! très-bien!*)

« Cette Assemblée, dans le cours des deux années d'existence qu'elle a déjà parcourues, a eu deux grandes tâches à remplir : libérer notre territoire envahi après d'affreux malheurs et rétablir l'ordre dans une société travaillée par l'esprit révolutionnaire. La première de ces deux tâches a été poursuivie avec un dévouement constant, non par la majorité seulement, mais par l'unanimité de ses représentants, la France peut le dire avec orgueil. (*Très-bien!*)

« Aucune des grandes mesures qui ont eu pour but le rachat de notre indépendance nationale n'a soulevé dans cette enceinte un débat ni rencontré un contradicteur. Disons bien haut que ces mesures n'auraient pu

être prises si le pays lui-même, le pays tout entier ne s'y était prêté, quelque onéreuses qu'elles fussent, avec une patience héroïque qui n'a laissé échapper ni une réclamation ni un murmure. (*Très-bien! très-bien!*) Ce concours de toutes les classes est la force principale qui est venue en aide, dans d'habiles et patriotiques négociations, à l'homme illustre que je remplace, et dont une dissidence que je déplore, sur la politique intérieure, a seule pu vous séparer. (*Très-bien!*)

« Je compte sur vous, messieurs, pour retrouver la même force dans les efforts que je devrai faire, afin d'achever, par l'entière exécution de nos engagements, cette œuvre aujourd'hui, grâce à Dieu, presque accomplie.

« La tâche, d'ailleurs, sera facilitée par les excellents rapports que le dernier gouvernement a su rétablir entre la France et les puissances étrangères, et que je m'efforcerai d'entretenir.

« Ma ligne de conduite à cet égard sera exactement celle qui a été indiquée plusieurs fois par mon prédécesseur à cette tribune et que vous avez toujours approuvée : maintien de la paix assez hautement professée et pratiquée pour que l'Europe, convaincue de notre sincérité, ne puisse voir dans la réorganisation de notre armée (à laquelle je continuerai de travailler sans relâche) que le désir légitime de réparer nos forces et de conserver le rang qui nous appartient. (*Très-bien!*)

« Dans la politique intérieure, le sentiment qui a dicté tous vos actes est l'esprit de conservation sociale. Toutes les grandes lois que vous avez votées à d'immenses majorités ont eu ce caractère essentiellement conservateur. Quelquefois divisés sur les questions purement politiques, vous vous êtes trouvés aisément réunis sur le terrain de la défense des grands principes fondamentaux sur lesquels repose la société, et que menacent aujourd'hui tant d'audacieuses attaques. Le gouvernement qui vous représente doit donc être et

sera, je vous le garantis, énergiquement et résolûment conservateur. (*Très-bien! très-bien!*)

« Des lois très-importantes sur l'organisation de l'armée, sur l'administration municipale, sur l'enseignement public, sur d'autres questions encore qui touchent à des intérêts de premier ordre commerciaux et financiers, sont préparées ou débattues en ce moment dans vos commissions; je crois avoir choisi des ministres compétents pour en traiter avec vous. D'autres lois qui soulèvent des questions constitutionnelles d'une haute gravité ont été présentées par mon prédécesseur, qu'une décision expresse de vous en avait chargé. Vous en êtes saisis, vous les examinerez, le gouvernement lui-même les étudiera avec soin, et quand viendra le jour où vous jugerez convenable de les discuter, il vous donnera sur chaque point son opinion réfléchie.

« Mais pendant que vous délibérez, messieurs, le gouvernement a le devoir et le droit d'agir; sa tâche est avant tout, d'administrer, c'est-à-dire d'assurer par une application journalière l'exécution des lois que vous faites et d'en faire pénétrer l'esprit dans les populations. (*Très-bien! très-bien!*)

« Imprimer à l'administration entière l'unité, la cohésion, l'esprit de suite, faire respecter partout et à tout instant la loi, en lui donnant à tous les degrés des organes qui la respectent et se respectent eux-mêmes (*Applaudissements*), c'est un devoir étroit, souvent pénible, mais par là même plus nécessaire à remplir à la suite des temps révolutionnaires; le gouvernement n'y faillira pas. (*Très-bien! très-bien!*)

« Telles sont, messieurs, mes intentions qui ne sont autres que de me conformer aux vôtres. A tous les titres qui commandent notre obéissance, l'Assemblée joint celui d'être le véritable boulevard de la société menacée en France et en Europe par une faction qui met en péril le repos de tous les peuples et qui ne hâte votre dissolution que parce qu'elle voit en vous

le principal obstacle à ses desseins. (*Très-bien! très-bien!*)

« Je considère le poste où vous m'avez placé comme celui d'une sentinelle qui veille au maintien de l'intégrité de votre pouvoir souverain. » (*Applaudissements et acclamations prolongés.*)

Malgré l'assurance donnée que rien ne serait changé aux institutions, bien des amis de M. Thiers donnaient déjà leur démission. M. Calmon, préfet de la Seine, était remplacé par M. Ferdinand Duval, esprit remarquable et accueillant. A Lyon, le nouveau préfet était M. Ducros, qui devait bientôt se rendre célèbre par son intolérance. M. de Guerle était nommé préfet de Bordeaux.

Un accident parlementaire devait prouver bientôt que le Président tombé avait gardé les sympathies que méritait son patriotique dévouement.

Le 27 mai, vers trois heures un quart, tandis que M. Clapier était à la tribune, causant locomotives et réseau ferré, un mouvement se manifesta dans l'Assemblée. Députés de droite et de gauche rentrent en masse de la buvette ou des couloirs où ils charmaient leurs loisirs. Du côté de la droite, on en vit, comme M. Baragnon, qui s'arrêtèrent dans l'hémicycle et regardèrent curieusement la porte opposée. La gauche, au contraire, s'empressa de reprendre ses places, et enfin M. Thiers parut.

A peine s'est-il engagé dans la travée qui sépare le centre gauche du centre droit, que toute l'opposition se lève et le salue de deux ou trois salves d'applaudissements. L'ancien président s'incline légèrement, continue sa route, entre dans son banc et s'assied presque à l'extrémité, auprès du comte Rampon. La droite ricane. Quelques-uns de ses membres, moins enclins à la plaisanterie, crient d'un ton farouche à M Clapier de continuer. La gauche riposte par une nouvelle salve, et l'incident est terminé.

Le lendemain, M. Christophle, alors président du

centre gauche, fit publiquement, à ce propos, l'éloge de M. Thiers. :

« M. ALBERT CHRISTOPHLE. Messieurs, je viens apporter à la tribune une rectification au procès-verbal, rectification que mes amis et moi avons jugée nécessaire.

« Dans le compte rendu publié au *Journal officiel*, je lis ceci à la deuxième colonne de la page 3.384 :

« A ce moment M. Thiers entre dans la salle et va « prendre place au quatrième banc du côté gauche, « entre M. Gouin et M. Wallon. (Les membres siégeant « sur les bancs de l'extrême gauche et de la gauche se « lèvent et saluent sa présence par une longue salve « d'applaudissements.) »

« Vous remarquerez, messieurs, qu'il n'est question, au *Journal officiel*, que de la gauche et de l'extrême gauche ; il n'est pas dit un seul mot du centre gauche. (*C'est vrai! — Très-bien! très-bien! très-bien! — Applaudissements à gauche et au centre gauche. — Exclamations et rires à droite.*)

« M. L'AMIRAL JAURÈS. Nous nous sommes tous levés ! Nous avons été unanimes !

« M. HORACE DE CHOISEUL. Cela peut faire rire ; mais c'est la vérité !

« M. ALBERT CHRISTOPHLE. J'ignore si l'omission a été intentionnelle. Ce qui est certain, c'est que sur nos bancs, comme sur les bancs de la gauche et ceux de l'extrême gauche, la manifestation a été la même. (*Nouveaux applaudissements sur les bancs de la gauche et du centre gauche.*)

« M. DAHIREL. Ce n'est pas là une rectification au procès-verbal !

« M. ALBERT CHRISTOPHLE. On nous a dit souvent, messieurs, que nous avons été les flatteurs de l'homme qui a succombé sous vos votes... (*Nombreuses réclamations à droite. — L'ordre du jour! l'ordre du jour!*)

« *A gauche*. Parlez ! parlez !

« M. ALBERT CHRISTOPHLE. L'imputation était inoffensive, et nous ne l'avons jamais relevée; mais, que nous ayons été ou non les flatteurs de la veille, ce dont je suis sûr, ce que j'affirme, c'est que nous sommes et nous resterons les amis du lendemain. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*) »

Les journaux coalisés en furent quittes pour insulter davantage l'ex-président de la République.

Le maréchal de Mac-Mahon, en acceptant le pouvoir, tenait avant tout à réédifier cette colonne Vendôme que la Commune avait abattue et dont Auguste Barbier, l'auteur des *Iambes* avait dit :

Ce bronze que jamais ne regardent les mères,
Ce bronze grandi sous leurs pleurs !

Ce bronze, élevé à la gloire d'un homme, était, en somme, le patrimoine de tous, de tout ce qui, soldat, s'était battu pour la France[1].

Le 1er juin, l'ordre du jour appelait la discussion du projet de loi ayant pour objet la reconstruction de la colonne de la place Vendôme et la réparation du monument consacré à la mémoire de Louis XVI.

Personne ne demandant la parole sur la discussion générale, il était passé à la discussion des articles.

L'article 1er est ainsi concu :

« La colonne Vendôme sera reconstruite comme elle était à l'époque de sa destruction.

« M. DE JOUVENEL propose, par amendement, de réunir les débris de la colonne dans un musée avec une inscription qui rappellerait les circonstances dans lesquelles la colonne a été jetée bas.

« Cette proposition est rejetée. L'article 1er est adopté.

1 Le maréchal de Mac-Mahon a patriotiquement agi en nommant gardien de la colonne un héros du siége de Paris, le légendaire sergent Hoff.

« L'article 2 prescrit qu'un crédit de cent cinquante mille francs sera inscrit au ministère des travaux publics pour les frais de reconstruction.

« M. BIDARD propose par amendement de faire payer les frais de reconstruction par le sieur Courbet, artiste peintre.

« M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE. Le gouvernement pense que la colonne de la place Vendôme doit être relevée sans qu'il soit tenu compte des circonstances dans lesquelles elle a été détruite; plus tard, M. le ministre des finances pourra intenter une poursuite civile au sieur Courbet.

« Cet amendement est retiré.

« L'ensemble du projet de loi est mis aux voix par scrutin public et adopté par 488 voix contre 66 sur 554 votants. »

Dès le début du gouvernement de l'*ordre moral*, la presse sentait tout ce que pèse la main de l'autorité. La publication du journal le *Corsaire* fut interdite, le 8 juin, par un arrêté dont voici le texte :

« Le général gouverneur de Paris, commandant la première division militaire,

« Considérant que le journal *le Corsaire* a organisé sous le nom de « Scrutin des Cinq sous » une souscription qui doit être recueillie par des receveurs institués dans tous les quartiers de Paris et dont le but réel est de constituer ainsi une véritable association politique permanente et contraire à la loi;

« Considérant que le journal *le Corsaire*, par la violence de sa polémique et les doctrines anti-sociales qu'il professe, est une menace incessante contre la paix publique et ne saurait être toléré plus longtemps sans danger pour le pays;

« Considérant que le *Corsaire*, après avoir été l'objet d'une suspension, n'en a pas moins persévéré dans ses attaques contre l'ordre établi;

« Vu l'avis du conseil des ministres,

« En vertu des pouvoirs que lui confère la loi du 9 août 1849 sur l'état de siége,

« Arrête :

« Article premier. — La publication du journal *le Corsaire* est interdite;

« Article II. — M. le préfet de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

« Paris, le 8 juin 1873.

« Le général gouverneur de Paris commandant la première division de Paris.

« Signé : LADMIRAULT.

« Vu pour exécution,

Le préfet de police,

Signé : RENAULT. »

Cette suppression du *Corsaire* allait amener bien vite un incident de tribune qui faillit, le 10 juin, renverser le ministère du 25 mai et prouva du moins son peu de solidité.

M. Lepère, l'honnête et remarquable député de l'Yonne, avait interpellé le ministère sur cette suppression, et après avoir visé tour à tour les trois *considérants* de l'arrêté du gouverneur, il arrivait à ces mots : *attaques contre l'ordre établi*.

« De quel ordre établi veut-on parler? demandait M. Lepère. Est-ce de l'ordre républicain?

« Mais quelle atteinte n'y portent pas les journaux qui considèrent les républicains comme des Sarrasins? (*Approbation à gauche.*) Si c'était l'ordre monarchique, alors je ne comprendrais plus cette déclaration du gouvernement que rien ne sera changé aux institutions transmises par l'illustre homme d'État qui n'est plus au pouvoir à l'illustre guerrier qui le remplace. (*Très-bien! très-bien! à gauche.*)

« Nous croyons que le dépôt de la République est en des mains honnêtes; nous en avons la parole d'un honnête homme et d'un soldat. Le gouvernement ne peut donc poursuivre un journal pour atteinte à l'ordre monarchique. (*Applaudissements à gauche.*)

« Veut-on parler de l'ordre moral? Mais comment le gouvernement l'entend-il ? Et avec les citations que je vous ai faites, de quel côté est l'atteinte à l'ordre moral ? (*Nouvelle approbation à gauche.*)

« M. LEPÈRE. Je crois avoir démontré que cette suppression est une œuvre de bon plaisir, et que mieux eût valu une suppression sèche, une suppression sans phrases.

« Mais alors où en sommes-nous arrivés? Je me rapporte au souvenir de l'empire, à cet arbitraire qui avait du moins une certaine organisation et présentait un reste de garantie. Aujourd'hui c'est la suppression telle qu'on la pratiquait au lendemain même du 2 décembre, quand la dictature qui s'était jetée dans le pays voulait faire le silence autour de cet attentat.

« Voilà sur quel terrain nous sommes conduits. Et par qui?

« Laissez-moi vous rappeler ce que disait, au milieu de nos applaudissements, le rapporteur de la loi sur les délits de presse : c'est sous sa présidence que l'arrêté que je signale a été rendu :

« Notre projet est avant tout un projet de liberté. Il y « a quelque mérite pour cette Assemblée à répondre par « une loi de liberté aux violentes passions qui s'agitent « jusqu'à ses portes. Mais elle sait ce que valent ces re- « mèdes factices de compression matérielle, ce qu'ils « coûtent et ce qu'ils produisent. (*Très-bien! très- « bien!*)

« Elle peut juger si pendant vingt ans ces remèdes « ont arrêté le mal ; elle ne veut plus rentrer dans cette « voie, elle veut les remèdes douloureux, mais vigou- « reux et virils de la liberté! »

« Le *Journal officiel* ajoutait : Applaudissements, félicitations.

« Et nous étions, nous aussi, de ceux qui applaudissaient. Et voilà qu'aujourd'hui on a recours à des mesures dictatoriales qu'on croit seules efficaces. Est-ce donc là le libéralisme parlementaire ? (*Très-bien! très-bien! à gauche.*)

« Singuliers libéraux, singuliers conservateurs que ceux qui oublient qu'un journal est une propriété, un capital, un instrument de travail pour une centaine de familles. Si c'est là l'ordre moral que vous nous promettez, il est singulièrement qualifié. (*Très-bien! très-bien! à gauche.*)

« J'ignore ce que l'Assemblée décidera, mais j'aime à croire qu'elle ne voudra pas laisser protester cette parole prononcée à la tribune par M. de Castellane : « C'est « encore dans l'Assemblée que se trouvent les plus sû- « res garanties des libertés publiques. » Elle se souviendra que M. le vice-président du conseil a dit : « Toute « poursuite contre la presse n'est efficace et possible « que si elle est sollicitée par l'opinion publique. » (*Très-bien! à droite. — C'est cela!*)

« L'opinion publique? cherchez-en l'écho dans la presse : dans vos journaux, autant que dans les nôtres, les uns se taisent, les autres, — et les plus autorisés de vos organes — blâment avec courage. Un seul journal a applaudi, et c'est... — afin que fût accomplie la prophétie tombée à cette tribune des lèvres de l'illustre président de la République auquel vous succédez — c'est le journal de l'empire ! » (*Applaudissements répétés à gauche. — L'orateur, revenu à son banc, reçoit des félicitations.*)

La réponse de M. Beulé fut très-malheureuse.

« M. Beulé, *ministre de l'intérieur.* Puisque M. Lepère a admis la légalité de l'état de siége dont nous avons hérité, il est inutile de dire que, si les langages de violence peuvent être poursuivis devant les juges spéciaux, ils n'y sont point soumis sous le régime de l'état de siége.

« Écartons donc ces violences, que je voudrais voir disparaître de partout, et voyons quelles sont les raisons qui ont motivé la mesure prise.

« Le propre d'un gouvernement qui veut être modéré et ferme, c'est de ne point agir avec précipitation. Nous avons donc attendu, pour autoriser cette suppression, aussi longtemps que nous avons espéré de voir le *Corsaire* rentrer dans le respect de la loi. Il ne l'a pas fait.

« L'honorable préopinant a commis une confusion qu'il faut relever. « L'œuvre des cinq sous » n'est point la continuation de la souscription primitive, souscription, — je veux bien l'oublier, — qui avait été une protestation contre un vote de l'Assemblée. (*Très-bien! très-bien! à droite.*)

« Mais « l'œuvre des cinq sous » a un autre point de départ : c'est le *Corsaire* lui-même qui le dit : c'est « la souscription des cinq sous par les 180,000 électeurs du « citoyen Barodet. » Sorte d'Inquisition établie sur la conscience des électeurs (*Très-bien! très-bien! à droite*), aboutissant à une organisation par quartiers, dont Paris veut perdre le souvenir. (*Nouvelle approbation à droite*), à la prolongation de l'agitation électorale, au développement excessif d'associations qui ne sont point encore frappées par la loi, mais qui le seront peut-être bientôt (*Mouvements divers*), parce qu'elles sont une réorganisation de cadres, tout prêts, en un jour d'émeute, pour l'action révolutionnaire. (*Bruits à gauche. — Très-bien! très-bien! à droite.*)

« Nous attendions avec patience que le *Corsaire* renonçât à poursuivre cette organisation ; le 5 juin, il l'a reprise avec un nouvel élan. Cela ne pouvait être toléré dans un pays où le calme est si nécessaire. (*Très-bien! très-bien! à droite.*)

« On me demande ce que nous entendons par les doctrines anti-sociales? » Oui, je sais que, maintenant, on n'attaque plus la propriété, même dans les journaux démagogiques. Je les en remercie; c'est un progrès.

Mais n'y attaque-t-on pas tous les jours la religion, la famille, tout ce que nous avons appris à aimer et à respecter? (*Très-bien! très-bien! à droite.*)

« J'arrive au troisième grief : l'attaque contre l'ordre établi. Vous me demandez lequel? Est-ce l'ordre monarchique? Non, l'ordre établi n'a pas changé ; *c'est l'Assemblée nationale que le pays a choisie dans un jour de malheur.* » (*Exclamations. — Rires ironiques et applaudissements répétés à gauche.*)

La phrase était maladroite. Certes, M. Beulé dut la regretter. M. Buffet essaya bien vite d'en pallier l'effet.

« M. LE PRÉSIDENT. L'interprétation inexacte qu'on semble donner à ces paroles dans une partie de l'Assemblée, serait un outrage pour l'Assemblée nationale que je ne pourrais pas tolérer. (*Très-bien! très-bien!*)

M. LE MINISTRE. L'Assemblée, à la majesté de laquelle vos applaudissements ironiques ne peuvent porter atteinte, était insultée chaque jour dans le *Corsaire*, qui lui refusait même le titre d'Assemblée nationale en insérant le compte rendu de ses séances sous ce titre : « Comptes rendus des séances de l'Assemblée de Ver- « sailles. » (*Exclamations à droite.*)

« On vous demandait tout à l'heure si les articles qu'on signalait vous faisaient sourire. Ils ne font pas sourire non plus ceux qui travaillent et qui voient offenser sans cesse ce qu'ils aiment et qu'ils vénèrent. On s'élève contre l'état de siége ; mais, dans une capitale comme Paris, l'état de siége reste la protection de tous, ce n'est pas nous qui l'avons établi ; nous avons cru qu'il devait intervenir en face d'attaques persistantes qui ne se sont pas arrêtées devant une nouvelle manifestation de la volonté de l'Assemblée nationale. » (*Vifs applaudissements à droite*)

C'était au tour de M. Gambetta de parler, et là allait éclater une révélation éclatante : M. Gambetta allait lire, avec infiniment d'ironie et de méchanceté heureuse, la fameuse *circulaire Pascal.*

« M. Gambetta. Après l'exposé si complet de la question qu'a fait M. Lepère, après la réponse si modérée qu'a essayé de lui faire M. le Ministre de l'intérieur, il ne me reste qu'à introduire dans le débat un élément nouveau d'appréciation de ce qui semble être le régime du nouveau cabinet en matière de presse. A côté des actes extérieurs de terreur contre la presse. il y a des menées clandestines du gouvernement. (*Bruit à droite.*) Je viens les signaler.

« Est-il vrai — c'est une question que je pose à M. le Ministre de l'intérieur — que mercredi, 4 juin, il ait expédié à ses agents de l'administration préfectorale la dépêche suivante :

« Envoyez-moi d'urgence un rapport sur la presse « dans les départements. L'heure est venue de reprendre de ce côté l'œuvre d'influence qu'une affectation « d'indifférence et de neutralité avait détruite. » (*Très-bien! très-bien! sur quelques bancs à droite. — Bruit à gauche.*)

« Je ne suis pas étonné de l'adhésion de plusieurs de nos collègues à ce système d'organisation d'une presse officielle en vue de candidatures officielles dans l'avenir. Je continue :

« Dites-moi les journaux conservateurs, ou susceptibles de le devenir, quelle que soit d'ailleurs la nuance « à laquelle ils appartiennent ; leur situation financière « et le prix qu'ils pourraient attacher au concours bienveillant de l'administration (*Bruyantes exclamations à « gauche*) ; le nom de leurs rédacteurs en chef, leurs « opinions présumées et leurs antécédents. Si vous « pouvez causer avec eux, voyez s'ils accepteraient une « correspondance et dans quel sens ils la souhaiteraient.

« Nous allons organiser un bulletin de nouvelles télégraphiques et autographiques qui vous sera régulièrement adressé et dont vous mesurerez les communications au degré de confiance... »

« *Une voix à droite.* Eh bien?

« M. GAMBETTA. Comment, eh bien? Vous êtes désagréablement impressionnés, votre délicatesse se révolte, votre pudeur est outragée! Et vous avez raison! On vous accusait d'être les protégés de l'empire, vous en devenez les plagiaires. Vous ne répercutez point les nouvelles, vous les créez.

« *Une voix.* Et vous?

« M. GAMBETTA. Je n'ai jamais fait cela; je continue :

« Vous mesurerez les communications au degré de
« confiance que les divers journaux vous inspireront.
« Pour cela, vous ferez sagement de créer un service de
« la presse dans votre cabinet, soustrait aux employés
« *indigènes* ou *indigents.* »

« Ce mot est à double entente, choisissez!

« Donnez-moi sur ces divers points votre sentiment;
« je m'en rapporte à votre tact, il n'est pas de question
« plus délicate, et qui exige plus de prudence et d'ha-
« bileté. Multipliez autour de vous vos relations et soyez
« très-accessible aux représentants de la presse. »

« Messieurs, il n'y a pas un mot à ajouter à cette circulaire. Si elle est vraie, elle montre l'ordre moral qu'on introduit dans l'administration. (*Applaudissements répétés à gauche.*)

« M. BEULÉ, *ministre de l'intérieur.* J'accepte, j'affirme et j'invoque la responsabilité de l'acte qui vous est soumis. (*Exclamations à gauche.*) Je n'ai point dicté cette circulaire. Si M. Gambetta avait lu le commencement et la fin de la dépêche, il aurait pu s'en assurer. (*Nouveau bruit à gauche.*) Il faut de ma part un certain courage et un grand respect de la responsabilité pour assumer celle d'un acte que je n'ai pas commis. (*Très-bien! très-bien! à droite.*)

« Après ce témoignage de sincérité, j'espère que l'Assemblée voudra bien entendre mes explications. *Oui! oui! parlez.*)

« Comme tout gouvernement qui prend possession du pouvoir, j'ai dû commander une circulaire aux préfets. J'ai dû demander à chacun d'eux quels étaient, dans leur département, le nombre, la prospérité, l'influence des journaux. (*Très-bien ! très-bien ! à droite.*)

« Tout gouvernement a deux devoirs : surveiller la presse et défendre la vérité. Il doit savoir quels sont les moyens qui sont à sa disposition pour rendre cette surveillance efficace, et il doit propager la vérité dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de la paix publique.

« J'ai dit qu'on enverrait des nouvelles, c'est-à-dire la vérité télégraphiée. Mais le bon sens même me l'ordonne. Ne faut-il pas, comme nous le disions, que la vérité soit accessible à tout le monde, pour prévenir, autant que possible, les démentis, les communiqués et les répressions? (*Approbation à droite.*)

« Maintenant il y a dans cette circulaire un passage où le rapprochement de deux mots a fait naître un soupçon que je n'accepte pas. (*Bruit.*) Je proteste contre une pareille interprétation, au nom de la bonne foi à laquelle je n'ai jamais manqué, je pense, je proteste contre cette prétendue idée de subvention à six cents journaux. (*Bruit et réclamations à gauche.*) Après cette déclaration, j'en ai dit assez, le pays jugera. (*Applaudissements à droite.*)

« M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour suivant a été déposé sur le bureau :

« L'Assemblée nationale, protestant contre la circu-
« laire de M. le Ministre de l'intérieur, passe à l'ordre du
« jour. »

« Cet ordre du jour est signé par MM. Gambetta, Louis Blanc et autres membres.

« M. BARAGNON. En regard de l'ordre du jour dont le texte vient de vous être lu, j'ai l'honneur, au nom de plusieurs de mes collègues, de demander à la Chambre de passer à l'ordre du jour pur et simple.

« L'ordre du jour pur et simple aura cette significa-

tion que la Chambre a confiance dans la résolution du gouvernement de défendre une politique conservatrice... ((*Exclamations à gauche. — Applaudissements à droite*) et dans l'honnêteté parfaite des moyens qu'il emploiera. (*Bruits et applaudissements ironiques à gauche.*)

« Après cette explication, je ne puis m'empêcher de dire avec quel profond étonnement un grand nombre de membres de cette Assemblée ont vu les principes de liberté si vivement défendus à cette tribune par ceux-là mêmes qui les ont tous violés... (*Bruit à gauche. — Très-bien! très-bien! à droite.*)

« ... Avec quel étonnement ils ont entendu revendiquer les droits de la vérité par ceux qui sous leur dictature l'ont si singulièrement outragée, outragée jusqu'au point de répandre de fausses nouvelles parmi les populations. (*Bruit à gauche.*)

« Nous voterons l'ordre du jour pur et simple. (*Applaudissements à droite.*)

Le ministère faillit être renversé sur cet incident. Il eut, comme on dit vulgairement, du *plomb dans l'aile.*

Sur l'ordre du jour pur et simple, le scrutin donna le résultat suivant :

Pour.	368
Contre.	308

Soit 60 voix de majorité.

Le maréchal de Mac-Mahon avait été élu par 390 voix, et le 10 juin, le cabinet n'en avait déjà plus trouvé que 368. Il devait, il est vrai, en retrouver beaucoup plus dans l'avenir.

M. E. Pascal, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, donna sa démission bien vite, et sa circulaire fut fort spirituellement appelée par M. Henri Brisson *la première Provinciale de Pascal.* On pourrait dire une *provinciale* au rebours. M. Beulé, pour un peu, eût été obligé de suivre M. Pascal.

Ainsi, dès les premiers jours, le *gouvernement de*

combat, qu'une coalition de politiques réunis dans une majorité factice, majorité qui pouvait détruire, mais qui ne pouvait rien fonder, avait imposé à la France le gouvernement de combat, baptisé par M. Batbie, mis en pratique par M Beulé, dénoncé à l'Europe par M. de Broglie qui osait dire à l'étranger que « la cause de « la société française menacée était celle de la civilisa- « tion tout entière (26 mai 1873) », ce gouvernement dont la politique devait être si *résolûment conservatrice* était déjà moralement vaincu. A peine venait-il de naître qu'on pouvait prévoir l'heure de sa mort. Il ne s'appuyait sur rien, dans la nation, que sur les vieilles terreurs et les vieilles rancunes. Il voulait détruire la République pour y substituer la monarchie, et il ne voyait pas qu'il faisait chaque jour les affaires d'un parti renaissant au lendemain du 24 mai, le parti de l'empire.

La politique *résolûment conservatrice* ne s'affirmait d'ailleurs, que par des actes d'inutile et injuste violence. On poursuivait M. Ranc, député du Rhône, et l'Assemblée, par 485 voix contre 137 autorisait la mise en jugement d'un de ses membres, que le 3e conseil de guerre devait condamner à mort pour participation à des actes de la Commune, que M. Ranc avait patriotiquement et courageusement réprouvés. M. Ducros, préfet de Lyon, ordonnait que les enterrements civils n'eussent lieu que le matin, à 6 heures en été, à 7 heures en hiver. Le moyen âge semblait reparaître comme un spectre. La liberté de conscience n'était plus qu'un vain mot. Un député de l'Algérie, M. Brousse, étant mort le 21 juin, les soldats n'accompagnaient point son corps enterré civilement, et le ministre de la guerre, M. du Barrail, interpellé, répondait que le *règlement* le voulait ainsi, de telle sorte que le *règlement* primerait *la loi*. Les pèlerinages, défendus en Italie, abandonnés en Espagne, pullulaient en France. Une cinquantaine de députés figuraient à Paray-le-Monial, portant des bannières. Le

général de Charette déclarait que la France serait seulement régénérée « quand le Sacré-Cœur de Jésus *serait peint sur ses étendards !* »

Le gouvernement de M. de Broglie ne se doutait pas qu'un jour ce déploiement de cléricalisme porterait ombrage à notre puissante ennemie, l'Allemagne, en lutte avec la papauté et nous attirerait l'humiliation des *conseils* de l'étranger. C'est pourtant de là que date l'attitude un moment menaçante de M. de Bismarck vis-à-vis la France. Mais le gouvernement ignorait, et le pays semblait oublier et souriait ironiquement à ces pèlerinages. La France sera toujours, quoi qu'on fasse (et fort heureusement), de la religion de Voltaire. Elle n'est point bigotte, elle est croyante, et son culte, c'est l'humanité !

Une grande distraction, un spectacle inattendu, la première fête publique qui eût été donnée depuis les sombres jours de deuil, attendait maintenant la population parisienne. Le Shah de Perse, Nassr-ed-Din, voyageant en Europe, allait arriver parmi nous. Il avait visité la Russie, la Belgique, il était en Angleterre et on vantait déjà ses riches costumes, son bonnet d'astrakan, ses diamants, son aigrette fameuse. Paris fut pris d'une véritable fièvre de curiosité. Il ne s'écriait point comme du temps de Montesquieu : *Peut-on être Persan ?* Il accourait, il regardait, il applaudissait.

L'Assemblée nationale, qui hésitait alors à ratifier l'achat, fait par M. Thiers, de la fresque de *la Managlia* de Raphaël, vota un crédit de 250.000 francs pour les fêtes en l'honneur du Shah de Perse. Le conseil municipal, de son côté, avait ouvert un crédit et nommé une commission pour organiser ces réjouissances. L'entrée de Nassr-ed-Din à Paris, par la barrière de l'Étoile décorée de drapeaux et de draperies aux couleurs persanes, les musiques jouant l'air oriental, bizarre et charmant, l'hymne persan, les feux d'artifice au Trocadéro, les illuminations et le grand dîner à Versailles, toutes ces

féeries emplirent jusqu'au 20 juillet les têtes parisiennes. Le Shah fut le héros de ces journées étranges. Lui, l'air ennuyé et féroce, regardait toutes choses à travers des lunettes, avec des mouvements fauves.

Une seule de ces journées somptueuses eut un sens politique et national, ce fut la revue passée à Longchamps, la première depuis la grande revue du lendemain de la Commune. On fut tout étonné et tout fier de retrouver l'armée refaite, en apparence du moins, solide et manœuvrant bien. Qu'on était loin déjà des soldats aux uniformes fripés de 1871 ! L'Assemblée et la foule acclamèrent tour à tour les cuirassiers passant au galop et les fantassins marquant le pas. On couvrit d'applaudissements le bataillon de l'infanterie de marine, qui rappelait la lutte glorieuse de Bazeilles, comme les cuirassiers rappelaient la charge de Morsbronn, le jour de Frœshwiller. Mais ce qui fit battre les cœurs d'espérance patriotique, ce fut le défilé superbe du bataillon de Saint-Cyr, marchant admirablement, comme un seul homme. C'était la France de demain qui passait. On se surprenait à rêver la *revanche* devant cette fière jeunesse. Ah! pourquoi nous divisons-nous et nous haïssons-nous, la revanche serait possible si la France n'avait qu'un seul cœur!

Une grave question ne pouvait manquer d'être posée bientôt au nouveau gouvernement, la question de ces fameuses *lois constitutionnelles* dont l'Assemblée avait demandé la mise à l'étude et dont, au 24 mai, elle n'avait littéralement plus voulu entendre parler.

Le 2 juillet, l'ancien garde des sceaux montait à la tribune et s'efforçait d'obtenir la mise à l'ordre du jour du projet de constitution. Mais, à l'attitude de l'Assemblée, on pouvait sentir que cette mise à l'ordre du jour serait repoussée.

« *M. Dufaure.* — Je demande pardon à l'Assemblée d'interrompre ses délibérations pour tâcher d'obtenir d'elle la mise à l'ordre du jour de ses bureaux de deux

projets de loi que j'ai eu l'honneur de déposer les 19 et 20 mai : l'un tendant à l'organisation des pouvoirs publics en France; l'autre la préparation d'une loi électorale.

« Ces projets n'appartiennent pas exclusivement à l'initiative du gouvernement : ils ont été commandés, prescrits impérieusement par l'article 5 de la loi du 13 mars 1873. (*Mouvement. — Très-bien! à gauche.*)

« Conformément à vos ordres, le gouvernement d'alors a étudié et préparé ces projets pendant les six semaines de la dernière prorogation; à la rentrée, il les a déposés.

« La crise survenue et le changement de gouvernement ont fait qu'il n'a pas été possible d'y donner suite. (*Mouvement.*)

« L'Assemblée comprendra les motifs pour lesquels nous n'avons pas insisté et nous comprenons, nous, que nous n'avons aucun reproche à faire à notre honorable président pour n'avoir pas usé du droit qu'il avait de mettre ces projets à l'ordre du jour de vos bureaux. (*Interruptions.*) Leur nature et l'importance des événements survenus expliquent sa réserve.

« Mais cela ne pouvait durer. Des projets présentés par le gouvernement en vertu des prescriptions solennelles de l'Assemblée ne peuvent être oubliés, étouffés, enterrés. (*Très-bien! très-bien!*) Ils doivent renaître, sans quoi la loi que vous avez rendue est une loi vaine, illusoire, frustatoire, et vous mêmes vous la condamneriez. (*Applaudissements à gauche. — Bruit à droite.*)

« Je viens vous demander de faire aujourd'hui ce que vous n'avez pas fait depuis un mois et demi, c'est-à-dire de fixer le jour où sera nommée une commission.

« Je ne me fais pas illusion, je m'attends à une opposition de ce côté (la gauche). (*Rires et mouvements divers.*)

« Je me rappelle en effet, que le jour où ces projets

ont été présentés, un membre de l'extrême gauche, au nom de cinquante-trois de ses collègues, a déposé une proposition dans laquelle il est déclaré que les projets présentés par le gouvernement tendant à faire prendre à l'Assemblée un rôle d'Assemblée constituante qui ne lui appartient pas, qui serait une usurpation de pouvoirs, et qu'ils protestaient contre les lois présentées.

« Je m'attends donc que, conséquents avec eux-mêmes, ces membres soutiendront que les projets ne doivent pas même être mis à l'ordre du jour des bureaux, qu'il serait inconstitutionnel de nommer une commission pour les examiner. Voilà pourquoi je compte sur leur opposition.

« Mais je les prie de remarquer que l'esprit de leur proposition est contraire à la loi que vous-mêmes avez faite et par laquelle vous prescriviez la présentation de ces projets. Vous avez ainsi tranché la question de leur constitutionnalité.

« Ai-je besoin de rappeler que vingt fois on vous a dit que vous n'avez pas le pouvoir constituant, et que vingt fois vous avez revendiqué ce pouvoir en répondant que vous tiriez votre droit des circonstances où le pays vous a nommés et des pouvoirs illimités qu'il vous a donnés pour le relever et pour l'organiser. (*Mouvement.*) Je combats donc à l'avance cette objection que je dois rencontrer.

« J'ai entendu dire que l'événement du 24 mai avait tout changé et que les lois présentées antérieurement devaient être considérées comme non avenues. (*Interruptions.*)

« Mais n'oubliez pas que, le 24 mai, vous n'avez fait que changer vos délégués. Le gouvernement nouveau avait le droit de retirer les lois, de même qu'il a retiré une loi relative à la retraite des anciens conseillers d'État, mais il ne l'a pas fait, et même le contraire a été dit.

« J'ai, en effet, sous les yeux, un des plus importants



LE DUC D'AUMALE.

discours qui aient été prononcés dans ce débat mémorable, celui de M. Target (*Hilarité à gauche*), qui déclarait que, tout en s'associant à l'ordre du jour, il était résolu, ainsi que quelques-uns de ses collègues, à accepter la solution républicaine, telle qu'elle résulte de l'ensemble des propositions constitutionnelles faites par le gouvernement.

« Deux jours après, M. le duc de Broglie présentait le Message du Président de la République, où il était dit que vous étudieriez les projets constitutionnels qui vous avaient été soumis, et que le gouvernement vous ferait connaître son opinion réfléchie le jour où vous jugeriez convenable de les discuter.

« Ainsi l'événement du 24 mai n'a rien changé à la situation; vous avez conservé le pouvoir de déterminer le jour de l'examen de ces lois, et c'est pour cela que je vous demande de le déterminer.

« On m'a fait une objection. On m'a dit : Mais, nommer une commission à la veille de notre prorogation, c'est s'exposer à avoir une commission inutile pendant quatre mois; autant attendre la reprise de nos travaux pour la nommer.

« Cette objection ne m'a pas touché. Si l'Assemblée avait décidé sa prorogation pour le 15 juillet, peut-être n'insisterais-je pas; il serait difficile, en effet, que la commission pût faire un travail sérieux. Mais l'Assemblée n'a pas fixé le jour de sa prorogation.

« Il n'y a encore qu'un seul événement qui l'indique, c'est, à la date du 18 août, la réunion des conseils généraux. Jusque-là personne n'a le droit de dire à quelle époque vous vous prorogerez. (*Mouvements divers*.)

« L'Assemblée peut donc rester encore en séance pendant plus d'un mois. Eh bien! une commission nommée un de ces jours, composée d'hommes éclairés, examinant ces projets de loi, peut, avant la prorogation, faire un travail éminemment utile. (*Bruit. — Très-bien! très-bien! à gauche.*)

« Je ne veux pas dire que la loi pourrait venir en discussion avant les vacances, mais la commission aurait assez avancé les travaux pour nommer son rapporteur... (*Interruptions.*) Le temps de la prorogation serait précieux pour faire le rapport, et quand l'Assemblée reviendrait, elle pourrait fixer le jour de la discussion.

« A moins donc, je le répète, que l'Assemblée ne se sépare dans quelques jours, vous gagnerez des mois en nommant la commission dès à présent. Pour un objet si important, quand il s'agit des lois qui donneront à notre société une base solide... (*Bruit à droite. — Applaudissements à gauche*), à notre gouvernement un nom et des garanties de durée et de solidité, en hâtant le vote de telles lois, vous accomplirez une grande œuvre nationale. (*Bruit à droite. — Applaudissements à gauche.*)

« Je l'ai dit quand j'avais une partie du pouvoir, et je le répète : l'exercice du pouvoir dans les conditions où nous sommes est d'une difficulté inouïe. (*Nouvelles interruptions à droite.*) »

M. Dufaure avait été éloquent (mordant avec M. Target), persuasif et subtil, mais ce n'était pas assez, et l'Assemblée allait adopter une proposition de M. Leurent (député du Nord), portant que *dans le mois qui suivrait la rentrée de l'Assemblée*, on nommerait la commission chargée d'examiner les projets de lois constitutionnelles déposés par le gouvernement précédent. M. Leurent trouvait que le pays ayant *plus de confiance dans l'avenir* et sa situation s'étant *améliorée*, pouvait attendre. On adopta la proposition de M. Leurent par assis et levé, à une majorité d'environ 50 voix. Mais nous verrons plus tard que, dans *le mois qui suivit la rentrée de l'Assemblée*, en novembre 1873, on ne s'occupa de rien moins que des lois constitutionnelles en question : on ne s'occupa que de la proclamation possible de la monarchie et de l'invention du septennat.

Dans cette même séance du 2 juillet, combattant l'équivoque, M. Gambetta insista sur la nécessité d'or-

ganiser promptement et définitivement la République conservatrice, puis succédant et répliquant aussi à M. Dufaure, il prononça de nouveau le mot de *dissolution*. M. le duc de Broglie répondit à M. Gambetta en déclarant qu'il ne lui répondait pas.

Nous ne saurions nous arrêter longtemps sur les faits qui marquèrent une époque stérilement agitée et maintenant disparue. Nous ne pouvons et ne voulons indiquer, dans ces pages dernières, que les grandes lignes du tableau que nous achevons. Après le spectacle navrant, mais souvent consolant et héroïque de la Défense nationale et des tragiques événements qui remplissent les premiers volumes de cette *Histoire*, l'étude de ces petites intrigues qui terminent notre ouvrage serait fatigante. Il nous suffira de rappeler quelques souvenirs de ces temps attristants, et si dignes d'être oubliés. La ferveur des pèlerinages devait porter bientôt ses fruits. L'Assemblée vota une loi déclarant d'*utilité publique* la construction d'une église à Montmartre, église consacrée au Sacré-Cœur.

Le vote de la loi sur l'*organisation de l'armée* (deuxième délibération) fut plus important. Les dernières lignes du rapport si éloquent, dans sa forme technique, du général Chareton, en faisaient sentir tout l'intérêt :

« Cette loi est une loi nouvelle, car c'est la première fois que des dispositions législatives réglant l'organisation générale de l'armée sont présentées à une Assemblée française. Cette loi étant nécessaire, indispensable, croyons-nous, après les événements qui ont porté une si profonde atteinte à notre puissance et à notre organisation militaire, votre patriotisme n'a pas reculé devant la tâche douloureuse de relever les ruines et de reconstituer l'édifice sur des bases nouvelles, et, espérons-le, plus solides. La nation et l'armée, qui attendent comme un instrument de régénération ces lois organiques, vous seront reconnaissantes de votre œuvre, quelque imparfaite qu'elle soit. N'oublions pas surtout que les

réformes profondes et sérieuses sont l'œuvre du temps, et que l'impatience et la précipitation sont impuissantes à rien fonder de durable. Les Allemands ont mis plus de soixante ans à fonder l'organisation dont nous venons d'éprouver la redoutable perfection.

« Sachons donc attendre, sans impatience comme sans découragement. L'armée n'a pas été heureuse, messieurs, mais si le sort des armes a trahi son courage, ses malheurs n'ont affaibli ni sa foi dans l'avenir du pays, ni son patriotisme.

« Si après tant de jours d'honneur et de gloire sont venus pour elle les jours de revers, c'est que la Providence voulait lui faire comprendre mieux encore l'étendue de ses devoirs envers le pays.

« Elle saura les remplir tous. »

L'examen de cette importante mesure marcha rapidement; deux ou trois heures suffirent pour épuiser la discussion générale à laquelle ne prirent part que des hommes appartenant ou ayant appartenu à l'armée; M. Jean Brunet, ancien capitaine d'artillerie; le lieutenant-colonel de Bastard; le général Guillemaut et le général Chareton, rapporteur de la commission. Cette discussion close, on passa au débat sur les articles, dont les cinq premiers furent adoptés sans autre incident que le rejet d'un amendement par lequel le général Guillemaut demandait que le nombre des régions militaires et par suite des corps d'armée fût réduit de dix-huit à douze.

Au début de la séance du 15 juillet, une longue discussion s'engagea incidemment entre MM. de Castellane, le général Chareton, Raudot et le ministre de la guerre sur le côté budgétaire de la nouvelle organisation de l'armée. La Chambre ensuite vota, à travers quelques amendements rejetés ou retirés par leurs auteurs, les articles 6, 7 et 8 du projet ; sur le désir exprimé par le général du Barrail, elle ajourna l'article 9, qui fut voté dans la séance du 18, avec la modi-

fication que réclamait le gouvernement. Mais le ministre se heurta à une opposition tenace, lorsqu'il vint combattre la disposition de l'article 10 portant qu'il ne pourra être apporté de changement dans l'équipement et l'uniforme des troupes, si ce n'est partiellement et à titre d'essai, qu'en vertu d'une loi. Un vif débat eut lieu sur ce point, et nombre de membres y intervinrent, le rapporteur, le général de Cissey, le duc d'Audiffret-Pasquier, MM. de Gavardie, Albert Desjardins, etc. Ce dernier demandait le renvoi de l'article à la commission ; après deux épreuves douteuses, il fallut procéder au scrutin, et le renvoi fut repoussé à une faible majorité : 306 voix contre 291.

Enfin l'Assemblée termina cette discussion du projet de loi sur l'organisation de l'armée, et décida qu'elle passerait à une troisième lecture. Cette troisième lecture n'était guère qu'une simple formalité, cette loi si importante était définitivement votée.

Tandis qu'on *parlait* ainsi à Versailles, le pays continuait d'acquitter sa dette.

Le *Journal officiel* du 9 juillet publiait la note suivante :

« Le Trésor a effectué le 5 juillet, aux caisses du gouvernement allemand, le versement de la somme de 250 millions, représentant le second quart du cinquième milliard de l'indemnité de guerre. »

Et déjà l'évacuation de Belfort (12 juillet) était un fait accompli. Belfort, le dernier coin de terre alsacienne demeurée à la patrie, Belfort défendu par Denfert et sauvé par Thiers, revenait à la France. On délimitait, le 11 juillet, la nouvelle zone frontière. Cependant, la date du 30 juillet approchait. Le 30 juillet, l'Assemblée nationale devait se proroger jusqu'au 5 novembre, et M. le duc de Broglie, vice-président du conseil, vint donner lecture du Message de M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République. Ce Message annonçait l'évacuation prochaine et définitive des départe-

ments occupés : il venait proclamer, on peut le dire, le *couronnement de l'édifice* élevé par M. Thiers.

L'Assemblée l'écouta et la droite l'applaudit.

« Messieurs, disait le président, l'Assemblée nationale a décidé qu'elle suspendrait pendant quelques mois ses travaux. Elle peut s'éloigner sans inquiétude; j'ose lui donner l'assurance que rien en son absence ne viendra compromettre l'ordre public et que son autorité légitime sera partout respectée. J'y veillerai de concert avec le ministère que j'ai choisi dans vos rangs.

« Je me félicite de voir que ce ministère est honoré de votre confiance. L'accord si désirable du gouvernement et de l'Assemblée a déjà, même dans le court espace de temps qui s'est écoulé depuis que vous m'avez remis le pouvoir, fait sentir ses heureux effets. Grâce à cette union, des lois importantes ont pu être votées presque sans débat.

« Je place au premier rang celle qui assure la défense du pays, en donnant une organisation définitive à l'armée que vous saluiez, il y a peu de jours, de vos acclamations.

« Quand vous vous réunirez de nouveau, un grand événement impatiemment attendu sera consommé. L'occupation étrangère aura cessé; nos départements de l'Est, qui ont si noblement payé leur dette à la patrie, puisqu'ils ont été les premières victimes de la guerre et les derniers gages de la paix, seront enfin soulagés d'une épreuve héroïquement supportée, et nous ne verrons plus sur le territoire français d'autre armée que l'armée française. Ce bienfait inappréciable est l'œuvre commune du patriotisme de tous. Mon prédécesseur a puissamment contribué par d'heureuses négociations à la préparer. Vous l'avez aidé dans sa tâche en lui prêtant un concours qui ne lui a jamais fait défaut, et en maintenant une politique prudente et ferme qui a permis au développement de la richesse publique d'effacer rapidement les traces de nos désastres. Enfin, ce

sont nos laborieuses populations surtout qui ont hâté elles-mêmes l'heure de leur libération par leur empressement à se résigner aux plus lourdes charges.

« La France, dans ce jour solennel, témoignera sa reconnaissance à tous ceux qui l'ont servie; mais, dans l'expression de sa joie patriotique, elle gardera la mesure qui convient à sa dignité et elle réprouverait, j'en suis sûr, des manifestations bruyantes peu conformes au souvenir qu'elle conserve des sacrifices douloureux que la paix a coûtés.

« Cette paix si chèrement acquise, c'est notre premier besoin et notre ferme résolution de la maintenir.

« Rendue à la complète possession d'elle-même, la France sera mieux sûre encore qu'auparavant d'entretenir avec toutes les puissances étrangères des rapports de sincère amitié. Ces sentiments sont réciproques de leur part; j'en reçois chaque jour l'assurance formelle. C'est le fruit de la sage ligne de conduite que l'Assemblée elle-même, oubliant ses dissentiments intérieurs pour ne songer qu'aux intérêts généraux de la patrie, a consacrée plus d'une fois par l'unanimité de ses suffrages; vous m'approuverez d'y persévérer. »

Le 5 juillet 1873, l'évacuation définitive du territoire commençait sur plusieurs points. Elle devait être complète le 17 septembre. Le 12 juillet, le lendemain du jour où avait eu lieu la délimitation de la nouvelle zone frontière, Belfort était évacué. « Denfert l'a défendue, Thiers l'a conservée à la France, » a-t-on pu dire avec raison de cette cité alsacienne. Belfort affranchie devait bientôt prouver quelle reconnaissance elle avait gardée à l'ancien Président de la République.

Chose triste à noter, le gouvernement redoutait que les villes affranchies ne se montrassent trop *patriotes* et trop reconnaissantes pour l'homme d'Etat tombé du pouvoir. Les journaux dévoués au ministère prétendaient qu'à Charleville (Ardennes), on avait mêlé les cris de : *Vive la Commune!* à ceux de : *Vive Thiers!*

Vive Gambetta! (La *Liberté*, numéro du 31 décembre.)

Epinal, puis Verdun, enfin Etain et les derniers villages de la frontière furent successivement évacués, et rien ne saurait rendre la poignante émotion des habitants de ces coins de terre revoyant des soldats français.

La nouvelle de cette évacuation définitive était expédiée de Versailles, le 16 septembre 1873, trois heures trente minutes soir, à l'agence Havas :

« Ce matin, à neuf heures et demie, les derniers soldats allemands ont franchi la frontière entre Doncourt et Gravelotte.

« Le sol français est désormais libre dans toute son étendue. »

A cette heure même, un grand poète, — le seul qui ait trouvé dans son âme un accent pour célébrer la patrie délivrée, Victor Hugo faisait vendre ces nobles vers au profit des exilés d'Alsace et de Lorraine, et en célébrant la *libération du territoire*, il exprimait la pensée de la France qui, elle aussi, ne se trouvait pas *délivrée.*

Je ne me trouve pas délivré. Non, j'ai beau
Me dresser, je me heurte au plafond du tombeau,
J'étouffe, j'ai sur moi l'énormité terrible.
Si quelque soupirail blanchit la nuit visible,
J'aperçois là-bas Metz, là-bas Strasbourg, là-bas
Notre honneur, et l'approche obscure des combats,
Et les beaux enfants blonds, bercés dans les chimères,
Souriants, et je songe à vous, ô pauvres mères.

. . . .
. . . .

Non, remparts, non, clochers superbes, non, jamais
Je n'oublierai Strasbourg et je n'oublierai Metz.
L'horrible aigle des nuits nous étreint dans ses serres.
Villes ! nous ne pouvons, nous Français, nous vos frères,
Nous qui vivons par vous, nous par qui vous vivez,
Être que par Strasbourg et par Metz délivrés !
Toute autre délivrance est un leurre ; et la honte,
Tache qui croît sans cesse, ombre qui toujours monte,
Reste au front rougissant de notre histoire en deuil,
Peuple, et nous avons tous un pied dans le cercueil
Et pas une cité n'est entière et j'estime
Que Verdun est aux fers, que Belfort est victime,
Et que Paris se traîne, humble, amoindri, plaintif,

Tant que Strasbourg est prise et que Metz est captif.
Rien ne nous fait le cœur plus rude et plus sauvage
Que de voir cette voûte infâme, l'esclavage,
S'étendre et remplacer au-dessus de nos yeux
Le soleil, les oiseaux chantants, les vastes cieux !

Pendant que cet événement tout patriotique s'accomplissait, la France assistait à un autre spectacle, attristant, celui-là, et appartenant plutôt à la chronique d'intrigues qu'à l'histoire proprement dite, et qui attend la plume vengeresse d'un Saint-Simon irrité : l'essai de restauration monarchique. Ces événements ont rempli à peu près cinq mois de notre histoire contemporaine, et si, de juillet à septembre, la France a plus d'une fois tressailli de joie en apprenant que l'étranger hâtait le pas hors de notre pays, elle a été aussi bien souvent écœurée en apprenant qu'à Frohsdorf ou ailleurs, on la marchandait comme un objet en vente, et qu'on mettait en question la couleur de son drapeau. Cet essai de restauration monarchique, si étrangement entrepris, si piteusement terminé, a duré du 5 août au 5 novembre 1873, trois mois pendant lesquels la France s'est trouvée livrée aux vendeurs du Temple, aux agitateurs, aux faiseurs de marchés, aux combinaisons bizarres.

La majorité de l'Assemblée allait profiter des vacances de la Chambre pour essayer de renverser la République et de rétablir la monarchie. Quelle monarchie? Le césarisme, la monarchie légitime, la monarchie parlementaire, celle que les légitimistes appelaient la monarchie *usurpatrice?* La division des deux branches de la maison de Bourbon semblait le principal obstacle à l'établissement de la royauté. La *fusion* des deux branches, fusion tant de fois annoncée, et dont nous avons parlé souvent au cours de cette histoire, paraissait seule devoir rendre possible la monarchie, en éteignant les compétitions, en faisant de deux groupes considérables de l'Assemblée une majorité compacte.

Le but était donc celui-ci : arriver à faire consommer

la fusion. Ce rêve, ou plutôt ce *desideratum,* ne datait pas de la veille, et depuis longtemps on avait essayé de le réaliser sans aboutir à rien d'effectif.

Après la révolution de février 1848, des essais de fusion furent tentés, par exemple, et comme il était assez difficile de s'entendre, on commença tout d'abord à désarmer mutuellement, on contracta seulement alliance contre la République, et on s'entendit pour voter, lors des élections de décembre 1848, en faveur de Louis-Napoléon, quitte à le combattre ensuite et à l'éliminer en fin de compte.

En attendant, M. de Salvandy partait pour Frohsdorf; et, jouant à peu près alors le rôle qu'a rempli M. de Falloux aujourd'hui, il entamait avec M. le comte de Chambord des négociations tendant à amener une réconciliation solennelle. M. le duc de Nemours était même parti pour Frohsdorf, et il avait, en personne, présenté son hommage à *son roi*, à celui qu'il considérait comme le chef absolu de la maison de Bourbon. Le journal l'*Assemblée nationale*, où M. Guizot avait une assez profonde influence, s'était déjà fait, à cette époque, le Moniteur de la fusion. Il s'agissait, alors comme à présent, de reconnaître le comte de Chambord pour souverain légitime et de faire accepter le comte de Paris comme héritier présomptif par le comte de Chambord. L'obstacle vint de la duchesse d'Orléans, qui ne voulut point faire de son fils le vassal en quelque sorte du « roi de France. » La duchesse refusa d'entrer dans les combinaisons dont M. de Salvandy avait pris l'initiative, et M. Thiers lui-même s'opposa, au nom des intérêts orléanistes, à tout projet de fusion. Il s'y opposerait aujourd'hui au nom de la nation.

Bref. la fusion avortée de 1848 n'eut d'autre résultat que de constituer le groupe de la rue de Poitiers et la fameuse commission dite des *Burgraves,* dont le travail aboutit à la déplorable loi du 31 mai, d'où devaient sortir et le coup d'Etat et l'empire.

Ce qui était impossible en 1848 devint pourtant réalisable en 1873.

Le *Soleil* du 6 août publiait en gros caractères la note suivante :

« D'après des renseignements dont l'exactitude nous inspire toute confiance, la visite de M. le comte de Paris à M. le comte de Chambord serait un fait accompli.

« Elle aurait eu lieu dans la journée d'hier.

« Demain nous aurons probablement des détails sur l'entrevue. »

Ces détails, on les connaissait, en effet, bientôt.

M. le comte de Paris était arrivé le 2 août à Vienne. A peine reposé, il avait fait demander à M. le comte de Chambord, par dépêche, le jour, l'heure et le lieu où il voudrait bien le recevoir. L'entrevue avait été fixée au 5. Ce jour-la, M. le comte de Paris s'était rendu à Frohsdorf, vers neuf heures du matin. M. le comte de Chambord l'avait immédiatement reçu.

En abordant le comte de Chambord, M. le comte de Paris dit « que non-seulement il venait reconnaître en lui le chef de la maison de Bourbon, mais reconnaître encore le principe monarchique dont M. le comte de Chambord était à ses yeux le seul représentant. » M. le comte de Paris ajouta ensuite « que Monseigneur ne trouverait aucun compétiteur dans sa famille. » L'accueil fut très-cordial.

Après sa visite à M. le comte de Chambord, M. le comte de Paris avait été reçu par madame la comtesse de Chambord. La visite de M. le comte de Paris à Frohsdorf se prolongea jusqu'au retour du train pour Vienne. Le lendemain, M. le comte de Chambord rendait à M. le comte de Paris sa visite à Vienne, dans le palais Cobourg.

Le même jour, M. le prince de Joinville faisait, à son tour, sa visite à M. le comte de Chambord.

« Le simple récit de cette entrevue, disait nettement la *Gazette de France,* donne à la visite de M. le comte de

Paris son véritable caractère. Par ses franches et loyales paroles, M. le comte de Paris a empêché toute équivoque sur le sens de sa démarche. Sa visite a été plus qu'une réconciliation de famille : *la Maison de France a recouvré son unité politique.* »

Le temps n'était cependant pas loin encore où les journaux ultra-légitimistes allaient de nouveau traiter les princes d'Orléans de *régicides*. Mais, à cette heure, la lune de miel n'était point passée. Le *Journal de Paris* déclarait que « la démarche si honorable du comte de Paris ne soulevait *aucun dissentiment* parmi les princes d'Orléans. »

Cette visite allait être, d'ailleurs, le signal d'une petite comédie politique qui dura trois mois, et qu'il nous serait assez difficile et surtout assez pénible de raconter dans tous ses détails. Jamais, en effet, le nom de *mandarins* durement appliqué, un jour, par M. Thiers aux membres de la première Commission des Trente, ne se trouva plus en situation que pour les députés mis en campagne, tout occupés, les uns à grouper des adhérents, à conquérir des voix, à acheter des votes, les autres à pointer les noms des représentants de façon à préjuger du résultat probable du scrutin. Le pays s'alarmait et surtout s'énervait dans un tel état. On discutait sérieusement sur les nuances du drapeau, sur la couleur de sa cravate, sur le moyen de le rendre blanc sans lui arracher ses plis tricolores. La cervelle se perd, le sens moral s'exaspère devant un tel spectacle.

Un ancien écrivain bonapartiste, devenu quasi légitimiste, a raconté toute cette histoire dans un volume curieux, quoique partial : la *Vérité sur l'essai de restauration monarchique*. Il a fort bien divisé cet incident en trois périodes distinctes : la première est le voyage du comte de Paris à Vienne ; la seconde est la démarche de M. de Sugny et de M. Merveilleux-Duvignaux auprès du comte de Chambord. Le futur roi, celui que M. Hervé appelait déjà *Henri V*, déclare qu'il ne rentrerait en

France qu'avec le drapeau blanc. La troisième période est le voyage de M. Chesnelong et de M. Lucien Brun à Salzbourg. Ils rapportent la nouvelle que *le roy* accepte le drapeau national. Mais à leurs déclarations, le roi lui-même oppose un démenti formel, et toute cette intrigue aboutit à la consolidation du provisoire et à la ruine des espérances monarchiques.

Pauvre pays, dont quelques hommes tinrent un moment et jouèrent ainsi les destinées, sans qu'il lui fût possible de protester et de dire : Oubliez-vous donc la France ?

Croit-on que la monarchie, ainsi née d'une opération de scrutin, autre sorte d'opération césarienne, eût été bien solide et bien durable ? On ne bâtit rien sur le sable, et la situation actuelle se résume clairement par un mot que laissait tomber, en causant, M. Thiers.

On ne saurait mieux caractériser l'état des choses et plaider pour l'affermissement de la République.

— Il s'agit, disait M. Thiers, il s'agit tout simplement pour la France *de faire l'économie d'une révolution.*

Cette économie, la France la fit. A l'heure où les coalisés croyaient que le comte de Chambord allait venir affronter les chances du scrutin en acceptant le drapeau tricolore (MM. Chesnelong et Lucien Brun l'avaient formellement annoncé), celui que ses courtisans appelaient déjà *Henri V* répondait au député des Basses-Pyrénées par cette lettre décisive qui était comme le testament de la monarchie légitime :

Salzbourg, 27 octobre 1873.

« J'ai conservé, Monsieur, de votre visite à Salzbourg un si bon souvenir, j'ai conçu pour votre noble caractère une si profonde estime, que je n'hésite pas à m'adresser loyalement à vous, comme vous êtes venu vous-même loyalement vers moi.

« Vous m'avez entretenu, durant de longues heures, des destinées de notre chère et bien-aimée patrie, et je

sais qu'au retour vous avez prononcé, au milieu de vos collègues, des paroles qui vous vaudront mon éternelle reconnaissance. Je vous remercie d'avoir si bien compris les angoisses de mon âme, et de n'avoir rien caché de l'inébranlable fermeté de mes résolutions.

« Aussi ne me suis-je point ému quand l'opinion publique, emportée par un courant que je déplore, a prétendu que je consentais enfin à devenir le *roi légitime de la révolution*. J'avais pour garant le témoignage d'un homme de cœur, et j'étais résolu à garder le silence, tant qu'on ne me forcerait pas à faire appel à votre loyauté.

« Mais puisque, malgré vos efforts, les malentendus s'accumulent, cherchant à rendre obscure ma politique à ciel ouvert, je dois toute la vérité à ce pays dont je puis être méconnu, mais qui rend hommage à ma sincérité, parce qu'il sait que je ne l'ai jamais trompé et que je ne le tromperai jamais.

« On me demande aujourd'hui le sacrifice de mon honneur. Que puis-je répondre? sinon que *je ne rétracte rien, que je ne retranche rien de mes précédentes déclarations*. Les prétentions de la veille me donnent la mesure des exigences du lendemain, et je ne puis consentir à inaugurer un règne réparateur et fort par un acte de faiblesse.

« Il est de mode, vous le savez, d'opposer à la fermeté d'Henri V l'habileté d'Henri IV. La *violente* amour que je porte à mes sujets, disait-il souvent, me rend tout possible et honorable.

« Je prétends, sur ce point, ne lui céder en rien, mais je voudrais bien savoir quelle leçon se fût attirée l'imprudent assez osé pour lui persuader de renier l'étendard d'Arques et d'Ivry.

« Vous appartenez, monsieur, à la province qui l'a vu naître, et vous serez, comme moi, d'avis qu'il eût promptement désarmé son interlocuteur en lui disant avec sa verve béarnaise : Mon ami, prenez mon drapeau

blanc, il vous conduira toujours au chemin de l'honneur et de la victoire.

« On m'accuse de ne pas tenir en assez haute estime la valeur de nos soldats, et cela au moment où je n'aspire qu'à leur confier tout ce que j'ai de plus cher. On oublie donc que l'honneur est le patrimoine commun de la maison de Bourbon et de l'armée française, et que, sur ce terrain-là, on ne peut manquer de s'entendre !

« Non, je ne méconnais aucune des gloires de ma patrie, et Dieu seul, au fond de mon exil, a vu couler mes larmes de reconnaissance toutes les fois que, dans la bonne ou la mauvaise fortune, les enfants de la France se sont montrés dignes d'elle.

« Mais nous avons ensemble une grande œuvre à accomplir. Je suis prêt, tout prêt à l'entreprendre quand on le voudra, dès demain, dès ce soir, dès ce moment. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant demain.

« Il ne s'agit de rien moins que de reconstituer sur ses bases naturelles une société profondément troublée, d'assurer avec énergie le règne de la loi, de faire renaître la prospérité au dedans, de contracter au dehors des alliances durables, et surtout de ne pas craindre d'employer la force au service de l'ordre et de la justice.

« On parle de conditions ; m'en a-t-il posé ce jeune prince, dont j'ai ressenti avec tant de bonheur la loyale étreinte, et qui, n'écoutant que son patriotisme, venait spontanément à moi, m'apportant au nom de tous les siens des assurances de paix, de dévouement et de réconciliation ?

« On veut des garanties, en a-t-on demandé à ce Bayard des temps modernes, dans cette nuit mémorable du 24 mai, où l'on imposait à sa modestie la glorieuse mission de calmer son pays par une de ces paroles d'honnête homme et de soldat, qui rassurent les bons et font trembler les méchants ?

« Je n'ai pas, c'est vrai, porté comme lui l'épée de la France sur vingt champs de bataille, mais j'ai conservé intact, pendant quarante-trois ans, le dépôt sacré de nos traditions et de nos libertés. J'ai donc le droit de compter sur la même confiance, et je dois inspirer la même sécurité.

« Ma personne n'est rien ; mon principe est tout. La France verra la fin de ses épreuves quand elle voudra le comprendre. Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela.

« Vous pouvez beaucoup, monsieur, pour dissiper les malentendus et arrêter les défaillances à l'heure de la lutte. Vos consolantes paroles, en quittant Salzbourg, sont sans cesse présentes à ma pensée : la France ne peut pas périr, car le Christ aime encore ses Francs, et lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il veille à ce que le sceptre de la justice ne soit remis qu'en des mains assez fermes pour le porter.

« HENRI. »

Cette lettre avait le mérite de dissiper enfin toute équivoque. Elle arrivait comme un rayon de lumière dans une cave obscure. On voyait clair enfin dans la situation. Le comte de Chambord demeurait entier, identique à lui-même (il devait plus tard, malheureusement, venir, en novembre, épier le moment de devenir roi), et les ténèbres de toute cette discussion qui durait depuis trois mois étaient dissipées. Les monarchistes se sentirent atteints et vaincus.

L'*Union* faisait suivre la lettre du comte de Chambord des réflexions suivantes :

« Nous n'avons pas l'habitude de faire suivre la parole du roi d'aucun commentaire. Mais il nous sera permis de dire dès aujourd'hui ce que nous avons tant de fois répété : Jamais Henri V n'humiliera la France

au point de faire de sa couronne le prix d'un marché, jamais l'équivoque ne prévaudra contre la loyauté royale.

« L'*Union* a fait son devoir, au milieu des contradictions et des plaintes, sans prendre souci des clameurs qui rendaient sa tâche ingrate et pénible. Quelques-uns regretteront peut-être leurs jugements irrités, et tous nous nous trouverons fermes et inébranlables au poste de combat que notre honneur est d'avoir toujours occupé. »

Le *Journal de Paris* parlait de *la douleur* qu'il éprouvait, et le *Soleil* qui s'écriait naguère : « Nous ferons la monarchie à *une voix* de majorité » déclarait que les princes d'Orléans resteraient fidèles à leur déclaration. Les fractions de la droite se sentaient battues au moins sur le terrain de la restauration. Quant au centre gauche, après s'être entretenu de cette lettre, qui arrivait là comme un coup de foudre, il adoptait à l'unanimité la résolution suivante :

« Le centre gauche, s'inspirant des témoignages d'approbation qui lui sont parvenus de tous les points de la France, déclare que le moment est venu de sortir du provisoire et d'organiser la République conservatrice. »

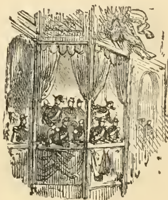
Les royalistes, de leur côté, ne renonçaient pas à l'idée d'*organiser la royauté*.

Et le pays se reprit à attendre, et les intrigues continuèrent, et la nation, tout en travaillant, se demandait où la conduisaient ceux qui s'étaient chargés de la gouverner, et s'appelaient eux-mêmes *« les classes dirigeantes.* » Le mot pittoresque de Lamartine revenait à l'esprit : *la France s'ennuie!* — Elle faisait pis que s'ennuyer, cette fois, elle souffrait. Mais du moins avait-elle, pour se consoler, l'intérêt poignant de ce procès Bazaine où apparaissait dans tout son dévouement malheureux et son intrépidité sacrifiée, l'héroïsme, l'abnégation de l'armée de Metz !

De ce procès Bazaine, l'histoire n'a retenu que l'attitude vraiment patriotique du duc d'Aumale, président avec autorité le conseil de guerre et répondant à l'accusé qui, pour s'excuser, balbutiait que l'empire avait disparu : — *la France était toujours là!* Fière parole qui résume la cause. L'ancien commandant en chef de l'armée de Metz se défendit et fut défendu d'une manière déplorable. Condamné à mort, il fut gracié. Prisonnier de l'île Sainte-Marguerite, il s'évada, et le maréchal Bazaine devint l'aventurier Bazaine qui traîne à travers le monde son inconscience coupable et son triste renom. Que de fois peut-être (nous le voudrions pour lui) a-t-il dû regretter de n'être pas tombé à Gravelotte comme tant d'autres! Mais songe-t-il seulement à ces milliers d'hommes qui ont arrosé de leur sang les campagnes lorraines, et qui pourrissent, héros et martyrs, dans la terre de France devenue terre de Prusse?

O morts d'août et de septembre 1870! vous serez toujours là pour rappeler le passé à ceux qui l'oublient, et pour réveiller ceux qui dorment! Ceux-là sont tombés vainement, inutilement, mais, du moins, le procès de leur chef condamné a prouvé que leur trépas funeste était aussi un glorieux trépas.

La revanche des vaincus, c'est le jugement de l'histoire, et cette fois, si elle est implacable pour le commandant en chef, elle songe à ceux qu'il conduisait et s'écrie : *Gloria victis!*





CHAPITRE III

La proposition Changarnier. — La Commission de prorogation. — La séance du 27 novembre. — Le septennat. — Le comte de Chambord à Versailles — La soirée du 19 novembre. — Nouveau ministère. — Attitude du parti républicain. — Agitation des bonapartistes. — La loi municipale. — La loi Wallon. — Mort de M. de Rémusat. — Élections sénatoriales. — Dissolution de l'Assemblée. — Élections législatives. — Conclusion.

A la rentrée de l'Assemblée, en novembre, une proposition fut déposée, au nom du général Changarnier et d'un grand nombre de ses collègues de la droite, *en faveur de la prorogation pour dix ans des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.* C'étaient les royalistes, désarmés par le refus de M. le comte de Chambord, qui choisissaient une autre tactique, demandant dix ans afin d'organiser la monarchie. Cette proposition était d'ailleurs suivie d'une autre émanant du groupe bonapartiste et tendant à décider que le peuple serait directement consulté

sur la triple question de monarchie, République ou empire. M. de Goulard, l'ancien ministre de M. Thiers, réclamait l'urgence pour la proposition Changarnier; sa motion était appuyée par M. le duc de Broglie lui-même. C'est alors que M. Dufaure, tout en ne s'opposant pas à l'urgence, venait demander que le projet de la droite, la proposition bonapartiste et les lois constitutionnelles jadis présentées par lui fussent renvoyées à une seule et même commission. Alors la lutte s'engageait; elle fut longue et véhémente. En fin de compte, l'urgence était déclarée sur la proposition de la droite; elle était refusée à celle de la réunion de l'Appel au peuple, et la demande de M. Dufaure était repoussée par 362 voix contre 348, sur 710 votants. La majorité obtenue par le gouvernement était donc de 14 voix.

La proposition de prorogation déposée par le général Changarnier était ainsi conçue :

« Le pouvoir exécutif est confié pour dix ans au maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, à partir de la promulgation de la présente loi.

« Le pouvoir continuera à être exercé dans les conditions actuelles jusqu'aux modifications qui pourraient y être apportées par les lois constitutionnelles.

« Une commission de trente membres sera nommée sans délai, en séance publique et au scrutin de liste, pour l'examen des lois constitutionnelles. »

Parmi les signataires de cette proposition on rencontrait : MM. le général Changarnier, d'Audiffret-Pasquier, Anisson-Duperron, Baragnon, de Champvallier, Gaslonde, etc.

Dès qu'il fut question de nommer les commissaires chargés d'examiner la proposition, M. Jules Grévy qui devait, avec M. Laboulaye, montrer un grand sens pratique et déployer une grande éloquence dans toute cette période si agitée, disait et prouvait que conférer un pouvoir provisoire pour un temps où l'Assemblée *ne serait plus,* c'était, de la part de la Chambre, excéder le droit.

« Si vous le faites, ajoutait M. Grévy, si vous instituez de fait un pouvoir aussi régulier, vous procéderez comme on fait en temps de révolution ; ce pouvoir sera nul de soi. »

La nomination de la commission fut longue et laborieuse. M. Buffet avait bien été réélu facilement président de l'Assemblée (7 novembre), mais la droite, qui se trouvait avoir la majorité dans l'Assemblée, ne l'avait plus dans les bureaux. Par la nomination de MM. Charles de Rémusat, Léon Say et Laboulaye, la commission chargée de l'examen du projet Changarnier se trouvait définitivement composée *de huit membres de la gauche* et de *sept* seulement *de la droite.* Elle s'était constituée et elle avait choisi pour président M. de Rémusat, pour secrétaire M. Bethmont, M. Ed. Laboulaye devait être élu rapporteur. Le scrutin pour la présidence offrait une particularité assez curieuse : les membres de la droite, se sachant battus d'avance s'ils présentaient un candidat de leur bord, avaient porté de concert leurs voix sur l'honorable M. Wolowski ; mais cette manœuvre avait échoué devant la loyale attitude de M. Wolowski, qui donnait sa voix à M. de Rémusat.

A la suite de cette nomination de la *Commission de prorogation* dans les bureaux, le ministère remettait sa démission au maréchal de Mac-Mahon qui ne l'acceptait pas. Des pourparlers avaient lieu entre le président et la commission, et celle-ci se rendait pour discuter chez le maréchal, contrairement aux usages en vigueur du temps que M. Thiers se rendait auprès des commissions.

Pendant qu'on discutait d'ailleurs, et que la gauche paraissait reprendre la majorité, le pays prouvait, une fois de plus, son attachement à la République, en nommant (le 16 novembre) deux députés, deux généraux républicains : dans la Seine-Inférieure, M. Letellier-Valazé, avec 83.090 voix ; dans l'Aube, M. Saussier, avec 42.027 voix.

Le rapport fait par M. Laboulaye, au nom de la commission de prorogation, et qui demandait que la prorogation fût subordonnée au vote des lois constitutionnelles, allait être présenté et lu le 17 novembre à l'Assemblée. « C'est un document remarquable et digne des plus sérieuses méditations, disait fort bien le *Temps*; le langage vraiment politique qu'y tient le rapporteur atteste avec éclat l'esprit de mesure et de conciliation dont s'est constamment inspirée la majorité des commissaires; M. Laboulaye y détermine en même temps, avec une grande fermeté et une grande force d'expressions, les limites que ne peuvent dépasser, dans la voie des concessions, ceux qui ne veulent pas abandonner les garanties constitutionnelles conquises par quatre-vingts ans de luttes et de souffrances, « garanties sans lesquelles la liberté est un mot, l'ordre un mensonge, et le pouvoir, même le plus doux, un arbitraire sans dignité. » La lecture de ce rapport faisait une vive impression sur la Chambre; mais la majorité était décidée à n'en pas tenir compte. Elle demandait seulement qu'on prorogeât les pouvoirs du maréchal pour *sept ans* au lieu de *dix ans*. Cette concession de trois ans était faite aux bonapartistes, qui calculaient que ce terme permettrait à l'adolescent de Woolwich de devenir un homme. Au début de la séance, le Président de la République avait adressé à l'Assemblée un Message nouveau apporté à la tribune par M. de Broglie :

« Versailles, le 17 novembre 1873.

« Messieurs, au moment où va s'ouvrir la discussion sur la prorogation de mes pouvoirs, je crois qu'il est de mon devoir d'indiquer les garanties sans lesquelles il serait imprudent, selon moi, d'accepter la tâche redoutable de gouverner un grand pays. Les ministres, conformément aux usages du régime parlementaire, expliqueront les actes du gouvernement devant

« l'Assemblée, qui est leur juge souverain ; mais, lors-
« que mon autorité est mise en discussion et que ma
« responsabilité est engagée, personne ne sera surpris
« que je fasse moi-même connaître ma pensée.

« La France, dont les vœux demandent pour le gou-
« vernement de la stabilité et de la force, ne compren-
« drait pas une résolution qui assignerait au président
« de la République un pouvoir dont la durée et le ca-
« ractère seraient soumis, dès son début, à des réser-
« ves... (*Bruyantes interruptions à gauche*) et à des condi-
« tions suspensives... »

« M. ALBERT CHRISTOPHLE. Ce langage est inadmissible dans un pays libre.

« M. LE PRÉSIDENT. Veuillez ne pas interrompre. (*Bruit persistant d'exclamations et de réclamations à gauche. — Approbation à droite.*)

« MM. DE PRESSENSÉ et ÉDOUARD LOCKROY. C'est une insulte à la France!

« *Un membre à l'extrême gauche.* Nous sommes donc en Turquie?

« M. LE PRÉSIDENT. J'invite l'Assemblée à vouloir bien écouter en silence le Message de M. le Président de la République. (*Très-bien! à droite. — Continuation des réclamations à gauche.*)

« C'est M. le Président de la République qui parle.

« *A gauche.* Non! non!

« M. WOLOWSKI. C'est M. le vice-président du conseil! (*Bruit confus.*)

« *A droite, à M. le vice-président du conseil.* Parlez! parlez!

« M. LE PRÉSIDENT. J'engage M. le vice-président du conseil à attendre que le silence soit complétement rétabli.

Voix à gauche. Nous n'entendons pas!

« M. LE PRÉSIDENT. Veuillez faire silence et vous entendrez; aucune voix ne pourrait dominer le tumulte actuel! (*Le silence se fait peu à peu.*)

« M. LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL, continuant. « ..... renvoyer aux lois constitutionnelles, soit le point « de départ de la prorogation, soit les effets définitifs du « vote de l'Assemblée, ce serait dire à l'avance que dans « quelques jours on remettra en question ce qui sera « décidé aujourd'hui. (*Nouvelle interruption à gauche. —* « *Oui! oui! c'est vrai! à droite.*)

« Je dois désirer plus que tout autre que les lois « constitutionnelles nécessaires pour déterminer les « conditions d'exercice des pouvoirs publics soient dis- « cutées prochainement, et l'Assemblée voudra certai- « nement exécuter sans retard la résolution qu'elle a « déjà prise sur ce point; mais subordonner la propo- « sition qui est en discussion au vote des lois constitu- « tionnelles, ne serait-ce pas rendre incertain le pouvoir « que vous voulez créer et diminuer son autorité? » *Vives exclamations à gauche. — Très-bien! très-bien! à droite.*)

« M. WOLOWSKI. C'est la force des choses!

« M. LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL, lisant : « Si « je n'avais consulté que mes goûts, je n'aurais pas « parlé de la durée de mes pouvoirs... » (*Rires à gauche.*)

« M. LE PRÉSIDENT. Ces manifestations sont contraires à toutes les convenances! (*Bruyantes protestations à gauche.*)

« M. MAZEAU. Il ne s'agit pas de convenances; il s'agit des droits de la nation.

« *Un membre à gauche.* On croirait que nous sommes en Turquie! (*Bruit.*)

« M. LE PRÉSIDENT. La discussion sera ouverte tout à l'heure, après la lecture du Message, et chacun pourra exprimer son opinion; mais dans ce moment, le devoir de tous les membres de l'Assemblée est d'écouter en silence le Message de M. le Président de la République.

« M. LE VICE-PRÉSIDENT, reprenant. « Si je n'avais « consulté que mes goûts, je n'aurais pas parlé de la « durée de mes pouvoirs. Toutefois, je cède au désir

« qu'un grand nombre de membres de cette Assemblée « ont manifesté de connaître mon opinion à ce sujet. Je « comprends la pensée de ceux qui, pour favoriser l'es- « sor des grandes affaires, ont proposé de fixer la pro- « rogation à dix ans ; mais après y avoir bien réfléchi, « j'ai cru que le délai de sept ans... (*Nouvelle interrup-* « *tion à gauche*) répondrait suffisamment aux exigences « de l'intérêt général et serait plus en rapport avec les « forces que je puis consacrer encore au pays.

« Si l'Assemblée pense que, dans la position où elle « m'a placé, je suis en mesure de rendre encore quel- « ques services, je déclare hautement que j'userai des « pouvoirs qui me seront confiés pour la défense des « idées conservatrices... (*Très-bien! très-bien à droite et* « *au centre droit*) car je suis convaincu que la majorité « de la France est attachée à ces principes aussi ferme- « ment que la majorité de la représentation nationale. » (*Bravos et applaudissements sur les mêmes bancs. — Mouvement général et prolongé.*)

« *Le Président de la République*,

« MARÉCHAL DE MAC-MAHON. »

Les interruptions qui coupèrent la lecture de ce Message avaient été d'une violence dont le compte rendu peut à peine donner une idée. La première surtout fut une véritable explosion de surprise et de colère. A ces mots : « Un pouvoir dont la durée et le caractère seraient soumis, dès son début, à des réserves et des conditions... » (car on n'entendit pas l'épithète « suspensives » qui figure dans le texte officiel), tous les groupes de la gauche se levèrent comme un seul homme, et leurs protestations emportées parurent un instant abasourdir M. le vice-président du conseil. A droite, de rares applaudissements essayèrent de lutter un instant contre l'expression des sentiments de la gauche, mais en vain. L'interruption fut très-prolongée, et à partir de

ce moment l'attitude de l'Assemblée entière fut jusqu'à la fin singulièrement fiévreuse. Les mots : « C'est un ukàse! » — C'est le prélude d'un 18 Brumaire! » — « C'est une insulte à l'Assemblée! » se mêlaient à ceux que les sténographes ont notés dans le compte rendu. M. le président eut beaucoup de peine à dominer le tumulte tant que M. le duc de Broglie se tint à la tribune, et beaucoup de peine aussi à rétablir le silence une fois le ministre descendu.

M. Laboulaye, en présence de ce Message inattendu, demanda qu'il fût permis à la commission de se réunir et de se consulter sur ce fait nouveau. M. de Broglie expliqua l'adjectif *suspensives* qu'on n'avait pas entendu.

La discussion reprit, plus énergique. Le 18 novembre, l'ancien ministre de l'instruction publique, M. Jules Simon, montait à la tribune et prononçait un discours admirable, la plus belle harangue peut-être de l'auteur du *Devoir* et de ce dernier livre si complet, si profond, *la Réforme de l'enseignement secondaire :* M. Jules Simon parla le 18 novembre en philosophe et en historien.

M. Simon insistait sur le danger de l'institution d'un gouvernement qu'il regardait comme une dictature.

M. Grévy, à son tour, signalait les périls de l'institution et parlait même d'usurpation,

La dialectique de M. Jules Grévy, pas plus que l'éloquence de M. Jules Simon, ne devait changer la résolution de la majorité.

Le gouvernement et la droite l'emportaient enfin dans la grave question qui tenait le pays en suspens. Dans une séance de nuit qui, commencée le 19 à neuf heures du soir, ne se terminait que le 20, à deux heures du matin, l'Assemblée se prononçait contre la connexité que, d'accord avec tous les esprits vraiment libéraux, la majorité de la commission des Quinze voulait établir entre la prorogation des pouvoirs et l'établissement d'institutions régulières et définies; l'ancienne proposition Changarnier (dix ans), devenue le contre-projet

Depeyre (sept ans), était substituée aux conclusions de MM. Laboulaye, Casimir Périer, Léon Say, Wolowski et autres.

L'article 1er de ce contre-projet porte que le pouvoir exécutif est confié pour *sept ans au maréchal de Mac-Mahon, et qu'il continuera à être exercé avec le titre de président de la République dans les conditions actuelles, jusqu'aux modifications qui pourraient y être apportées par les lois constitutionnelles;* l'adoption de cet article eut lieu par 383 voix contre 317. Par un second vote, rendu à la majorité de 386 voix contre 321, la Chambre repoussait un amendement emprunté au projet de la commission et tendant à décider que la prorogation n'aurait le caractère constitutionnel qu'après l'adoption des lois *organiques*. Par un troisième vote, où la majorité fut de 369 voix contre 324, il était statué que la commission de trente membres qui devait, dans les trois jours de la promulgation de la présente loi, être nommée pour l'examen des lois constitutionnelles serait élue, non dans les bureaux, comme le demandait la majorité des Quinze, mais en séance publique et au scrutin de liste : c'était le complément de la victoire de la droite. Enfin, par un quatrième et dernier scrutin, l'ensemble du contre-projet était voté à la majorité de 378 voix contre 310. Ajoutons que, dans la séance du 19, une proposition d'appel au peuple, soutenue par MM. Rouher et Raoul Duval, avait été rejetée par 492 voix contre 88.

« Si la question de l'appel au peuple eût été posée d'une façon moins imprévue, dit, assure-t-on, M. Thiers à M. Rouher, elle eût réuni plus de 300 voix. »

La vérité est qu'en novembre 1873, contrairement à l'espoir des bonapartistes, l'*appel au peuple* eût donné la République.

Pendant toute la durée de cette discussion sur la prorogation, M. le comte de Chambord, moins résolu qu'on ne le dit à n'être pas roi, résida à Versailles, rue Saint-Louis, 25, où il observa le plus strict *incognito*. Il espé-

rait trouver une couronne au bout de ce duel oratoire où M. le maréchal de Mac-Mahon conserva le pouvoir.

L'aspect de Paris, dans la soirée désormais historique du 19 novembre, avait été remarquablement calme. Une foule assez nombreuse encombrait les boulevards jusqu'à onze heures du soir; mais à ce moment on avait appris que, suivant toute probabilité, la séance se prolongerait jusqu'à une heure très-avancée de la nuit, que les journaux du soir ne publieraient pas de deuxième édition, et les groupes se dispersèrent. Vers minuit, le boulevard était presque désert. Cependant, on commençait à connaître les résultats du premier scrutin. Des dépêches, transmises aux principaux cercles de Paris, avaient annoncé que le gouvernement avait obtenu une majorité de plus de 60 voix. Cette nouvelle rencontrait bien des incrédules, et à la gare Saint-Lazare, la foule dissertait avec animation sur la question de savoir s'il s'agissait du premier article du projet de la majorité de la commission ou du premier article du contre-projet Depeyre. La même confusion, que l'on retrouvait dans plusieurs journaux du matin, régnait dans tous les esprits. Les orateurs des groupes affirmaient que, en cas de majorité pour le gouvernement, le centre gauche n'avait pu vouloir voter que les sept ans, et que la question de connexité entre la prorogation et les lois constitutionnelles restait intacte. Tout le monde se refusait à admettre que cette majorité fût définitive.

A minuit, de fortes escouades de gardiens de la paix faisaient évacuer la salle des Pas-Perdus de la gare Saint-Lazare, qui contenait environ cinq à six cents curieux. Cette foule, qui paraissait animée de sentiments éminemment pacifiques, obéissait à la première invitation. Sur la place, quelques groupes se formèrent, pour se dissiper également sans résistance aucune devant les gardiens de la paix. Il n'y avait d'ailleurs, vers une heure du matin, que fort peu de monde. Une partie des curieux s'était portée dans la rue de Rome, où les gar-

diens de la paix dégageaient également les abords de la gare.

A deux heures, la place et les rues avoisinantes étaient à peu près désertes. C'est tout au plus si une douzaine de curieux intrépides attendaient l'arrivée du dernier train, qui n'entrait en gare qu'à trois heures et demie du matin.

Ainsi, une nouvelle séance nocturne venait de donner à la France un nouveau gouvernement.

Nouveau? Non, car M. de Broglie demeurait aux affaires. Le combat entre la réaction et la liberté continuait.

Le ministère allait donner bientôt sa démission. M. Beulé allait rendre son portefeuille, en attendant qu'une mort trop rapide vînt terminer sa carrière ambitieuse et troublée. M. Depeyre devenait ministre de la justice; M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères. Le ministère était ainsi complété : M. Magne, aux finances; le général du Barail, à la guerre; M. de Fortou, à l'instruction publique; l'amiral Dompierre d'Hornoy, à la marine; M. de Larcy, aux travaux publics; M. Desseilligny, à l'agriculture et au commerce. M. de Broglie continuait à gouverner.

Encore une fois, le pays se consolait de ne pas voir réaliser ses rêves, en se disant que le septennat était une forme de la République.

Le pays avait d'autant plus de mérite à se résigner que, pendant longtemps encore, il allait subir l'influence de l'état de trouble où le mettait un gouvernement sans forme déterminée, ou du moins sans autre politique précise que la réaction. Stagnation des affaires, inquiétude des esprits, lassitude en haut, misère en bas, spéculations de Bourse qui maintenaient une *hausse* sans cause et sans logique, tandis que les ouvriers chômaient et que le commerce subissait le poids des nouveaux impôts. Pendant ce temps, continuation des intrigues monarchiques, conjuration quotidienne contre ce qui res-

tait encore de la République, c'est-à-dire l'étiquette, progrès constants du bonapartisme, que le gouvernement de M. de Broglie faisait moins détester en le dépassant en arbitraire, tel était le spectacle que devait avoir le pays et qu'il a encore sous les yeux. La malheureuse France, qui eût dû se régénérer si énergiquement après les épreuves de 1870-1871, se tournait et se retournait sur son lit de convalescente, repoussée sur sa couche à chaque nouvel effort et effrayée d'une double menace : la menace d'être trop faible contre l'étranger en ne hâtant pas sa réorganisation, la menace d'être trop faible contre elle-même en n'ayant pas la force de de point retomber sous le régime chassé au 4 septembre. Que d'esprits honnêtes et patriotiques se rappelaient alors cette terrible comparaison d'un écrivain : la France semblable à une courtisane qui, malgré ses efforts, se rejette toujours entre les bras de son indigne amant!

Quant au parti républicain, il continuait à se dire que son succès définitif était dans sa patience, son respect aux lois, le travail quotidien, la réforme de soi-même, la moralisation et l'instruction de la foule, maîtresse de l'avenir par le suffrage universel. Dans un article éloquent, inspiré par M. Gambetta et rédigé par M. Spuller, la *République française* comparait notre génération aux hommes chargés du labeur écrasant qui prépare les libertés futures. En 92, on avait le danger foudroyant, en 74 on a l'intrigue éternelle. Il faut supporter ses déboires comme nos pères bravaient les dangers. Et qui sait? Peut-être une génération calme, travailleuse, éprise de la science, habituée au devoir, courbée sous les épreuves, attristée par le malheur, fera-t-elle plus, si elle le veut, pour la liberté de son pays, que la génération terrible de la fin du dix-huitième siècle, grandie dans les luttes, les combats, les meurtres et les victoires!

Nous arrivons à la fin de la tâche que nous nous sommes assignée, et il ne nous reste plus guère qu'à résumer les deux années qui séparent l'institution du Sep-

tennat de la reconnaissance de la République par l'Assemblée et de son affirmation éclatante par la volonté nationale.

Avec l'année 1874, au moment de la rentrée de l'Assemblée, un coup d'État militaire renversait en Espagne le gouvernement républicain de M. Castelar, et bientôt nous allions entendre certains journalistes de l'ordre moral offrir au maréchal de Mac-Mahon le général Pavia, auteur de ce coup d'État, comme modèle. Le loyal soldat qui avait répondu que, dans le cas d'une restauration monarchique armée du drapeau blanc, *les chassepots partiraient tout seuls,* ne devait point d'ailleurs prêter l'oreille à ces insultants conseils. L'Assemblée rentra, ajournant momentanément la loi sur les maires, et, tandis que la *Commission des Trente* continuait ses travaux, l'Allemagne devenait menaçante et des bruits de guerre couraient.

Les bonapartistes recommençaient à s'agiter. Le 16 mars, à Chislehurst, ils devaient tenter une manifestation nouvelle. Dans la Chambre, l'équivoque continuait. Le pays ne savait que penser de ces discussions continuelles à propos du *septennat personnel* et *impersonnel.* Les légitimistes, mécontents, commençaient à reprocher au maréchal de les avoir, comme ils disaient, abandonnés. M. Beulé se poignardait à Paris, tandis que M. Rochefort s'évadait de Nouméa.

Le 16 mai, presque une année jour pour jour après la chute de M. Thiers, M. de Broglie, abordant décidément les questions constitutionnelles, qui, le 29 mars, avait proposé à la Commission des Trente la création d'une seconde Chambre qui devait être nommée moitié par le gouvernement, moitié par un corps spécial d'électeurs, vit une proposition de priorité repoussée par 381 voix contre 317 et donna sa démission. M. Decazes, M. Magne et M. de Fourtou, transféré à l'instruction publique, restèrent au ministère, et M. de Cissey fut nommé président de ce *cabinet d'affaires!*

La loi municipale, qui portait de 21 à 25 ans l'âge électoral et supprimait le scrutin de liste, fut votée le 20 juin. Quelques jours après, M. Rouher, accusé d'être président d'un comité central bonapartiste, jurait *sur l'honneur* que ce comité n'existait pas. L'audace de la faction croissait. M. Gambetta était publiquement insulté. Après M. Magne, M. de Fourtou, trop tendre aux bonapartistes, dut quitter le ministère.

Le 13 juin, M. Casimir Périer avait déposé une proposition demandant que la Commission des Trente, — cette Commission qui élaborait depuis si longtemps les lois constitutionnelles, — prît pour base ce principe : « *Le gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un Président.* » Le 24 juillet, la proposition fut rejetée par 374 voix contre 333. La République n'en gagnait pas moins du terrain. Seize élections avaient eu lieu pendant l'année 1874. Les républicains avaient obtenu 11 nominations, les bonapartistes 5. Les partis orléaniste et légitimiste semblaient s'effacer de plus en plus.

L'année 1875 devait mettre fin à l'équivoque. Le 6 janvier, l'Assemblée entendit la lecture d'un Message du Président, où le maréchal de Mac-Mahon insistait sur l'urgence des lois organiques, mais soumettait tout un programme que la Chambre n'accepta pas. Ce fut le 21 janvier que s'ouvrit enfin la discussion de ces fameuses lois constitutionnelles depuis si longtemps attendues par le pays. La Commission des Trente se présentait devant l'Assemblée avec cet article : *Article premier. Le maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, continue à exercer avec ce titre le pouvoir exécutif dont il est investi par la loi du 20 novembre* 1873. *Le gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un Président.* M. Lock fait très-judicieusement remarquer que cet amendement n'était autre que l'article premier du projet présenté à la veille du 24 mai par M. Dufaure[1]. Le projet

1. *Histoire des Français*, t. VI. ch. XVII.

subordonnait l'existence de la République à la durée des pouvoirs du maréchal. M. de Ventavon le soutint au nom du centre droit, et les adversaires l'appelèrent bientôt le *ventavonnat*. Contre un tel projet, M. Édouard Laboulaye présentait un amendement ainsi conçu, et dont l'adoption entraînait la reconnaissance légale de la République : « *Le gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un Président.* » C'était encore l'article 1er du projet Dufaure à la veille du 24 mai. Dans la séance du 28 janvier, M. Laboulaye développa son amendement avec une éloquence telle qu'on put espérer qu'il allait être adopté sur-le-champ, lorsque M. Louis Blanc et cinq de ses amis demandèrent, afin de repousser la seconde partie, la division de la proposition : 1° *Le Gouvernement de la France est la République;* 2° *Il se compose de deux Chambres et d'un Président.* Sur la demande de la droite, le vote fut donc renvoyé au lendemain, et le lendemain, l'amendement Laboulaye était repoussé par 359 voix contre 336.

Tout semblait perdu, lorsqu'un député du centre droit libéral, M. H. Wallon, présenta un contre-projet ainsi rédigé : « *Le Président de la République est élu, à la pluralité des suffrages, par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible.* » Et le 30 janvier, ce projet, qui reconnaissait légalement la République, qui la proclamait et l'établissait, fut voté par 353 voix contre 352. La parole imprudente des monarchistes, durant les négociations dernières : « Nous ferons la royauté *à une voix de majorité* », se retournait contre eux. La République était faite, et cette unique voix de majorité dans l'Assemblée se multipliait, dans le pays, par des millions de voix.

La loi du Sénat allait être discutée ensuite. Pendant le débat, les légitimistes et les bonapartistes essayèrent d'anéantir le résultat immense obtenu par le vote de l'amendement Wallon, et une proposition de M. Pascal Duprat, portant que le Sénat serait nommé par les

mêmes électeurs que la Chambre des députés, ayant été votée, le 12 février, un Message du Président de la République déclara que le gouvernement « ne pouvait s'associer aux résolutions prises dans la séance de la veille. » Un moment donc, on put croire que tout était remis en question, la loi du 30 janvier, la reconnaissance de la République étant subordonnée au vote de la loi du Sénat. Des concessions furent faites, et le 24 février 1875, la loi fut votée d'urgence par 448 voix contre 210, en même temps que la troisième lecture de la loi sur les pouvoirs publics, votée par 425 voix contre 254, et la nouvelle constitution républicaine fut promulguée le 25 février.

L'attitude du parti bonapartiste et ses conspirations, mises au jour par le rapport de M. Savary sur l'élection de M. de Bourgoing dans la Nièvre, et s'appuyant sur le rapport accablant de M. Léon Renault[1], la crainte d'une restauration impossible, sans doute, et cependant redoutable, avaient amené le rapprochement de certains groupes et assuré le succès de la République. Ce sentiment se traduisait par l'avénement d'un nouveau ministère et la nomination de M. d'Audiffret-Pasquier, ennemi ardent des bonapartistes, comme président de l'Assemblée.

Des bruits de guerre couraient encore, et l'Allemagne, sous le prétexte que la France armait avec exagération, voulait, disait-on, l'écraser lorsque l'Angleterre et la Russie s'interposèrent et le czar en personne fit connaître son opinion à l'empereur Guillaume. Après des vacances de deux mois, l'Assemblée reprit ses travaux; la fameuse commission des Trente donnait sa démission et la Chambre abordait la discussion d'une loi d'un in-

1. M. Léon Renault, en signalant les agents bonapartistes, commit au moins une erreur en donnant, comme représentant de Chislehurst à Limoges, M. Gabriel Debort, un des républicains les plus actifs, les plus sincères et les plus convaincus du département, beau-frère de M. Marc Peauger, rédacteur en chef du courageux *Progrès du Centre*

térêt grave : la loi sur l'enseignement supérieur. Cette loi, qui autorisait la création de Facultés catholiques libres à côté de l'Université, qui admettait la collation des grades par des jurys mixtes, fut vivement combattue, mais cependant votée! Elle devait être corrigée par la Chambre des députés de 1876, et rencontrer dans le Sénat un appui nouveau. Malgré les efforts d'un des ministres les plus libéraux, les plus savants, les plus convaincus et les plus populaires que la France ait eus, M. Waddington, la loi devait demeurer en 1876 ce qu'elle était en 1875. Mais ce n'est là qu'une de ces lois transitoires qu'emporte le temps.

Au mois de juin 1875, mourait M. de Rémusat, emportant tous les regrets et tous les hommages dus à son grand patriotisme, à son caractère et à son talent. Divers incidents marquaient encore la fin d'une année qui devait voir l'Assemblée de 1871 terminer ses travaux et rendre ses pouvoirs. L'amiral La Roncière Le Noury osait, par un discours factieux, qui lui valait aussitôt son remplacement, critiquer les actes du gouvernement. Le ministère était fort divisé; M. Léon Say et M. Buffet montraient, par leurs paroles et leur attitude si différentes, le peu d'homogénéité du cabinet. On put craindre un moment que M. Say ne fût sacrifié à M. Buffet, mais il n'en fut rien. Et tandis que M. Rouher parlait, à Ajaccio (septembre 1876), de la *coalition des haines et des terreurs*, M. Gambetta, dans une lettre-manifeste, déclarait cette alliance des libéraux *précieuse et salutaire*, et inaugurait cette politique de conciliation, ferme et sans transaction sur les principes, qui devait assurer le triomphe et la durée de la République. A cette heure même, M. Thiers résumait dans le discours d'Arcachon toute sa politique et montrait que le gouvernement républicain seul pouvait donner la sécurité extérieure et la liberté intérieure à la pauvre et grande France tant éprouvée!

Nous arrivons à la fin de ce long ouvrage. L'Assem-

blée monarchiste de Bordeaux, invinciblement poussée par l'opinion publique, a voté la République à Versailles. Un peu d'espoir entre enfin dans l'âme de la nation. L'équivoque semble avoir cessé. La déplorable politique de combat, celle de M. de Broglie aggravée par M. Buffet, est condamnée dans le pays et vaincue dans le Parlement. L'Assemblée va se séparer. L'heure de la dissolution est fixée. Mais avant ce terme il lui faut nommer les 75 sénateurs *inamovibles* que lui réserve la loi du Sénat. La réaction comptait beaucoup sur ces 75 sénateurs destinés à former le noyau d'un parti monarchiste dans la Chambre haute. Evidemment, les partis monarchiques n'avaient qu'à se coaliser dans l'Assemblée pour faire passer, dès le premier tour de scrutin, la liste qu'ils eussent adoptée.

Mais, une fois encore, leurs rancunes et leurs divisions assurèrent le triomphe de la République. La droite voulait composer une liste d'exclusion. Le centre droit comptait faire passer hardiment la plupart de ses candidats. Les gauches n'espéraient rien. Mais on fut tout étonné lorsque, le 9 décembre, deux candidats seuls, M. d'Audiffret-Pasquier, porté sur les deux listes, et M. Martel, de la gauche, obtinrent la majorité absolue. Après eux, ceux qui réunissaient le plus grand nombre de suffrages, étaient les candidats de la gauche. Les droites s'étaient divisées. Ce fut alors, dans la nuit du 9 au 10 décembre, que fut conclu entre les gauches et les chevau-légers, un pacte par lequel les légitimistes de l'extrême droite, présidés par M. de la Rochette, s'engageaient à voter la liste des gauches et les députés de la gauche à porter sur leur liste quinze membres de l'extrême droite. Cette alliance assurait la majorité à la liste de gauche. Le pacte fut conclu avec M. Jules Simon.

Ces élections sénatoriales durèrent plusieurs jours, mais chaque journée accentuait le triomphe de la gauche et la défaite des amis de M. Buffet qui, battu, déclinait bientôt toute candidature. Les 75 sénateurs inamo-

vibles allaient être, avec MM. d'Audiffret-Pasquier et Martel, 27 membres du centre gauche, 15 de la gauche, 8 de l'extrême gauche constitutionnelle, 9 députés de l'extrême droite et M. Hervé de Saisy. Le centre droit était, comme on l'a dit, le grand vaincu. M. de Broglie avait échoué, et l'autorité ministérielle de M. Buffet était assez atteinte pour qu'il donnât sa démission. Mais il tenait à présider aux élections futures et, dans un discours agressif, il menaça en quelque sorte l'Assemblée du « vainqueur de Magenta et de Malakoff qui ne pouvait se résigner à devenir le jouet des factions et des passions radicales. » Etrange tactique, qui découvrait ainsi le chef de l'Etat. M. Laboulaye répliquait fort bien que lorsqu'on offrait aux républicains *le maréchal contre la République*, ce qu'ils demandaient c'est le *maréchal et la République*. D'ailleurs, ces discussions dernières n'étaient que les soubresauts suprêmes de l'agonie. Les heures de l'Assemblée étaient comptées.

Le 30 décembre, la Chambre fixait les élections des délégués sénatoriaux des communes au 16 janvier, les élections sénatoriales au 30 janvier, les élections législatives au 20 février 1876. Le 31 décembre, avec l'année qui finissait, l'Assemblée se séparait définitivement et chacun de ses membres allait rendre compte de sa conduite à ses électeurs en attendant le verdict de l'histoire.

Nous avons assez dit, au courant de ce livre, quels sentiments faisait naître dans le pays chacun des actes de résistance à l'opinion de cette Assemblée, que la logique puissante et la force des faits condamnaient à léguer à l'Assemblée qui allait lui succéder la forme républicaine. L'Assemblée de 1871-75, comme ces pécheresses repentantes, a racheté par la résolution de sa mort une partie des fautes de sa vie. Elle a mieux fini qu'elle n'avait duré. Mais à qui en faire remonter le mérite, si ce n'est à la sagesse du parti républicain, digne d'être un parti de gouvernement, à la constance

des chefs de la gauche, au dévouement du centre gauche, et enfin, pour tout dire, à la nation qui, laborieuse, sage, patiente, a tout supporté sans colère, attendant avec assurance le jour inévitable du scrutin?

Ce vote du 20 février 1876 qui devait donner à la France une Chambre des députés vraiment républicaine, attentive, sage et résolue à la fois, et capable de supporter, pour les mieux vaincre, les résistances d'un Sénat où la réaction ne triomphe temporairement que de deux ou trois voix, — ce vote du 20 février qui fit rentrer dans l'ombre les politiciens d'intrigues ou de combat, marquera dans l'histoire de notre malheureux pays comme une de ses dates heureuses. C'est de ce jour que la République fut faite, une République nourricière et qui n'entend point durer par l'effroi, mais par l'ordre, la science, le travail et l'honneur.



CONCLUSION

Notre tâche est ici terminée. Nous sommes parvenu au terme du travail que nous nous étions assigné. Nous avons, à travers les événements et les hommes, cherché la vérité et voulu la montrer. Nous avons, autant qu'il est possible à un homme, adouci nos griefs et fait taire nos préférences. Mais nous n'avons pourtant rien voulu cacher de ce que nous croyions le vrai, parce que nous nous souvenons toujours, en faisant œuvre d'historien, de cette parole si profonde qui date déjà du XVIe siècle : « *C'est la vérité seule,* dit Ulric de Hutten, *qui conduit à la liberté.* »

Nous avons donc été vrai, — je veux dire que nous avons été sincère.

Nous voudrions maintenant tirer des événements que nous avons retracés une moralité profitable. On a vu comment une nation, qui n'a point la force de se diriger elle-même, de rejeter loin d'elle l'appui trompeur d'une tyrannie, s'endort dans une quiétude trompeuse, pour s'éveiller tôt ou tard dans la ruine et dans le désastre. Il lui faut l'écroulement du logis où elle prétendait s'abriter, pour lui prouver que ceux-là seuls avaient raison, qui lui répétaient qu'un tel refuge n'était point solide. Jamais leçon fut-elle plus complète ? Jamais événement donna-t-il plus raison au mot de cet ancien : *Malo periculosam libertatem quam quietum servitium.* « Je préfère les périls de la liberté au repos dans la servitude. » Repos factice, on l'a bien vu, repos semblable déjà à la rigidité glacée de la mort.

Il y a déjà trois ans, un orateur, devenu éloquent par la seule puissance de sa conviction et de son honnêteté,

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, s'écriait devant l'Assemblée nationale : « Quand un pays abdique ses libertés, quand il abdique le contrôle, quand il ne sait pas s'habituer à ces mesures libérales qui font que les affaires de tout le monde sont les affaires de chacun... quand le bourgeois rentre chez lui et se croit sage, lorsqu'il peut se dire qu'il ne s'est pas occupé de politique, c'est qu'il ne sait pas que la politique c'est notre sang, que la politique c'est notre argent, c'est notre honneur ! Quand un pays abdique ses libertés et ne sait pas les défendre; quand il se met sous la protection d'un homme providentiel..., il en résulte fatalement la décomposition et la démoralisation ! »

Oui, certes, voilà la vérité, la vérité si cruelle maintenant, et dont les événements et les catastrophes ont démontré l'évidence. Terrible leçon pour ceux qui croyaient tout sauvé, tout achevé, tout résolu, parce que, au lendemain du crime de Décembre, ils remettaient à un empereur le soin de leurs fortunes et de leurs existences, et parce qu'ils applaudissaient, quelques jours après les massacres du boulevard Montmartre, à cette parole de Granier de Cassagnac : « *On ne raisonne pas avec l'ivraie, on la fauche !* »

Mais, après avoir fauché, saura-t-on du moins ensemencer le bon grain, qui sauve et qui nourrit ? Ah ! cette date de Décembre, c'est Sedan, et c'est la guerre qui l'expie. La France avait abdiqué depuis lors. Elle était fatalement condamnée à savoir, à apprendre un jour ce que coûte une telle abdication. Elle a été châtiée et, certes, elle méritait un châtiment. Qu'était-elle devenue depuis 1851 ? Le rude P.-J. Proudhon, dans une lettre tragiquement amère, traçait de cette nation un lugubre tableau :

« Le peuple, disait-il, a laissé tuer la République avec une indifférence hideuse : la Montagne, qui a scellé de son sang sa protestation (au 4 décembre), n'a pas plus trouvé grâce devant lui que la droite appelant en

vain les citoyens aux armes par la bouche de Berryer et consorts. Il fallait cette leçon pour prouver à nos tribuns que le peuple est une bête monstrueuse qu'il s'agit, non pas de traiter en homme, mais de convertir à l'humanité.

« La bourgeoisie, pourvu que la Bourse monte, l'ouvrier, pourvu qu'il mange, seront indifférents; tous les jours les théâtres sont pleins; les morts de Décembre sont oubliés, inconnus; l'armée a perdu ses derniers scrupules. On nous mènera loin, comptez-y; on expurgera les écoles, l'Université, les bibliothèques, aussi bien que la société; on accoutumera le peuple français, comme celui d'Autriche, à ne plus penser, à se contenter du bien-être matériel, et, pour peu que ce régime se prolonge vingt-cinq ans, trente ans, la France, la fière nation, ravalée au rang des esclaves, aura perdu et l'initiative et l'honneur! »

Sombre prophétie que l'avenir devait réaliser dans sa cruauté la plus affreuse.

N'y a-t-il donc pas un remède? En vérité, si; mais ce remède n'est pas entre les mains des docteurs en politique, des hommes providentiels et des sauveurs, ce remède est en nous, et nous-mêmes, nous seuls, devons l'appliquer. Il faut jeter au vent notre ignorance, notre aveuglement, nos superstitions nationales, pour ne garder que la foi, la foi réelle, raisonnée et agissante dans les destinées de la patrie. Il faut prendre en horreur les déclamations, les phrases toutes faites, les fantasmagories des légendes. Il faut étudier les faits et s'efforcer de les comprendre et de profiter de leur enseignement. A ce prix, la régénération peut sortir, et sortira de notre défaite comme la puissance de la Prusse est sortie de son écrasement même à Iéna.

Mais que de réformes à opérer, sur soi-même d'abord, dans la nation ensuite! L'illustre historien Michelet a dit, un jour, un mot d'une réelle profondeur. Après avoir étudié la Révolution française et dégagé de ce

choc d'idées et de cette mêlée d'hommes la formule de l'avenir : France, s'est-il écrié, *France, guéris-toi des individus!* Il avait raison. C'est la faiblesse de notre tempérament d'incarner toujours dans un homme notre idéal politique, philosophique ou littéraire. Nous ne connaissons pas la véritable indépendance qui est de marcher seul et sans maître dans sa conscience et dans sa foi. Nous suivons trop facilement l'impulsion d'un nouveau venu quelconque, inconnu la veille, qui sort de la foule et prétend nous guider. L'engouement, en plus d'un cas, est le proche parent de la servilité. D'ailleurs, cette fièvre d'enthousiasme passe vite, et l'idole du matin est presque toujours traînée aux gémonies le soir. Il en résulte que le pays, ne sachant à quel nom attacher sa foi, hésite, se trouble et passe bientôt de l'extrême confiance à la défiance extrême et ajoute à la religion aveugle pour un homme en particulier le doute débilitant dans les hommes en général. Tristes symptômes de maladies morales qu'il faut également combattre, car la première nous conduirait à la courtisanerie, la seconde à l'abdication et au trépas moral.

Ce n'est pas l'individu qu'il faut respecter, c'est l'*individualisme* qu'il faut affirmer. Chacun doit être désormais son propre juge et son propre guide. Aussi bien chacun de nous doit-il et s'instruire et se modifier et s'améliorer, aspirer au bien, au vrai, au mieux moral qui produira à la longue le mieux matériel. Je ne vois pas sans une certaine joie que, sans se l'avouer même, la plupart des Français, depuis 1870, font leur examen de conscience et recherchent par où ils ont péché. Leur vanité, leur ignorance, sont soumises à de dures épreuves, et si des institutions profitables, des lois libérales sur l'éducation, par exemple, viennent aider ce réveil des consciences, la régénération du pays est assurée.

La France a d'ailleurs trouvé, il y a six ans, au 4 septembre 1870, des hommes décidés à sauver son honneur. Elle en trouve aujourd'hui, — et ce sont les

mêmes — qui, par leur sagesse, leur coup d'œil politique et sûr, sauveront sa liberté en fondant la République [1].

1. A propos de cette date du 4 septembre, le journal de M. Gambetta, la *République française*, a publié cette page qui mérite de durer comme une page d'histoire:

« C'est l'honneur de la République de ne jamais reculer devant les responsabilités et, quand la patrie est menacée, de se sacrifier, s'il le faut, en faisant face à l'ennemi. La République ne connaît pas les calculs intéressés des partis monarchiques, prompts à s'effacer prudemment dans les grandes crises nationales, quitte à insulter et à calomnier ensuite les hommes qui ont été à la peine et au danger. C'est que la République n'est pas un parti; c'est le pays lui-même.

Le 4 septembre 1870, il ne manquait pas de gens habiles — de ces fins politiques qui ne commettent jamais de fautes, parce qu'ils n'agissent jamais, — pour murmurer à l'oreille des républicains : « Prenez garde, n'acceptez pas la lourde succession de l'empire; tout est perdu; la situation n'est pas tenable : ne compromettez pas la République dans une lutte impossible; le pouvoir est vacant, laissez-le à qui voudra le prendre! »

Si ces lâches conseils eussent été écoutés, la France eût donné le lamentable spectacle d'une de ces nations finies qui n'ont plus ni ressort ni patriotisme et, repues de jouissance et de luxe, usées par l'orgie, deviennent la proie facile de l'étranger.

S'imagine-t-on que les républicains se fissent illusion sur les épouvantables difficultés de la tâche qu'ils acceptaient? Ils savaient que la République pouvait sombrer dans la déroute commune; ils savaient qu'il n'y avait plus d'armée, plus d'administration; qu'il n'y avait plus ni munitions, ni fusils, ni canons; ils savaient que les Allemands étaient à dix marches de Paris; ils savaient qu'il fallait tout organiser, tout créer, tout improviser, et cela sous le feu de l'ennemi, sans avoir une minute de répit; ils savaient que s'ils étaient vaincus aucune insulte, aucune infamie, aucune calomnie ne leur serait épargnée; ils savaient que les mêmes misérables qui leur avaient reproché de protester contre une guerre insensée ne leur pardonneraient pas d'avoir ramassé l'épée brisée de la France... Ils savaient tout cela, et ils n'hésitèrent pas : ils se jetèrent dans la fournaise, parce que c'était le devoir, parce que l'honneur de la patrie l'exigeait, parce que contre le désespoir même il fallait espérer, parce qu'eux seuls étaient capables de demander à la France un suprême effort! Qu'est-il arrivé? C'est que, malgré la défaite, malgré la catastrophe, malgré le débordement de réaction qui a suivi, la France, avec un profond sentiment de justice, s'est souvenue de ceux qui ne l'avaient pas abandonnée; elle est venue à eux, et la République a vécu.

L'effort qu'on lui demandait, le pays ne l'a pas marchandé. Paris entier était debout, les femmes prêtes aux plus dures souffrances, résignées aux sacrifices, donnant tout, jusqu'à la vie de leurs en-

La France revit, et elle a traversé, elle traverse encore une phase qui décidera de son sort. Il ne s'agit de rien moins pour elle que de périr ou de revivre. *To be or*

fants ; les hommes ne demandant qu'une chose, c'est qu'on les menât combattre. La province a fait jaillir du sol des armées de conscrits qui, pendant quatre mois, ont tenu tête à la forte organisation prussienne, aux soldats de M. de Moltke. Paris ne s'est pas rendu, on l'a rendu quand il n'avait plus de pain. Les noms glorieux de Coulmiers, de Beaune-la-Rolande, de Josnes, de Bapaume, de Villersexel, de Dijon, sont là pour rappeler ce qu'ont fait les jeunes troupes de la République. La guerre finie, les lâches, les fuyards, les émigrés à l'étranger ou dans leurs châteaux, tous ceux qui, traîtres ou incapables, avaient entravé la défense ont essayé une revanche. Pour perdre la République, ils ont tenté de déshonorer la dernière tentative du patriotisme. Ils ont reproché au gouvernement de Paris d'avoir distribué trop de fusils, au gouvernement de Tours de n'avoir pas respecté Bazaine! Inspirés par les bonapartistes, poussés par leur haine, ils ont accumulé les enquêtes mensongères et les rapports venimeux. De ce fatras d'accusations ineptes et de calomnies inavouées que leurs auteurs, même dans l'ancienne Assemblée, n'ont pas osé venir défendre à la tribune, que reste-t-il? Rien. Si, un mot d'un homme qui n'est pas de nos amis, qui n'est pas un républicain. Entendu par la Commission d'enquête, le général Borel, chef d'état-major du maréchal de Mac-Mahon, qui avait tout vu à l'armée de la Loire aussi bien qu'à l'armée de l'Est, a répondu loyalement au comte Daru : « Je doute qu'aucune administration ait pu faire plus que ce qu'a fait l'administration de la guerre depuis le 10 octobre ; comme improvisation d'armées, jamais rien de plus grand ne s'est vu. »

Il n'est pas temps peut-être d'assigner à chacun, dans la défaite, sa part de responsabilité. Ce sera la tâche de l'histoire. Mais il est un mot trop juste du général Chanzy, qui nous revient à l'esprit : « Quand on se bat, disait-il devant la Commission d'enquête, il faut avoir confiance. » Voilà pourquoi nous avons été vaincus ; les généraux se battaient par devoir ; trop peu, parmi eux, le général Chanzy le sait bien, avaient confiance.

Mais, nous dit-on, à quoi ont servi cette guerre désespérée de cinq mois, le siége de Paris, tant de souffrances et de misères, puisque la France n'en a pas été moins démembrée, puisque, sans compter les milliards, nous n'en avions pas moins perdu deux provinces? A quoi? A peu de chose : seulement à ceci, que la France a reconquis la foi en elle-même et l'estime de l'Europe ; à ceci encore que l'Alsace et la Lorraine savent que la patrie ne les a abandonnées que le pied sur la gorge et réduite aux dernières extrémités. Oui, l'Alsace et la Lorraine savent cela, et c'est assez pour que nous ayons le droit de respecter et de glorifier la date du 4 septembre. »

not to be. Le dilemme d'Hamlet est celui de la France : « Être ou n'être pas. » Ceux qui ont étudié de près son histoire n'ont jamais été, en somme, effrayés plus que de raison par cette situation si grave. Ils savent que le génie de la vieille Gaule est de reparaître plus vivant que jamais après avoir semblé disparaître pour toujours. On croyait l'astre éteint, il n'était qu'éclipsé. Il y a du phénix, de l'oiseau fabuleux, dans ce pays qui renaît ainsi de ses cendres et qui étonne ses ennemis par sa prodigieuse vitalité.

Qu'on mesure, en effet, combien depuis 1789 la France a versé de sang, de son sang tantôt pour la liberté du monde, tantôt dans ses discordes civiles, et qu'on dise si une toute autre nation qu'elle ne serait pas alanguie, épuisée, rendue pour jamais anémique par ces effroyables saignées !

Il est même de mode aujourd'hui parmi les écrivains réactionnaires de faire remonter à 89 la cause de nos malheurs et de notre accablement. On a vu en ces derniers temps se déchaîner l'ignorance et la peur sur tout ce qui même fit la gloire et la grandeur de la France.

On a vu ce que n'avait pas vu même la réaction de 1816, la philosophie insultée, la liberté bafouée, Condorcet confondu avec Hébert et Voltaire désigné comme un précurseur du *Père Duchêne*.

Non, quel que soit le crime de certains qui ont combattu sous son drapeau, la Révolution française n'est point la cause de notre ruine. Elle avait fait la patrie grande, respectée, rayonnante. On acclamait alors son nom autant qu'on redoutait ses armes. Le Directoire imposait sa volonté au monde et donnait la liberté à son pays. Ce qui a tout confisqué, tout effacé, tout emporté, c'est le 18 Brumaire, qui mit l'empire à la place de la liberté, et déchaîna sur l'Europe une trombe belliqueuse qui nous fit haïr à jamais et envahir une première fois. Le 18 Brumaire et le 2 Décembre, voilà les dates fatales de notre histoire moderne. Il faut les marquer d'un

trait de sang. Quant à 89 et à ceux qui s'en reconnaissent les fils : « On dit, s'écriait un jour M. Gambetta, on dit que nous sommes les ennemis ou plutôt que notre parti menace la propriété, la famille, la liberté de conscience; c'est là une calomnie qu'on colporte de chaumière en chaumière.

« Notre parti, l'ennemi de la propriété, de la liberté de conscience, de la famille! Le parti républicain, l'ennemi de la propriété, lui qui l'a introduite dans le monde français! lui qui a pris les deux tiers de la fortune publique, qui ne payait rien, qui était détenue par les mains que vous savez, pour les donner au travail par la division, par l'industrie, et qui a fait qu'à la place des majorats il y a eu la propriété individuelle! La Révolution française, la République, mais c'est elle qui a donné la terre au paysan, qui l'a arraché à l'esclavage, qui l'a pris dans le limon, l'a enlevé au-dessus du sol, qui en a fait un propriétaire et un citoyen, qui en a fait un homme! »

Certes, oui, et c'est là non pas une opinion individuelle, mais un fait que nul esprit sincère ne saurait nier aujourd'hui. Il est d'ailleurs un coin de notre France (car ce coin est et sera toujours français) où le paysan lui-même sait et n'a jamais oublié tout ce qu'il doit à cette Révolution de 89 que la réaction voudrait souiller du souvenir de la Terreur de 1871; ce coin de terre c'est l'Alsace; l'Alsace française de cœur depuis cette heure d'affranchissement, l'Alsace conquise auparavant par les armes, mais seulement entraînée et acquise par l'idée depuis l'éblouissement de la Révolution.

Ces Alsaciens et ces Lorrains, on semble les oublier lorsqu'on insulte ainsi une époque d'où date le monde moderne, et on ignore que c'est la Révolution seule qui les rattache à nous. Braves gens, qui nous aiment en dépit de notre silence, (car, en vérité, combien de fois prononce-t-on leur nom dans les discussions journalières?) Ils sont eux, les martyrs de la politique belliqueuse des serviteurs de l'empire, ils sont les victimes

expiatoires de nos faiblesses, de nos abaissements, de notre abdication de vingt années; ils ont payé pour la France entière, ils ont au cou le carcan de servitude que nous avions subi, — pis que cela, — que nous avions accepté. Et ils ne se plaignent pas, et ils espèrent, et ils attendent, ils ont la foi patiente et l'affection tenace. Pourvu que la France ne renonce pas à son honneur et demeure libre, ils ne renonceront pas à la patrie et demeureront Français.

Il n'y aurait pour notre patrie qu'une façon de renoncer à cet honneur, ce serait de tendre de nouveau les mains aux fers de l'Empire. Mais cette crainte que nous pouvions presque exprimer lorsque ces pages d'histoire parurent pour la première fois, est aujourd'hui bien dissipée. Le parti bonapartiste n'est plus que le parti du tapage inutile.

C'eût été le suprême écroulement de la patrie si l'empire avait pu s'imposer une nouvelle fois à la France. Je ne parle pas seulement de la terreur qui eût bientôt régné, des fusillades choisies et des transportations en masse par lesquelles ces hommes eussent, par la fatalité même de leur cause autant au moins que par leur besoin de vengeance, été obligés de marquer leur second avénement. Je ne parle pas de la confiscation absolue de toute liberté, du carcan mis à la pensée, du verrou tiré sur l'idée renaissante. Évidemment la France, ressuscitée à demi, fût redescendue au tombeau. Mais, en supposant même que l'horreur d'une nouvelle tuerie eût été épargnée à la nation, quel déshonneur c'eût été pour elle que de se retrouver encore une fois sous les ongles de ceux qui l'ont si tristement perdue! Quelle honte pour un peuple qui n'aurait secoué, un moment, sa chaîne que pour se la river plus sûrement au cou! Mais non, le sort ne pouvait point permettre tel abaissement, et la légende bonapartiste est bien morte. L'empire est mort à Sedan, au moment même où l'empereur se décidait à vivre.

L'empire ne subsistait d'ailleurs, dans les dernières années dont nous avons raconté l'histoire, que par une sorte de coalition des intérêts conservateurs. Aujourd'hui, il a, il doit avoir contre lui ces intérêts eux-mêmes. Le bonapartisme n'est ni un dogme, ni une foi, ni une légitimité, ni une conviction, il est un amalgame d'avidités, de besoins et d'appétits. Il est, avec une apparence ordonnée et une sorte d'hypocrisie de la régularité, ce qu'était la Commune avec son déchaînement en plein jour et ses déportements trop visibles. Le bonapartisme a fait illusion, un moment, à la grande masse effrayée du *spectre rouge*, en osant violer la loi, dissoudre une Assemblée, fusiller et déporter au nom de *l'ordre*. Mais il est précisément aujourd'hui ce qu'il prétendait combattre et étouffer en décembre, il est le *désordre*, il est la révolte, il est le trouble, il est l'émeute. Voilà bien pourquoi, en dehors même du sentiment de honte et de répulsion qu'éprouvait pour lui le pays, il est considéré comme l'ennemi de tout travail et de toute prospérité. Les intérêts, qu'il caressait autrefois avec une habileté si grande, se sont retournés contre lui depuis le jour où ils se sont aperçus que l'apparente prospérité qu'il prétendait leur garantir était tout à fait factice et devait se terminer par la plus épouvantable des catastrophes de notre histoire.

Le temps n'est pas si éloigné où Napoléon Bonaparte déclarait devant les Chambres assemblées qu'il assurerait à jamais la paix dans le pays. « *L'ordre, j'en réponds*, » disait-il avec une attitude résolue. Cet ordre menteur, cet ordre de surface, nous devions bientôt savoir de quel nom véritable on devait l'appeler. L'ordre, c'était la ruine, la débâcle, l'invasion et la guerre civile.

Oui, avant tous les griefs que la nation vaincue à Sedan peut reprocher à l'empire, avant l'abaissement de la patrie, les expéditions doublement coûteuses et par l'or répandu et par le sang versé, le Mexique engloutis-

sant tant d'existences humaines, la Prusse agrandie à nos dépens, l'Allemagne irritée d'une politique qui visait à la guerre sans la préparer — avant les irréparables fautes politiques, il y a, portées au compte de l'empire, les fautes plus lourdes encore de la désagrégation morale de la nation et de son funeste énervement.

Oui, l'empire (et voilà peut-être ce dont on doit le plus durement lui demander compte), l'empire avait laissé fermenter, invisibles, toutes les passions mauvaises dans les âmes. Étouffant toute discussion, annihilant tout effort vers le bien, surveillant avec sa police les cours des professeurs, mais ouvrant toutes grandes les portes des cabarets, il donnait au peuple français, comme les césarions au peuple de Rome, *du pain et des jeux*, des jeux surtout, mais nulle idée morale, nulle pensée haute, nulle poussée d'air libre et sain. Il flattait, non dans ses sentiments de juste fierté, mais dans ses instincts d'envie, la classe ouvrière qu'il essayait d'attirer à lui, non pas en l'élevant, mais en développant ses appétits. Malgré toutes ces avances, l'ouvrier comprit que ce n'était pas des Tuileries que pouvait venir le salut. Il ne se laissa point gagner. Il ne répondit point à ces ouvertures intéressées. Il se repentait sans doute d'avoir autrefois laissé tuer Baudin sans le défendre, comme le lui reprochait Proudhon dans les lignes que nous avons citées, et il ne voyait plus maintenant dans l'empire que le meurtrier de la loi.

Mais aussi, en revanche, les rancunes, les préjugés, les idées fausses, les paradoxes communistes faisaient, grâce au silence auquel l'empire condamnait toute pensée indépendante, leur chemin dans l'esprit des travailleurs. Les chimères malsaines de la Commune essayaient leur déploiement d'ailes, tout bas, pendant les années d'étouffement que traversa la France. Et lorsque l'empire donna une liberté de réunion qui permettait à la foule de suivre, en présence d'un commissaire de police, un cours de communisme, mais défendait absolument

à l'assemblée de s'occuper de politique, tout esprit sain et étroit fut effaré de la quantité de théorèmes paradoxaux et de phrases brûlantes comme une lave, insensées comme des rêves, qui se produisirent subitement et dévoilèrent un véritable état morbide dans un groupe considérable de citoyens.

On dira : mais la liberté des clubs, la liberté de réunion, la liberté du théâtre ont produit et produiraient encore cette fièvre chaude qui a abouti aux journées de mai. Oui, certes, si pendant vingt ans on comprime, comme on l'a fait, l'idée d'un peuple, et si on soulève légèrement, au bout de ces vingt années, le couvercle de la chaudière ; non, à coup sûr, si on laisse la fumée du bouillonnement s'échapper librement et s'évaporer. C'est une loi de physique et de morale à la fois. Tant de vapeur condensée fait éclater le vase.

Quoi! vous croyez pouvoir impunément, durant de longues années de nuit intellectuelle, étouffer la discussion, laisser errer à l'état de larve la pensée des ignorants dans leurs ténèbres ; vous croyez pouvoir impunément multiplier les bals et les cabarets, cela au détriment de la tribune de l'orateur ou du professeur; vous croyez pouvoir flatter les instincts, développer les appétits, insulter par tous les luxes dépravés à toutes les misères imméritées ou à toutes les défaites haineuses; vous croyez pouvoir centraliser effroyablement tout pouvoir, réduire l'individu à l'état de graissage de la machine gouvernementale, annihiler l'effort personnel, la liberté morale de l'individu, la responsabilité, l'initiative ; vous croyez pouvoir faire de Paris je ne sais quelle cornue gigantesque où fermentent dans un inquiétant et fumeux grouillement des putrescences bizarres, où s'agitent les vibrions humains, fébriles et ardents, les ongles coupants et les dents longues, ou d'où se dégage je ne sais quelle puanteur sociale faite des odeurs mêlées de la débauche et de l'envie, de l'orgie et de la souffrance, et vous croyez qu'après vingt ans de ce ragoût, de bouil-

lonnement d'une pareille mixture chimique, vous n'aurez pas un soulèvement menaçant, fétide et laid, de toute la croûte laissée comme résidu du fond de la cornue? En vérité, c'est être par trop optimiste ou plutôt par trop aveugle. Tout se paie. Tout se retrouve. D'aussi écœurantes émeutes sont les résultantes d'aussi répugnantes mœurs.

Ce n'est point *le siége,* ce n'est point *la capitulation* qui produisit cela, c'est le régime tout entier, ce régime d'ombre, de silence et de compression, qui ne donna un peu de lumière et d'air à la France que lorsqu'il fut trop tard et que le sol tout entier était couvert de champignons et de germinations vénéneuses.

Oui, pendant qu'on souriait, qu'on valsait, qu'on chantait, mangeait, buvait et jouissait, pendant que se déroulait la bacchanale byzantine et césarienne, pendant que les grandes dames du second empire dansaient et sautaient comme la Sempronia dont parle Salluste, les noires profondeurs s'agitaient; des idées fausses, que nul ne connaissait, s'emparaient des cervelles pleines de nuit du prolétaire, devenaient chez elles des idées fixes, et cela si puissamment, que la revendication du travailleur devint un jour — jour funeste — la *guerre sociale* dont nous avons raconté les péripéties douloureuses et les sanglantes journées.

Et maintenant, six longues années d'épreuves, mais de réparation, ont passé sur ces terribles scènes, et la France renaît, respire et éprouve le sentiment ineffablement heureux de la convalescence. Elle est sûre, maintenant, de ne point mourir; les forces lui reviennent de jour en jour. Son travail lui a rendu la richesse. Le dévouement de ses fils lui assure une armée vaillante, capable de défendre sa frontière et son drapeau. Le premier magistrat de la nation, le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, veille noblement au respect des lois. La sécurité est partout. Mais la France doit maintenant étudier les moyens de ne point retomber

dans ses erreurs passées. Il est temps que la bourgeoisie qui possède fasse une part au prolétariat qui veut s'affranchir. Il est temps aussi que le prolétaire apprenne qu'il n'obtiendra rien avec la menace, et qu'une revendication faite le fusil à la main devient un crime. Mais, à coup sûr, rien de durable et de bon ne sera fondé que par l'alliance de la bourgeoisie, qui n'est que le prolétariat émancipé, et du prolétariat, qui n'est qu'une bourgeoisie en voie de formation.

Mais, en vérité. il ne faut pas qu'on croie tout terminé parce que tout a été tranché par la victoire. Le peuple continue à travailler, seul, la question sociale, cette redoutable question qu'il met aujourd'hui, — par une déplorable erreur, — au-dessus de la question politique, comme si le ventre était au-dessus du cœur. Il faut donc ne pas l'abandonner à ses rêves solitaires. Il faut travailler avec lui, il faut combler, s'il est possible, — et tout est possible, — le fossé profond qui sépare entre elles les classes. Il faut que ce qu'il y a de juste et de vrai, dans les doléances des faibles, soit écouté. Il faut aussi que ce qu'il y a de faux soit combattu, non plus par les armes, mais par le raisonnement. Il faut, en un mot, tuer la haine et rapprocher entre eux ces frères, un moment ennemis, mais qui sont et doivent être des frères.

Nous répéterons, d'ailleurs, en ces pages dernières, ce que nous avons tant de fois dit au courant de notre récit. Il est une question primordiale qui domine toutes les autres, qu'on devrait placer, celle-là, au-dessus de la question politique, si, de celle-ci, ne découlaient justement toutes les autres, mais qui, dans tous les cas, domine toutes les questions sociales : c'est la *question morale*, la question de l'éducation, de la refonte des mœurs, des esprits et des caractères. Là est le secret de l'avenir. Refaire une honnêteté à la foule, une conscience au plus grand nombre, une moralité à tous, voilà le but. Refaire des hommes, en un mot, car ce sont les

hommes qui manquent le plus aujourd'hui. Les talents, quoique amoindris, ne font point défaut. Il y a en France des rhéteurs éloquents, des écrivains émus, des artistes remarquables; mais des caractères, c'est-à-dire les socles pour les talents, les assises de toute société, des caractères et des hommes, voilà ce qu'on cherche en vain, ce qu'on ne découvre qu'à l'état d'exceptions vénérables et glorieuses, et ce qui naîtra, je n'en doute pas.

Aussi bien, est-il temps de répéter au peuple que la moralité, la probité privée, l'honnêteté du foyer, la foi en quelque chose de grand et d'élevé, — dût-on être dupé et friponné, voilà par où l'on se relève et l'on se retrouve. Il est temps de lui répéter qu'il faut aimer et qu'il faut croire et ne plus écouter désormais cette espèce de philosophie pratique qui, — disait un orateur de la Révolution, — réduisant l'égoïsme en système, regarde la société humaine comme une guerre de ruse, le succès comme la règle du juste et de l'injuste, la probité comme une affaire de goût ou de bienséance, le monde comme le patrimoine des fripons adroits.

Cette *question morale* primera bientôt, — c'est notre espoir, — toutes les autres, et il faut avouer que la France en passant au crible, comme elle le fait à cette heure (et depuis cinq années) tout son passé, en dénonçant, par la voix de ses orateurs, les fournisseurs concussionnaires et les ministres prévaricateurs, en renvoyant, comme elle l'a fait devant les conseils de guerre, les chefs d'armée qui ont compromis le sort du pays, la France, dis-je, assure à l'humble et droite honnêteté un honneur, et à la malversation un châtiment que ne connaissaient pas depuis longtemps, ni celle-ci, ni celle-là.

Une nation doit — pour vivre — savoir récompenser et savoir punir.

Nous avons pu constater, au surplus, depuis la publication première, sous une forme populaire, de ce livre,

nous avons pu voir qu'en dépit des résistances des tenants du passé, en dépit des audaces ou des habiletés de ce parti de César encore taché du sang de Caton, comme le disait Prévost-Pavadol, dans une brochure comdamnée[1], la France a marché sagement dans la voie du travail et de la liberté! Elle a accepté la République. Elle y voit la garantie même de son indépendance à l'extérieur, car le gouvernement de la République peut être indifférent à bien des questions que serait forcé de traiter, avec toutes leurs redoutables conséquences, le gouvernement d'un monarque, et, avec cette assurance de paix, elle y voit aussi la certitude d'institutions litéralement progressives, d'une amélioration constante. La France revit et affirme partout, dans le domaine de l'art et de l'industrie, à Philadelphie ou à Vienne, sa vitalité profonde. Elle travaille d'une main en gardant l'autre sur la poignée de son épée. En 1878, elle montrera ce que peut un grand peuple laborieux qui a déjà réparé les maux d'une guerre noblement farouche.

France, non, tu ne saurais périr! Non, tu n'as point fini ta tâche dans le monde! Semence d'idées, il y a encore en son cerveau des idées à jeter à travers les foules. Porteuse de glaive, ton tronçon d'épée, affilé de nouveau, peut servir à ton propre affranchissement, lui qui a servi à l'affranchissement des autres. Est-ce qu'un peuple comme toi disparaît si tôt et s'efface? Quoi! il n'y pas quatre-vingts ans, l'Europe n'écoutait que ta voix! Il n'y a pas autant, l'Allemagne ne vivait que de ta pensée! Elle t'enviait Diderot, elle traduisait Voltaire. Elle marchait, hésitante sur tes pas de géante. Et tout serait achevé pour toi, après un siècle? Et le *Teuton* remplacerait le Gaulois, et l'âme de la France aurait pour succédané l'esprit militaire de la Prusse?

Non, cela n'est pas possible, non, cela ne sera pas.

1. Les anciens partis.

La France renaît et revit chaque jour. Elle ne rêve plus ni conquête, ni gloire stérile, elle ne demande que sa place au soleil, toute sa terre et tout son sang. Elle n'eût jamais songé à l'idée d'une guerre future, si l'Allemagne ne lui eût point arraché du flanc comme Schylock de la poitrine de son créancier, un lambeau saignant de sa chair. La France sérieuse, apaisée, réfléchie, attristée, travaille, je le répète, à reprendre sa place et son rang dans le monde. Elle reprendra cette place, car son rôle n'est point fini. Que dis-je? Elle l'a déjà reprise.

Elle avait eu toutes les gloires, cette France, elle avait été victorieuse, triomphante, libératrice. Il lui manquait d'être martyre. Voyez ses plaies et ses stigmates. Elle a maintenant toutes les couronnes et jusqu'à la couronne d'épines. La résurrection viendra bientôt.

Pour nous, qui, dans cette histoire, n'avons été guidé que par l'âpre amour de la patrie, qui aimons ce pays par-dessus tout, et parce qu'il fut grand et parce qu'il est meurtri, nous le disons du fond de notre cœur, à la dernière page d'un livre où tant de souffrances, tant de misères, tant de hontes, tant d'efforts glorieux, tant de dévouements obscurs, ont été comptés, nous le disons avec la conviction ardente du patriote : — Que la France vive, que la France renaisse, et maudite soit la main qui la viendrait troubler dans sa convalescence, autant que soit bénie celle qui travaille à la sauver et à la relever pour jamais!

Notre but, notre idéal, notre rêve à cette heure, tiennent en effet, dans ces deux mots qu'on a raillés, mais qui sont, pour la République et la France, tout un programme de renaissance et de vertu : l'*Honneur* et *la Patrie*.

Paris, 4 septembre 1876.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE SEPTIÈME

LES ORDRES DE LA COMMUNE

N° 1.

Le citoyen Millière, à la tête de 150 fuséens, incendiera les maisons suspectes et les monuments publics de la rive gauche.

Le citoyen Dereure, avec 100 fuséens, est chargé du 1er et du 2e arrondissement.

Le citoyen Billioray, avec 100 hommes, est chargé des 9e, 10e et 20e arrondissements.

Le citoyen Vésinier, avec 50 hommes, est chargé spécialement des boulevards, de la Madeleine à la Bastille.

Ces citoyens devront s'entendre avec les chefs de barricades pour assurer l'exécution de ces ordres.

Paris 3 prairial an 79.

DELESCLUZE, RÉGÈRE, RANVIER, JOHANNARD, VÉSINIER, BRUNEL, DOMBROWSKI.

N° 2.

AU CITOYEN GÉNÉRAL DOMBROWSKI

Citoyen,

J'apprends que les ordres donnés pour la construction des barricades sont contradictoires.

Veillez à ce que ce fait ne se reproduise plus.

Faites sauter ou incendier les maisons qui gênent votre système de défense. Les barricades ne doivent pas être attaquables par les maisons.

Les défenseurs de la Commune ne doivent manquer de rien ; donnez aux nécessiteux les effets que contiendront les maisons à démolir.

Faites d'ailleurs toutes les réquisitions nécessaires.

Paris, 2 prairial an 79.

DELESCLUZE, A. BILLIORAY.

P. O. *Le colonel d'état-major*,

LAMBRON

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE HUITIÈME

LES PERTES DE L'ART

Journal officiel

Il ne faut ni se dissimuler ni s'exagérer ses pertes.

Paris a perdu la plupart de ses palais.

Les Tuileries, le Palais-Royal, l'Hôtel de ville, le palais du quai d'Orsay, ne sont plus que des ruines. Il faudrait des millions pour leur rendre la splendeur qu'ils avaient encore il y a trois semaines. Rien que pour réparer les murailles, poser une toiture, relever ou remplacer quelques statues, la ville devra s'imposer des sacrifices énormes. Il sera sage de le faire pour ne pas laisser aux rues leur aspect désolé. Cette grande ville, si riante et si riche, qui attirait les gens du monde, les artistes, les hommes d'étude, et qui avait conquis l'utile royauté de la mode, ne peut rester longtemps ensevelie sous les décombres.

Elle doit, à tout prix, relever les façades de ses monuments; pour l'intérieur, c'est une perte presque irréparable. On ne refait pas en un jour des chefs-d'œuvre accumulés par les siècles.

Quand même on trouverait, malgré les charges qui nous accablent, assez de ressources pour refaire les escaliers, peupler les appartements de tableaux et de statues, suspendre des lustres aux plafonds, étaler des tapis sous les pieds, jeter sur des murailles les riches tentures des Gobelins et de Beauvais, on ne referait pas la grandeur historique qui s'attachait à ces appartements et à ces galeries.

L'histoire perd ses témoins. Nous ne connaîtrons plus nos rois que par les livres. Leur maison, que nous pouvions visiter, qui racontait les détails de leur vie, a tout à coup disparu. Il ne nous reste de l'œuvre de Philibert Delorme que ces murailles crevassées et noircies, derrière lesquelles se sont abrités, après les rois de France, les assemblées révolutionnaires et l'Empire.

L'architecture est l'art français par excellence Nous avons

des maîtres presque partout ; en architecture nous n'avons que des rivaux, et c'est à peine si nous en avons pour l'architecture religieuse. On s'était donné bien du mal pour cacher et alourdir le palais de Philibert Delorme ; on avait amplifié, sans trop de succès, notre Hôtel de ville. On les retrouvait pourtant et on les admirait, sous ces ornements maladroits. Ils sont perdus. Si quelque jour la France redevient assez riche pour se donner le luxe qui sied à un grand peuple, elle les remplacera ; mais elle ne pourra pas les refaire.

Ce malheur, qui est déplorable, pouvait être beaucoup plus grand. Les incendiaires avaient projeté une destruction complète ; ils travaillaient scientifiquement. Ils avaient choisi pour instrument le pétrole ; ils avaient étudié avec soin ce Paris qu'ils voulaient anéantir ; la bande avait ses ordres, son système, son plan régulier. Non-seulement on accumulait les matières incendiaires, mais on coupait les conduites d'eau, on emportait les pompes, les tuyaux, les échelles. Quand on apprit que les Tuileries brûlaient, ce ne fut partout qu'un cri d'effroi, à cause du Louvre. Les flammes vinrent bien près puisqu'elles brûlèrent cette belle bibliothèque qui séparait l'ancien ministère d'Etat et la caserne des zouaves de la garde. Grâce à Dieu ! elles s'arrêtèrent au seuil du Musée des antiques.

Nos beaux marbres, nos grandes toiles sont préservés. Nous n'avons rien perdu, absolument rien. Si l'on excepte un coin du plafond de la galerie d'Apollon, tous les dommages du Louvre sont extérieurs, et ils sont médiocres. Une femme sculptée par Sarrazin est à moitié détruite ; la façade de la galerie de l'Infante a perdu une partie de son entablement ; c'est presque tout, avec quelques traces d'obus et des traces plus nombreuses de balles. On avait tant à redouter, qu'on se prend à se sentir reconnaissant envers la Providence de ne nous avoir pas frappés plus durement.

Le musée de Cluny, rempli de trésors jusqu'à regorger, étalera encore ses faïences, ses cristaux, ses armures, ses bijoux, ses meubles, toutes ces splendides reliques qu'on ne se lasse pas d'admirer et d'étudier. Le Luxembourg nous rend intactes les toiles de l'école française contemporaine. Le musée de Sèvres, transporté dans Paris quand il était menacé par les Prussiens, a miraculeusement échappé aux communeux. Nous avons perdu les Gobelins avec les magnifiques tapisseries qu'ils contenaient ; mais les tapisseries de la Couronne nous restent.

A part la bibliothèque du Louvre et celle du Palais-Royal, d'une importance bien moindre, toutes nos bibliothèques sont sauvées. Nous avons tremblé longtemps pour l'Arsenal, très-

voisin du Grenier d'abondance, dont l'incendie a duré trois jours. Le feu et la fumée ont passé sur ces livres inestimables et sur ce riche amas de manuscrits sans les atteindre. Sainte-Geneviève, la bibliothèque de la Sorbonne, la belle collection de M. Cousin, léguée par lui à l'Etat, celle de l'Ecole normale, dont le fonds principal est un héritage de Georges Cuvier, celle du Sénat, devenue publique, celle de l'Ecole de médecine, celle du Corps législatif, n'ont pas souffert. Le grand dépôt national de la rue Richelieu, si dangereusement situé et entouré de maisons de tous les côtés, quoique menacé à plusieurs reprises, est sorti sain et sauf de cette terrible crise. C'est ainsi que nous conservons un trésor que ni le *Bristish Museum*, ni la bibliothèque du Vatican, ni aucune collection connue ne peuvent égaler. Les manuscrits les plus précieux étaient en dépôt dans les caves de l'Ecole des beaux-arts, dont on s'occupe en ce moment de les tirer.

Nous avons eu le même bonheur pour les archives. Elles sont sauvées; l'histoire de France est sauvée! L'hôtel Soubise, où tous ces manuscrits sont réunis dans un ordre admirable, n'est séparé du Mont-de-Piété que par une rue. Les commissaires de la Commune venaient au Mont-de-Piété tous les jours; il y avait là des millions qui les attiraient; ils comprenaient moins la valeur des autres trésors entassés si près de là. Il n'aurait pas fallu beaucoup de pétrole pour les détruire. On les a oubliés.

On a oublié aussi l'Imprimerie nationale, ou plutôt on a pris ce grand monument de l'art typographique pour une manufacture comme toutes les autres. Le temps aussi a manqué aux iconoclastes. Nos soldats marchaient vite; leurs chefs savaient ce que chaque minute de retard coûtait à la civilisation.

Enfin, l'art religieux n'a presque rien perdu. La Sainte-Chapelle, la merveille des merveilles, a tous ses vitraux intacts. Elle est restée debout entre l'incendie du Palais et celui de la Préfecture de police. Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Séverin, Saint-Eustache nous restent. Saint-Eustache pourtant a souffert. Les vitraux de Philippe de Champagne sont perdus, malheur irréparable. A Notre-Dame tout était prêt pour l'incendie.

Les deux ambons à l'extrémité du bas-chœur sont brûlés, les barbares n'ont pas incendié la séculaire forêt qui domine les voûtes; ils n'ont pas fait pleuvoir sur la Cité et l'Hôtel-Dieu, cette immense quantité de plomb qui couronne le majestueux édifice. Paris, malgré les Tuileries et l'Hôtel de ville, malgré le Palais-Royal et le palais du quai d'Orsay, malgré les Gobe-

lins, Paris est encore Paris. Il peut, comme la France, ressusciter et grandir, à force de sagesse.

En publiant les détails qui se rattachent à l'incendie des Tuileries, on n'a point relaté les mutilations causées aux sculptures du jardin par les balles et les obus.

L'un des deux groupes de Coysevox qui ornent la grille principale, un cheval ailé en marbre blanc portant en croupe une Renommée, a été assez maltraité. L'aile extérieure et la queue du Pégase ont été emportées.

Des quatre fleuves placés à droite et à gauche du grand bassin, trois ont été préservés. Le Tibre seul a reçu plusieurs meurtrissures. Le personnage principal a eu le pied et le bras droit cassés. Un éclat d'obus a écorné un des angles du piédestal.

Ce groupe, un des plus beaux du jardin, est signé *Van Clève*, 1707.

Près de l'entrée du jardin réservé, une statue de femme tenant à la main une couronne d'immortelles a eu la tête enlevée, le bras gauche entièrement brisé et le bras droit à demi emporté.

Plus loin, dans une des allées qui conduisent au perron de la rue de Rivoli, le Thémistocle de Lemaire a perdu la poignée de son épée.

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE NEUVIÈME

N° 1.

LES INDEMNITÉS AUX DÉPARTEMENTS ENVAHIS

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République française promulgue la loi dont la teneur suit :

Considérant que, dans la dernière guerre, la partie du territoire envahie par l'ennemi a supporté des charges et subi des dévastations sans nombre ; que les sentiments de nationalité qui sont dans le cœur de tous les Français imposent à l'Etat l'obligation de dédommager ceux qu'ont frappés dans la lutte commune ces pertes exceptionnelles,

L'Assemblée nationale, sans entendre déroger aux principes posés dans la loi du 10 juillet 1791 et le décret du 10 août 1853,

Décrète :

Article premier. — Un dédommagement sera accordé à tous ceux qui ont subi, pendant l'invasion, des contributions de guerre, des réquisitions soit en argent, soit en nature, des amendes et des dommages matériels.

Art. 2. — Ces contributions, réquisitions, amendes et dommages seront constatés et évalués par les commissions cantonales qui fonctionnent en ce moment sous la direction du ministre de l'intérieur.

Une commission départementale révisera le travail des commissions cantonales et fixera le chiffre définitif des pertes justifiées.

Cette commission sera composée du préfet, président, de quatre conseillers généraux, désignés par le conseil général et de quatre représentants des ministres de l'intérieur et des finances.

Art. 3. — Lorsque l'étendue des pertes aura été ainsi constatée, une loi fixera la somme que l'état du Trésor public permettra de consacrer à leur dédommagement et en déterminera la répartition.

Une somme de 100 millions sera mise immédiatement à la disposition du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et répartie entre les départements au prorata des pertes qu'ils ont éprouvées, pour être distribuée par le préfet, assisté par une commission nommée par le conseil général et prise dans son sein, entre les victimes les plus nécessiteuses de la guerre et les communes les plus obérées. Cette première allocation fera partie de la somme totale attribuée à chaque département pour être répartie entre tous les ayants droit.

Art. 4. — Une somme de six millions de francs est également mise à la disposition des ministres des finances et de l'intérieur, pour être, sauf règlement ultérieur, répartie entre ceux qui ont le plus souffert des opérations d'attaques dirigées par l'armée française pour rentrer dans Paris.

Art. 5. — Indépendamment des dispositions qui précèdent, les contributions en argent, perçues à titre d'impôts par les autorités allemandes, seront réglées ainsi qu'il suit :

§ 1er. — Les communes qui ont versé des sommes à titre d'impôts seront remboursées de leurs avances par le Trésor.

§ 2. — Les contribuables qui justifieront du versement des sommes au même titre, soit entre les mains des Allemands, soit aux autorités municipales françaises, seront admis à en appliquer le montant en déduction de leurs contributions de 1870 et 1871.

Ils seront tenus de produire dans le délai d'un mois leurs pièces justificatives.

§ 3. — Le règlement ci-dessus spécifié comprendra :

1° Le montant de l'impôt direct français;

2° Le double de cet impôt, comme représentation des impôts indirects réclamés par les Prussiens. Tout ce qui dans les versements excédera l'impôt direct doublé, sera considéré comme simple contribution de guerre et régi par les principes posés dans les articles précédents.

N° 2.

CONVENTION AVEC L'ALLEMAGNE

Le Président de la République française et Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, ayant résolu de régler par une convention spéciale l'exécution des articles 2 et 3 du traité prélimi-

naire de Versailles du 26 février 1871 et de l'article 7 du traité de paix de Francfort-sur-Mein du 10 mai 1871, ont nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires :

Le Président de la République française, M. Charles de Rémusat, ministre des affaires étrangères ;

Et S. M. l'empereur d'Allemagne, M. le comte Harry d'Arnim, son ambassadeur près la République française.

Lesquels s'étant mis d'accord sur les termes et le mode de paiement de la somme de 3 milliards due par la France à l'Allemagne, ainsi que sur l'évacuation des départements français occupés par l'armée allemande, et après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, ont arrêté ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. La France s'engage à payer ladite somme de 3 milliards aux termes suivants :

1° Un demi-milliard de francs, deux mois après l'échange de la présente convention ;

2° Un demi-milliard de francs au 1er février 1873 ;

3° Un milliard de francs au 1er mars 1874 ;

4° Un milliard de francs au 1er mars 1875.

La France pourra cependant devancer les paiements échus au 1er février 1873, 1er mars 1874, et 1er mars 1875, par des versements partiels qui devront être d'au moins 100 millions et qui pourront comprendre la totalité des sommes dues aux époques sus-indiquées.

Dans le cas d'un versement anticipé, le gouvernement français en avisera le gouvernement allemand un mois d'avance.

ART. 2. Les dispositions du troisième alinéa de l'article 7 du traité de paix du 10 mai 1871, ainsi que celles des protocoles séparés du 12 octobre 1871, restent en vigueur pour tous les paiements qui auront lieu en vertu de l'article précédent.

ART. 3. S. M. l'empereur d'Allemagne fera évacuer par ses troupes les départements de la Marne et de la Haute-Marne quinze jours après le paiement d'un demi-milliard.

Les départements des Ardennes et des Vosges, quinze jours après le paiement du second milliard.

Les départements de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que l'arrondissement de Belfort, quinze jours après le paiement du troisième milliard et des intérêts qui resteront à solder.

ART. 4. Après le paiement de 2 milliards la France se réserve de fournir à l'Allemagne, pour le troisième milliard, et les intérêts de ce troisième milliard, des garanties financières qui en conformité avec l'article 3 des préliminaires de Ver-

sailles, seront substituées aux garanties territoriales, si elles sont agréées et reconnues suffisantes par l'Allemagne.

Art. 5. L'intérêt de 5 pour cent des sommes indiquées à l'article 1er, payable à partir du 2 mars 1872, cessera au fur et à mesure que lesdites sommes auront été acquittées, soit aux dates fixées par la présente convention, soit avant ces dates, après l'avis préalable stipulé à l'article 1er.

Les intérêts des sommes qui n'auront pas été versées resteront payables le 2 mars de chaque année.

Le dernier acquittement d'intérêts aura lieu en même temps que le versement du troisième milliard.

Art. 6. Dans le cas où l'effectif des troupes allemandes d'occupation serait diminué lorsque l'occupation sera successivement restreinte, les frais d'entretien desdites troupes seront réduits proportionnellement à leur nombre.

Art. 7. Jusqu'à la complète évacuation du territoire français, les départements successivement évacués conformément à l'article 3 seront neutralisés sous le point de vue militaire et ne devront pas recevoir d'autres agglomérations de troupes que les garnisons qui seront nécessaires pour le maintien de l'ordre : la France n'y élèvera pas de fortifications nouvelles et n'agrandira pas les fortifications y existantes.

S. M. l'empereur d'Allemagne s'engage, de son côté, à n'élever dans les départements occupés aucun autre ouvrage de fortification que ceux qui existent actuellement.

Art. 8. S. M. l'empereur d'Allemagne se réserve de réoccuper les départements évacués en cas de non-exécution des engagements pris dans la présente convention.

Art. 9. Les ratifications du présent traité par le Président de la République française d'un côté, de l'autre par S. M. l'empereur d'Allemagne, seront échangées à Versailles dans le délai de dix jours, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent acte et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Versailles, le 29 juin 1872.

(L. S.) RÉMUSAT, ARNIM.

MORT DE NAPOLÉON III

Voici le rapport officiel des médecins qui ont fait l'autopsie de Napoléon III :

« Le résultat le plus important de l'autopsie c'est l'état inflammatoire des reins, effet produit par l'irritation des calculs vésicaux (qui doivent avoir séjourné dans la vessie pendant plusieurs années); cet état d'inflammation était tel qu'on n'aurait jamais pu le supposer; en admettant même qu'on l'eût soupçonné, rien ne pouvait donner à cette opinion un caractère de certitude

Les troubles constatés dans les reins étaient de deux espèces: d'un côté, dilatation des deux urètres et de l'enveloppe des reins; à gauche, cette dilatation était excessive et avait donné lieu à une atrophie de la substance glandulaire de cet organe : de l'autre côté, inflammation aiguë des conduits urinaires, d'origine plus récente.

« Toutes les parties voisines de la vessie étaient dans un état satisfaisant; la membrane muqueuse de la vessie et la prostate présentaient quelques signes inflammatoires, mais aucune trace d'ulcération ni d'écorchure.

« Dans l'intérieur de la vessie se trouvait une pierre dont la forme indiquait qu'elle avait été brisée par la moitié. En outre, deux ou trois fragments de la grosseur d'une graine de chènevis. Cette moitié de calcul pesait trois quarts d'once (22 grammes) et mesurait un pouce et quart ou et demi. Il n'y avait aucun désordre du péricarde; tous les organes, sauf les reins, étaient sains.

« Le sang était généralement liquide et ne contenait que peu de caillots. Aucune trace de l'obstruction par coagulation n'a été découverte ni dans le cœur, ni dans les poumons.

« La mort a été provoquée par un temps d'arrêt de la circulation; elle doit être attribuée à l'état général constitutionnel du patient. Les désordres constatés dans les reins, — désordres dont cet état était l'expression, étaient de telle nature et si avancés que, dans un temps relativement court, le résultat fatal eût été le même.

Signé par tous les médecins présents :

BURDON SAUNDERSON, CONNEAU, CORVISART, H. THOMPSON, J.-T. CLOVER, JOHN FOSTER. »

ACTE DE NAISSANCE DE NAPOLÉON III

Voici l'acte de naissance de feu l'empereur Napoléon III, extrait du *Moniteur universel* du jeudi 21 avril 1808 :

« Paris, 30 avril.

« Aujourd'hui mercredi, 20 avril 1808, à une heure du matin, S. M. la reine de Hollande est heureusement accouchée d'un prince.

« En conformité de l'art. 40 de l'acte des constitutions du 28 floréal an XII, S. A. S. Mgr le prince archichancelier de l'Empire a été présent à la naissance.

« S. A. a écrit de suite à S. M. l'empereur et roi, à S. M. l'impératrice et reine (qui parcouraient le Midi de la France), à S. M. le roi de Hollande, pour leur apprendre cette nouvelle. M. de Villeneuve, chambellan de la reine de Hollande, a été chargé des lettres pour LL. MM. II. et RR. M. Othon de Byland, chambellan du roi de Hollande, s'est rendu au même effet auprès de Sa Majesté.

« MM. de Villeneuve et de Byland sont partis à cinq heures du matin.

« A cinq heures du soir, l'acte de naissance a été reçu par S. A. S. le prince archichancelier, assisté de S. E. M. Regnaud (de Saint-Jean d'Angély), ministre d'Etat et secrétaire de l'état de la famille impériale. Attendu l'absence de S. M. l'empereur et roi, le prince nouveau-né n'a reçu aucun prénom, à quoi il sera pourvu par un acte ultérieur, d'après les ordres de Sa Majesté.

« S. A. I. madame-mère, la reine de Hollande, madame la princesse Caroline, grand'duchesse de Berg, S. A. I. Mgr le cardinal Fesch, et S. E. M. l'amiral Verhuel, ambassadeur de S. M. le roi de Hollande près S. M. l'empereur et roi, ont été présents à l'acte. »

Le baptême eut lieu quelques mois plus tard, au palais de Saint-Cloud, avec la plus grande pompe.

PROJET DE LOI RELATIF AU TRAITÉ D'ÉVACUATION DU TERRITOIRE

Voici le texte de l'exposé des motifs et du dispositif du projet de loi, portant approbation du traité d'évacuation du territoire, passé entre la France et l'Allemagne le 15 mars 1873 :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

La convention du 29 juin 1872 avait réglé que le solde du dernier des trois milliards qui étaient alors dus à l'Allemagne pourrait être retardé jusqu'au 1er mars 1875, mais qu'après le paiement du second milliard, les départements des Ardennes et des Vosges seraient évacués par les troupes allemandes ; la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et Belfort, après l'entier paiement de la contribution de guerre, à moins que des garanties financières, acceptées par le gouvernement prussien, n'eussent permis d'opérer plus tôt la libération du territoire.

Mais vous avez appris, messieurs, que toutes ces époques pourraient être heureusement devancées lorsque vous avez lu le discours de S. M. l'empereur d'Allemagne à l'ouverture du Parlement.

« La confiance que j'exprimais l'année dernière à cette place, touchant le développement de la situation intérieure de la France, dans le sens de l'apaisement et du progrès économique, n'a pas été déçue. Je fonde sur ce résultat l'espoir que le moment n'est pas éloigné où le règlement final de nos arrangements financiers avec la France amènera plus tôt qu'il n'avait été prévu l'évacuation du territoire français. »

Ces franches et pacifiques paroles attestaient l'estime et la confiance que la France inspire au gouvernement prussien comme à tous les gouvernements de l'Europe. Elles autorisaient l'espérance de voir bientôt notre pays délivré de l'occupation étrangère, et vous savez, messieurs, que cette espérance n'a pas tardé à devenir une certitude.

En effet, une opération de crédit sans exemple dans l'histoire financière d'aucun pays avait mis à notre disposition des ressources réalisées avec une rapidité extraordinaire. Toutes les épargnes de la richesse nationale s'étaient en quelque sorte accumulées dans les mains de l'Etat. L'étranger avait rivalisé avec la France pour rendre témoignage de la puissance de notre crédit. Nous avons donc les moyens assurés de nous acquitter dans quelques mois des engagements qu'une impérieuse nécessité nous avait imposés, et dont, aux termes du traité, l'entier accomplissement aurait pu encore être ajourné de deux années.

A peine avons-nous fait connaître à la Prusse cette situation, qu'elle a reconnu comme nous que le moment était ar-

rivé de régler les conditions et les termes de l'entière évacuation du territoire français. Une négociation s'est ouverte, dont la loyauté des deux parties a abrégé la durée et simplifié les difficultés.

Nous nous déclarions en mesure de solder, au commencement de mai, le quatrième milliard. A cette époque les traités stipulaient l'évacuation de deux départements; mais cette libération partielle pouvait faire retomber un fardeau intolérable sur les portions du territoire qui resteraient occupées; un corps d'armée de cinquante mille hommes concentré dans deux départements, aurait tout au moins entraîné des dépenses considérables pour un baraquement de quelques mois. Il a paru préférable d'ajourner l'évacuation partielle en rapprochant l'évacuation totale, et il a été convenu qu'à partir du 5 juillet les quatre départements occupés et l'arrondissement de Belfort seraient libérés.

L'opération ne pourra durer plus de quatre semaines.

A cette époque, il restera à payer la seconde moitié du cinquième et dernier milliard. Comme gage de l'acquittement final, la place de Verdun et son territoire militaire resteront au pouvoir des troupes allemandes. C'est un dernier sacrifice que nous demandons à cette patriotique cité qui se dévouera sans regret, nous n'en doutons pas, pour la cause commune; mais elle sera évacuée à son tour, dans la quinzaine qui suivra le 5 septembre, jour où nous aurons rempli la totalité de nos engagements. A cette date, messieurs, notre rançon sera complétement payée, notre territoire complétement libre, et la France sera rentrée en possession d'elle-même.

C'est là tout le traité que nous venons soumettre à l'approbation de l'Assemblée nationale. Il ne contient d'ailleurs que des dispositions de détail et d'exécution qui s'expliquent d'elles-mêmes.

PROJET DE LOI

Le Président de la République française propose à l'Assemblée nationale le projet de loi suivant, qui lui sera présenté par le ministre des affaires étrangères :

Article unique. — Le Président de la République est autorisé à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter la convention conclue à Berlin, le 15 mars 1873, entre la France et l'Allemagne.

Fait à Versailles, le 18 mars 1873.

QUATRIÈME PARTIE

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE PREMIER

LE RENVERSEMENT DE M. THIERS

La gauche demandait l'ordre du jour pur et simple; la droite avait adopté l'ordre du jour motivé de M. Ernoul, impliquant un blâme pour le gouvernement.

SCRUTIN

sur l'ordre du jour pur et simple

Nombre des votants..................	710
Majorité absolue......................	356
Pour l'adoption..........	348
Contre..................	362

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour

MM. Edmond Adam (Seine) Charles-Alexandre, Allemand, Allenou, Amat, Ancelon, André (Seine), Emmanuel Arago, Arbel, Arnaud (de l'Ariége), Arrazat.

Bamberger, Bardoux, Barni, Barodet, Marcel Barthe, Barthélemy Saint-Hilaire, Raymond Bastid, Beau, Beaussire, Bérenger, Bergondi, Berlet, Charles Bernard (Ain), Martin Bernard (Seine), Bert, Berthauld, Besnard, Bethmont, général Billot, Billy, Louis Blanc, Bloncourt, Bompard, Bottard, Albert Boucau, Bouchet (Bouches-du-Rhône), Boysset, Bozérian, Brelay, Paul

Breton, Brice (Ille-et-Vilaine), Brice (Meurthe-et-Moselle), Brillier, Henri Drisson (Seine), Broët, Brousses, Charles Brun (Var), Buée, Buisson (Seine-Inférieure).

Caduc, Carbonnier de Marzac, Carion, Carnot (père), Sidi Carnot, Carquet, Carré-Kérisouët, Casimir Périer, Castelnau, Cazot, Cézanne, général de Chambron, colonel de Chadois, Challemel-Lacour, Chardon, général Chareton, Charton, Chavassieu, Cherpin, Chevandier, Horace de Choiseul, Christophle, général de Cissey, Clapier, Claude (Meurthe-et-Moselle), Claude Vosges), Clerc, Cochery, Colas, de Combarieu, Contant, Corbon, Cordier, Corne, Cotte, Crémieux, Crespin, Cunit.

Daron, Daumas, Dauphinot, Delacroix, Delord, Delorme, colonel Denfert, Denormandie, Deregnaucourt, Desbons, Deschanges, Destremx, Dietz-Monin, Dréo, Dubois, général Duboys-Fresnay, Ducarre, comte Du Chaffaut, comte Duchâtel, Duclerc, Ducuing, Jules Dufaure, Dufay, Duparc, Dupouy (Gironde), Dupuy, Duréault, Durieu, Duvergier de Hauranne.

Escarguel, Esquiros, Eymard Duvernay.

Farcy, Jules Favre, Faye, Feray, Fernier, Ferrouillat, Jules Ferry, Flaud, Flotard, Folliet, Foubert, Fouquet, Fourcand, amiral Fourichon, de Fourtou, Fraissinet, général Frébault.

Gagneur, Gailly, Gallicher, Gambetta, Ganault, Gatien-Arnoult, Gaudy, Gauthier de Rumilly, Gayot, Gent, Emile George, Gérard, Germain, Gévelot, Cyprien Gérerd, Goblet, Godin, Gouin, Grandpierre, Greppo, Albert Grévy, Jules Grévy Grollier, Guibal, Guichard, général Guillemaut, Guinard, Guinot Guiter, Guyot.

Hèvre, Houssard, Humbert.

Jacques, baron de Janzé, amiral Jaurès, Joigneaux, Jouin, Journault, de Jouvencel, Jozon.

Krantz.

Labélonye, Laboulaye, Louis La Caze, Henri de Lacretelle, Oscar de Lafayette, Lallize, Lafon de Fongaufier, Laget, Alexis Lambert, Lamy, Lanel, Lanfrey, Langlois, Larrieu, La Serve, Latrade, Laurent-Pichat, Laurier, Lebas, Leblond, Lebourgeois, Lebreton, Lecamus, Henri Lefèvre, Lefèvre-Pontalis (Seine-et-Oise), Pierre Lefranc, Victor Lefranc, le général La Sale, Emile Lenoël, Lepère, Lepouzé, Aimé Leroux, Le Royer, Lesguillon, de Lestapis, Lévêque, Lherminier, Limperani, Littré, Lockroy, Loustalot, Lucet.

Magniez, Magnin, de Mahy, Malens, marquis de Maleville, Léon de Maleville, Malézieux, Mangini, Marc-Du raisse, de Marcère, Marchand, Marck, Margaine, Martel (Pas-de-Calais) Henri Martin, Maure, Mazeau, Méline, Mercier, Mestreau, Michal-Ladichère, Michel, Millaud, Monier, Monnot-Arbilleur,

Moreau (Côte-d'Or), Ferdinand Moreau, Morin, Morvan, Murat Sistrière.

Naquet, Nétien, Mioche, Noël-Parfait.

Ordinaire fils, Osmoy.

Palotte, Parent, Parigot. Paris (Calvados), Pascal-Duprat, Patissier, le général Pellissier, Pelletan, Périn, Pernolet, Perret, Petau, Peulvé, Peyrat, Philippoteaux, Alphonse Picart (Marne), Ernest Picard, Piccon, Pin, de Pompéry, Pory-Papy, amiral Pothuau, comte de Pourtalès, de Pressensé.

Edgar Quinet.

Rameau, comte Rampon, Rampont, Ranc, Rathier, Paul de Rémusat, Félix Renaud, Renaud (Basses-Pyrénées), Reymond, Ricard, Ricot, Riondel, Francisque Rive, Léon Robert, Robert de Massy, comte Roger (du Nord), Roger-Marvaise, Charles-Rolland (Saône-et-Loire), Rousseau, Théophile Roussel, Rouveure, Rouvier, Honoré Roux.

Saint-Pierre (Calvados), Salneuve, de Salvandy, Salvy, Sansas, Léon Say, Schérer, Scheurer-Kestner, Schœlcher, Sébert, Seignobos, Silva, Simiot, Fidèle Simon, Jules Simon, Soye.

Taberlet, Tamisier, Tardieu, Tassin, Teisserenc de Bort, Testelin, docteur Thomas, Thurel), Turigny, Tiersot, de Tillancourt, Tirard. comte de Tocqueville, Tolain, Toupet des Vignes, Tribert, Turquet.

Vacherot, Varroy, Vautrain, Villain, Viox, Voisin.

Waddington, Warnier (Alger), Warnier (Marne), Wilson.

Ont voté contre :

MM. le comte d'Abbadie de Barrau, vicomte d'Aboville, Aclocque, Adam (Pas-de-Calais). Adnet, le comte de l'Aigle, Amy, Ancel, marquis d'Andelarre, André (Charente), Anisson-Dupéron, Arfeuillère, Aubry, le duc d'Audiffret-Pasquier, Audren de Kerdrel, le duc d'Aumale, d'Auxais, Aymé de La Chevrelière.

Le comte de Bagneux, Balsan, Baragnon, baron de Barante, comte Octave de Bastard, Batbie, Baucarne-Leroux, Baze, de Beauville, de Belcastel, comte Benoist-d'Azy, Benoît (Meuse), Benoist Du Buis, de Bermond, Bernard Dutreil, Paul Besson, comte de Béthune, Beulé, comte de Beurges, Bidard, Bienvenue, Bigot, Blavoyer, Blin de Bourdon, Bocher, Boffinton, comte de Bois-Boissel, Boisse, vicomte de Bonald, comte de Bondy, Bonnet, Boreau-Lajanadie, Bottieau, comte de Bouillé, Bouisson, Boullier (Loire), Bouillier de Branche (Mayenne), Bourgeois, Boyer, Brabant, Jules Brame, comte de Brettes-Thurin, de Bri-

gode, duc de Broglie, Lucien Brun (Ain), Brunet, comte de Bryas, Jules Buisson (Aude), Busson-Duviviers.

Caillaux, Calemard de Lafayette, Callet, de Carayon-Latour, Emile Carron, marquis de Castellane, Cazenove de Pradine, de Chabaud-Latour, général baron de Chabaud-Latour, de Chabrol, de Chamaillard, comte de Chambrun, vicomte Henri de Champagny, de Champvallier, général Changarnier, Chaper, Charreyron, Chatelin, comte de Chaudordy, baron Chaurand, Cheguillaume, Chesnelong, comte de Cintré, Léon Clément, de Clercq, de Colombet, Combier, comte de Cornulier-Lucinière, marquis de Costa de Beauregard, Paul Cottin, Courbet-Poullart, Courcelle, duc de Crussol d'Uzès, vicomte Arthur de Cumont.

Daguenet, Daguilhon-Laselve, Dahirel, marquis de Dampierre, comte Daru, Daussel, baron Decazes, duc Decazes, Delacour, Delavau, Delille, Delpit, Delsol, Depasse, Depeyre, comte Desbassayns de Richemont, Descat, Deseilligny, Desjardins, Dezanneau, comte de Diesbach, amiral de Dompierre d'Hornoy, Doré-Graslin, Douai, comte de Douhet, Du Bodan, Du Breuil de Saint-Germain, Xavier, Dufaur, Dufour, Dufournel, Dumarnay, Dumon, Dupanloup, évêque d'Orléans, Félix Dupin, Alfred Dupont, Du Portail, comte de Durfort de Civrac, Dussaussoy.

Ernoul, baron Eschassériaux.

De Féligonde, baron de Flaghac, de Fleuriot, de Fontaine, vicomte de Forzanz, comte Fouler de Relingue, Henri Fournier, marquis de Franclieu, Fresneau.

Galloni d'Istria, Ganivet. Gaslonde, Gasselin de Fresnay, Gaulthier de Vaucenay, de Gavardie, Gavini, de La Germonière, Paulin Gillon, le comte Ginoux de Fermon, Alfred Giraud, Glas, Godet de La Riboullerie, de Goulard, de Gouvello, marquis de Gouvion Saint-Cyr, marquis de Grammont, Grange, de Grasset, Grivart, Gueidan, marquis de La Guiche, de Guiraud.

Haentjens, Victor Hamille, comte d'Harcourt, duc d'Harcourt, vicomte d'Haussonville, comte d'Hespel, Hulin, Huon de Penanster.

L'abbé Jaffré, Jamme, comte Jaubert, Jocteur-Montrosier, Johnston, prince de Joinville, Jordan, Joubert, Jourdan, baron de Jouvenel, comte de Juigné, marquis de Juigné, Jullien.

Keller, comte de Kergariou, comte de Kergorlay, de Kéridec, vicomte de Kermenguy, Kolb-Bernard.

Labassetière (de), Labitte, Laborderie (de), La Bouillerie (de), Lacave-Laplagne, Lacombe (de), Lagrange (le baron A. de), Lallié, Lambert de Sainte-Croix, Lamberterie (de), La Pervauchère (de), Larcy (le baron de), Largentaye (de), La Roche

Aymon (le marquis de), La Rochefoucauld (duc de Bisaccia), La Rochejacquelein (le marquis de), La Rochethulou (le marquis de), La Rochette (de), La Roncière Le Noury (vice-amiral baron de), La Sicotière (de), Lassus (baron de), Laurenceau (baron), Lavergne (Léonce de), L'Ebraly, Le Chatelain, Lefèbre-Pontalis (Eure-et-Loir), Legge (comte de), Legrand (Arthur), Le Lasseux, Lesperut (baron), Lespinasse, Lestourgie, Leurent, Levert, Limairac (de) (Tarn-et-Garonne), Limayrac (Léopold) (Lot), Lorgeril (vicomte de), Lortal, Louvet, Loysel (général), Lur-Saluces (marquis de),

Magne, Maillé (comte de), Malartre, Mallevergne, Marmier (duc de), Martell (Charente), Martenot, Martin (Charles), Martin (d'Auray), Martin des Pallières (général), Mathieu (Saône-et-Loire), Mathieu-Bodet (Charente), Mathieu de la Redorte (comte), Maurice, Mayaud, Mazerat, Mazure (général), Meaux (vicomte de), Melun (comte de), Méplain, Mérode (de), Merveilleux du Vignaux, Montjaret de Kerjégu, Monneraye (comte de la), Monnet, Montaignac (amiral de), Monteil, Montgolfier (de), Montlaur (le marquis de), Montrieux, Mornay (le marquis de), Mortemart (le marquis de), Murat (le comte Joachim).

Nouaillan (le comte de).

Pagès-Duport, Pajot, Paris (Pas-de-Calais), Partz (le marquis de), Passy, Peltereau-Villeneuve, Perrier, Perrot, Peyramont (de), Pioger (de), Piou, Plichon, Plœuc (marquis de), Pontoi-Pontcarré (le marquis de), Pouyer-Quertier, Pradié, Prax-Parix, Prétavoine, Princeteau, Puiberneau (de).

Quinsonas (le marquis de).

Rainneville (de), Rambures, Rambures (de), Raoul Duval, Raudot, Ravinel (de), Rességuier (le comte de), Riant, Rincquesen de), Rivaille, Robert (le général), Rodez-Bénavent (le vicomte de), Roquemaurel-Saint-Cernin (le colonel de), Rotours (des), Rouher, Roy de Loulay, Roys (marquis des),

Sacase, Saincthorent (de), Saintenac (vicomte de), Saint-Germain (de), Saint-Malo (de), Saint-Pierre (Louis de), (Manche), Saint-Victor (de), Saisset (amiral), Saisy (Hervé de), Sarrette, Savary, Savoye, Ségur (comte de), Serph (Gusman), Sers (marquis de), Soury-Lavergne, Staplande (de), Sugny (de).

Tailhand, Taillefert, Talhouët (marquis de), Tallon, Target, Temple (le général du), Théry, Tréveneuc (de) (Côtes-du-Nord), Tréville (comte de),

Valady (de), Valfons (marquis de), Valon (de), Vandier, Vast-Vimeux (baron), Vaulchier (de), Ventavon (de), Vente, Vétillart, Viennet, Vilfen, Vimal-Dessaignes, Vinay, Vingtain, Vinols (baron de), Vitalis, Vitet, Vogué (marquis de), Wallon, Wartelle de Retz, Witt (Cornélis de).

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Abbatucci, Adrien Léon, Aurelle de Paladines (général d'), Babin Chevaye, Boduin, Buffet, Drouin, Lasteyrie (J. de), Max-Richard, Thiers, Wolowski.

ABSENTS PAR CONGÉS :

MM. Barascud, Chanzy (général) Corcelle (de), Ducrot (général), Gontaud-Biron (vicomte de), Le Flô (général), Luro, Rolland (Lot), Soubeyran (de), Tarteron (de), Tréveneuc (vicomte de) (Finistère), Vidal.

MM. Babin-Chevaye et Max-Richard déclarent avoir présenté leurs bulletins blancs en faveur de l'ordre du jour pur et simple, et n'avoir pu les faire admettre, le scrutin ayant été déclaré fermé. Ils ajoutent que le bruit les avait empêchés d'entendre cette déclaration.

M. Adrien Léon, porté par erreur comme s'étant abstenu dans le vote sur l'ordre du jour pur et simple, déclare avoir voté contre.

L'ordre du jour motivé de M. Ernoul a été repoussé par tous les députés qui ont adopté l'ordre du jour pur et simple, à l'exception de MM. Carbonnier de Marzac, Fourichon, Krantz, Lanfrey, Moreau (Ferdinand), Parigot, qui n'ont pas pris part au vote de l'ordre du jour Ernoul.

La proposition tendant à ne pas accepter la démission de M. Thiers a été adoptée par tous les députés qui avaient voté l'ordre du jour pur et simple, à l'exception de MM. André (Seine), Arbel, Beau, Broët, Duchaffault, Albert Grévy, de Janzé, Lebourgeois, Marchand, Michel, Moreau (Ferdinand), Sebert, qui n'ont pas pris part au vote, et de MM. Carbonnier de Marzac, Flaud, Fourichon, Parigot, Petau, qui ont voté contre la proposition.

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE DEUXIÈME

N° 1.

PROJET DE LOI RELATIF A LA RÉORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ARMÉE

Voici les différences qui distinguent le projet présenté par le général Chareton au nom de la commission et voté par l'Assemblée, de celui que la commission avait dû se contenter de présenter, par l'organe de M. de Chasseloup-Laubat, son premier rapporteur, lorsque M. Thiers était au pouvoir :

Titre 1er. — *Division du territoire; composition du corps d'armée*

Le nombre des régions territoriales sera de dix-neuf au lieu de quatorze.

En disant que chaque corps d'armée tient garnison dans une région, on a supprimé les mots « d'une manière permanente. »

Chaque corps d'armée est composé de deux divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie, une brigade d'artillerie, un bataillon du génie, un escadron du train, ainsi que les états-majors et les divers services.

La composition détaillée des corps et des cadres, ainsi que leurs effectifs, seront déterminés par une loi spéciale.

Il y a toujours un corps spécial pour l'Algérie.

Il n'est plus question des corps d'armée de Paris et de Lyon, ce qui se conçoit, puisque les garnisons des corps dans les régions ne doivent plus être permanentes.

Titre II. — *Commandement; administration*

Le commandant du corps d'armée a auprès de lui, *et sous ses ordres* les fonctionnaires et agents chargés d'assurer la direction et la gestion des services administratifs et de santé. Une loi spéciale réglera les attributions de ces fonctionnaires et agents, et pourvoira à l'établissement d'un contrôle indépendant.

Tout ce qui concernait les contrôleurs dans le premier projet est supprimé.

Titre III. — *Incorporation; mobilisation*

A dater du jour où il a reçu l'ordre de mobilisation, le général commandant le corps d'armée est assisté dans son commandement par l'officier général qui doit le remplacer, et qui est désigné d'avance par le ministre de la guerre. Cet officier général prend le commandement de la région le jour où le corps d'armée mobilisé quitte cette région.

Titre IV. — *Armée territoriale*

La composition de l'armée territoriale sera déterminée par une loi spéciale.

Titre V. — *Dispositions particulières et transitoires*

Aucune innovation digne de remarque.

On voit sur quels points portent les principaux changements. Il y en a trois: la suppression de la permanence des garnisons, l'augmentation du nombre des régions avec élimination naturelle des corps de Paris et de Lyon, l'organisation de l'administration qu'on réserve à une loi spéciale, tout en stipulant cependant que les agents de cette administration seront, moins ceux qui seront chargés du contrôle, sous les ordres du commandement.

Enfin, l'organisation de l'armée territoriale est aussi renvoyée à une loi ultérieure.

M. le général Chareton a joint à son travail plusieurs annexes de renseignements. Dans l'une d'elles, nous trouvons le tableau des ressources fournies par la nouvelle loi de recrutement, quand elle sera en plein cours d'exécution. Ces ressources se récapitulent par les chiffres suivants:

Armée active,	704.714	hommes;
Réserve de l'armée active,	510.294	
Armée territoriale,	582.523	
Réserve de l'armée territoriale.	625.633	
Total :	2.423.164	hommes,

toute déduction faite des pertes normales.

N° 2.

LOI RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR A MONTMARTRE

« Art. 1er. Est déclarée d'utilité publique la construction d'une église sur la colline de Montmartre, conformément à la demande qui en a été faite par l'archevêque de Paris dans sa lettre du 5 mars 1873, adressée au ministre des cultes. Cette église, qui sera construite exclusivement avec des fonds provenant de souscriptions, sera à perpétuité affectée à l'exercice public du culte catholique. »

« Art. 2. L'emplacement de cet édifice sera déterminé par l'archevêque de Paris, de concert avec le préfet de la Seine, avant l'enquête prescrite par le titre II de la loi du 3 mai 1841. »

« Art. 3. L'archevêque de Paris, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, est substitué aux droits et obligations de l'administration, conformément à l'article 65 de la loi du 3 mai 1841, et autorisé à acquérir le terrain nécessaire à la construction de l'église et à ses dépendances, soit à l'amiable, soit, s'li y a lieu, par la voie de l'expropriation. »

« Art. 4. Il sera procédé aux mesures prescrites par les titres II et suivants de la loi du 3 mai 1841 aussitôt après la promulgation de la présente loi. »

TABLE ANALYTIQUE

DES FAITS CONTENUS

DANS LES CINQ VOLUMES

TABLE DES MATIÈRES

QUATRIÈME PARTIE

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE SEPTIÈME

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE HUITIÈME

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE NEUVIÈME

QUATRIÈME PARTIE

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE PREMIER

PIÈCES RELATIVES AU CHAPITRE DEUXIÈME

F. Aureau. — Imprimerie de Lagny.